

RCS : ST QUENTIN

Code greffe : 0202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST QUENTIN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2002 D 00097

Numéro SIREN : 303 628 499

Nom ou dénomination : TEREOS SCA

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2022 sous le numéro de dépôt 3171



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

GROUPE TEREOS

Exercice clos le 31 mars 2022

certifiés conformes



DocuSigned by:

Gérard Clay

5CB59DA86FA044C...

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS GROUPE TEREOS

(EN MILLIONS D'EUROS)	Notes	Exercice clos le	
		31 mars 2022	31 mars 2021
Chiffre d'affaires	5	5 086,0	4 317,2
Coûts des marchandises vendues	6	(4 030,7)	(3 451,8)
Frais de distribution	6	(446,1)	(442,1)
Frais généraux	6	(281,9)	(323,5)
Autres produits opérationnels (charges)	6	56,0	(90,7)
Résultat opérationnel		383,3	9,0
Charges financières	8	(315,1)	(202,1)
Produits financiers	8	101,3	73,7
Résultat financier		(213,8)	(128,4)
Quote-part de résultat des entreprises associées	13	17,5	7,7
Résultat avant impôts		187,0	(111,7)
Impôt sur le résultat	9	(14,9)	(21,5)
RESULTAT NET		172,1	(133,1)
<i>Dont part du groupe</i>		157,0	(129,2)
<i>Dont participations ne donnant pas le contrôle</i>		15,1	(4,0)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés

ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(EN MILLIONS D'EUROS)	Exercice clos le	
	31 mars 2022	31 mars 2021
RÉSULTAT NET	172,1	(133,1)
<i>Dont part du groupe</i>	157,0	(129,2)
<i>Dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	15,1	(4,0)
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net		
Variation des écarts actuariels sur avantages du personnel	7,8	2,0
<i>Dont effet d'impôt</i>	(1,5)	(1,7)
Variation de juste valeur des titres de participations non consolidés à la juste valeur par réserve	1,3	1,1
<i>Dont effet d'impôt</i>	1,2	(0,1)
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net		
Variation de juste valeur des instruments de couverture *	378,6	32,5
<i>Dont effet d'impôt</i>	(100,5)	0,5
Variation des écarts de conversion **	22,7	(24,0)
Total des autres éléments du résultat global, nets d'impôts	410,3	11,6
TOTAL DU RESULTAT GLOBAL	582,4	(121,6)
<i>Dont part du groupe</i>	509,1	(125,1)
<i>Dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	73,3	3,6
* <i>dont entités mises en équivalence</i>	0,2	0,1
** <i>dont entités mises en équivalence</i>	2,0	(4,1)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés

BILAN CONSOLIDÉ GROUPE TEREOS

(EN MILLIONS D'EUROS)	Notes	31 mars 2022	31 mars 2021
ACTIFS			
Goodwill	16	1 087,6	1 045,6
Immobilisations incorporelles	17	244,5	151,7
Immobilisations corporelles	15	2 427,7	2 298,4
Participations dans les entreprises associées	13	115,9	188,7
Titres de participations non consolidés	25	35,8	35,4
Autres actifs financiers non courants	25	91,5	71,5
Actifs financiers non courants avec les parties liées	25	0,5	0,4
Actifs d'impôts différés	9	42,8	71,3
Actifs d'impôts exigibles	9	0,4	0,7
Autres actifs non courants	20	7,6	3,1
Total actifs non courants		4 054,1	3 866,8
Actifs biologiques	12	123,8	83,5
Stocks	11	1 087,8	874,0
Clients	25	526,0	382,8
Autres actifs financiers courants	25	889,6	437,2
Actifs financiers courants avec les parties liées	25	9,6	31,6
Actifs d'impôts exigibles	9	34,0	35,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25	615,0	468,1
Autres actifs courants	20	16,2	13,6
Total actifs courants		3 302,0	2 326,6
TOTAL ACTIFS		7 356,1	6 193,3

(EN MILLIONS D'EUROS)	Notes	31 mars 2022	31 mars 2021
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Primes		39,4	39,4
Réserves et résultats consolidés		1 703,8	1 242,8
Capitaux propres du groupe		1 743,2	1 282,1
Participations ne donnant pas le contrôle		410,8	354,2
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		2 154,0	1 636,3
Capital coopératif	24	187,8	194,0
Capital coopératif et capitaux propres		2 341,8	1 830,3
Dettes financières non-courantes	25	2 543,4	2 591,6
Avantages du personnel	21	62,7	72,5
Provisions non courantes	22	29,8	27,5
Passifs d'impôts différés	9	81,7	22,3
Autres passifs financiers non courants	25	26,8	37,3
Passifs financiers non courants avec les parties liées	25	5,5	12,0
Autres passifs non courants	23	29,3	24,9
Passifs non courants		2 779,3	2 788,1
Dettes financières courantes	25	458,3	410,0
Provisions courantes	22	18,8	14,6
Autres passifs financiers courants	25	784,6	438,1
Passifs financiers courants avec les parties liées	25	5,8	5,1
Fournisseurs	25	766,6	619,4
Passifs d'impôts exigibles	9	17,9	19,6
Autres passifs courants	23	182,9	68,2
Passifs courants		2 235,0	1 574,9
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		7 356,1	6 193,3

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL COOPERATIF ET DES CAPITAUX PROPRES

(EN MILLIONS D'EUROS)	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres intérêts minoritaires	Total Capitaux propres	Capital Coopératif	Capital coop. & capitaux propres
Au 1er avril 2020	1 490,6	348,0	1 838,6	196,0	2 034,6
Résultat net	(129,2)	(4,0)	(133,1)	0,0	(133,1)
Autres éléments du rés. global	4,0	7,5	11,6	0,0	11,6
Résultat global	(125,1)	3,6	(121,6)	0,0	(121,6)
Dividendes versés	(65,1)	(1,4)	(66,5)	0,0	(66,5)
Variation du capital coopératif	0,0	0,0	0,0	(2,0)	(2,0)
Autres mouvements	(18,2)	3,9	(14,3)	0,0	(14,3)
Au 31 mars 2021	1 282,1	354,2	1 636,3	194,0	1 830,3
Résultat net	157,0	15,1	172,1	0,0	172,1
Autres éléments du rés. global	352,1	58,2	410,3	0,0	410,3
Résultat global	509,1	73,3	582,4	0,0	582,4
Dividendes versés	(37,7)	(3,5)	(41,2)	0,0	(41,2)
Variation du capital coopératif	0,0	0,0	0,0	(6,2)	(6,2)
Autres mouvements	(10,3)	(13,2)	(23,5)	0,0	(23,5)
Au 31 mars 2022	1 743,2	410,8	2 154,0	187,8	2 341,8

(EN MILLIONS D'EUROS)	Réserves	JV instrum. De couverture	Ecarts actuariels avantages personnel	JV titres de part. non consolidés	Ecarts de conversion	Total autres éléments du résultat global	Capitaux propres
Au 1^{er} avril 2020	2 178,6	(149,4)	(15,1)	0,9	(524,4)	(688,0)	1 490,6
Résultat net	(129,2)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(129,2)
Autres éléments du rés. Global	0,0	29,0	1,4	0,4	(26,8)	4,0	4,0
Résultat global	(129,2)	29,0	1,4	0,4	(26,8)	4,0	(125,1)
Dividendes versés	(65,1)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(65,1)
Variation du périmètre	(4,2)	0,0	0,0	0,0	1,6	1,6	(2,6)
Engagements de rachat d'int. mino.	(14,6)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(14,6)
Autres variations	(1,0)	(0,0)	0,0	0,0	0,0	(0,0)	(1,0)
Au 31 mars 2021	1 964,5	(120,4)	(13,7)	1,4	(549,6)	(682,3)	1 282,1
Résultat net	157,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	157,0
Autres éléments du rés. Global	0,0	341,0	7,1	0,9	3,0	352,1	352,1
Résultat global	157,0	341,0	7,1	0,9	3,0	352,1	509,1
Dividendes versés	(37,7)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(37,7)
Variation du périmètre	9,7	(2,6)	(0,0)	0,1	(4,9)	(7,4)	2,3
Autres variations	(17,5)	0,0	4,8	0,0	0,0	4,8	(12,7)
Au 31 mars 2022	2 076,0	217,9	(1,7)	2,4	(551,5)	(332,9)	1 743,2

(EN MILLIONS D'EUROS)	Réserves	JV instrum. De couverture	Ecarts actuariels avantages personnel	JV titres de part. non consolidés	Ecarts de conversion	Total autres éléments du résultat global	Capitaux propres
Au 1^{er} avril 2020	433,2	(22,7)	(0,7)	0,3	(62,2)	(85,2)	348,0
Résultat net	(4,0)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(4,0)
Autres éléments du rés. Global	0,0	3,5	0,6	0,6	2,8	7,5	7,5
Résultat global	(4,0)	3,5	0,6	0,6	2,8	7,5	3,6
Dividendes versés	(1,4)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(1,4)
Variation du périmètre	4,2	0,0	0,0	0,0	(1,6)	(1,6)	2,6
Autres variations	1,3	0,0	0,0	(0,0)	0,0	(0,0)	1,3
Au 31 mars 2021	433,4	(19,2)	(0,1)	1,0	(61,0)	(79,3)	354,2
Résultat net	15,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15,1
Autres éléments du rés. Global	0,0	37,6	0,7	0,3	19,6	58,2	58,2
Résultat global	15,1	37,6	0,7	0,3	19,6	58,2	73,3
Dividendes versés	(3,5)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(3,5)
Variation du périmètre	(25,3)	2,6	0,0	(0,1)	9,4	11,8	(13,5)
Autres variations	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,3	0,3
Au 31 mars 2022	419,7	21,0	0,9	1,2	(31,9)	(8,9)	410,8

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE DU GROUPE TEREOS

(EN MILLIONS D'EUROS)	Notes	31 mars 2022	31 mars 2021
Résultat net		172,1	(133,1)
Participations dans les entreprises associées	13	(17,5)	(7,7)
Amortissement	6	396,3	380,1
Ajustements de juste valeur sur actifs biologiques	12	(13,8)	(6,6)
Autres ajustements de juste valeur		(12,9)	7,9
Plus ou moins-value de cessions d'actifs		(86,3)	4,1
Charge d'impôt	9	14,9	21,5
Charge financière nette		196,4	131,0
Impact des variations de besoin en fond de roulement		34,8	94,2
<i>dont incidence de la variation des créances clients</i>		(128,2)	64,6
<i>dont incidence de la variation des dettes fournisseurs</i>		120,1	(281,2)
<i>dont incidence de la variation des stocks</i>		(200,3)	82,6
<i>dont incidence de la variation des autres éléments (1)</i>		243,2	228,3
Variation des autres éléments impact non cash		141,3	111,0
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		825,2	602,3
Impôts payés		(21,4)	(18,4)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		803,8	584,0
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(375,1)	(367,9)
Acquisitions d'actifs financiers		(3,2)	(8,0)
Variation des prêts consentis		(6,2)	(0,4)
Subventions d'investissement reçues		4,6	5,5
Intérêts financiers encaissés		9,1	9,1
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		9,1	3,7
Cessions de participations, nette de la trésorerie cédée	4.4	(0,9)	0,0
Cessions de participations dans les entreprises associées		115,3	0,0
<i>dont Dongguan & Liaoning</i>	4.4	40,7	0,0
<i>dont Copagest</i>	4.4	74,6	0,0
Cessions d'actifs financiers		0,0	0,3
Dividendes reçus		12,2	11,1
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(235,0)	(346,5)
Augmentation de capital et variation du capital coopératif		(0,5)	3,6
<i>dont Tereos SCA</i>		(0,5)	2,4
<i>dont PT Tereos FKS Indonesia</i>		0,0	1,2
Emission de dettes financières	25	929,3	879,7
Remboursement de dettes financières	25	(1 183,9)	(952,2)
Intérêts financiers versés		(173,1)	(113,1)
Transactions sur les participations ne donnant pas le contrôle	4.4	(26,7)	0,0
Incidence de la variation des comptes courants actifs avec les parties liées		29,3	25,4
Incidence de la variation des comptes courants passifs avec les parties liées		(2,7)	3,2
Dividendes payés aux actionnaires du groupe		(37,7)	(65,1)
Dividendes payés aux minoritaires		(3,7)	(1,4)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(469,7)	(220,0)
Impact de change sur trésorerie et équivalent de trésorerie en devise étrangère		77,4	(58,3)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		176,5	(40,8)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	25	425,3	466,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	25	601,8	425,3
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		176,5	(40,8)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Incluant les appels de marge cf note 25.1.4

Sommaire

1. Présentation du Groupe, présentation des états financiers, normes comptables et recours à des estimations et à des jugements.....	8
2. Principes comptables significatifs	11
3. Risques climatiques.....	27
4. Acquisitions, cessions, mouvements de périmètre et autres faits marquants de l'exercice	27
5. Produits des activités ordinaires	29
6. Charges par nature	30
7. Frais de recherche et de développement	31
8. Charge financière nette	32
9. Impôt sur les bénéfiques.....	33
10. Autres éléments du résultat global	35
11. Stocks	35
12. Actifs biologiques.....	36
13. Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	37
14. Participations ne donnant pas le contrôle significatives détenues dans les filiales.....	39
15. Immobilisations corporelles	41
16. Goodwill	42
17. Autres immobilisations incorporelles	43
18. Locations.....	44
19. Tests de dépréciation	45
20. Autres actifs	47
21. Avantages du personnel.....	47
22. Provisions	50
23. Autres passifs	52
24. Capital coopératif.....	53
25. Actifs et passifs financiers	53
26. Justes valeurs	65
27. Gestion des risques	69
28. Engagements contractuels non comptabilisés	74
29. Parties liées	75
30. Honoraires des Commissaires aux Comptes	77
31. Information par secteur d'activité et zone géographique.....	78
32. Evènements postérieurs à la clôture	81
33. Périmètre de consolidation	82

1. Présentation du Groupe, présentation des états financiers, normes comptables et recours à des estimations et à des jugements

1.1 Informations sur le groupe

Tereos SCA (la « Société ») est une société coopérative agricole régie par le droit français et soumise au Code rural.

Son siège social est situé 11 rue Pasteur à Origny-Sainte-Benoîte (02390), France.

Les états financiers consolidés annuels reflètent la situation comptable de Tereos SCA et de ses filiales (le « Groupe »).

Les principales activités du Groupe sont la production et la commercialisation de sucre et produits sucrants, d'alcools, d'amidon, de protéine de blé et de bioénergie.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2022 ont été établis par la Société, ont été arrêtés par le Directoire le 2 juin 2022 et ont été examinés par le Conseil de Surveillance le 7 juin 2022.

Compte tenu de la nature très particulière du capital coopératif, le Groupe a décidé de le présenter séparément des dettes financières et d'exploitation (cf. note 2.21).

1.2 Présentation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 mars 2022. Sur les périodes présentées, les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne sont similaires aux normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB, à l'exception des textes en cours d'adoption, ce qui est sans effet sur les comptes du Groupe. Par conséquent, les comptes du Groupe sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS, telles que publiées par l'IASB.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRS IC (International Financial Reporting Standards Interpretations Committee).

Les principes comptables, décrits dans la note 2, sont cohérents avec ceux utilisés dans le cadre de la clôture au 31 mars 2021. Les amendements à IFRS 9 (Instruments financiers), IAS 39 (Instruments financiers – comptabilisation et évaluation), IFRS 7 (Instruments financiers : informations à fournir) et IFRS 16 (Contrats de location), d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021 n'ont pas eu d'effet sur les comptes du Groupe.

Ces amendements, que le Groupe a choisi d'appliquer par anticipation dès le 1er avril 2020 comme autorisé par la norme pour la phase 2, ont pour objectif de préciser ce qui constitue une modification de taux contractuel et introduisent des aménagements ciblés permettant le maintien de la comptabilité de couverture.

Concernant la décision de l'IFRS IC relative à IAS 19, se référer à la note 1.3.

En perspective de la disparition prévue des taux LIBOR, le Groupe a travaillé sur les termes de ses lignes de crédit libellées en dollars américains indexées sur cet indice pour envisager des solutions, telles qu'une indexation au SOFR par exemple. Le groupe n'anticipe pas de risque particulier relatif à la transition vers le nouvel indice de référence et qui concernera ses contrats de dettes et de dérivés.

Les informations relatives aux emprunts indexés et aux instruments dérivés de couverture du Groupe sont détaillées en note 25.2.2 et en 27.1.1

Les comptes consolidés sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs biologiques, des dérivés et des titres de participations non consolidés, qui sont valorisés à la juste valeur.

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés et de manière uniforme par les entités du Groupe.

Les comptes consolidés sont présentés en millions d'euros avec une décimale, arrondis à la décimale la plus proche, sauf précision contraire. Dans certaines circonstances, cette présentation peut entraîner des différences négligeables entre la somme des données chiffrées et les sous-totaux indiqués dans les tableaux.

Le Groupe présente les actifs et passifs du bilan en les classant en courant et non courant.

Un actif est courant lorsque :

- il devrait être réalisé ou est destiné à être cédé ou consommé dans le cadre du cycle opérationnel normal,
- il est principalement détenu à des fins de transaction, et
- il est destiné à être réalisé durant les douze mois suivant la clôture.

Tous les autres actifs sont classés en non courant.

Un passif est courant lorsque :

- il devrait être réglé durant le cycle opérationnel normal,
- il est principalement détenu à des fins de transaction, et
- il est destiné à être réglé durant les douze mois suivant la clôture.

Le Groupe classe tous les autres passifs en non courant.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont classés dans les actifs et passifs non courants.

L'exercice de référence du Groupe est du 1er avril au 31 mars.

1.3 Norme IAS 19 – Décision de l'IFRS IC relative à la période d'attribution des avantages au personnel

En mai 2021, l'IFRS IC a publié une décision qui modifie les modalités de calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies. Celle-ci porte sur l'attribution de ces avantages aux périodes de service et implique désormais une comptabilisation des engagements uniquement sur les années de services précédant le départ en retraite.

L'impact de cette décision génère une diminution de 5,2 millions d'euros de la provision des engagements de retraite au 1^{er} avril 2020 et de 5,6 millions d'euros au 31 mars 2021. Le Groupe a comptabilisé l'incidence de cette décision via les capitaux propres au 31 mars 2021 (report à nouveau et écart actuariel).

1.4 Normes et interprétations d'application obligatoire après le 31 mars 2022 que le Groupe n'a pas décidé d'adopter par anticipation

Les normes et interprétations suivantes qui sont d'application obligatoire après le 31 mars 2022, pourraient avoir un impact sur les comptes consolidés annuels du Groupe.

Norme ou interprétation	Norme / Amendement / Interprétation	Date d'application*
Amendements IFRS 3	Regroupements d'entreprises	01/01/2022
Amendements IAS 16	Immobilisations corporelles	01/01/2022
Amendements IAS 37	Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels	01/01/2022
Amendement IFRS 9	Instruments financiers	01/01/2022
Amendements IAS 1	Présentation des états financiers	01/01/2023
Amendement IAS 12	Impôts sur le résultat	01/01/2023
Amendements IAS 8	Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs	01/01/2023

* date d'application pour les exercices ouverts à partir de cette date

1.5 Recours à des estimations et à des jugements

Lors de la préparation des comptes consolidés du Groupe, la direction recourt à des estimations ou à des jugements, car de nombreux éléments inclus dans les comptes ne peuvent être évalués avec précision. La direction revoit ces estimations et ces jugements lorsque les circonstances évoluent ou à la lumière d'informations nouvelles ou de l'expérience. En conséquence, les estimations et jugements retenus pour préparer les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2022 sont sujets à modification au cours des périodes futures.

1.5.1 Jugements

La détermination des méthodes comptables appropriées pour certaines transactions fait appel au jugement de la direction du Groupe, lorsque les normes IFRS en vigueur et leurs interprétations ne couvrent pas les aspects comptables concernés :

- Les normes IFRS ne contenant pas de commentaires précis sur le regroupement d'entreprises sous contrôle commun, le Groupe applique le cas échéant la méthode de la « mise en commun d'intérêts ».
- En l'absence de position de l'IFRS et d'interprétation sur la comptabilisation des quotas d'émission échangeables liés à des programmes favorisant la réduction de gaz à effet de serre, le Groupe applique la méthode comptable décrite Note 2.13.

1.5.2 Estimations

La direction recourt à des estimations significatives lorsqu'elle détermine les hypothèses utilisées pour la comptabilisation dans les domaines suivants :

Notes	Estimations	
Note 9	Impôts	Hypothèses retenues pour la reconnaissance d'impôts différés provenant du report de pertes fiscales non utilisées
Note 12	Actifs biologiques	Hypothèses clés utilisées pour déterminer la juste valeur de la canne à sucre (rendement estimé, quantité de sucre par tonne de canne, prix du sucre...).
Note 15	Immobilisations corporelles	Hypothèses utilisées pour valoriser les immobilisations corporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises. Hypothèses utilisées pour déterminer la durée de vie des immobilisations.
Note 16	Goodwill	Hypothèses utilisées pour mesurer la juste valeur des actifs acquis et passifs pris en charge, la juste valeur du paiement effectué et par conséquent le montant du goodwill.
Note 19	Tests de dépréciation	Niveau de regroupement des Unités Génératrices de Trésorerie dans le cadre des tests de perte de valeur des écarts d'acquisition. Hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur recouvrable : valeur d'usage (taux d'actualisation, taux de croissance à long terme, flux de trésorerie prévisionnels), valeur de marché (multiples de chiffre d'affaires et d'EBITDA de sociétés ou opérations comparables, flux de trésorerie)
Note 21	Avantages du personnel	Taux d'actualisation, taux d'inflation, rentabilité des actifs de couverture, augmentation de salaires.
Note 22	Provisions	Provisions pour réclamations et litiges : hypothèses sous-jacentes à l'évaluation et la mesure du risque. Provisions pour restructuration : estimation des coûts significatifs.
Note 25	Instruments financiers	Hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur des différentes catégories d'instruments financiers et le calcul des pertes de crédit attendues.

2. Principes comptables significatifs

2.1 Consolidation

Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à compter de la date d'acquisition, c'est-à-dire la date à laquelle le Groupe obtient le contrôle, et restent consolidées jusqu'à ce que le contrôle cesse.

Les entités sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale si le Groupe détient cumulativement :

- le pouvoir sur cette entité, et
- une exposition ou des droits aux rendements variables de cette entité, et
- la capacité d'agir sur ces rendements, c'est-à-dire qu'il existe un lien entre les rendements et le pouvoir.

Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir :

- sur plus de la moitié des droits de vote de l'autre entité en vertu d'un accord,
- de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'autre entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un accord,
- de nommer ou révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent de l'autre entité, ou
- de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent de l'autre entité.

Les comptes consolidés sont préparés sur la base des états financiers des filiales consolidées, qui sont préparés pour la même période que celle de la société mère. Des ajustements sont apportés, si besoin est, pour aligner les méthodes comptables sur celles du Groupe. Tous les soldes intragroupes, les produits et les charges, les profits et les pertes latents ainsi que les dividendes de nature significative liés aux activités internes sont intégralement éliminés.

Les modifications de la part d'intérêt dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Les pertes sont attribuées aux intérêts minoritaires même si cela se traduit par un solde déficitaire.

Si le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il :

- Décomptabilise les actifs (y compris le goodwill) et les passifs de la filiale,
- Décomptabilise la valeur comptable de tout intérêt minoritaire,
- Reclasse en résultat la réserve de conversion comptabilisée dans le compte de résultat,
- Reclasse en résultat la quote-part de la société mère des montants antérieurement comptabilisés en autres éléments du résultat global,
- Comptabilise la juste valeur de la contrepartie reçue,
- Comptabilise la juste valeur de toute participation conservée, et
- Comptabilise tout profit ou perte dans le compte de résultat.

2.2 Co-entreprises et entreprises associées

Une co-entreprise est un accord contractuel en vertu duquel les parties disposant du contrôle conjoint ont des droits sur ses actifs nets. Le contrôle conjoint est le partage contractuel du contrôle d'un accord, qui n'existe que lorsque les décisions concernant les activités requièrent le consentement unanime des parties qui partagent le contrôle.

Une entreprise associée est une entité sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. Une influence notable correspond au pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. L'influence notable est présumée exister lorsque le pourcentage des droits de vote exerçables par le Groupe est supérieur à 20 % mais n'entraîne ni un contrôle ni un contrôle conjoint.

Les éléments pris en compte pour déterminer l'influence notable ou le contrôle conjoint sont similaires à ceux requis pour déterminer le contrôle exercé sur une filiale.

L'appréciation du pouvoir d'un investisseur sur une entité prend en compte l'existence de droits de vote potentiels s'ils constituent des droits substantifs, c'est-à-dire s'ils confèrent à l'investisseur la capacité, en pratique, de diriger les activités pertinentes d'une entité au moment où les décisions sur les activités pertinentes ont besoin d'être prises.

Les participations dans les entreprises associées et les co-entreprises du Groupe sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence.

Selon cette méthode, la participation dans l'entreprise associée est initialement comptabilisée au coût d'acquisition, déterminé à la date d'acquisition. Après l'acquisition, la valeur comptable de la participation inscrite au bilan est ajustée au titre des variations de la quote-part du Groupe dans les actifs nets, y compris les éléments du résultat global de la période.

Le goodwill relatif à l'entreprise associée ou la co-entreprise est inclus dans la valeur comptable de la participation et n'est pas amorti.

Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans le résultat des opérations de l'entreprise associée ou de la co-entreprise. Toute variation des autres éléments du résultat global des entités acquises est présentée dans le compte de résultat consolidé. En outre, lorsqu'une variation a été directement comptabilisée dans les capitaux propres de l'entreprise associée ou de la co-entreprise, le Groupe comptabilise sa quote-part de la variation dans le tableau de variation des capitaux propres. Les profits et pertes latents découlant de transactions entre le Groupe et l'entreprise associée ou la co-entreprise sont éliminés à hauteur de la participation dans l'entreprise associée ou dans la co-entreprise.

Le total de la quote-part du Groupe dans le résultat d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise est comptabilisé en résultat sous le résultat opérationnel, et représente la quote-part dans le résultat après impôt des filiales de l'entreprise associée ou de la co-entreprise.

Quand cela est possible, les comptes des entreprises associées et des co-entreprises sont préparés pour la même période que la société mère. Des ajustements sont apportés, si besoin est, pour aligner les méthodes comptables sur celles du Groupe.

Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée ou une co-entreprise est supérieure ou égale à sa participation dans l'entreprise associée, y compris toute créance non garantie, le Groupe ne comptabilise pas de pertes additionnelles, sauf s'il a encouru une obligation ou effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Après application de la méthode de mise en équivalence, le Groupe détermine s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur au titre de la participation dans l'entreprise associée. À chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe des indices de perte de valeur de la participation dans l'entreprise associée. Si c'est le cas, le Groupe calcule le montant de la perte de valeur comme étant la différence entre la valeur recouvrable de l'entreprise associée et sa valeur comptable, et comptabilise ce montant en résultat.

Lorsqu'une participation cesse d'être une entreprise associée ou une co-entreprise, le Groupe évalue et comptabilise toute participation résiduelle à sa juste valeur. Toute différence entre la valeur comptable de l'entreprise associée lors de la perte d'influence notable et la juste valeur de la participation conservée et des produits de cession est comptabilisée en résultat.

Les participations dans lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable sont comptabilisées à leur juste valeur en « Titres de participations non consolidés à la juste valeur ».

Une liste des co-entreprises et des entreprises associées aux 31 mars 2021 et 31 mars 2022 est présentée Note 13.

2.3 Conversion des états financiers en devises étrangères

Les entités du Groupe hors zone euro ont généralement pour monnaie de fonctionnement leur monnaie nationale, à l'exception des sociétés de trading (hors Brésil et France) qui tiennent leur comptabilité en dollar US, conformément à IAS 21, la majorité de leurs flux étant libellés en dollars US.

Toutes les entités du Groupe convertissent leurs états financiers dans la monnaie de présentation du Groupe (l'euro) sur la base :

- des cours annuels moyens pour les produits et les charges du compte de résultat ;
- du cours de change en vigueur au 31 mars pour les actifs et passifs du bilan.

Les différences de conversion qui en résultent sont comptabilisées dans les « Ecart de conversion » dans les capitaux propres et sont également présentées dans les « Autres éléments du résultat global » dans l'état du résultat global. La part revenant aux intérêts minoritaires est présentée dans les « Intérêts minoritaires » dans les capitaux propres.

Ces montants sont intégralement reclassés en résultat lorsque la participation concernée est : (i) intégralement cédée ou liquidée, ou (ii) partiellement cédée (le Groupe perd le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable). En cas de cession partielle sans conséquence économique significative tel que décrit plus haut, un reclassement partiel et proportionnel de la « Réserve de conversion » est effectué.

Les cours moyens et de clôture utilisés pour la conversion des états financiers dans la monnaie de présentation sont les suivants :

Devise / Euro	Taux moyen pour les 12 mois		Taux de clôture			
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021		
Brésil	Real	BRL	6,20	6,27	5,26	6,69
République Tchèque	Couronne tchèque	CZK	25,30	26,60	24,38	26,14
Angleterre	Livre	GBP	0,85	0,90	0,85	0,85
USA	Dollar	USD	1,16	1,16	1,11	1,17
Chine	Yuan	CNY	7,46	7,91	7,04	7,68
Hong Kong	Dollar Hong Kong	HKD	9,05	9,03	8,69	9,12
Bosnie	Mark convertible	BAM	1,96	1,96	1,96	1,96
Roumanie	Leu roumain	RON	4,94	4,86	4,95	4,92
Mozambique	Metical mozambicain	MZM	73,21	83,75	70,80	79,37
Indonésie	Roupie Indonésienne	IDR	16 678,25	16 953,40	15 947,00	17 030,56

2.4 Transactions en monnaies étrangères

Lors de leur comptabilisation initiale, les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en monnaie de fonctionnement de la filiale au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

À la clôture, les actifs et passifs financiers sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change résultant de ces opérations sont comptabilisées en résultat sous la rubrique « Produits et charges financiers ».

Le Groupe accorde des avances à long terme aux filiales étrangères, qui peuvent être qualifiées selon la norme IAS 21 d'investissements nets dans une filiale étrangère. Dans ce cas précis, et conformément à la norme IAS 21, les écarts de change relatifs à la conversion au cours de clôture de ces dettes et créances ont été comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

2.5 Regroupement d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Le goodwill est initialement évalué au coût, qui est l'excédent du prix transféré et du montant de toute participation minoritaire dans l'entité acquise, et (le cas échéant) de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entité acquise sur les montants nets des actifs identifiables et des passifs acquis évalués à la juste valeur. Si, après réévaluation, le montant de la participation du Groupe dans la juste valeur des actifs nets identifiables de l'entité acquise est supérieur à la somme de la contrepartie transférée, de toute participation minoritaire dans l'entité acquise et (le cas échéant) de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entité acquise, l'excédent (également appelé « badwill ») est immédiatement comptabilisé en résultat comme un profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe décide de valoriser l'intérêt minoritaire dans l'entité acquise à la juste valeur ou à hauteur de la quote-part des actifs nets identifiables de l'entité acquise.

Les coûts d'acquisition sont comptabilisés en charges.

Lorsque le Groupe acquiert une activité, il évalue les actifs financiers acquis et les passifs financiers pris en charge pour les classer et les désigner conformément aux termes contractuels, aux circonstances économiques et autres conditions pertinentes à la date d'acquisition. Ceci inclut la séparation des dérivés incorporés des contrats hôtes détenus par l'entité acquise.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est incomplète à la clôture de la période durant laquelle il est réalisé, le Groupe comptabilise des montants provisoires pour les éléments dont la comptabilisation est incomplète. Ces montants provisoires sont ajustés au cours de la période de valorisation et des actifs ou passifs additionnels sont comptabilisés afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient affecté les montants comptabilisés à cette date.

En cas de regroupement d'entreprises par étapes, la valeur comptable de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entité acquise est revalorisée à sa juste valeur à la date d'acquisition par le biais du compte de résultat.

Tout complément de prix devant être transféré par l'acquéreur est comptabilisé à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur du complément de prix, qui est réputé être un actif ou un passif financier, sont comptabilisées conformément à IAS 39 soit en résultat, soit dans les autres éléments du résultat global. Si le complément de prix est classé dans les capitaux propres, il n'est pas revalorisé avant d'être définitivement réglé dans les capitaux propres.

Après la comptabilisation initiale, le goodwill est valorisé au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Les goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises sont, à compter de la date d'acquisition, affectés à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises, que d'autres actifs ou passifs de l'entité acquise soient ou non affectés à ces unités.

Les goodwill correspondant aux entités consolidées sont présentés séparément au poste « Goodwill » dans le bilan consolidé. Les goodwill relatifs à des sociétés mises en équivalence sont présentés dans la rubrique « Participation dans les entreprises associées ».

2.6 Actifs non courants (ou groupes destinés à être cédés) détenus en vue de la vente et passifs associés

Les actifs non courants (ou groupes destinés à être cédés) et les passifs détenus en vue de la vente dont la vente sous douze mois est hautement probable, sont classés au poste « Actifs non courants (ou groupes destinés à être cédés) classés en détenus en vue de la vente » et « Passifs directement associés aux actifs non courants classés en détenus en vue de la vente » dans le bilan.

Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs (groupe destiné à être cédé) dans son ensemble, ainsi que les passifs associés.

Une vente est hautement probable lorsque la direction du Groupe s'est engagée sur un plan de vente de l'actif non courant ou du groupe destiné à être cédé et un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan qui a été lancé.

Lorsque la perte de contrôle d'une filiale est hautement probable, tous les actifs et les passifs qui s'y rapportent sont classés en « détenus en vue de la vente », que l'entité conserve ou non un intérêt dans l'ancienne filiale après la vente.

Les actifs non courants (ou groupes destinés à être cédés) classés en « détenus en vue de la vente » sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les immobilisations corporelles et incorporelles ne sont plus amorties une fois classées en « détenues en vue de la vente ».

2.7 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- les brevets acquis ;
- les marques acquises, de notoriété reconnue, individualisables et dont il est possible de vérifier l'évolution de la valeur ;
- les logiciels informatiques ;
- les quotas d'émission (cf. Note 2.13) ; et
- les frais de développement qualifiés.

Les brevets acquis et les logiciels informatiques sont valorisés à leur coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée d'utilité. Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité anticipée, qui s'échelonne de 1 à 5 ans.

Les marques dont la durée de vie est indéfinie et les quotas d'émission ne sont pas amortis et sont soumis à des tests de dépréciation annuels.

Les amortissements et les pertes de valeur sont comptabilisés dans les produits opérationnels.

Conformément à IAS 38, les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception de certains frais de développement qualifiés qui remplissent les critères de capitalisation prévus par la norme.

2.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût (prix d'achat et frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens) ou à leur coût de production majoré des coûts directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction, sauf dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Lorsque certaines parties d'un bien corporel acquis ont des durées d'utilité différentes, l'approche par composants est retenue et ces composants sont amortis sur leurs durées d'utilité respectives.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'immobilisation sont comptabilisées comme un actif nouveau, et la valeur comptable des composants remplacés est éliminée.

Le Groupe effectue chaque année des activités de maintenance de ses installations industrielles afin d'inspecter et de remplacer des composants d'immobilisations. Les principaux frais de maintenance annuels comprennent la main-d'œuvre, le matériel, les services externes, frais généraux et assimilés encourus au cours de la période inter-campagnes. Le Groupe utilise la méthode des inspections et révisions majeures pour comptabiliser les coûts annuels des principales activités de maintenance.

Un élément d'immobilisation corporelle qui doit être remplacé chaque année est comptabilisé comme un composant séparé du coût de l'immobilisation, et est amorti sur la durée d'utilité estimée de l'actif. Il est ensuite remplacé dans le cadre des activités de maintenance annuelle. Les frais de maintenance régulière sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus, car les pièces remplacées n'accroissent pas la performance de l'actif et n'apportent pas d'améliorations.

Conformément à IAS 23, les intérêts des emprunts affectés à l'acquisition des actifs corporels d'un montant individuel significatif et pour lesquels la durée de construction est significative sont comptabilisés en augmentation du coût d'acquisition du bien.

Les coûts de plantation des plants de canne à sucre sont intégrés aux actifs corporels. Ils sont valorisés à leurs coûts et sont amortis sur leurs durées d'utilité respectives.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité anticipée de chaque actif :

Constructions industrielles	20 - 40 ans
Installations techniques, matériel et outillage (France, République Tchèque)	15 - 40 ans
Installations techniques, matériel et outillage (Brésil, Mozambique)	10 - 15 ans
Agencements et aménagements	10 - 20 ans
Plantes productrices	5 - 6 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel de transport	5 ans

2.9 Dépréciation d'actifs

Conformément à IAS 36, « Dépréciation d'actifs », les goodwill et les immobilisations corporelles et incorporelles sont soumis à des tests de dépréciation chaque fois que les événements ou changements significatifs de circonstances indiquent que les valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. Les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices matériels de perte de valeur. Le Groupe réalise les tests de dépréciation au cours du dernier trimestre de son exercice comptable.

Pour évaluer les pertes de valeur, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT). Ces UGT correspondent au plus petit groupe d'actifs générant des flux de trésorerie nettement indépendants de ceux générés par d'autres UGT.

Les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné lieu à la comptabilisation des goodwill.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif, de l'UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées avant impôt des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et la valeur terminale.

Les flux de trésorerie servant de base de calcul aux valeurs d'utilité sont issus des plans d'affaires à moyen terme des UGT. Les hypothèses retenues en termes d'évolution du chiffre d'affaires et du flux de trésorerie terminal sont considérées comme raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des UGT.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs) dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel et est imputée en priorité sur les goodwill. Les pertes de valeur imputées sur les goodwill ne peuvent être reprises au cours des périodes futures.

2.10 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement ne sont pas comptabilisées sauf s'il existe une certitude raisonnable que le Groupe réunira les conditions associées et qu'elles seront reçues.

Les subventions d'investissement reçues par le Groupe sont comptabilisées au bilan dans le poste « Autres passifs courants » ou « Autres passifs non courants » et sont reprises dans le compte de résultat au même rythme que les amortissements relatifs aux immobilisations qu'elles ont contribué à financer.

Lorsque les subventions publiques reçues ne sont pas liées à des actifs, ces subventions sont rapportées au résultat sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

2.11 Contrat de location

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation d'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat et d'une dette au titre de l'obligation de paiement.

Par mesure de simplification, tel que permis par la norme, les contrats de location d'une durée inférieure à douze mois ainsi que ceux dont la valeur à neuf est inférieure ou égale à 5 000 USD n'ont pas été inclus dans les contrats de location au sens de la norme IFRS 16.

Les principaux contrats de location identifiés correspondent à des terrains, des véhicules, et des biens immobiliers.

Evaluation du droit d'utilisation des actifs

A la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et correspond au montant initial de la dette ajusté, s'il y a lieu, du montant des loyers constatés d'avance ou à payer reconnus dans le bilan.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité des actifs sous-jacents.

Evaluation de la dette de loyer

A la prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Le montant du passif dépend, dans une large mesure, des hypothèses retenues au titre de la durée des contrats et des taux d'actualisation. La présence du Groupe sur plusieurs zones géographiques l'expose à un large éventail de conditions juridiques appliquées aux contrats. La durée du contrat de location généralement utilisée pour évaluer les passifs est, dans la plupart des cas, la durée initiale du contrat de location sans tenir compte des options de résiliation anticipée ou d'extension, sauf dans des circonstances exceptionnelles.

La dette liée au contrat de location est augmentée à hauteur des charges d'intérêts déterminées par application du taux d'actualisation à cette dette à l'ouverture de la période et diminuée du montant des paiements effectués.

La charge d'intérêts de la période ainsi que les paiements variables, non pris en compte lors de l'évaluation initiale de la dette, et encourus au cours de la période considérée, sont comptabilisés en charges.

La dette peut être ré-estimée lors de la révision de la durée de location, lors d'une modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option ou encore lors de la révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

2.12 Actifs biologiques

La norme IAS 41 Agriculture couvre le traitement comptable des activités agricoles. L'activité agricole est la gestion de la transformation biologique et de la récolte d'actifs biologiques en vue de la vente ou de la transformation en production agricole ou d'autres actifs biologiques. Ces actifs biologiques (canne à sucre et manioc) et les produits agricoles liés (canne à sucre et manioc récoltés) doivent être comptabilisés à la juste valeur diminuée des frais de vente. Pour satisfaire cette règle de valorisation, le Groupe évalue ses plants de canne à sucre et le manioc à la juste valeur diminuée, le cas échéant, des coûts de la vente et les classe en actifs biologiques courants.

Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat, en coût des marchandises vendues. Les terrains sur lesquels sont plantés les actifs biologiques sont évalués conformément à la norme IAS 16, « Immobilisations corporelles ».

2.13 Quotas d'émission

L'augmentation des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère a amené certains Etats et la communauté internationale à mettre en place des dispositifs réglementaires pour en limiter la progression. Dans le cadre du système européen d'échange des quotas d'émission de gaz à effet de serre, le Groupe reçoit à titre gratuit des quotas d'émission dans certains pays européens. Les quotas sont reçus une fois par an et, en contrepartie, le Groupe doit restituer des quotas d'émission de gaz à effet de serre à hauteur de ses émissions effectives.

En l'absence de dispositions spécifiques des normes IFRS ou d'interprétation sur la comptabilisation des quotas d'émission, le Groupe applique la méthode comptable suivante :

- Les quotas d'émission reçus à titre gratuit dans le cadre des plans nationaux d'allocation sont inscrits en immobilisations incorporelles pour leur valeur de marché à la date d'attribution en contrepartie d'un passif non financier pour la même valeur,
- Les achats de quotas d'émission sur le marché sont enregistrés en immobilisations incorporelles selon les mêmes critères que toute acquisition d'actifs isolés et une perte de valeur est enregistrée si la valeur nette comptable des quotas d'émission acquis sur le marché est supérieure à leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice,
- Une provision est comptabilisée si les émissions réelles excèdent les quotas détenus (alloués ou achetés),
- Les émissions par le Groupe de gaz à effet de serre sont comptabilisées au coût moyen pondéré des quotas gratuits de l'exercice et des quotas acquis, dans les autres charges opérationnelles et le passif non financier correspondant lié aux quotas gratuits est enregistré dans les autres produits opérationnels. En parallèle, un passif courant est comptabilisé.
- À la fin de la période, les quotas d'émission utilisés sont sortis des immobilisations incorporelles et le passif courant est repris.

Les quotas sont considérés comme un coût de production et à ce titre ils sont, lorsqu'ils sont consommés, pris en compte dans la valorisation des stocks de la manière suivante :

- Pour une valeur nulle lorsqu'ils sont reçus à titre gratuit ;
- A leur coût d'acquisition s'ils sont acquis à titre onéreux sur le marché.

Les opérations relatives à ces quotas, réalisées sur le marché à terme, sont généralement traitées en dehors du champ d'application de la norme IFRS 9 car ces opérations entrent dans le cadre du traitement « own-use ».

Le Groupe a reçu en 2021, les premières allocations gratuites au titre de la phase IV (2021-2030) du Système d'Échange de Quotas d'Émissions. Afin d'inciter les entreprises à réduire leurs émissions, les allocations gratuites de quotas ont diminué significativement par rapport à la phase III.

2.14 Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation diminuée des coûts de la vente. Le prix de revient est calculé selon la méthode du « coût moyen pondéré » ou du « premier entré – premier sorti » selon les produits. Les stocks détenus dans le cadre d'opérations de trading sont valorisés à la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Lors de leur comptabilisation initiale, les matières premières et les fournitures consommables sont comptabilisées au prix d'achat majoré des coûts attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état (transport, commissions, etc.).

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant le coût des matières consommées, les amortissements des biens concourant à la production, les charges directes ou indirectes de production à l'exclusion des frais financiers.

Le Groupe prend des engagements d'achat et de vente pour ses produits qui entrent dans le cadre de ses activités de transformation et de négoce. Les prix et les livraisons physiques liés aux ventes et aux achats sont précisés dans les contrats. Les engagements liés à des contrats d'achats et de ventes dans le cadre de l'activité propre du Groupe (« own use ») ne sont pas reconnus dans les états financiers tant que la vente physique n'a pas eu lieu. Les engagements liés à des contrats d'achats et de ventes dans le cadre de l'activité de trading du Groupe sont valorisés à la juste valeur dans les états financiers du Groupe tant que la vente physique n'a pas eu lieu. La juste valeur des engagements d'achats et de ventes est comptabilisée dans le compte de résultat en coût des marchandises vendues.

Une perte de valeur est comptabilisée sur les stocks lorsque :

- la valeur brute déterminée comme précisé ci-dessus s'avère supérieure à la valeur de marché ou à la valeur de réalisation, et/ou
- des produits ont fait l'objet d'une détérioration particulière.

2.15 Actifs financiers

La norme IFRS 9 prévoit une approche unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers, basée sur les caractéristiques de l'instrument financier et l'intention de gestion du Groupe. Ainsi :

- les actifs financiers dont les flux de trésorerie sont représentatifs uniquement du paiement de principal et d'intérêts sont évalués au coût amorti s'ils sont gérés dans le seul objectif de collecter ces flux ;
- dans les autres cas, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le résultat, à l'exception des instruments de capitaux propres (titres de participation ...) qui ne sont pas détenus à des fins de transaction et dont les variations de valeur affectent, sur option, les « autres éléments du résultat global ».

Ces principes se traduisent comme suit sur les actifs présentés dans le bilan du Groupe :

Les actifs financiers comprennent les catégories comptables suivantes : les titres de participations non consolidés, les placements financiers, les prêts et les créances et les instruments dérivés actifs.

A la date d'acquisition, le Groupe détermine la classification de l'actif financier dans l'une de ces catégories comptables.

Les titres de participations non consolidés et placements à la juste valeur

Cette catégorie comprend principalement les titres de participations non consolidés et les titres de dette qui ne répondent pas aux définitions des autres catégories d'actifs financiers.

Le Groupe a choisi de comptabiliser la variation de juste valeur de ses titres de participations non consolidés en autres éléments du résultat global car ces derniers répondent à la définition d'instrument de capitaux propres et ne sont pas détenus à des fins de transaction, à l'exception des parts détenues dans des fonds d'investissement qui ont leur variation de juste valeur comptabilisée en résultat financier.

Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de clôture. Les titres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable sont comptabilisés au coût diminué des pertes de valeur généralement calculées par rapport à la proportion du capital détenu.

Prêts et créances

Les créances clients, autres créances et prêts sont comptabilisés au coût amorti, correspondant à leur valeur nominale. La part des créances et prêts non couverts par une assurance-crédit donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation dès l'enregistrement des créances, à hauteur des pertes attendues à l'échéance. Celle-ci reflète la probabilité de défaut des contreparties et le taux de perte attendue, évalués, selon les cas, sur la base de statistiques historiques, d'informations communiquées par les agences de crédit, ou de notes attribuées par les agences de notation.

Lorsque l'échéance des créances et prêts est supérieure à un an, leur montant fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et les créances sont soumis à des tests de dépréciation. Ces actifs sont dépréciés si leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable estimée, dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur. La perte de valeur est enregistrée au compte de résultat.

Le groupe a recours à des opérations de cessions de créances sous forme d'affacturage et titrisation sur certaines de ses créances. Conformément à IFRS 9, le Groupe ne décomptabilise les créances que lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie ont été transférés, de même que la quasi-totalité des risques et avantages attachés à ces créances.

Dans le cadre de l'analyse de transfert des risques, le risque de dilution est ignoré, dès lors qu'il est défini et circonscrit (et en particulier correctement distingué du risque de retard de paiement).

Les cessions de créances avec recours possible contre le cédant en cas de non-paiement du débiteur ne sont pas décomptabilisées. Les coûts de cession de créances sont enregistrés en résultat opérationnel.

Instruments dérivés actifs

Les règles et principes comptables relatifs aux instruments dérivés sont traités dans la note 2.20.

2.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les dépôts à terme qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à trois mois) et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt, ainsi que les valeurs mobilières de placement par nature très liquides et soumises à un risque négligeable de variation de valeur.

2.17 Avantages du personnel

Régimes à cotisations définies

Le Groupe comptabilise en charge les cotisations aux régimes à cotisations définies au fur et à mesure qu'elles sont versées, lorsque les salariés ont rendu les services leur donnant droit à cotisation.

Régimes à prestations définies

Les estimations des obligations du Groupe au titre des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi, tels que les médailles du travail, sont calculées annuellement, conformément à la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel », en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements.

Lorsque les prestations sont pré-financées au travers de fonds externes, les actifs détenus au travers de ces fonds sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture de l'exercice.

Les écarts actuariels et les variations des rendements des actifs des fonds de pension (hors intérêts nets) sont immédiatement comptabilisés au bilan, et un débit ou un crédit correspondant est imputé aux capitaux propres à travers les autres éléments du résultat global au cours de la période durant laquelle ils surviennent.

Le coût des services rendus, qui constate l'augmentation des obligations liée à l'acquisition d'une année d'ancienneté supplémentaire, est pour sa part inclus dans le résultat opérationnel courant.

Le coût financier relatif aux régimes à prestations définies est comptabilisé dans les charges financières.

L'effet des modifications de plan sur les obligations des sociétés du Groupe est reconnu au compte de résultat l'année de la modification et ne peut plus être étalé sur la durée de vie résiduelle d'acquisition des droits.

Les obligations projetées au titre des avantages du personnel comptabilisées au bilan représentent la valeur actuelle de l'engagement diminuée de la juste valeur des actifs des fonds de pension. Les actifs résultant de ce calcul se limitent à la valeur actuelle des remboursements attendus des fonds de pension et à toute diminution future des cotisations due à un excédent.

2.18 Provisions

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduise par une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente attendue.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité ou s'il n'est pas probable qu'une obligation actuelle existe, alors il s'agit d'un passif éventuel.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, la provision est actualisée à sa valeur actuelle. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle reflète la valeur-temps de l'argent et les risques spécifiques inhérents au passif évalué. L'effet de l'actualisation est inscrit en charges financières.

Une provision pour restructuration est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

2.19 Passifs financiers

Cette catégorie comprend :

- Les passifs financiers au coût amorti ;
- Les passifs financiers à la juste valeur sur option ;
- Les passifs financiers classés comme détenus à des fins de transactions, y compris les instruments dérivés passifs (mais hors dérivés de couverture) ; et
- Les engagements de rachats de minoritaires.

Evaluation et comptabilisation des passifs financiers au coût amorti

A l'exception des passifs financiers à la juste valeur et des dérivés constituant des passifs valorisés et comptabilisés à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués et comptabilisés initialement à leur juste valeur, puis au coût amorti, déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Évaluation et comptabilisation des instruments hybrides

Les instruments hybrides sont séparés en éléments de passifs et de capitaux propres en fonction des conditions du contrat. Lors de l'émission d'instruments hybrides, la juste valeur de la composante passif est déterminée en utilisant le taux de marché d'un instrument similaire sans option de conversion. Ce montant est classé en passif financier au coût amorti (net des frais de transaction) jusqu'à son extinction lors de sa conversion ou de son remboursement.

Les produits résiduels sont affectés à l'option de conversion qui est comptabilisée dans les capitaux propres, nets des frais de transaction. La valeur comptable de l'option de conversion n'est pas réévaluée au cours des exercices futurs. Les frais de transaction sont répartis entre les composantes passif et capitaux propres de l'instrument hybride sur la base de l'affectation des produits aux composantes passifs et capitaux propres lors de la comptabilisation initiale de l'instrument.

Evaluation et comptabilisation des passifs financiers à la juste valeur sur option

Lorsqu'un passif financier est éligible à être comptabilisé pour sa totalité à la juste valeur, cas de passif ayant un dérivé incorporé, le groupe enregistre le passif à la juste valeur et les variations de juste valeur en résultat financier.

Engagements de rachats de minoritaires

Selon la norme IAS 32, les options de vente consenties de manière inconditionnelle aux tiers minoritaires de filiales consolidées globalement doivent être considérées comme un passif financier du Groupe.

Le Groupe enregistre ces options de vente consenties aux tiers minoritaires en passif financier pour la juste valeur de l'option, avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires.

En cas d'écart entre la juste valeur de la dette et les intérêts minoritaires concernés, celui-ci est imputé sur les capitaux propres - part du groupe.

Le passif financier est estimé en fonction des prix ou formules définis dans les contrats. Lorsque les formules sont basées sur un multiple de résultat après déduction de la dette, le montant de la dette relative à l'option est estimé en fonction des prévisions de résultat et de dette nette de la période d'exercice de l'option.

Les variations de juste valeur ultérieures de ces passifs, dont les effets d'actualisation, sont enregistrées en contrepartie des capitaux propres.

Les quotes-parts de réserves et de résultat ainsi considérées comme acquises sont également prises en compte dans les Intérêts Minoritaires des états financiers présentés.

2.20 Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments dérivés afin de gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts, des taux de conversion, des prix de matières premières et des prix d'énergies.

Les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière, dans les autres actifs et passifs financiers, qu'ils soient qualifiés ou non d'instruments de couverture au sens d'IFRS 9. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.

Chaque fois que cela est possible, les instruments dérivés sont comptabilisés conformément aux règles relatives à la comptabilité de couverture.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- L'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert.

Les types de relations de comptabilité de couverture actuellement mis en œuvre par le Groupe répondent aux exigences de la norme IFRS 9 et sont alignés sur la stratégie et les objectifs de gestion du risque du Groupe.

Le Groupe a recours à la couverture des flux de trésorerie ainsi qu'à la couverture de la juste valeur.

Dans ces relations de couverture, l'efficacité du dérivé est évaluée en utilisant la méthode des dérivés hypothétiques : le dérivé désigné dans chaque relation de couverture doit permettre de compenser les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert.

Les principales sources d'inefficacité sont les suivantes :

- Effet du risque de crédit du Groupe et des contreparties sur la juste valeur des instruments de couverture qui n'est pas reflété dans la variation de la juste valeur des éléments couverts (change, taux et matières premières). Conformément à IFRS 13, la mesure du risque de crédit sur instruments dérivés est effectuée de manière régulière. L'absence de matérialité n'a jamais donné lieu à constatation d'un ajustement à ce titre ;
- Modifications du calendrier et du montant des flux attendus des transactions couvertes pour le risque de change transactionnel. Les variations de juste valeur d'une période à l'autre sont comptabilisées de manière différente selon le type de comptabilité de couverture appliqué.

La couverture de flux de trésorerie (CFH) permet de couvrir l'exposition aux variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé ou d'une transaction prévue et hautement probable affectant le résultat net présenté. Pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en autres éléments du résultat global, la variation de juste valeur du sous-jacent n'étant pas enregistrée dans l'état de la situation financière consolidée. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont repris en résultat au cours de la même période que l'élément couvert lui-même.

La valeur temps des options documentées en couverture est traitée comme un coût de la couverture : les variations de juste valeur de la valeur temps sont comptabilisées en « autres éléments du résultat global » puis recyclées en résultat opérationnel ou financier au même rythme que l'élément couvert.

La couverture de juste valeur (FVH) permet de couvrir l'exposition aux variations de la juste valeur de la totalité ou d'une partie d'un actif ou passif comptabilisé affectant le résultat net présenté. Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajuste la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

Les instruments de couverture de matières premières entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9 sont des instruments dérivés et sont évalués à leur juste valeur, dont la variation de juste valeur et l'impact net du dénouement des opérations sont comptabilisés en résultat opérationnel.

Les instruments dérivés qui ne satisfont pas les critères de définition d'instruments de couverture sont qualifiés de « détenus à des fins de transaction ». Les variations de juste valeur des dérivés détenus à des fins de transaction sont reconnues dans le compte de résultat.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction ne sont pas détenus à des fins spéculatives.

Les variations de juste valeur des dérivés qualifiés de « détenus à des fins de transaction » ainsi que la part inefficace des dérivés qualifiés de couverture reconnues en résultat, les résultats de couvertures débouclées ainsi que les résultats débouclés des dérivés qualifiés de « détenus à des fins de transaction » sont classées :

- Dans les charges et produits financiers quand le risque sous-jacent est classé dans les charges et produits financiers (taux d'intérêts et change financier) ;
- Dans les charges et produits opérationnels, quand le risque sous-jacent est classé dans les charges et produits opérationnels (Commodités - ie matières premières, produits finis, énergie et change opérationnel).

Sur les matières premières, les contrats d'achats / ventes sont généralement traités en dehors du champ d'application d'IFRS 9 (traitement « own-use »), à l'exception de certaines opérations spécifiques sur l'éthanol, le sucre, les céréales, l'électricité, le charbon et le gaz. Pour ces opérations spécifiques, la comptabilité de couverture est systématiquement privilégiée.

La qualification en “own-use” est démontrée lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Les volumes achetés ou vendus au titre de ces contrats correspondent à des besoins d’exploitation de la filiale ;
- Les contrats ne donnent pas lieu à un règlement net au sens de la norme IFRS 9 et, en particulier, une livraison physique intervient systématiquement ;
- Les contrats ne sont pas assimilables à des ventes d’options au sens de la norme IFRS 9.

2.21 Capital coopératif

Tereos SCA est une société coopérative agricole, dont le capital est composé de parts sociales souscrites en fonction de l’activité de ses associés coopérateurs au cours d’une période d’engagement.

Les statuts précisent les règles applicables à la gestion de ces parts sociales : ces parts sont souscrites en fonction du niveau de l’activité des associés coopérateurs dans le cadre d’un engagement de 10 ans renouvelable par tacite reconduction de périodes de 5 ans.

Ce capital est susceptible de varier au sein d’une procédure d’approbation soumise au conseil de surveillance et le cas échéant à l’assemblée générale. Il ne peut être réduit en dessous d’un montant plancher correspondant aux trois quarts du montant le plus élevé du capital constaté lors d’une assemblée générale. Par ailleurs, toute variation à la baisse doit faire l’objet d’une constitution de réserve pour remboursements de parts, lors de l’affectation de résultat, afin de couvrir l’éventuelle baisse des capitaux propres.

La norme IAS 32 établit les principes du classement des instruments financiers en passifs financiers ou en capitaux propres. En particulier, les instruments remboursables au gré du porteur qui lui confèrent le droit de demander le remboursement auprès de l’émetteur en échange d’un montant de trésorerie ou d’un autre instrument financier sont qualifiés d’instruments de dette selon IAS 32.

L’interprétation IFRIC 2 contient un certain nombre d’indicateurs et d’exemples sur le traitement comptable des parts sociales des coopératives.

Compte tenu des spécificités de la coopération agricole et du fonctionnement de Tereos SCA, le groupe considère que pour le classement des parts sociales il convient de tenir compte des particularités suivantes :

- Une activité fortement capitalistique nécessitant un engagement important des coopérateurs sur le long terme ;
- Des statuts conditionnant les remboursements de capital au travers d’une procédure ;
- Une faiblesse du niveau de remboursement de capital constatée historiquement.

Compte tenu de ces éléments, montrant la nature très particulière des parts sociales, le groupe a décidé de les présenter séparément des dettes financières et dettes d’exploitation du groupe.

Le sous-total « Capital coopératif et capitaux propres » de l’ensemble consolidé est présenté dans le bilan, conformément à IAS 1 pour faciliter la compréhension de la structure financière du Groupe. Cette rubrique permet de présenter les capitaux investis par les associés coopérateurs.

2.22 Réserves

La nature et l’objectif de chaque réserve sont les suivants :

Réserve de couverture des flux de trésorerie et réserve des écarts actuariels (OCI)

La réserve de couverture des flux de trésorerie inclut la part efficace de la relation de couverture à la date de clôture, nette d’impôts. La note 2.20 donne des informations plus détaillées sur les méthodes comptables applicables à l’utilisation de cette réserve.

La réserve des écarts actuariels comprend les écarts actuariels découlant des variations des provisions pour retraites. La note 2.17 donne des informations plus détaillées sur les méthodes comptables applicables à l'utilisation de cette réserve.

Réserve de conversion

La réserve de conversion est utilisée pour comptabiliser les différences de change résultant de la conversion des comptes des filiales étrangères. La note 2.3 donne des informations plus détaillées sur les méthodes comptables applicables à l'utilisation de cette réserve.

2.23 Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt qui figure dans le compte de résultat consolidé comprend les impôts exigibles et les impôts différés.

Impôts courants

La dette d'impôts exigibles est basée sur le résultat imposable de l'exercice. Le résultat imposable de l'exercice diffère du résultat reporté dans le compte de résultat consolidé car il exclut les produits ou charges qui sont respectivement imposables ou déductibles sur d'autres exercices ainsi que les produits ou charges qui ne sont jamais imposables ou déductibles.

Les actifs ou passifs d'impôts courants sont comptabilisés au bilan en utilisant les taux d'imposition qui ont été adoptés à la clôture.

Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition qui devraient s'appliquer sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, et sont classés en actifs et passifs non courants. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée, sauf dans la mesure où elle concerne des éléments précédemment comptabilisés en dehors du compte de résultat consolidé.

Les pertes fiscales non utilisées sont reportables indéfiniment et ne font pas l'objet d'ajustements au titre de l'inflation. Le recouvrement de tous les impôts différés actifs s'appuie sur des prévisions de résultat imposable déterminées par les directions des entités concernées, et sont revues par la direction du Groupe.

Les prévisions de résultat imposable englobent plusieurs estimations sur la situation de l'économie mondiale et plus spécifiquement des économies dans lesquelles le Groupe opère, les fluctuations des taux d'intérêt, les volumes et prix de ventes et les taux d'imposition ; ces estimations peuvent s'avérer différentes des données et des montants réels.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, de déficits fiscaux et de crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable. Celui-ci est apprécié à la clôture de chaque exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées.

En application d'IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges et produits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement aux autres éléments du résultat global. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés dans les autres éléments du résultat global.

2.24 Produit des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est principalement composé de ventes de produits et marchandises. Il est constaté dans le compte de résultat lors du transfert de contrôle des produits.

Le chiffre d'affaires est enregistré net des remises et ristournes accordées aux clients, des avantages commerciaux et des taxes sur les ventes (TVA, ICMS, PIS et COFINS). Ces montants sont estimés au moment de la reconnaissance du chiffre d'affaires, sur la base des accords et des engagements avec les clients concernés.

3. Risques climatiques

Les matières premières transformées par le Groupe sont issues de l'activité agricole, qui est intrinsèquement soumise aux variations imprévisibles des conditions météorologiques. Les activités de Tereos sont ainsi susceptibles d'être directement touchées par des conditions climatiques extrêmes ou défavorables, des agresseurs naturels, des catastrophes naturelles et le changement climatique.

Le Groupe prend en compte, au mieux de sa connaissance, les risques climatiques dans ses hypothèses de clôture et intègre leurs impacts potentiels dans les états financiers, avec en particulier :

- la revue de la durée d'utilité de certains actifs
- l'intégration dans les tests de dépréciation des actifs à durée de vie indéfinie des impacts attendus de ces risques sur les flux futurs de trésorerie, dont notamment la hausse des coûts des quotas CO2 en Europe et les évolutions des productivités agricoles.
- la prise en compte au mieux de notre connaissance des principaux risques de transition liés à l'évolution attendue de la réglementation, comme par exemple la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'interdiction des néonicotinoïdes pour les betteraves sucrières.

Dans le prolongement de ces actions, le Groupe a recours à des financements « à impact positif ». Un prêt « à impact positif » (sustainability-linked loan), est un financement comprenant une structure qui lie son taux de financement à des indicateurs de performance durable de l'emprunteur. Au cours de l'exercice 2021-2022, le Groupe Tereos a souscrit des financements « à impact positif » pour un montant total de 580 millions d'euros pour ses activités sucrières en France et amidonnières en Europe.

Tereos considère que l'évaluation des risques climatiques est correctement prise en compte et qu'elle est cohérente avec ses engagements pris en la matière.

L'évaluation de l'ensemble de ces éléments n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

4. Acquisitions, cessions, mouvements de périmètre et autres faits marquants de l'exercice

4.1 Effets de la crise sanitaire Covid-19

Depuis 2020, l'environnement économique global a été profondément impacté par la crise sanitaire du Covid-19, qui impacte l'ensemble des entreprises. Le Groupe est mobilisé pour assurer la sécurité de ses employés et continuer à servir ses clients dans ce contexte. Les environnements de travail et règles de fonctionnement ont été adaptés afin de respecter les recommandations des différentes autorités sanitaires. Dans ce contexte, l'ensemble de nos 48 sites de production est resté pleinement opérationnel pendant les confinements liés à l'épidémie du COVID-19.

Nos activités sucre, amidon et produits sucrants et éthanol ont retrouvé des niveaux de consommation normaux malgré de la volatilité sur certains produits.

4.2 Guerre en Ukraine

Tereos déplore vivement la situation humanitaire critique déclenchée par la guerre en Ukraine, et a mobilisé ses équipes pour apporter des produits essentiels au peuple ukrainien ainsi qu'aux réfugiés via les filiales les plus proches des théâtres d'opération.

Depuis le début du conflit le 24 février dernier, la volatilité et la hausse des prix déjà constatées sur les marchés des matières premières et de l'énergie se sont intensifiées. Les impacts économiques et financiers ainsi que la durée de cette situation sont difficiles à évaluer.

Une cellule de crise a été mise en place au sein de Tereos afin d'évaluer de manière constante les effets de cette crise sur les différentes activités du Groupe. A ce stade, Tereos est essentiellement impacté au niveau de ses coûts de production (coût des céréales, des intrants et de l'énergie). Les activités commerciales ne sont que très peu touchées compte tenu des faibles volumes exportés vers les zones géographiques concernées.

Les équipes Tereos sont entièrement mobilisées et adaptent en permanence leur stratégie afin de gérer au mieux la volatilité des marchés et des prix dans le respect des contraintes européennes et internationales. En ce sens, le Groupe a aussi choisi de changer de fournisseur d'énergie dans une optique de sécuriser et de renforcer sa souveraineté énergétique.

Les hypothèses que nous avons considérées pour clôturer nos comptes annuels, compte tenu des informations disponibles, sont celles d'un scénario temporaire, limité à un niveau régional avec un approvisionnement physique en énergie et en matières premières garanti ainsi qu'une normalisation partielle des marchés de matières premières et de l'énergie au cours de l'exercice 2023/24.

4.3 Principales opérations de financement

Le 13 avril 2021, le Groupe a conclu le placement d'une émission d'obligations senior d'un montant total de 125,0 millions d'euros à échéance 2025 à un taux effectif à maturité de 5,79% (à un prix de 106,75%).

Ce financement a été utilisé pour rembourser par anticipation des lignes de crédits souscrites par le Groupe et renforcer la sécurité financière du Groupe.

En septembre 2021, le Groupe a signé, pour son activité sucre en France, un crédit syndiqué de 390,0 millions d'euros d'une maturité jusqu'à septembre 2026 afin de remplacer le précédent crédit syndiqué de 450,0 millions d'euros arrivant à échéance en mai 2022.

En janvier 2022, le Groupe a conclu le placement d'une émission d'obligations d'un montant total de 350,0 millions d'euros à échéance avril 2027 et délivrant un coupon fixe 4,75% par an.

Enfin, en février 2022, le Groupe a signé pour son activité Amidon et produits sucrants en Europe un crédit syndiqué pour un montant total de 190,0 millions d'euros d'une maturité jusqu'à février 2027 afin de remplacer le précédent crédit syndiqué de 200,0 millions d'euros arrivant à échéance en décembre 2022.

4.4 Mouvements de périmètre

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie et sa volonté de se recentrer sur ses principales activités, le Groupe a procédé au cours de l'exercice à plusieurs opérations impactant son périmètre.

Dongguan & Liaoning :

Le 17 août 2021, un accord de vente a été signé pour les entités mises en équivalence Dongguan Yihai Kerry Syral Starch Technology Co. Ltd et Liaoning Yihai Kerry Tereos Starch Technology Co. Ltd.

Les cessions définitives des titres détenus dans ces filiales sont intervenues respectivement le 1er novembre 2021 et le 2 novembre 2021 pour un montant global de 40,7 millions d'euros. Cette opération a généré un gain net des frais de cession de 17,8 millions d'euros reconnu dans le résultat opérationnel.

Copagest & Tereos Agro-Industrie :

Le 6 août 2021, un accord a été signé avec le Groupe Axéreal pour lui céder notre participation dans l'entité mise en équivalence Copagest. La cession définitive des titres détenus dans cette entité a eu lieu le 28 février 2022, pour un montant de 74,6 millions d'euros. Cette opération a généré un gain de 13,5 millions d'euros reconnu dans le résultat opérationnel.

Dans le même temps, la société Tereos Participation a procédé au rachat d'intérêts minoritaires de la société Tereos Agro-Industrie détenus auparavant par Axéreal pour un montant de 26,7 millions d'euros. A l'issue de cette opération, Tereos Participation détient 86,38% de Tereos Agro-Industrie.

Mozambique :

En date du 11 février 2022, le Groupe a cédé ses sociétés Sena Holding Limited, Compania de Sena et Sena Lines pour un montant de 4,6 millions d'euros (en tenant compte de la trésorerie cédée de 5,5 millions d'euros, le flux net de la trésorerie s'élève à (0,9) millions d'euros).

Cette opération a généré un gain net des frais de cession de 64,5 millions d'euros reconnu dans le résultat opérationnel.

4.5 Fermeture de Tereos Romania

Au cours du dernier trimestre de l'exercice, le Groupe a décidé la fermeture de son site industriel en Roumanie. Les comptes de cette société ont donc été clôturés au 31 mars 2022 selon le principe de valeur liquidative. Des provisions et dépréciations pour un montant total de (14,3) millions d'euros ont par conséquent été comptabilisées dans le résultat opérationnel du Groupe.

5. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires comprennent principalement la vente de marchandises et la répartition par catégorie est la suivante :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022	Sucre Europe	Sucre International	Amidons et produits sucrants	Autres
Sucre	1 810,4	1 073,4	239,4	0,0	497,6
Amidon/Produits sucrants/Protéines	1 307,5	27,4	0,0	1 246,2	33,9
Alcool/Ethanol	1 108,2	255,5	261,5	61,3	530,0
Co-produits	398,3	127,3	11,8	219,3	39,9
Energie	48,7	0,0	48,7	0,0	0,0
Autres	413,0	24,0	163,3	146,9	78,8
CHIFFRE D'AFFAIRES	5 086,0	1 507,6	724,5	1 673,7	1 180,2

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2021	Sucre Europe	Sucre International	Amidons et produits sucrants	Autres
Sucre	1 725,7	1 029,9	231,5	0,0	464,3
Amidon/Produits sucrants/Protéines	1 068,5	31,6	0,0	1 008,8	28,0
Alcool/Ethanol	881,2	274,4	215,7	61,4	329,7
Co-produits	331,1	121,9	12,5	157,2	39,5
Energie	49,6	0,0	49,6	0,0	0,0
Autres	261,0	24,1	113,8	46,5	76,7
CHIFFRE D'AFFAIRES	4 317,2	1 481,9	623,0	1 274,0	938,3

La description des secteurs opérationnels se trouve en note 31.1.

6. Charges par nature

Les charges par nature sont analysées ci-après :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Note	Exercice clos le	
		31 mars 2022	31 mars 2021
Coûts des marchandises vendues		(4 030,7)	(3 451,8)
Frais de distribution		(446,1)	(442,1)
Frais généraux		(281,9)	(323,5)
Autres produits opérationnels / (charges)		56,0	(90,7)
TOTAL CHARGES OPERATIONNELLES PAR DESTINATION		(4 702,7)	(4 308,1)
Achats consommés		(2 955,6)	(2 391,1)
Compléments de prix		0,0	(7,8)
Charges externes		(925,9)	(899,7)
Charges de personnel	6.1	(573,0)	(573,8)
Amortissements	6.2	(396,3)	(380,1)
Autres	6.3	148,1	(55,5)
TOTAL CHARGES OPERATIONNELLES PAR NATURE		(4 702,7)	(4 308,1)

Les charges externes correspondent principalement aux frais de transport, de maintenance et d'honoraires.

Au 31 mars 2022, les autres produits opérationnels s'élèvent à 56,0 millions d'euros, incluant notamment un produit 96,2 millions d'euros de plus-values de cession liés à la vente de filiales (note 4.4), une perte de (14,3) millions d'euros liée à la décision de fermeture de Tereos Romania (note 4.5) et des dépréciations d'immobilisations pour (26,7) millions d'euros.

Au 31 mars 2021, les autres charges opérationnelles s'élèvent à (90,7) millions d'euros, incluant notamment (76,1) millions d'euros de pertes de valeur.

6.1 Charges de personnel

(EN MILLIONS D'EUROS)	Exercice clos le	
	31 mars 2022	31 mars 2021
Rémunérations brutes	(422,7)	(424,8)
Charges relatives à ces rémunérations	(135,5)	(136,3)
Autres charges du personnel	(14,8)	(12,7)
TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL	(573,0)	(573,8)

Les effectifs moyens du Groupe sur l'exercice se répartissent comme suit :

	31 mars 2022	31 mars 2021
Afrique	3 521	4 416
Amérique	8 736	8 959
Asie	387	382
Europe	5 732	5 689
TOTAL DES EFFECTIFS	18 377	19 446

6.2 Amortissements

(EN MILLIONS D'EUROS)	Exercice clos le	
	31 mars 2022	31 mars 2021
Amortissement des immobilisations corporelles	(385,9)	(371,8)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(10,4)	(8,2)
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	(396,3)	(380,1)

6.3 Autres produits et charges opérationnels

Les autres charges et produits opérationnels par nature se décomposent comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Exercice clos le	
	31 mars 2022	31 mars 2021
Taxes	(32,7)	(39,6)
Variation de juste valeur sur dérivés	43,6	(16,6)
Provisions et dépréciations (1)	(40,4)	(10,8)
Subventions opérationnelles	6,5	6,1
Autres (2)	170,9	5,4
TOTAL AUTRES PRODUITS (CHARGES)	148,1	(55,5)

(1) Au 31 mars 2022, la ligne « Provisions et dépréciations » inclut (2,8) millions d'euros liée à la décision de fermeture de Tereos Romania (note 4.5) et des dépréciations d'immobilisations pour (26,7) millions d'euros (note 6.)

(2) Au 31 mars 2022, la ligne « Autres » s'élève à 170,9 millions d'euros et correspond principalement à :

- des aides conventionnelles pour 90,4 millions d'euros,
- le résultat de cession de participations pour 96,2 millions d'euros
- une charge de (29,4) millions d'euros relative à la consommation sur l'exercice de quotas de CO² acquis (ou à acquérir) sur le marché

Au 31 mars 2021, la ligne « Autres » s'élève à 5,4 millions d'euros et correspond principalement à :

- des aides conventionnelles pour 87,0 millions d'euros,
- la dépréciation d'actifs corporels, incorporels et de stocks comptabilisée sur les UGT Sucre Mozambique, Amidons et produits sucrants Brésil et à la dépréciation du goodwill de l'UGT Sucre Roumanie pour un total de (76,1) millions d'euros,
- une charge de (4,2) millions d'euros relative à la consommation sur l'exercice de quotas de CO² acquis sur le marché

7. Frais de recherche et de développement

Les dépenses en frais de recherche et développement réalisées par le Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2022 s'élèvent à 17,2 millions d'euros dont 12,1 millions sont comptabilisées dans le compte de résultat. Au 31 mars 2021, ces montants s'élevaient respectivement à 17,5 millions d'euros et 12,6 millions d'euros.

8. Charge financière nette

8.1 Produits et charges financières

(EN MILLIONS D'EUROS)	Exercice clos le	
	31 mars 2022	31 mars 2021
Charges d'intérêts	(187,4)	(137,1)
Pertes sur actifs et passifs financiers à la juste valeur comptabilisés en résultat	(2,3)	(1,8)
Pertes de juste valeur sur dérivés	(0,7)	(3,7)
Pertes de change	(97,5)	(48,6)
Autres charges financières	(27,1)	(11,0)
Charges financières	(315,1)	(202,1)
Produits d'intérêts	5,6	4,2
Gains sur actifs et passifs financiers à la juste valeur comptabilisés en résultat	1,2	0,9
Gains de juste valeur sur dérivés	8,0	1,4
Gains de change	75,3	59,4
Autres produits financiers	11,1	7,8
Produits financiers	101,3	73,7
PRODUITS (CHARGES) FINANCIERS NETS	(213,8)	(128,4)
<i>Dont charge nette d'intérêts</i>	<i>(181,7)</i>	<i>(132,9)</i>
<i>Dont gains et pertes de change</i>	<i>(22,3)</i>	<i>10,8</i>

8.2 Gains et pertes sur actifs et passifs financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

(EN MILLIONS D'EUROS)	Produits d'intérêts (charges)	Gains et pertes de change	Gains et pertes de juste valeur	Autres produits financiers (charges)	Résultat financier	Résultat opérationnel	OCI
Clients		(2,3)			(2,3)		
Trésorerie	7,3	(6,3)		0,0	1,0		
Stocks					0,0	0,0	
Autres actifs fin. (hors dérivés)	(1,3)		(1,7)	(7,0)	(10,1)	(34,8)	
Emprunts	(185,5)	10,4			(175,1)		87,6
Fournisseurs		(5,6)			(5,6)		
Autres passifs fin. (hors dérivés)		(8,2)	1,2		(7,0)		
Dérivés	(1,8)	(10,1)	7,2		(4,7)	43,6	391,5
Autres	(0,3)	(0,0)	(0,5)	(9,0)	(9,9)		
TOTAL	(181,7)	(22,3)	6,2	(16,0)	(213,8)	8,8	479,1
Effet des impôts différés sur OCI							(100,5)
OCI NET DES IMPOTS DIFFERES							378,6

Exercice clos le 31 mars 2021

(EN MILLIONS D'EUROS)	Produits d'intérêts (charges)	Gains et pertes de change	Gains et pertes de juste valeur	Autres produits financiers (charges)	Résultat financier	Résultat opérationnel	OCI
Clients		1,2			1,2		
Trésorerie	1,9	5,4		0,0	7,3		
Stocks					0,0	2,3	
Autres actifs fin. (hors dérivés)	0,7		(1,2)	0,1	(0,4)	12,8	
Emprunts	(134,2)	0,5			(133,7)		22,2
Fournisseurs		(0,3)			(0,3)		
Autres passifs fin. (hors dérivés)		(0,3)	0,2		(0,1)		
Dérivés	(1,3)	4,3	(2,2)		0,7	(16,6)	9,8
Autres			0,1	(3,2)	(3,1)		
TOTAL	(132,9)	10,8	(3,2)	(3,1)	(128,4)	(1,4)	31,9
Effet des impôts différés sur OCI							0,5
OCI NET DES IMPOTS DIFFERES							32,5

9. Impôts sur les bénéfiques

9.1 Impôts sur les bénéfiques comptabilisés au compte de résultat

Les impôts sur les bénéfiques sont analysés ci-après :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Exercice clos le	
	31 mars 2022	31 mars 2021
Impôts courants	(22,1)	(20,8)
Impôts différés	7,2	(0,7)
TOTAL IMPÔTS	(14,9)	(21,5)

Le statut fiscal particulier de la société mère du Groupe Tereos SCA (société coopérative agricole) engendre une imposition limitée aux opérations avec les Tiers Non Associés. Ainsi, le taux nominal d'imposition de la société mère du Groupe n'est pas représentatif de la charge d'impôt supportée par la société mère.

Le tableau ci-après présente le rapprochement entre les taux d'imposition en vigueur et effectif :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Exercice clos le	
	31 mars 2022	31 mars 2021
Résultat net	172,1	(133,1)
Quote-part de résultat des entreprises associées et co-entreprises	17,5	7,7
Produit (charge) d'impôt	(14,9)	(21,5)
Résultat avant impôt et résultat des entreprises associées	169,5	(119,3)
<i>Taux d'impôt français</i>	28%	32%
Impôt sur le résultat basé sur le taux d'impôt du Groupe	(48,0)	38,2
Pertes fiscales sans reconnaissance d'impôt différé actif sur déficit reporté en avant	(42,3)	(75,5)
Effet des taux d'impôt différents	21,4	(19,0)
Autres dépenses non déductibles fiscalement	54,0	34,8
Ajustements pour réconciliation avec l'impôt sur le résultat	33,1	(59,7)
IMPOT SUR LE RESULTAT EFFECTIF	(14,9)	(21,5)

9.2 Autres montants comptabilisés au bilan

La situation des impôts exigibles et différés au bilan se présente de la façon suivante :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022	31 mars 2021
Impôts exigibles actifs	34,5	36,3
Impôts exigibles passifs	(17,9)	(19,6)
TOTAL IMPOTS EXIGIBLES	16,5	16,7
Impôts différés actifs	42,8	71,3
Impôts différés passifs	(81,7)	(22,3)
TOTAL IMPOTS DIFFERES	(38,9)	49,0

Les impôts différés nets s'élèvent à (38,9) millions d'euros (passif) dont 76,8 millions d'euros proviennent de la reconnaissance de déficits fiscaux reportables et (53,4) millions d'euros proviennent d'impôts différés passifs reconnus au titre des gains latents comptabilisés en OCI.

L'analyse des impôts différés au bilan est présentée ci-après :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022	31 mars 2021
Impôts différés actifs	42,8	71,3
Impôts différés actifs comptabilisés en résultat	22,2	28,7
Impôts différés actifs comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	20,6	42,6
Impôts différés passifs	(81,7)	(22,3)
Impôts différés passifs comptabilisés en résultat	(7,8)	(20,3)
Impôts différés passifs comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	(73,9)	(2,0)
TOTAL IMPOTS DIFFERES	(38,9)	49,0

Les variations des impôts différés sont présentées ci-après :

(EN MILLIONS D'EUROS)	
Au 31 mars 2020	33,1
Montants comptabilisés en résultat	(0,7)
Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	22,2
Effet des variations de change	(4,9)
Autres	(0,8)
Au 31 mars 2021	49,0
Montants comptabilisés en résultat	7,2
Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	(100,9)
Effet lié à la décision IFRIC (IAS 19)	(0,6)
Effet des variations de change	6,4
Au 31 mars 2022	(38,9)

9.3 Impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables

Les impôts différés actifs comptabilisés résultant des déficits fiscaux reportables non utilisés sont principalement situés dans des entités Amidons et produits sucrants européennes et de Sucre et énergie brésiliennes, ainsi que dans une entité holding au Brésil.

Le tableau ci-après présente le recouvrement anticipé des impôts différés actifs liés aux déficits fiscaux reportables basé sur des prévisions de résultat imposable approuvées par la direction du Groupe :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022	31 mars 2021
N+1	25,3	8,8
N+2	15,0	10,4
N+3	12,9	12,6
N+4	8,6	14,9
N+5	8,0	13,1
N+6 et suivantes	6,9	4,4
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS DIFFERES SUR DEFICITS REPORTABLES	76,8	64,2

Les prévisions de résultat imposable englobent plusieurs estimations sur la situation des économies brésilienne, européenne et mondiale, les fluctuations des taux de change, les volumes de ventes, les prix de vente, les taux d'imposition et d'autres facteurs ; ces estimations peuvent être différentes des données et des montants réels.

La société Tereos Starch & Sweeteners Europe a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices allant du 31 mars 2015 au 31 mars 2018. Des discussions sont en cours avec l'administration fiscale. Conformément à la norme IFRIC 23, le Groupe a néanmoins tenu compte des conséquences potentielles de ce contrôle dans ses comptes et dans l'évaluation de sa capacité à recouvrer ses déficits fiscaux activés.

9.4 Déficits fiscaux reportables non comptabilisés

Les impôts différés actifs non comptabilisés provenant du report de pertes fiscales non utilisées s'élèvent à 228,1 millions d'euros au 31 mars 2022 (contre 188,6 millions d'euros au 31 mars 2021) ; ils ont été déterminés conformément aux principes comptables détaillés Note 2.23.

10. Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global (OCI) sont liés :

- à la couverture de flux de trésorerie que le Groupe utilise pour se couvrir contre son risque de taux, de change, de matières premières et d'énergie,
- aux variations des écarts actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi
- aux variations de juste valeur des titres de participations non consolidés,
- et enfin à l'impact des variations des réserves de conversion sur l'exercice.

L'impact positif sur les réserves de conversion est directement lié à l'appréciation de la devise brésilienne (BRL) sur l'exercice 2021/2022.

L'impact positif sur les justes valeurs des instruments financiers est expliqué Note 8.2.

11. Stocks

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022	31 mars 2021
Matières premières	229,1	209,1
Energie	4,8	6,9
Travaux en cours	203,4	166,0
Stocks de frais fixes intercampagne	7,0	2,3
Produits finis et intermédiaires (*)	586,8	430,1
Marchandises	56,8	59,6
STOCKS	1 087,8	874,0

(*) : dont 3,2 millions d'euros de juste valeur d'actifs biologiques récoltés au 31 mars 2022 contre 1,7 millions d'euros au 31 mars 2021.

Le tableau ci-après présente les variations des stocks :

(EN MILLIONS D'EUROS)	
Au 31 mars 2020	973,1
Variation de stock inclus dans le coût des ventes	(84,7)
Dotations et reprises de dépréciation des stocks au compte de résultat	(12,3)
Autres	4,4
Ecart de conversion	(6,5)
Au 31 mars 2021	874,0
Variation des stocks inclus dans le coût des ventes	200,3
Dotations et reprises de dépréciation des stocks au compte de résultat	(5,2)
Variation de périmètre	(3,4)
Autres	(0,3)
Ecart de conversion	22,4
Au 31 mars 2022	1 087,8

12. Actifs biologiques

Le tableau ci-après récapitule les variations du montant net des actifs biologiques :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Total
Au 31 mars 2020	83,7
Variation liée aux récoltes	(74,3)
Variation de juste valeur	86,6
Ecart de conversion	(12,4)
Au 31 mars 2021	83,5
Variation liée aux récoltes	(87,1)
Variation de juste valeur	109,1
Variations de périmètre	(7,4)
Ecart de conversion	25,7
Au 31 mars 2022	123,8

L'ajustement de juste valeur comptabilisé en résultat s'élève à un montant de 13,8 millions d'euros au 31 mars 2022 contre 6,6 millions d'euros au 31 mars 2021.

La quantité de canne à sucre propre broyée s'élève à 8,1 millions de tonnes pour la période close le 31 mars 2022 contre 11,0 millions de tonnes pour l'exercice clos le 31 mars 2021.

Canne sur pied

La juste valeur de la canne sur pied a été déterminée en retenant les hypothèses suivantes :

Au 31 mars 2022	Unité	Brésil	
Surface à récolter attendue	hectares	137 392	
Rendements estimés	tonnes de canne par hectare	66	
Quantité totale de sucre recouvrable	kg par tonne de canne	143	
Quantité de sucre	kg de sucre par tonne		
Valeur d'un kg de TRS*	€	0,20	
Valeur d'un kg de sucre	€		
Au 31 mars 2021	Unité	Brésil	Mozambique
Surface à récolter attendue	hectares	133 875	8 831
Rendements estimés	tonnes de canne par hectare	78	54
Quantité totale de sucre recouvrable	kg par tonne de canne	142	
Quantité de sucre	kg de sucre par tonne		10
Valeur d'un kg de TRS*	€	0,11	
Valeur d'un kg de sucre	€		0,45

*Total Recoverable Sugar (Sucre récupérable total)

13. Participations dans les entreprises associées et les co-entreprises

Les principales participations dans les entreprises associées et les co-entreprises sont les suivantes :

Participation dans les entreprises associées et co-entreprises

(EN MILLIONS D'EUROS)	Activité	% Contrôle	31 mars 2022	31 mars 2021
Dongguan Yihai Kerry Syral Starch Technology Co. Ltd (1)	Production de produits amylacés	49,00%	0,0	(6,6)
Liaoning Yihai Kerry Tereos Starch Technology Co. Ltd (1)	Production de produits amylacés	49,00%	0,0	26,0
Autres co-entreprises			2,1	1,5
Sous-total co-entreprises			2,1	20,9
Lesaffre	Production de sucre de betteraves	37,09%	18,6	21,7
Albioma Le Gol	Production d'énergie	35,38%	43,6	41,5
Sucrière des Mascareignes	Production et commercialisation de sucre de canne	40,00%	26,0	21,8
Copagest (1)	Holding	11,66%	0,0	62,2
Autres entreprises associées			25,6	20,7
Sous-total entreprises associées			113,8	167,7
TOTAL			115,9	188,7

(1) Au 31 mars 2022, le Groupe a vendu ses investissements en Chine et Copagest.

Quote-part de résultat des entreprises associées et co-entreprises

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022	31 mars 2021
Dongguan Yihai Kerry Syral Starch technology Co. Ltd	0,7	(1,5)
Liaoning Yihai Kerry Tereos Starch technology Co. Ltd	0,8	(0,7)
Autres coentreprises		
Sous-total co-entreprises	2,4	(2,0)
Lesaffre	(2,7)	(0,6)
Albioma Le Gol	7,8	5,6
Sucrière des Mascareignes Ltd	7,0	3,4
Copagest	0,0	(1,1)
Autres entreprises associées		
Sous-total entreprises associées	15,1	9,7
TOTAL	17,5	7,7

Les variations des participations dans les entreprises associées et les co-entreprises sont présentées ci-après :

(EN MILLIONS D'EUROS)	
Au 31 mars 2021	188,7
Résultat Net	17,5
Dividendes payés	(11,8)
Variation de périmètre (1)	(81,9)
Écarts de conversion	3,4
Au 31 mars 2022	115,9

(1) Cf Note 4.4

Les principales données financières sur les participations significatives dans des entreprises associées et des co-entreprises sont présentées ci-après (base 100 %) :

Bilan

(EN MILLIONS D'EUROS)	Dongguan Yihai Kerry Syral Starch Technology Co. Ltd		Liaoning Yihai Kerry Tereos Starch Technology Co. Ltd	
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Actifs courants	0,0	36,2	0,0	163,7
Actifs non courants	0,0	103,2	0,0	175,2
Passifs courants	0,0	64,3	0,0	143,4
Passifs non courants	0,0	88,6	0,0	177,9
Capitaux propres	0,0	(13,5)	0,0	17,6

(EN MILLIONS D'EUROS)	Sucrière des Mascareignes Ltd		Lesaffre	
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Actifs courants	87,1	82,0	31,7	39,0
Actifs non courants	135,3	125,7	24,5	28,9
Passifs courants	58,5	59,4	9,3	12,7
Passifs non courants	81,8	78,1	2,5	2,7
Capitaux propres	82,1	70,2	44,4	52,6

(EN MILLIONS D'EUROS)	Albioma Le Gol		Copagest	
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Actifs courants	65,7	56,3	(0,0)	507,2
Actifs non courants	200,1	202,9	0,0	863,3
Passifs courants	61,6	45,9	0,0	192,6
Passifs non courants	80,8	96,2	0,0	644,8
Capitaux propres	123,3	117,1	0,0	533,1

Compte de résultat (exercice clos)

(EN MILLIONS D'EUROS)	Dongguan Yihai Kerry Syral Starch Technology Co. Ltd		Liaoning Yihai Kerry Tereos Starch Technology Co. Ltd	
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Chiffre d'affaires	55,8	202,4	97,6	416,3
Coût des marchandises vendues	(47,8)	(186,4)	(89,2)	(386,4)
Frais généraux	(3,2)	(4,7)	(6,2)	(9,2)
Autres produits opérationnels (charges)	0,0	0,0	(0,0)	0,0
Résultat financier	(3,2)	(14,4)	(0,4)	(22,2)
RESULTAT NET	1,5	(3,1)	1,7	(1,5)
Réserve de conversion	(0,7)	0,0	1,2	0,2
Total du résultat global	0,8	(3,1)	2,9	(1,3)

(EN MILLIONS D'EUROS)	Sucrière des Mascareignes Ltd		Lesaffre	
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Chiffre d'affaires	136,5	117,4	24,5	46,4
Coût des marchandises vendues	(78,4)	(71,4)	(31,8)	(47,8)
Frais généraux	(19,6)	(19,6)	0,0	0,0
Autres produits opérationnels (charges)	1,4	1,5	0,1	(0,2)
Résultat financier	(6,2)	(7,3)	0,0	0,1
Impôt sur le résultat	(16,3)	(12,0)	0,0	0,0
RESULTAT NET	17,5	8,6	(7,2)	(1,5)
Réserve de conversion	3,4	(4,9)	0,0	0,0
Total du résultat global	21,0	3,7	(7,2)	(1,5)

(EN MILLIONS D'EUROS)	Albioma Le Gol		Copagest	
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Chiffre d'affaires	169,8	134,4	1 190,0	881,6
Coût des marchandises vendues	(115,7)	(98,2)	(1 131,0)	(868,8)
Frais généraux	(22,6)	(10,8)	0,0	0,0
Autres produits opérationnels (charges)	0,0	0,0	1,0	4,4
Résultat financier	(2,1)	(2,3)	(40,0)	(24,2)
Impôt sur le résultat	(7,4)	(7,2)	(19,0)	(2,5)
RESULTAT NET	22,0	15,9	0,0	(9,5)
Réserve de conversion	0,0	0,0	0,0	0,0
Total du résultat global	22,0	15,9	0,0	(9,5)

14. Participations ne donnant pas le contrôle significatives détenues dans les filiales

Les informations financières des filiales ayant une participation ne donnant pas le contrôle significatif sont indiquées ci-après :

(EN MILLIONS D'EUROS)			% détenu par les intérêts minoritaires		Part des minoritaires dans les capitaux propres		Part des minoritaires dans le résultat	
Pays	Activité	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021	
Tereos Agro-Industrie et ses filiales	Brésil, Mozambique, Chine et Europe Holding et production et commercialisation de sucre de canne, d'éthanol et d'énergie	16,2%	20,0%	244,7	176,9	15,7	(18,3)	
Tereos TTD	République Tchèque Production et commercialisation de sucre de betterave, d'éthanol, d'alcool et de coproduits	35,38%	35,38%	103,3	92,5	6,9	6,6	

Tereos Agro-Industrie et ses filiales

Tereos Agro-Industrie est une holding qui détient exclusivement les titres de Tereos Internacional. Ses actifs et passifs sont essentiellement représentés par ceux du périmètre Tereos Internacional (et ses filiales) présenté ci-après. Les participations ne donnant pas le contrôle correspondent à des coopératives céréalières et divers investisseurs.

Tereos TTD

L'actionnaire minoritaire Nordzucker détient 35,38 % du capital de la société.

Les tableaux-ci-après présentent des informations financières résumées pour Tereos Internacional et ses filiales et Tereos TTD avant éliminations intragroupes.

(EN MILLIONS D'EUROS)	Tereos Internacional et ses filiales		Tereos TTD	
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Actif courant	2 379,6	1 527,1	153,5	123,1
Actif non courant	2 163,4	1 929,2	178,6	158,1
Passif courant	1 426,8	983,0	80,1	57,0
Passif non courant	1 338,7	1 403,8	15,5	16,1
Capitaux propres	1 777,5	1 069,5	236,6	208,0
Capitaux propres - part du Groupe	1 472,3	833,6	133,2	115,5
Intérêts minoritaires - TAI/TI	244,7	176,9		
Intérêts minoritaires - Nordzucker			103,3	92,5
Intérêts minoritaires - Autres	60,5	59,0		
TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES	305,1	235,9	103,3	92,5

(EN MILLIONS D'EUROS)	Tereos Internacional et ses filiales		Tereos TTD	
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Chiffre d'affaires	2 959,7	2 408,2	264,8	223,0
Coût des marchandises vendues	(2 424,3)	(1 943,9)	(215,3)	(173,9)
Frais de distribution	(209,2)	(211,1)	(21,2)	(18,5)
Frais généraux	(170,0)	(173,5)	(8,9)	(8,9)
Autres produits opérationnels (charges)	60,0	(68,7)	3,4	0,0
Résultat financier	(110,2)	(66,9)	(0,6)	(0,2)
Quote-part de résultat des entreprises associées	10,5	2,6	0,0	0,0
Impôts	(2,8)	(10,4)	(4,1)	(4,4)
Résultat net (perte)	113,8	(63,7)	18,2	17,3
Réserves OCI	269,1	10,0	1,0	1,0
Réserves de conversion	5,8	(32,6)	17,7	10,2
TOTAL RESULTAT GLOBAL	388,6	(86,3)	36,8	28,4
Intérêts minoritaires - TAI / TI	15,7	(18,3)		
Intérêts minoritaires - Nordzucker			6,9	6,6
Intérêts minoritaires - Autres	(0,8)	4,6		
TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES	14,8	(13,8)	6,9	6,6
Dividendes versés aux minoritaires	0,0	0,0	(3,5)	(1,3)

(EN MILLIONS D'EUROS)	Tereos Internacional et ses filiales		Tereos TTD	
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	582,7	421,9	19,8	34,9
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(148,3)	(212,3)	(16,4)	(13,6)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(366,9)	(168,9)	(6,2)	(24,0)
Variation nette de la trésorerie	143,0	(8,5)	(7,2)	(2,0)

15. Immobilisations corporelles

Les variations des immobilisations corporelles sont présentées dans les tableaux ci-après :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Terrains	Bâtiments	Matériels, Equip. & Installations	Plantes produc- trices	Autres	Immo. en cours	Droit d'utilisa- tion	TOTAL
VALEUR BRUTE								
31 mars 2020	119,3	1 073,7	4 159,1	228,3	149,9	182,3	131,9	6 044,5
Acquisitions	0,0	0,1	105,4	47,4	0,3	196,7	41,5	391,3
Reclassements	7,2	36,2	67,9	(12,7)	10,4	(245,2)	(5,7)	(141,9)
Cessions	(0,2)	(2,7)	(15,2)	(0,3)	(5,1)	(0,1)	0,0	(23,6)
Ecarts de conversion	(0,9)	(23,8)	(77,1)	(33,0)	(8,4)	(0,6)	(13,8)	(157,6)
Autres variations	0,0	(0,0)	(0,0)	0,0	(0,0)	(0,0)	(4,2)	(4,2)
31 mars 2021	125,4	1 083,5	4 240,1	229,7	147,1	133,1	149,7	6 108,6
Acquisitions	0,0	0,1	113,7	56,2	0,9	181,4	56,4	408,8
Reclassements	6,6	29,1	72,1	12,8	6,9	(217,0)	(15,2)	(104,6)
Variation de périmètre	(10,6)	(8,7)	(38,9)	(11,1)	(20,6)	(1,3)	0,0	(91,3)
Cessions	(2,0)	(4,5)	(76,4)	(71,4)	(4,4)	(2,0)	(10,8)	(171,3)
Ecarts de conversion	3,6	56,1	163,3	60,9	16,2	8,2	32,6	341,0
Autres variations	0,0	(0,0)	0,0	0,0	0,0	(0,0)	0,4	0,4
31 mars 2022	123,1	1 155,6	4 473,9	277,1	146,2	102,5	213,1	6 491,6
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR								
31 mars 2020	(30,7)	(534,9)	(2 803,2)	(93,4)	(124,8)	(0,0)	(20,4)	(3 607,5)
Dotations aux amortissements	(1,8)	(36,0)	(264,4)	(33,6)	(6,2)	0,0	(29,9)	(371,8)
Pertes de valeur	(5,7)	(10,6)	(34,0)	(4,7)	(2,4)	(3,0)	0,0	(60,5)
Reclassements	(0,3)	(2,4)	130,4	12,4	(6,0)	0,0	5,6	139,7
Reprises sur cessions	0,1	1,2	12,4	0,2	4,8	0,0	0,0	18,5
Reprises de pertes de valeur	0,0	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4
Ecarts de conversion	(0,1)	7,7	41,3	12,8	6,9	(0,1)	2,7	71,1
31 mars 2021	(38,7)	(574,9)	(2 917,5)	(106,3)	(127,8)	(3,1)	(41,9)	(3 810,2)
Dotations aux amortissements	(1,7)	(35,8)	(272,4)	(36,8)	(5,5)	0,0	(33,7)	(385,9)
Pertes de valeur	(0,8)	(10,7)	(20,8)	0,0	(0,1)	(0,2)	0,0	(32,6)
Reclassements	(0,3)	0,0	98,0	(12,9)	0,0	1,4	14,9	101,3
Variation de périmètre	10,5	8,7	38,8	9,5	20,2	0,0	0,0	87,7
Reprises sur cessions	0,0	3,2	70,6	66,6	3,8	1,8	0,0	146,0
Reprises de pertes de valeur	0,1	0,2	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1
Ecarts de conversion	(1,3)	(23,9)	(97,2)	(24,8)	(14,1)	(0,1)	(9,7)	(171,2)
Autres variations	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,0)	0,0	(0,1)	(0,1)
31 mars 2022	(32,3)	(633,1)	(3 099,6)	(104,7)	(123,5)	(0,2)	(70,5)	(4 063,9)
Valeurs nettes au 31 mars 2020	88,5	538,8	1 355,9	134,9	25,1	182,3	111,5	2 437,0
Valeurs nettes au 31 mars 2021	86,7	508,6	1 322,6	123,4	19,3	130,0	107,8	2 298,4
Valeurs nettes au 31 mars 2022	90,8	522,5	1 374,3	172,4	22,7	102,3	142,6	2 427,7

Les principales acquisitions de l'exercice 2021/22 sont les suivantes :

Sucre Europe

- Divers investissements industriels et de maintenance pour 144,1 millions d'euros (129,5 millions d'euros en 2020/21)

Sucre International

- Divers investissements industriels et de maintenance pour 108,2 millions d'euros (92,7 millions d'euros en 2020/21)
- Des coûts de plantation de canne à sucre propre pour 56,2 millions d'euros (47,4 millions d'euros en 2020/21)
- Des droits d'utilisation pour 47,1 millions d'euros relatifs à l'évolution des contrats de locations au cours de l'exercice (28,8 millions d'euros en 2020/21)

Amidon et produits sucrants

- Divers investissements industriels et de maintenance pour 42,6 millions d'euros (77,0 millions d'euros en 2020/21)

16. Goodwill

16.1 Goodwill par UGT

Le goodwill a été affecté aux UGT suivantes aux fins des tests de dépréciation :

(EN MILLIONS D'EUROS)		31 mars 2022	31 mars 2021
Unité Génératrice de Trésorerie	Segment opérationnel		
Sucre et Energie Brésil	Sucre et Energie Brésil	198,9	157,2
Sucre Océan Indien	Sucre Océan Indien	2,7	2,7
Amidons et produits sucrants Europe	Amidons et produits sucrants Europe	103,2	103,2
Amidons et produits sucrants Indonésie	Amidons et produits sucrants Indonésie	5,7	5,7
Sucre France, UK	Sucre France /Sucre UK & Irlande	721,4	721,4
Sucre République Tchèque	Sucre République Tchèque	44,2	41,3
Sucre Roumanie	Sucre Roumanie	0,0	2,8
Autres	Autres	11,4	11,3
TOTAL GOODWILL NET		1 087,6	1 045,6

Dans le cadre de la décision de fermeture de la société Tereos Romania, le Goodwill résiduel de 2,8 millions d'euros a été totalement déprécié au 31 mars 2022.

16.2 Variations du goodwill

Les variations du goodwill sont présentées ci-après :

(EN MILLIONS D'EUROS)		
VALEUR BRUTE		
31 mars 2020		1 185,2
Ecart de conversion		(31,9)
Autres		(10,4)
31 mars 2021		1 142,9
Variations de périmètre		(6,1)
Ecart de conversion		57,3
Autres		(0,2)
31 mars 2022		1 193,9
PERTES DE VALEUR		
31 mars 2020		(95,8)
Pertes de valeur reconnue au cours de l'exercice		(17,2)
Ecart de conversion		7,9
Autres		7,7
31 mars 2021		(97,3)
Dépréciation reconnue au cours de l'exercice		(2,8)
Variations de périmètre		6,1
Ecart de conversion		(12,5)
Autres		0,2
31 mars 2022		(106,3)
Montant net au 31 mars 2020		1 089,4
Montant net au 31 mars 2021		1 045,6
Montant net au 31 mars 2022		1 087,6

17. Autres immobilisations incorporelles

Les tableaux ci-après récapitulent les variations des autres immobilisations incorporelles au cours des douze derniers mois :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Quotas de CO2	Concession s/ Brevets	Frais de R&D	Fonds d'industrie	Marques	Autres	TOTAL
VALEUR BRUTE							
31 mars 2020	65,3	87,1	48,6	79,2	55,2	47,3	382,6
Acquisitions	12,4	0,0	3,1	0,0	0,0	3,3	18,8
Acquisitions non cash	23,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	23,4
Cessions	(41,4)	(0,6)	0,0	0,0	0,0	0,0	(42,0)
Ecart de conversion	(0,0)	(2,1)	(0,0)	0,0	0,0	(3,4)	(5,6)
Reclassements	(0,5)	2,3	(0,0)	0,0	0,0	2,6	4,3
31 mars 2021	59,1	86,6	51,6	79,2	55,2	49,8	381,5
Acquisitions	5,0	0,0	3,2	0,0	0,0	0,7	8,9
Acquisitions non cash	139,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	139,9
Variation de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,6)	(0,6)
Cessions	(55,3)	(0,7)	0,0	0,0	0,0	0,0	(56,0)
Ecart de conversion	0,3	3,7	0,0	0,0	0,0	6,2	10,1
Reclassements	0,0	4,2	0,5	0,0	0,0	(1,6)	3,0
31 mars 2022	148,9	93,7	55,3	79,2	55,2	54,5	486,8
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR							
31 mars 2020	0,0	(75,9)	(37,5)	(79,1)	(5,7)	(25,0)	(223,3)
Dotations aux amortissements	0,0	(4,0)	(3,5)	(0,0)	0,0	(0,7)	(8,2)
Pertes de valeur	0,0	(0,2)	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,2)
Cessions	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6
Ecart de conversion	0,0	1,4	0,0	0,0	0,0	0,1	1,5
Reclassements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,1)	(0,1)
31 mars 2021	0,0	(78,2)	(41,0)	(79,1)	(5,7)	(25,8)	(229,8)
Dotations aux amortissements	0,0	(4,9)	(4,7)	0,0	0,0	(0,9)	(10,4)
Variation de périmètre	0,0	(0,0)	0,0	0,0	0,0	0,6	0,6
Cessions	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7
Ecart de conversion	0,0	(3,0)	(0,0)	0,0	0,0	(0,4)	(3,4)
31 mars 2022	0,0	(85,3)	(45,6)	(79,1)	(5,7)	(26,5)	(242,4)
Valeurs nettes au 31 mars 2020	65,3	11,2	11,0	0,1	49,4	22,3	159,3
Valeurs nettes au 31 mars 2021	59,1	8,5	10,6	0,1	49,4	24,0	151,7
Valeurs nettes au 31 mars 2022	148,9	8,4	9,6	0,1	49,4	28,0	244,5

Le tableau ci-après présente les variations des quotas d'émission de gaz à effet de serre :

(EN KILOS TONNES)	
Au 31 mars 2021	3 043
Attributions gratuites de quotas	1 775
Acquisitions / cessions	(366)
Restitutions	(1 880)
Au 31 mars 2022	2 572

Le stock de 2.572 kilos tonnes correspond à 148,9 millions d'euros au 31 mars 2022. Le passif reconnu en contrepartie s'élève à 169,0 millions d'euros (y compris la provision relative au déficit constaté au 31 mars 2022) (cf note 23).

18. Locations

18.1 Droits d'utilisation

La variation des droits d'utilisation sur l'exercice est présentée ci-après :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Terrains	Immeubles	Matériels, Equip. & Outils	Matériel de transport	Mobilier de bureau & Inst. Info.	Autres	TOTAL
VALEUR BRUTE							
31 mars 2020	63,9	18,9	9,2	36,9	0,6	2,4	131,9
Augmentations	11,2	3,8	5,9	20,4	0,1	0,1	41,5
Reclassements	(0,5)	(1,3)	(0,9)	(2,9)	(0,1)	(0,0)	(5,7)
Ecart de conversion	(8,5)	(0,2)	(0,0)	(5,1)	(0,0)	0,0	(13,8)
Autres variations	(1,7)	(0,5)	(0,6)	(1,3)	0,0	(0,1)	(4,2)
31 mars 2021	64,4	20,8	13,7	48,0	0,6	2,4	149,7
Augmentations	35,3	4,6	2,2	14,2	0,1	0,0	56,4
Reclassements	(1,7)	(2,5)	(2,9)	(7,9)	(0,1)	(0,1)	(15,2)
Diminutions non-cash	(1,1)	(0,6)	(0,1)	(8,9)	(0,0)	(0,0)	(10,8)
Ecart de conversion	21,7	0,4	0,1	10,4	0,0	0,0	32,6
Autres variations	(0,0)	0,3	(0,1)	0,2	0,0	0,0	0,4
31 mars 2022	118,6	23,0	12,9	55,9	0,6	2,3	213,1
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR							
31 mars 2020	(6,3)	(3,4)	(2,3)	(7,9)	(0,2)	(0,4)	(20,4)
Dotations aux amortissements	(6,6)	(4,0)	(3,9)	(14,8)	(0,2)	(0,4)	(29,9)
Reclassements	0,5	1,3	0,9	2,8	0,1	(0,0)	5,6
Ecart de conversion	1,2	0,0	0,0	1,4	0,0	0,0	2,7
31 mars 2021	(11,2)	(6,1)	(5,3)	(18,5)	(0,3)	(0,7)	(41,9)
Dotations aux amortissements	(10,1)	(4,9)	(3,8)	(14,5)	(0,2)	(0,3)	(33,7)
Reclassements	1,7	2,3	2,9	7,8	0,1	0,1	14,9
Ecart de conversion	(4,3)	(0,2)	(0,0)	(5,2)	(0,0)	0,0	(9,7)
Autres variations	0,0	(0,1)	0,1	(0,1)	0,0	0,0	(0,1)
31 mars 2022	(23,9)	(8,9)	(6,1)	(30,4)	(0,3)	(0,9)	(70,5)
Valeurs nettes au 31 mars 2020	57,6	15,5	6,9	29,0	0,5	2,0	111,5
Valeurs nettes au 31 mars 2021	53,2	14,7	8,4	29,5	0,4	1,7	107,8
Valeurs nettes au 31 mars 2022	94,7	14,1	6,8	25,4	0,3	1,3	142,6

18.2 Contrats de location

Le montant net des contrats de location non retraités dans le cadre de l'application d'IFRS 16 est présenté ci-dessous :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022
Charges locatives sur contrats court-terme (< 1 an)	(10,3)
Charges locatives sur contrats de faible valeur (< 5 000 USD)	(11,9)
Charges locatives sur contrats temporaires	(1,7)
Charges locatives	(1,3)
Autres	(6,6)
TOTAL CONTRATS DE LOCATION	(31,7)

19. Tests de dépréciation

19.1 Principales hypothèses

Les tests de dépréciation sont réalisés chaque année au cours du dernier trimestre de l'exercice, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Le Groupe procède à un calcul de la valeur recouvrable d'une UGT sur la base des flux de trésorerie futurs.

Les principales hypothèses retenues pour calculer la valeur des UGT sont les suivantes :

2021/2022	Amidons et produits sucrants Europe	Sucre République Tchèque	Sucre et Energie Brésil	Sucre Océan Indien	Sucre France UK	Amidons et produits sucrants Indonésie
Base utilisée pour la détermination de la valeur recouvrable	Valeur d'usage	Valeur d'usage	Valeur d'usage	Valeur d'usage	Valeur d'usage	Valeur d'usage
Source	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés
Taux de croissance utilisé pour la valeur terminale	1,6%	2,0%	3,0%	1,6%	1,6%	2,3%
Taux d'actualisation après impôts	5,2%	7,4%	10,9%	5,2%	5,9%	10,1%
Taux d'actualisation avant impôts	6,4%	8,7%	15,2%	5,7%	5,9%	11,7%

Au 31 mars 2022, conformément aux dispositions d'IAS 36, l'UGT Amidon et produits sucrants Brésil n'a pas fait l'objet de test de dépréciation. En effet, cette UGT ne possède plus d'actifs incorporels à durée de vie indéfinie et aucun indice de perte de valeur n'a été identifié au cours de l'exercice.

2020/2021	Amidons et produits sucrants Europe	Amidons et produits sucrants Brésil	Sucre et Energie Brésil	Sucre Mozambique	Sucre Océan Indien	Sucre Roumanie
Base utilisée pour la détermination de la valeur recouvrable	Valeur d'usage	Valeur d'usage	Valeur d'usage	Valeur d'usage	Valeur d'usage	Valeur d'usage
Source	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés	business plan sur 7 ans - flux de trésorerie actualisés	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés
Taux de croissance utilisé pour la valeur terminale	1,6%	3,2%	3,2%	5,7%	1,6%	3,0%
Taux d'actualisation après impôts	5,5%	9,5%	9,1%	15,2%	5,5%	7,9%
Taux d'actualisation avant impôts	6,8%	12,2%	12,1%	15,7%	6,3%	8,8%

2020/2021	Amidons et produits sucrants Indonésie	Chine Tieling	Chine Dongguan	Sucre France UK	Sucre République Tchèque
Base utilisée pour la détermination de la valeur recouvrable	Valeur d'usage	Valeur d'usage	Valeur d'usage	Valeur d'usage	Valeur d'usage
Source	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés
Taux de croissance utilisé pour la valeur terminale	2,1%	2,4%	2,4%	1,6%	1,9%
Taux d'actualisation après impôts	8,9%	8,0%	8,0%	6,3%	7,7%
Taux d'actualisation avant impôts	10,5%	9,8%	9,7%	6,3%	9,2%

La valeur recouvrable est déterminée par référence à la valeur d'utilité en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés sur la base des plans à moyen terme établis par les directions des UGT concernées, et revus par la direction du Groupe, qui prennent en compte les hypothèses pour chaque activité et se fondent sur des données de marché, ainsi que sur les performances passées.

Les principales hypothèses et estimations sont : (i) pour la production de sucre et d'éthanol : prévisions des prix de vente de sucre et d'éthanol, des coûts de l'énergie et des matières premières, des coûts des quotas de CO2 et d'autres facteurs macroéconomiques ; (ii) pour la production d'amidon : prévisions des prix de vente des amidons et produits sucrants et de l'éthanol, et des prix d'achat des céréales et de l'énergie (gaz), des coûts des quotas de CO2 et d'autres facteurs macroéconomiques.

19.2 Pertes de valeur comptabilisées durant l'exercice

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au 31 Mars 2022.

19.3 Analyse de sensibilité

Les analyses de sensibilité réalisées **au cours du dernier trimestre de l'exercice 2021/2022** ont porté sur les hypothèses suivantes :

- Variation du taux d'actualisation après impôts de +/- 1 point
- Variation du taux de croissance à l'infini de +/- 0,5 point
- Variation de la marge d'EBITDA sur l'année terminale dans le modèle économique de +/- 1 point
- Variation à la baisse de 10% des prix du sucre, de l'alcool, de l'éthanol et des amidons et produits sucrants sur les trois premières années du plan

Ces variations d'hypothèses, toutes choses restant égales par ailleurs, n'entraîneraient pas la comptabilisation d'une perte de valeur, sauf pour les UGT suivantes :

- Sucre Océan Indien : une hausse de 1 pts du taux d'actualisation après impôts entraînerait une dépréciation de 2 millions d'euros. Une baisse de 10% des prix du sucre sur les trois premières années du plan, une baisse de 1 point du taux de marge d'EBITDA sur l'année terminale ou une baisse de 0,5 point du taux de croissance à l'infini n'entraîneraient pas la comptabilisation d'une perte de valeur toutes choses restant égales par ailleurs.
- Amidon et Produits Sucrants Indonésie : une baisse de 10% des prix de vente des amidons et produits sucrants sur les trois premières années du plan entraînerait une dépréciation de 25 millions d'euros. Une hausse de 1 pts du taux d'actualisation après impôts entraînerait une dépréciation de 2 millions d'euros. Une baisse de 1 point du taux de marge d'EBITDA sur l'année terminale entraînerait une dépréciation de 3 millions d'euros. Une baisse de 0,5 point du taux de croissance à l'infini n'entraînerait pas la comptabilisation d'une perte de valeur toutes choses restant égales par ailleurs.

Au cours du dernier trimestre de l'exercice 2020/2021 l'analyse de sensibilité de la valeur recouvrable des principales UGT reflétait les résultats suivants :

- Sucre Roumanie : une baisse de 10% des prix du sucre sur les trois premières années du plan entraînerait une dépréciation complémentaire de 6 millions d'euros. Une hausse de 1 pts du taux d'actualisation après impôts entraînerait une dépréciation complémentaire de 5 millions d'euros. Une baisse de 0,5 point du taux de croissance à l'infini entraînerait une dépréciation complémentaire de 3 millions d'euros. Une baisse de 1 point du taux de marge d'EBITDA sur l'année terminale entraînerait une dépréciation complémentaire de 4 millions d'euros.
- Sucre Océan Indien : une hausse de 1 pts du taux d'actualisation après impôts entraînerait une dépréciation de 12 millions d'euros. Une baisse de 1 point du taux de marge d'EBITDA sur l'année terminale entraînerait une dépréciation de 1 millions d'euros. Une baisse de 10% des prix du sucre sur les trois premières années du plan ou une baisse de 0,5 point du taux de croissance à l'infini n'entraîneraient pas la comptabilisation d'une perte de valeur toutes choses restant égales par ailleurs.

- Amidon et Produits Sucrants Brésil : une baisse de 10% des prix de vente des amidons et produits sucrants sur les trois premières années du plan entraînerait une dépréciation complémentaire de 15 millions d'euros. Une hausse de 1 pts du taux d'actualisation après impôts entraînerait une dépréciation complémentaire de 5 millions d'euros. Une baisse de 0,5 point du taux de croissance à l'infini entraînerait une dépréciation complémentaire de 2 millions d'euros. Une baisse de 1 point du taux de marge d'EBITDA sur l'année terminale entraînerait une dépréciation complémentaire de 5 millions d'euros.
- Chine Tieling : une baisse de 10% des prix de vente des amidons et produits sucrants sur les trois premières années du plan entraînerait une dépréciation de 26 millions d'euros. Une hausse de 1 pts du taux d'actualisation après impôts entraînerait une dépréciation de 16 millions d'euros. Une baisse de 0,5 point du taux de croissance à l'infini entraînerait une dépréciation de 2 millions d'euros. Une baisse de 1 point du taux de marge d'EBITDA sur l'année terminale entraînerait une dépréciation de 16 millions d'euros.

Ces variations d'hypothèses, toutes choses restant égales par ailleurs, n'entraîneraient pas la comptabilisation d'une perte de valeur.

20. Autres actifs

(EN MILLIONS D'EUROS)	Courant		Non courant	
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Charges constatées d'avance	16,2	13,6	7,6	3,1
TOTAL AUTRES ACTIFS	16,2	13,6	7,6	3,1

21. Avantages du personnel

Les avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les autres avantages à long terme accordés par le Groupe varient en fonction des obligations légales et de la politique de chaque filiale en la matière. Ils comportent des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

21.1 Régimes à cotisations définies

En ce qui concerne les régimes à cotisations définies, les obligations du Groupe se limitent au paiement de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui assurent la gestion administrative et financière des régimes au profit des anciens salariés du Groupe. Les charges comptabilisées relatives à ces plans correspondent aux cotisations payées pendant la période de référence.

21.2 Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies du Groupe comprennent principalement les retraites en France et les régimes de retraite en Belgique.

Toutes les entreprises françaises doivent verser une indemnité de départ en retraite. Les montants sont basés sur l'ancienneté dans la société et sur le salaire en fin de carrière.

En Belgique, les régimes de retraite offrent les prestations suivantes :

- une indemnité de départ en retraite, l'âge minimum de départ étant de 60 ans ;
- une indemnité payable en cas de décès en activité ; et
- une pension d'invalidité mensuelle en cas d'invalidité résultant d'un accident ou d'une maladie (qu'il s'agisse ou non d'accidents du travail ou de maladie professionnelle).

Principales catégories d'actifs de couverture

En Belgique, les obligations sont dans certains cas pré-financées par des cotisations employeurs et employés au travers de fonds externes, constituant des entités juridiques séparées dont les investissements sont soumis aux fluctuations des marchés financiers.

Le tableau ci-après présente l'allocation des actifs de couverture :

Actifs de couverture	Belgique	
	31 mars 2022	31 mars 2021
% des actifs de couverture		
Actions	34%	34%
Obligations	47%	47%
Actifs immobiliers	4%	4%
Autres	15%	15%
TOTAL / MOYENNE	100%	100%

Évolution au cours de l'exercice et rapprochement avec les données du bilan

Les tableaux suivants fournissent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture pour le passif (actif) net et ses composantes au titre des régimes à prestations définies :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Avantages postérieurs à l'emploi	Juste valeur des actifs de couverture	Autres avantages à long terme	(Passif) / Actif net	Avantages du personnel - surplus plafonné (asset ceiling)	Avantages du personnel
Au 31 mars 2021	93,5	35,5	10,6	68,7	3,8	72,5
Coût des services rendus (courants et passés)	10,1	0,0	0,4	10,6	0,0	10,6
Coûts / (produits) financiers	0,7	0,2	(0,5)	(0,0)	0,0	(0,0)
Impact de la limitation des actifs de couverture selon le paragraphe 58b	0,0	0,7	0,0	(0,7)	0,0	(0,7)
Comptabilisé dans le compte de résultat	10,8	1,0	(0,0)	9,8	0,0	9,8
Pertes / (gains) actuariels	(10,5)	1,8	0,0	(12,3)	2,9	(9,4)
Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(10,5)	1,8	0,0	(12,3)	2,9	(9,4)
Prestations payées par le fonds	(4,2)	(1,0)	(0,4)	(3,6)	0,0	(3,6)
Cotisations payées par le Groupe	0,0	0,9	0,0	(0,9)	0,0	(0,9)
Ecart de conversion	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Effet lié à la décision IFRIC (IAS 19)	(5,6)	0,0	0,0	(5,6)	0,0	(5,6)
Autres variations	(9,8)	(0,1)	(0,4)	(10,1)	0,0	(10,1)
Au 31 mars 2022	84,1	38,2	10,2	56,1	6,6	62,7
<i>Dont plans intégralement / partiellement financés</i>	31,5					
<i>Dont Plans non financés</i>	52,5					

(EN MILLIONS D'EUROS)	Avantages postérieurs à l'emploi	Juste valeur des actifs de couverture	Autres avantages à long terme	(Passif) / Actif net	Avantages du personnel - surplus plafonné (asset ceiling)	Avantages du personnel
Au 31 mars 2020	91,3	33,9	11,1	68,5	2,4	70,9
Coût des services rendus (courants et passés)	8,1	0,0	1,3	9,4	0,0	9,4
Variation liée à la réorganisation en Europe	1,3	0,0	(1,0)	0,3	0,0	0,3
Coûts / (produits) financiers	0,4	0,2	(0,2)	0,0	0,0	0,0
Comptabilisé dans le compte de résultat	9,8	0,1	0,1	9,7	0,0	9,7
Pertes / (gains) actuariels	(3,8)	1,1	(0,1)	(5,1)	1,4	(3,6)
Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(3,8)	1,1	(0,1)	(5,1)	1,4	(3,6)
Prestations payées par le fonds	(3,8)	(0,5)	(0,5)	(3,7)	0,0	(3,7)
Cotisations payées par le Groupe	0,0	0,8	0,0	(0,8)	0,0	(0,8)
Autres variations	(3,7)	0,3	(0,5)	(4,5)	(0,0)	(4,5)
Au 31 mars 2021	93,5	35,5	10,6	68,7	3,8	72,5
<i>Dont plans intégralement / partiellement financés</i>	<i>31,7</i>					
<i>Dont Plans non financés</i>	<i>61,8</i>					

Répartition géographique de l'obligation nette

L'engagement net correspond au passif actuariel diminué de la juste valeur des actifs de couverture.

L'engagement net concernant les régimes postérieurs à l'emploi s'élève à 56,1 millions d'euros au 31 mars 2022, contre 68,7 millions d'euros au 31 mars 2021. Sa répartition par pays est la suivante :

	31 mars 2022	31 mars 2021
France	97%	97%
Autres	3%	3%
TOTAL	100%	100%

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour la comptabilisation des régimes de retraite et indemnités de cessation de service sont les suivantes :

	France		Belgique	
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Taux d'actualisation (%)	1,71%	0,66%	1,71%	0,66%
Taux d'augmentation des salaires (%)	3,00%	2,50%	3,50%	3,50%
Age de départ à la retraite - Cadres	65	65	65	63
Age de départ à la retraite - Non cadres	62	62	62	63

Le taux utilisé pour calculer les intérêts générés par les actifs de couverture avoisine le taux utilisé pour actualiser les engagements au titre des régimes à prestations définies.

Sensibilité aux principales hypothèses

Une variation d'un point du taux d'actualisation aurait les effets suivants :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022
Augmentation de 1% du taux d'actualisation	
Impact sur le coût des services rendus et la charge financière	0,0
Impact sur les avantages postérieurs à l'emploi	(6,8)
Diminution de 1% du taux d'actualisation	
Impact sur le coût des services rendus et la charge financière	0,0
Impact sur les avantages postérieurs à l'emploi	8,9

22. Provisions

Les provisions concernent les éléments suivants :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Courant		Non courant	
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Provisions pour restructuration	2,9	2,8	0,0	0,0
Provisions pour risques sociaux	0,1	0,1	17,4	15,5
Provisions pour risques commerciaux	2,3	0,0	2,1	0,8
Provisions pour risques fiscaux	0,0	0,7	0,6	2,3
Provisions pour risques environnementaux	9,7	9,6	6,4	6,1
Autres provisions	3,7	1,4	3,3	2,9
TOTAL PROVISIONS	18,8	14,6	29,8	27,5

Les variations des provisions durant l'exercice sont présentées ci-après :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Restructuration	Risques sociaux	Risques commerciaux	Risques fiscaux	Environnement	Autres	Total
Au 1er avril 2020	9,4	7,2	0,1	1,4	10,4	9,9	38,4
Dotations de l'exercice	0,0	9,1	0,8	1,0	0,1	5,0	16,0
Reprises de prov. utilisées	(6,7)	(1,0)	(0,2)	(0,4)	(0,1)	(3,0)	(11,3)
Ecart de conversion	0,0	(0,8)	(0,0)	(0,0)	(0,3)	(0,1)	(1,3)
Autres	0,0	1,1	0,0	1,1	5,6	(7,6)	0,3
Au 31 mars 2021	2,8	15,6	0,8	3,0	15,7	4,3	42,1
Dotations de l'exercice	0,3	4,7	1,3	0,1	0,5	7,9	14,8
Reprises de prov. utilisées	(1,9)	(3,4)	0,0	(0,8)	(0,8)	(3,4)	(10,3)
Ecart de conversion	(0,0)	1,3	0,0	0,0	0,5	0,2	2,0
Autres	1,8	(0,7)	2,3	(1,7)	0,2	(1,9)	0,0
Au 31 mars 2022	2,9	17,5	4,3	0,6	16,2	7,0	48,6

Le tableau ci-après récapitule les litiges probables et éventuels dans lesquels le Groupe est impliqué, pouvant entraîner une perte :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Probable		Eventuel	
	Nombre de réclamations	Provision	Nombre de réclamations	Réclamations
Sociaux	297	15,6	1 191	28,4
Fiscaux	3	3,0	415	257,9
Environnementaux	28	15,7	158	2,5
Autres	13	7,8	80	5,2
Au 31 mars 2021	341	42,1	1 844	294,0
Sociaux	191	17,6	1 056	34,0
Fiscaux	3	0,6	446	328,3
Environnementaux	31	16,2	143	3,1
Autres	36	14,3	89	7,5
Au 31 mars 2022	261	48,6	1 734	372,9

À la date de publication des présents états financiers consolidés, la direction n'est pas informée de litige comportant des risques significatifs susceptibles d'affecter les résultats ou la situation financière du Groupe, qui n'ont pas été comptabilisés au 31 mars 2022.

Provisions pour litiges sociaux

Différents litiges sociaux sont en cours au Brésil. Des provisions ont été constituées en fonction d'évaluations au cas par cas, et s'élèvent à 6,0 millions d'euros au 31 mars 2022.

Dans le cadre du changement de Gouvernance du Groupe intervenu en décembre 2020 et de divers litiges sociaux, la société a pris en compte au 31 mars 2022 diverses indemnités et coûts potentiels pour un montant total de 9,5 millions d'euros, contre 8,8 millions d'euros au 31 mars 2021.

Provisions pour risques environnementaux

- Brésil

L'industrie de la canne à sucre nécessite des interventions constantes sur l'environnement, et peut de temps à autre affecter la flore protégée, les sols, l'eau et les étendues d'eau, ou être à l'origine d'une pollution de l'air. Le Groupe est actuellement partie à des procès administratifs et judiciaires se rapportant au brûlage de la canne à sucre dans des conditions non expressément autorisées par les réglementations locales. Dans ces cas, les autorités environnementales ont décidé d'imposer des amendes au Groupe fondées uniquement sur le fait qu'il avait acheté ou récolté de la canne à sucre après brûlis. À la connaissance du Groupe, aucune procédure de réclamation importante n'a été identifiée.

- Océan Indien

L'administration française a demandé que deux usines se conforment à la nouvelle réglementation sur l'amiante. Le coût du désamiantage a été estimé à 1,5 million d'euros. Les opérations de désamiantage ont démarré. Le reliquat de la provision s'élève à 0,3 million d'euros au 31 mars 2022.

- France

Le Groupe, en tant qu'ancien propriétaire d'un terrain, jamais exploité par le Groupe et vendu en 2009, a accepté, dans le cadre d'un protocole d'accord avec les différentes parties en cause, de participer, sous réserve de la réalisation de certaines conditions, au règlement de travaux de résorption d'une installation de traitement conçue et réalisée par l'Etat. A ce titre, une provision de 6,9 millions d'euros a été comptabilisée dans les comptes clos au 31 mars 2022, comparé à 7,5 millions d'euros au 31 mars 2021.

Suite à l'incident survenu en avril 2020 sur le site français d'Escaudœuvres, Tereos a proposé, dans le cadre de la procédure de responsabilité environnementale prévue par la loi sur la responsabilité environnementale (LRE), des mesures de restauration de l'Escaut. A ce titre, une provision de 2,0 millions d'euros a été comptabilisée dans les comptes clos au 31 mars 2022, comparé à 1,5 millions au 31 mars 2021.

Litiges fiscaux

Le Groupe est partie prenante dans un certain nombre de litiges fiscaux dans plusieurs pays. Ces litiges ont été analysés conformément à la norme IFRIC 23 et ont fait le cas échéant l'objet d'une provision.

- Brésil

Le Groupe est partie prenante à différents litiges fiscaux portant principalement sur : (i) des crédits ICMS liés à la consommation de carburant diesel pour planter et récolter la canne à sucre ; (ii) la documentation des crédits PIS/COFINS ; (iii) des charges sociales sur les exportations à travers des sociétés commerciales (exportations indirectes) ; (iv) des contributions PIS/COFINS (non cumulatives) sur l'éthanol ; (v) la compensation des contributions PIS par des crédits demandés par voie judiciaire ; (vi) l'exemption d'amendes pour déclaration volontaire lorsque le Groupe considère qu'il est possible d'obtenir une décision favorable, aucune provision n'ayant été constituée ; et (vii) l'ICMS sur l'écart présumé entre la production et les ventes.

Projet de réorganisation en Europe

Dans le cadre du projet de réorganisation en Europe annoncé en octobre 2017 prévoyant la création d'un Campus Europe et d'un Centre de Service Business, un plan de sauvegarde de l'emploi a été mis en œuvre. A ce titre, une provision résiduelle de 1,1 millions d'euros reste comptabilisée au 31 mars 2022 contre 2,8 millions d'euros au 31 mars 2021.

Fermeture de Tereos Romania

Dans le cadre de la décision de la fermeture de Tereos Romania (note 4.5), il a été constaté un montant global de provisions de 2,8 millions d'euros au 31 mars 2022 couvrant notamment les coûts de restructuration.

Provision pour risque commercial

En fin d'exercice, Tereos Starch & Sweeteners Europe, à la demande de l'administration française, a été contrainte d'aménager les conditions de vente d'une partie de sa production de gluten. Une provision pour risque a été constituée au 31 mars 2022 pour couvrir les conséquences commerciales et les coûts relatifs estimés.

Autres provisions

Le Groupe est entré dans une procédure d'arbitrage dans le cadre d'un litige opposant certaines entités du Groupe à un prestataire de service.

23. Autres passifs

(EN MILLIONS D'EUROS)	Courant		Non courant	
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Quotas de CO2	169,0	54,8	0,0	0,0
Subventions reçues	3,2	2,7	25,6	21,3
Passifs sur contrats	10,7	10,5	3,7	3,6
Autres	0,0	0,2	0,0	0,1
TOTAL AUTRES PASSIFS	182,9	68,2	29,3	24,9

24. Capital coopératif

La société mère du Groupe, en qualité de Coopérative Agricole française, régie par les dispositions du Code Rural et les textes applicables en la matière, dispose d'un capital variable.

Sur l'exercice, les mouvements sur le capital coopératif qui sont intervenus sont les suivants :

Exercice clos au 31 mars 2021	
Nombre de parts composant le capital coopératif de TEREOS SCA au 1er avril 2020	19 683 332
Nombre de parts remboursées par TEREOS SCA pendant l'exercice	(187 297)
Nombre de parts composant le capital coopératif de TEREOS SCA au 31 mars 2021	19 496 035
Valeur nominale de la part (Euros)	10
Montant du capital coopératif de TEREOS SCA (en millions d'euros) au 31 mars 2021	195,0
Nombre d'associés en fin d'exercice	11 790
Exercice clos au 31 mars 2022	
Nombre de parts composant le capital coopératif de TEREOS SCA au 1er avril 2021	19 496 035
Nombre de parts remboursées par TEREOS SCA pendant l'exercice	(618 482)
Nombre de parts composant le capital coopératif de TEREOS SCA au 31 mars 2022	18 877 553
Valeur nominale de la part (Euros)	10
Montant du capital coopératif de TEREOS SCA (en millions d'euros) au 31 mars 2022	188,8
Nombre d'associés en fin d'exercice	11 458

Au 31 mars 2022, le montant du capital souscrit non appelé s'élève à 1,0 millions d'euros. Dans les états financiers consolidés, cet élément a été présenté en diminution du capital coopératif qui ressort donc à 187,8 millions d'euros.

Le fonctionnement et le classement au bilan du crédit coopératif est présenté en note 2.21.

25. Actifs et passifs financiers

25.1 Actifs financiers

Au 31 mars 2022

(EN MILLIONS D'EUROS)	Notes	Titres de participations non consolidés	Prêts et créances au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Instruments financiers qualifiés de CFH	Total
Clients	25.1.1	0,0	526,0	0,0	0,0	526,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25.1.2	0,0	0,0	615,0	0,0	615,0
Actifs fin. courants avec les parties liées	29.2	0,0	9,6	0,0	0,0	9,6
Autres actifs financiers courants	25.1.4	0,0	402,4	63,4	423,8	889,6
Total actifs financiers courants		0,0	937,9	678,4	423,8	2 040,2
Titres de participations non consolidés	25.1.3	35,8	0,0	0,0	0,0	35,8
Actifs fin. non courants avec les parties liées	29.2	0,0	0,5	0,0	0,0	0,5
Autres actifs financiers non courants	25.1.4	0,0	66,3	6,6	18,6	91,5
Total actifs financiers non courants		35,8	66,7	6,6	18,6	127,7
TOTAL ACTIFS FINANCIERS		35,8	1 004,7	685,1	442,3	2 167,9

Au 31 mars 2021

(EN MILLIONS D'EUROS)	Notes	Titres de participations non consolidés	Prêts et créances au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Instruments financiers qualifiés de CFH	Total
Clients	25.1.1	0,0	382,8	0,0	0,0	382,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25.1.2	0,0	0,0	468,1	0,0	468,1
Actifs fin. courants avec les parties liées	29.2	0,0	31,6	0,0	0,0	31,6
Autres actifs financiers courants	25.1.4	0,0	365,9	28,7	42,7	437,2
Total actifs financiers courants		0,0	780,3	496,8	42,7	1 319,8
Titres de participations non consolidés	25.1.3	35,4	0,0	0,0	0,0	35,4
Actifs fin. non courants avec les parties liées	29.2	0,0	0,4	0,0	0,0	0,4
Autres actifs financiers non courants	25.1.4	0,0	65,0	3,8	2,7	71,5
Total actifs financiers non courants		35,4	65,4	3,8	2,7	107,3
TOTAL ACTIFS FINANCIERS		35,4	845,7	500,6	45,3	1 427,0

25.1.1 Clients

Au 31 mars 2022 et 31 mars 2021, les créances commerciales se présentaient comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022	31 mars 2021
Créances clients brutes	492,5	362,5
Actifs sur contrats	42,7	30,5
Dépréciations	(9,2)	(10,2)
TOTAL CREANCES CLIENTS	526,0	382,8

Le tableau ci-après récapitule les variations des créances commerciales :

(EN MILLIONS D'EUROS)	
Au 31 mars 2021	382,8
Variation de l'exercice	124,2
Reprise de l'exercice	1,0
Ecart de conversion	20,5
Variation de périmètre	(2,2)
Autres	(0,4)
Au 31 mars 2022	526,0

Au 31 mars 2022, dans le cadre des opérations d'affacturage et de titrisation, 211,4 millions d'euros de créances commerciales ont été cédées, dont 204,5 millions d'euros ont été décomptabilisées en application de la norme IFRS 9, les créances ayant été cédées sans recours.

Ainsi, au 31 mars 2022, les créances à court terme comprennent 6,9 millions d'euros de créances cédées dans le cadre d'opérations d'affacturage qui ne répondent pas aux exigences de déconsolidation d'IFRS 9 (cession sans recours). Bien qu'elles aient été cédées d'un point de vue juridique, ces créances sont comptabilisées au bilan, un passif financier correspondant est inscrit au bilan.

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022			31 mars 2021		
	Total cédé à des institutions financières	Part cédée et maintenue à l'actif de Groupe	Part cédée et décomptabilisée	Total cédé à des institutions financières	Part cédée et maintenue à l'actif de Groupe	Part cédée et décomptabilisée
Encours de financement maximum autorisé	310,5	0,0	0,0	293,0	-	-
Cédé à des institutions financières	211,4	6,9	204,5	214,7	10,9	203,8

En outre, le dépôt de garantie relatif aux programmes d'affacturage s'élève à 13,3 millions d'euros au 31 mars 2022.

Les créances clients par échéance se répartissent de la manière suivante :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022	31 mars 2021
Créances clients	535,2	393,0
Non échues	471,0	324,8
Echues	64,2	68,2
<i>Moins de 30 jours</i>	39,3	27,3
<i>Entre 31 et 60 jours</i>	7,3	3,9
<i>Entre 61 et 90 jours</i>	1,2	1,4
<i>Entre 91 et 180 jours</i>	2,5	2,4
<i>Entre 181 et 360 jours</i>	1,8	5,6
<i>Plus de 360 jours</i>	12,1	27,6
Provisions pour dépréciations	(9,2)	(10,2)
TOTAL	526,0	382,8

25.1.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les variations de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont présentées dans le tableau des flux de trésorerie.

La trésorerie nette présentée dans le tableau des flux de trésorerie est la suivante :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022	31 mars 2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	615,0	468,1
Concours bancaires (inclus dans les dettes financières courantes)	(13,2)	(42,8)
TRESORERIE NETTE	601,8	425,3

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent au 31 mars 2022 des éléments suivants :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022	31 mars 2021
Intérêts courus	1,3	1,3
SICAV de trésorerie	1,6	58,2
Placement en certificat de dépôt	281,5	204,8
Comptes ou dépôts à terme, comptes rémunérés	0,5	1,2
Total équivalents de trésorerie	284,8	265,5
Trésorerie	330,2	202,6
TOTAL TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	615,0	468,1

25.1.3 Titres de participations non consolidés

Les titres de participations non consolidés comprennent principalement les filiales d'Océan Indien Participations et des participations dans des fonds d'investissement en recherche et développement.

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022			31 mars 2021		
	Variation par OCI	Variation par le compte de résultat	TOTAL	Variation par OCI	Variation par le compte de résultat	TOTAL
Health For Life	0,0	8,5	8,5	0,0	8,0	8,0
CapAgro	0,0	2,0	2,0	0,0	2,0	2,0
Gardel	7,6	0,0	7,6	7,6	0,0	7,6
Agricultura companies	0,3	0,0	0,3	0,3	0,0	0,3
Filiales OIP	14,6	0,0	14,6	13,9	0,0	13,9
Consolidation Energie	0,0	0,0	0,0	0,8	0,0	0,8
Others	2,7	0,0	2,7	2,7	0,0	2,7
TOTAL	25,3	10,5	35,8	25,4	10,0	35,4

25.1.4 Autres actifs financiers

(EN MILLIONS D'EUROS)	Courant		Non courant	
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Créances fiscales	228,0	154,1	9,4	15,1
Appel de marge des brokers	86,1	134,0	0,0	0,0
Dérivés	478,3	59,5	18,6	2,7
Juste valeur des contrats	8,9	11,9	0,0	0,0
Dépôts et cautionnement versés	3,6	3,7	32,9	25,5
Avances et acomptes versés	67,6	57,0	0,3	0,5
Créances clients non courantes	0,0	0,0	1,8	1,9
Créances sur cessions d'actifs	0,1	0,1	0,0	0,0
Produits à recevoir	7,2	8,3	0,0	0,0
Autres	9,7	8,7	28,5	25,8
AUTRES ACTIFS FINANCIERS	889,6	437,2	91,5	71,5

La juste valeur des contrats au 31 mars 2022 s'élève à 8,9 millions d'euros dont 4,7 millions d'euros se rapportent à des contrats qualifiés de couverture en Fair Value Hedge et 4,2 millions d'euros se rapportent à des contrats en trading relatifs à l'activité Tereos Commodities.

Les appels de marge des brokers sont détaillés ci-après :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Sucre Europe	Sucre International	Amidons et produits sucrants	Autre	TOTAL
Marge initiale	2,8	26,1	16,3	24,2	69,5
Variation de la marge	(79,1)	52,2	(193,9)	(26,1)	(247,0)
Au 31 mars 2022	(76,3)	78,2	(177,6)	(1,9)	(177,5)
Marge initiale	1,0	30,3	5,2	23,8	60,4
Variation de la marge	(3,1)	43,6	(6,1)	(5,4)	29,0
Au 31 mars 2021	(2,1)	73,9	(0,9)	18,4	89,4

Au 31 mars 2022, la position nette des appels de marge vis-à-vis des brokers est un passif net de (177,5) millions d'euros constitué de 86,1 millions d'euros d'actif et 263,6 millions d'euros au passif (cf note 25.2.4).

25.2 Passifs financiers

Les différentes catégories de passifs financiers sont détaillées ci-après :

Au 31 mars 2022

(EN MILLIONS D'EUROS)	Notes	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur	Instruments financiers qualifiés de CFH	Total
Dettes financières courantes	25.2.2	434,4	0,0	23,9	458,3
Fournisseurs	25.2.1	766,6			766,6
Comptes-courants passifs courants	29.2	5,8			5,8
Autres passifs financiers courants	25.2.4	630,6	54,6	99,4	784,6
Total passifs financiers courants		1 837,4	54,6	123,4	2 015,4
Dettes financières non courantes	25.2.2	2 543,0	0,0	0,4	2 543,4
Comptes-courants passifs non courants	29.2	5,5			5,5
Autres passifs financiers non courants	25.2.4	0,7	10,7	15,3	26,8
Total passifs financiers non courants		2 549,2	10,7	15,7	2 575,7
TOTAL PASSIFS FINANCIERS		4 386,7	65,3	139,1	4 591,0

Au 31 mars 2021

(EN MILLIONS D'EUROS)	Notes	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur	Instruments financiers qualifiés de CFH	Total
Dettes financières courantes	25.2.2	361,1	0,8	48,1	410,0
Fournisseurs	25.2.1	619,4			619,4
Comptes-courants passifs courants	29.2	5,1			5,1
Autres passifs financiers courants	25.2.4	363,0	25,9	49,2	438,1
Total passifs financiers courants		1 348,6	26,6	97,3	1 472,5
Dettes financières non courantes	25.2.2	2 542,6	0,0	49,0	2 591,6
Comptes-courants passifs non courants	29.2	12,0			12,0
Autres passifs financiers non courants	25.2.4	2,9	17,6	16,8	37,3
Total passifs financiers non courants		2 557,5	17,6	65,8	2 640,9
TOTAL PASSIFS FINANCIERS		3 906,1	44,2	163,0	4 113,4

25.2.1 Fournisseurs

Au 31 mars 2022 et 31 mars 2021, les dettes fournisseurs se présentaient comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022	31 mars 2021
Dettes fournisseurs	738,1	619,4
Dettes fournisseurs – Opérations d'affacturage inversé	28,5	0,0
TOTAL DETTES FOURNISSEURS	766,6	619,4

Le Groupe, dans le cadre de la saisonnalité de ses activités au Brésil, a eu recours à des opérations d'affacturage inversé avec certains fournisseurs par l'intermédiaire d'établissements bancaires. Ces opérations concernent un montant total de dettes fournisseurs au 31 mars 2022 de 28,5 millions d'euros et procurent un allongement moyen du délai de paiement fournisseurs de 60 jours à 180 jours.

Le tableau ci-après récapitule les variations des dettes fournisseurs :

(EN MILLIONS D'EUROS)	
Au 31 mars 2021	619,4
Variation de l'exercice	108,7
Ecart de conversion	39,3
Variation de périmètre	(0,7)
Au 31 mars 2022	766,6

25.2.2 Emprunts

Les différentes facilités de crédit du Groupe sont présentées ci-après :

Au 31 mars 2022

(EN MILLIONS D'EUROS)			Courant	Non courant	Total	Taux d'intérêt moyen
INDICE	Devise	Type				
a / LIBOR	USD	Préfinancements export et financements long terme	180,3	118,8	299,1	4,1%
b / EURIBOR	EUR	Financements court terme et long terme	70,3	473,0	543,3	2,0%
c / CDI	BRL	Financement du besoin en fonds de roulement	48,1	144,3	192,3	14,1%
d / TJLP	BRL	Financement d'investissements (BNDES)	28,2	103,2	131,4	9,1%
e / PRIBOR	CZK	Financements court terme	6,6	0,0	6,6	5,7%
f / Autres			14,1	330,8	344,9	14,9%
TOTAL VARIABLE			347,6	1 170,0	1 517,6	7,5%
g/ Taux fixes	EUR	Financements long terme	44,5	1 257,0	1 301,5	5,4%
	BRL	Financement d'invest. et besoin en fonds de roulement	31,5	3,3	34,8	7,9%
	USD	Préfinancements export et financements long terme	10,0	18,0	28,1	4,7%
TOTAL FIXE			86,0	1 278,3	1 364,3	5,4%
TOTAL DETTE BRUTE AVANT COÛT AMORTI			433,6	2 448,3	2 881,9	6,5%
Coût amorti			(8,2)	(22,5)	(30,7)	
TOTAL DETTE BRUTE			425,4	2 425,8	2 851,2	
Dettes locatives			32,9	117,6	150,6	
TOTAL DETTE FINANCIERE			458,3	2 543,4	3 001,7	
Trésorerie et équivalents de trésorerie					(615,0)	
TOTAL DETTE FINANCIERE NETTE					2 386,7	
Comptes courants actifs avec les parties liées					(10,1)	
Comptes courants passifs avec les parties liées					11,3	
TOTAL DETTE FINANCIERE NETTE Y COMPRIS PARTIES LIEES					2 387,9	

Au 31 mars 2021

(EN MILLIONS D'EUROS)			Courant	Non courant	Total	Taux d'intérêt moyen
INDICE	Devise	Type				
a / LIBOR	USD	Préfinancements export et financements long terme	147,4	263,0	410,4	3,9%
b / EURIBOR	EUR	Financements court terme et long terme	108,1	775,7	883,8	2,0%
c / CDI	BRL	Financement du besoin en fonds de roulement	37,2	151,6	188,8	5,5%
d / TJLP	BRL	Financement d'investissements (BNDES)	22,5	100,9	123,5	7,6%
e / PRIBOR	CZK	Financements court terme	5,7	0,0	5,7	1,1%
f / Autres			14,6	115,6	130,2	5,1%
TOTAL VARIABLE			335,7	1 406,7	1 742,4	3,4%
g/ Taux fixes	EUR	Financements long terme	53,3	1 095,1	1 148,4	5,0%
	BRL	Financement d'invest. et besoin en fonds de roulement	4,5	27,2	31,7	7,6%
TOTAL FIXE			57,8	1 122,3	1 180,1	5,1%
TOTAL DETTE BRUTE AVANT COÛT AMORTI			393,5	2 529,1	2 922,5	4,1%
Coût amorti			(9,6)	(23,8)	(33,3)	
TOTAL DETTE BRUTE			383,9	2 505,3	2 889,2	
Dettes locatives			26,1	86,3	112,4	
TOTAL DETTE FINANCIERE			410,0	2 591,6	3 001,6	
Trésorerie et équivalents de trésorerie					(468,1)	
TOTAL DETTE FINANCIERE NETTE					2 533,5	
Comptes courants actifs avec les parties liées					(32,0)	
Comptes courants passifs avec les parties liées					17,1	
TOTAL DETTE FINANCIERE NETTE Y COMPRIS PARTIES LIEES					2 518,5	

Le calcul de la dette financière nette intègre la trésorerie encaissée ou décaissée à la date de clôture au titre des appels de marge sur instruments financiers (cf note 25.1.4).

Financements

Au 31 mars 2022, le financement du Groupe est principalement composé d'emprunts obligataires (Euro bonds et CRA), de financements bancaires sous forme de lignes bilatérales ou de crédits syndiqués, de lignes de préfinancement export ou d'affacturage / titrisation sans recours.

Le montant total de la dette brute avant coût amorti baisse de 2 922,5 millions d'euro au 31 mars 2021 à 2 881,9 millions d'euros au 31 mars 2022.

En tenant compte des couvertures de taux d'intérêts, l'endettement financier du Groupe au 31 mars 2022 est constitué à 37,5% d'emprunts à taux variable et à 62,5% d'emprunts à taux fixe.

Le taux moyen des financements du Groupe, au 31 mars 2022, est de 6,5% par an.

- **Financements en dollars US basés sur le LIBOR**

Le montant total de l'encours des financements basés sur le LIBOR USD est environ de 332,0 millions de dollars US (299,1 millions d'euros) au 31 mars 2022, dont la majorité est portée par les entités brésiliennes.

En effet, avec l'objectif d'aligner la typologie des lignes de crédit avec les besoins de financement, optimiser la maturité moyenne de la dette et approcher la répartition de la dette et du chiffre d'affaires entre la partie real brésilien et dollars US, le Groupe a structuré une part de sa dette logée au Brésil avec la mise en place de crédits de préfinancement export à moyen terme, libellés en dollars US, portant intérêts au taux LIBOR plus une marge, sous forme de club deals syndiqués ou de lignes bilatérales. La plupart de ces prêts sont garantis en partie par la cession de créances export futures. En juin 2020, Tereos a souscrit une ligne de préfinancement export pour un montant de 105,0 millions de dollars US avec un syndicat de sept banques. Les intérêts sont déterminés sur base de taux variable plus une marge, qui est elle-même ajustée via un mécanisme de discount ou de premium en fonction d'indicateurs de performance durables.

D'autre part, la société holding brésilienne, Tereos Internacional, dispose également d'une ouverture de crédit renouvelable d'un montant de 75,0 millions de dollars US (67,6 millions d'euros environ), qui a été étendue en mars 2021 jusqu'en octobre 2022. Au 31 mars 2022, le montant tiré de cette ligne est de 37,5 millions de dollars US.

Tereos a également mis en place plusieurs lignes bilatérales de trade finance pour financer son activité de négoce international sucre, portée par Tereos Commodities Suisse. L'encours de la dette financière de cette entité au 31 mars 2022 est de 20,4 millions de dollars US.

En Indonésie une ligne de financement court terme a été mise en place en septembre 2021 pour un montant de 5,0 millions de dollars US. Cette ligne n'est pas tirée au 31 mars 2022.

- **Financements basés sur l'EURIBOR**

Au 31 mars 2022, le montant total de l'encours des financements basés sur l'EURIBOR s'élève à 543,3 millions d'euros et provient principalement des financements suivants :

- Financements à moyen et long-terme

En février 2022, Tereos a mis en place, pour financer les besoins de sa division Tereos Amidon et produits sucrants, une ouverture de crédit renouvelable syndiqué auprès d'un pool composé de 7 groupes bancaires pour un montant total de 190,0 millions d'euros sur l'entité Tereos Starch & Sweeteners Europe. Cette ligne de crédit porte intérêts au taux EURIBOR plus une marge, qui est elle-même fonction de la notation du Groupe Tereos attribuée par des agences externes et elle est également ajustée via un mécanisme de *discount* ou de *premium* en fonction d'indicateurs de performance durables.

La date d'échéance initiale de cette ligne est en février 2027. Cette ligne n'est assortie d'aucune sûreté. Elle a été signée pour remplacer le précédent crédit syndiqué de 200,0 millions d'euros arrivant à échéance en décembre 2022. Ce prêt a pour objet le financement des opérations de Tereos Starch & Sweeteners Europe. Au 31 mars 2022, le montant tiré de cette ligne est de 40,0 millions d'euros.

En outre, Tereos Starch & Sweeteners Europe a signé un emprunt bilatéral de 30,0 millions d'euros en décembre 2021 d'une maturité jusqu'à juin 2022 avec une option permettant à Tereos d'étendre la maturité à décembre 2022. Cette ligne n'est assortie d'aucune sûreté. 10,0 millions d'euros ont d'ailleurs été remboursés de manière anticipée en mars 2022. Cet emprunt a pour but d'étendre la maturité d'une émission obligataire dont l'encours était de 40,0 millions d'euros émise en décembre 2016 avec pour maturité décembre 2021.

En septembre 2021, Tereos a mis en place, pour financer le besoin en fonds de roulement de sa division Sucre Europe, une nouvelle ligne de financement, syndiquée auprès d'un pool composé de 10 groupes bancaires pour un montant total de 390,0 millions d'euros, et dont les tirages sont assortis de gages portant sur des stocks et/ou des créances clients. Cette ligne porte intérêts au taux EURIBOR plus une marge, qui est elle-même fonction de la notation du Groupe Tereos attribuée par des agences externes et elle est également ajustée via un mécanisme de discount ou de premium en fonction d'indicateurs de performance durables. Ce nouveau crédit syndiqué sur Tereos France dont la maturité est en septembre 2026 a pour but de remplacer le précédent crédit syndiqué de 450,0 millions d'euros arrivant à échéance en mai 2022. Au 31 mars 2022, le montant tiré de cette ligne est de 190,0 millions d'euros.

En octobre 2020, Tereos a mis en place au niveau de la société mère du Groupe une ligne de crédit syndiquée renouvelable auprès d'un pool composé de 6 groupes bancaires pour un montant total de 200,0 millions d'euros. La maturité de cette ligne est en avril 2025. Les intérêts sont déterminés sur base de taux EURIBOR plus une marge, qui est elle-même fonction de la notation du Groupe Tereos attribuée par des agences externes et elle est également ajustée via un mécanisme de discount ou de premium en fonction d'indicateurs de performance durables. Cette ligne n'est assortie d'aucune sûreté. Au 31 mars 2022, elle n'est pas tirée.

En juillet 2020, Tereos SCA a également signé une nouvelle ligne de financement garantie à 80% par l'Etat Français (« Prêt Garanti par l'Etat ») pour 230,0 millions d'euros dont la maturité est en Juillet 2025. Cette ligne de crédit porte intérêts au taux EURIBOR plus une marge. Par ailleurs, le taux EURIBOR de cette ligne a été entièrement capé via les instruments de taux d'intérêt CAP à partir de janvier 2022 jusqu'à la maturité finale de la ligne.

ii. Financements à court terme

Les lignes de crédit court terme en euros sont principalement utilisées par les entités des activités Sucre Europe, Amidon et produits sucrants et Sucre Océan Indien, pour financer leurs besoins en fonds de roulement essentiellement.

- **Financements des filiales brésiliennes basés sur le taux interbancaire brésilien (taux CDI)**

Au 31 mars 2022, le montant total de l'encours des dettes basées sur le taux CDI s'élève à 192,3 millions d'euros. Ces lignes de financement, libellées en reals brésiliens, sont utilisées par les entités brésiliennes pour financer principalement leurs besoins en fonds de roulement.

En outre, deux CRA (*Certificados de Recebíveis do Agronegócio*) ont été émis au cours de l'exercice 2018/19.

Le premier CRA était composé de deux tranches, dont une tranche de 170,8 millions de reals brésiliens basée sur le taux CDI à un rendement de 103% du CDI, remboursable en deux versements équivalents en octobre 2021 et octobre 2022 et une seconde tranche de 221,4 millions de reals brésiliens basée sur le taux IPCA à un rendement annuel de IPCA + 5,8069%, remboursable en octobre 2024.

Le second CRA pour un montant de 324,4 millions de reals brésiliens portant un rendement de CDI + 0,7% et remboursable en deux versements équivalents en janvier 2024 et janvier 2025.

A titre d'information, au cours de l'exercice 2020/21, un CRA a été émis pour un montant de 347,8 millions de reals brésiliens portant un rendement annuel de IPCA + 4,9265%, remboursable en trois versements équivalents en mars 2024, mars 2025 et mars 2026.

- **Financement à moyen/long terme des filiales brésiliennes, basé sur le taux TJLP (*taxa de juros de longo prazo*, taux fédéral à long terme)**

Ce financement à moyen/long terme, basé sur le taux TJLP plus une marge plus le taux de base de la BNDES, comprend principalement des facilités consenties par la BNDES pour financer des investissements en équipements. Le montant total de ces facilités, qui sont libellées en reals brésiliens, s'élève à 131,4 millions d'euros au 31 mars 2022.

- **Financements basés sur le PRIBOR**

En République Tchèque, Tereos bénéficie de lignes bilatérales de financement bancaire court terme, libellées en couronnes tchèques, pour un encours d'un montant total de 6,6 millions d'euros au 31 mars 2022.

- **Autres financements basés sur taux variables**

Au 31 mars 2021, le montant total de l'encours des autres dettes basées sur des taux variables s'élève à 344,9 millions d'euros et comprend principalement les financements suivants :

- Financement BNDES en reals brésiliens (UMBNDDES)

Cette ligne de financement spécifique est octroyée par la BNDES. Elle est basée sur un panier de devises (*cesta de moedas* – moyenne des prêts en devises internationales consentis par la BNDES) plus une marge, auxquels s'ajoute le taux de base de la BNDES. Au 31 mars 2022, l'encours total de cette facilité s'élève à 4,2 millions d'euros.

- Affacturage et titrisation

Tereos a mis en place des programmes d'affacturage et de titrisation sans recours pour ses activités Amidon et Produits Sucrants Europe, Sucre Europe et Sucre International. Comme mentionné précédemment, les créances commerciales cédées dans le cadre des programmes d'affacturage et de titrisation comprennent un montant de 6,9 millions d'euros au 31 mars 2022 non décomptabilisés. A ce titre, une dette à court terme du même montant a été enregistrée.

- Autres

Cette ligne est notamment constituée de la seconde souche du CRA émis en octobre 2018 pour un montant de 221,4 millions de reals brésiliens basée sur le taux IPCA (*índice de preços ao consumidor amplo*, indice général des prix à la consommation) à un rendement de IPCA + 5,8069%, remboursable en octobre 2022.

Un CRA a été émis en mars 2021 pour un montant de 347,8 millions de reals brésiliens basé sur le taux IPCA à un rendement annuel de IPCA + 4,9265%, remboursable en trois versements équivalents en mars 2024, mars 2025 et mars 2026.

Enfin, une émission obligataire *infrastructure debenture*, émission obligataire brésilienne en real, a été émise en juin 2021 pour un montant de 480,0 millions de reals brésiliens basée sur le taux IPCA à un rendement annuel de IPCA + 6,0661%, remboursable en trois tranches équivalentes en décembre 2025, en décembre 2026 et en juin 2027.

- **Financements à taux fixe**

Au 31 mars 2022, le montant total de l'encours des financements à taux fixe s'élève à 1 364,3 millions d'euros et provient principalement des financements suivants :

- i. Emprunts obligataires en euros

Tereos a émis :

- un emprunt obligataire en juin et en octobre 2016 pour un montant total de 600,0 millions d'euros, remboursable *in fine* en juin 2023 et délivrant un coupon fixe de 4,125% par an. Cet emprunt obligataire a été racheté partiellement à hauteur de 287,4 millions d'euros en janvier 2022. Ainsi, au 31 mars 2022, l'encours de cette émission obligataire est de 312,6 millions d'euros. Cet emprunt obligataire fait l'objet d'une cotation sur Euronext ; et
- un emprunt obligataire en octobre 2020 et en avril 2021 pour un montant total de 425,0 millions d'euros, remboursable *in fine* en octobre 2025 et délivrant un coupon fixe de 7,5% par an. Cet emprunt fait l'objet d'une cotation sur The International Stock Exchange ; et
- un emprunt obligataire en janvier 2022 pour un montant total de 350,0 millions d'euros, remboursable *in fine* en avril 2027 et délivrant un coupon fixe de 4,75% par an. Cet emprunt fait l'objet d'une cotation sur The International Stock Exchange.

A titre d'information, les émissions obligataires de l'année fiscale 2021/2022 ont contribué au remboursement total anticipé d'un crédit syndiqué de 250,0 millions d'euros mis en place en février 2019 sur Tereos Finance Groupe I dont la maturité était en septembre 2022. Au 31 mars 2021, l'encours de cet emprunt s'élevait à 175,0 millions d'euros.

En outre, Tereos a également émis des emprunts obligataires privés à taux fixe comme suit :

- un emprunt obligataire remboursable en actions sur Tereos Participations en mars 2017 pour un montant total de 70,0 millions d'euros arrivant à échéance en septembre 2023. 10,0 millions d'euros ont été rachetés de manière anticipée en janvier 2022. Ainsi l'encours de cet emprunt s'élève au 31 mars 2022 à 60,0 millions d'euros ;
- un emprunt obligataire remboursable en actions sur Tereos Participations en mars 2018, comptabilisé en tant que quasi fonds propres. Le montant de cet emprunt s'élevait à 47,0 millions d'euros au 31 mars 2021, et arrivera à échéance en mars 2023. 17,5 millions d'euros ont été rachetés de manière anticipée en mars 2022. Ainsi l'encours de cet emprunt s'élève au 31 mars 2022 à 29,5 millions d'euros ; et
- un emprunt obligataire de type placement privé (EuroPP), réalisé par Tereos Starch & Sweeteners Europe, en décembre 2018 pour un montant total de 57,0 millions d'euros, arrivant à échéance en décembre 2025..

Au 31 mars 2022, la composante « dettes » afférente aux emprunts obligataires remboursables en actions nouvelles Tereos Participations est de 61,7 millions d'euros et la composante capitaux propres de 27,8 millions d'euros.

- ii. Financements en reals brésiliens

Les prêts à taux fixe libellés en reals brésiliens, dont le montant de l'encours total est de 34,8 millions d'euros au 31 mars 2022, comprennent (i) des financements d'investissements consentis par la BNDES au Brésil comme les prêts FINEM (*Financiamento a Empreendimentos*), FINAME (*Financiamento de Máquinas e Equipamentos*) et PCA (*Programa de Construção e Ampliação de Armazéns*) et (ii) des lignes bilatérales de financement de besoins en fonds de roulement.

Concernant les financements d'investissements, ces emprunts sont garantis par le nantissement des équipements financés.

iii. Financements en dollars US

Les prêts à taux fixe libellés en dollars US, dont le montant de l'encours total est de 28,1 millions d'euros au 31 mars 2022, comprennent (i) au Brésil, une ligne bilatérale de préfinancement export et (ii) en Indonésie, une ligne de financement à court-terme.

Répartition des emprunts par devise

Les emprunts du Groupe sont libellés dans les devises suivantes au 31 mars 2022 :

Devise	EUR	USD	BRL	CZK	Total
En Millions d'Euros	1 870,1	331,4	673,9	6,6	2 881,9

Dettes par maturité

La maturité de la dette du Groupe se présente comme suit au 31 mars 2022 :

Au 31 mars 2022

(EN MILLIONS D'EUROS)	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	supérieur à 5 ans	TOTAL
Echéancier Dette avant coût amorti	433,6	626,1	249,0	754,3	316,2	502,7	2 881,9
Dette locative	32,9	20,6	17,2	12,5	10,7	56,8	150,6

Réconciliation de la variation de la dette financière brute avec le tableau des flux de trésorerie

Le tableau ci-après présente les variations des dettes financières :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022	31 mars 2021
Dettes financières brutes - Ouverture	3 001,6	3 213,0
Variation avec effet sur la trésorerie	(249,5)	(204,3)
Augmentation des dettes financières	929,3	879,7
Remboursement des dettes financières	(1 183,9)	(952,2)
Remboursement des obligations remboursables en actions classées en quasi-fond propres	17,5	0,0
Variation de la trésorerie passive	(12,4)	(131,8)
Variation sans effet sur la trésorerie	249,7	(7,1)
Variation de juste valeur	(46,7)	28,8
Variation de périmètre	0,4	0,0
Ecart de conversion	231,3	(145,5)
Reclassement des obligations remboursables en actions	0,0	57,2
Impact application IFRS 16	53,7	44,2
Autres	10,9	8,1
Dettes financières brutes - Clôture	3 001,7	3 001,6

25.2.3 Covenants

Les clauses de ratios financiers suivantes concernent le Groupe et ses filiales.

Type au 31 mars 2022	Définition	Niveau de déclenchement
Endettement	Dettes nette consolidée Groupe TSSE / EBITDA consolidé Groupe TSSE	Max. 3,5
	Dettes nette consolidée Groupe TSSE / EBITDA consolidé Groupe TSSE	Max. 3,0
	Dettes nette consolidée Groupe TSSE / EBITDA consolidé Groupe TSSE	Max. 2,5
	Dettes nette ajustée Groupe Tereos / EBITDA consolidé Groupe Tereos	Max. 5,0
	Endettement externe Tereos SCA plus endettements externes des holdings hors TAI et Dettes nette consolidée Groupe TSEB / EBITDA consolidé Groupe TSEB	<1,5 Mrd € Max. 4,5
Gearing	Dettes nette consolidée Groupe TSF / Capitaux propres consolidés Groupe TSF	Max. 1,0
Couverture des taux d'intérêts	EBITDA consolidé Groupe TSSE / Charges financières nettes consolidées Groupe TSSE	Min. 4,0
	EBITDA consolidé Groupe TSEB / Charges financières nettes consolidées Groupe TSEB	Min. 2,0
Liquidité	Actifs courants consolidés Groupe TSEB / Passifs courants consolidés Groupe TSEB	Min. 1,0

Le Groupe respecte toutes ses clauses de ratios financiers à la date d'émission des états financiers.

25.2.4 Autres passifs financiers

(EN MILLIONS D'EUROS)	Courant		Non-courant	
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Appel de marge des brokers	263,6	44,6	0,0	0,0
Dettes fiscales	143,9	109,9	0,1	0,1
Avances et acomptes reçus	33,8	23,0	0,0	0,0
Dettes sociales	149,4	139,4	0,0	0,0
Dérivés	117,0	69,6	26,0	34,4
Juste valeur des contrats	37,0	5,4	0,0	0,0
Dividendes à payer	0,3	0,6	0,0	0,0
Charges à payer	2,6	1,9	0,0	0,0
Engagements de rachats de minoritaires	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	37,0	43,7	0,6	2,8
AUTRES PASSIFS FINANCIERS	784,6	438,1	26,8	37,3

La ligne « Autres » inclut 12,2 millions d'euros de dettes sur acquisition d'immobilisations au 31 mars 2022 contre 26,0 millions d'euros au 31 mars 2021.

La juste valeur des contrats au 31 mars 2022 s'élève à 37,0 millions d'euros dont 33,6 millions d'euros se rapportent à des contrats qualifiés de couverture en Fair Value Hedge et 3,4 millions d'euros se rapportent à des contrats en trading relatifs à l'activité Tereos Commodities.

26. Justes valeurs

Les justes valeurs des actifs et passifs financiers avoisinent leurs valeurs comptables, à l'exception des emprunts, dont la juste valeur au 31 mars 2022 est présentée dans le tableau ci-après.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction normale entre acteurs du marché à la date d'évaluation.

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur :

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients, des dettes fournisseurs et autres dettes à court terme avoisine leur valeur comptable en raison principalement de l'échéance à court terme de ces instruments.

La juste valeur des emprunts à long terme à taux fixe et à taux variable repose sur l'estimation des flux futurs de trésorerie actualisés (paiement d'intérêts et remboursement de capital). Un taux d'actualisation est calculé pour chaque type de prêt, déterminé par référence au taux d'intérêt utilisé pour des transactions similaires réalisées au cours de la période précédente.

La juste valeur des titres disponibles à la vente (actifs financiers) est dérivée des prix cotés sur des marchés actifs, s'ils sont disponibles. L'investissement en instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable est évalué au coût diminué des pertes généralement calculées par rapport à la proportion du capital détenu.

Le Groupe conclut des instruments financiers dérivés avec des contreparties et institutions financières ayant des notations « investment grade ». Les dérivés sont évalués à l'aide de techniques utilisant des données de marché observables. Ces instruments sont principalement des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme, des contrats à terme et des options sur matières premières. Les techniques d'évaluation les plus fréquemment appliquées comprennent les prix à terme et les modèles de swaps, qui sont basés sur des calculs de la valeur actuelle.

Le Groupe évalue les actifs biologiques à la juste valeur diminuée, le cas échéant, des coûts de la vente.

Le Groupe utilise la hiérarchie suivante pour déterminer et présenter la juste valeur des actifs et passifs financiers et des actifs biologiques :

- Niveau 1 : utilisation de cotations (sans modification) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques
- Niveau 2 : techniques utilisant des données ayant un impact significatif sur la juste valeur comptabilisée, qui sont basées, directement ou indirectement, sur des données de marché observables.
- Niveau 3 : techniques utilisant des données ayant un impact significatif sur la juste valeur comptabilisée, qui ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Au 31 mars 2022, le Groupe détient les éléments suivants :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Note	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur		438,0	67,7	0,0	505,7
Dérivés de taux d'intérêts (OTC)	27.1.1				
CAP		0,0	8,6	0,0	8,6
Dérivés de change (OTC)	27.1.2				
Change à terme		0,0	50,2	0,0	50,2
Dérivés de matières premières	27.1.3				
Futures (coté)		111,7	0,0	0,0	111,7
Dérivés d'énergie	27.1.4				
Swaps		326,3	0,0	0,0	326,3
Juste valeur des contrats		0,0	8,9	0,0	8,9
Titres de participations non consolidés		0,0	0,0	35,8	35,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie		615,0	0,0	0,0	615,0
Actifs biologiques		0,0	0,0	123,8	123,8
Passifs financiers à la juste valeur		(105,2)	(3 308,0)	(10,7)	(3 423,9)
Dettes financières		0,0	(3 219,6)	0,0	(3 219,6)
Option de vente sur titres de participation		0,0	0,0	(10,7)	(10,7)
Dérivés de taux d'intérêts (OTC)	27.1.1				
CAP		0,0	(6,9)	0,0	(6,9)
Dérivés de change (OTC)	27.1.2				
Change à terme		0,0	(20,2)	0,0	(20,2)
Emprunt USD qualifié de couverture (CFH)		0,0	(24,3)	0,0	(24,3)
Dérivés de matières premières	27.1.3				
Futures (coté)		(83,9)	0,0	0,0	(83,9)
Dérivés d'énergie	27.1.4				
Swaps		(21,3)	0,0	0,0	(21,3)
Juste valeur des contrats		0,0	(37,0)	0,0	(37,0)
Total actifs et passifs fin. courants à la juste valeur		947,8	(20,7)	0,0	927,1
Total actifs et passifs fin. non-courants à la juste valeur			(3 219,6)	148,9	(3 070,7)
TOTAL ACTIFS ET PASSIFS FIN. A LA JUSTE VALEUR		947,8	(3 240,3)	148,9	(2 143,6)

La méthodologie adoptée par le Groupe pour déterminer la juste valeur des actifs et passifs appartenant au niveau 2 de la hiérarchie est détaillée ci-après :

- Les prêts, les emprunts et les instruments dérivés sont évalués à l'aide de la méthode des cash flows futurs actualisés. Cette méthode se base sur les taux d'intérêt et les courbes des taux d'intérêt directement observables sur le marché à la date d'évaluation.
- Les dérivés de change (à terme) sont évalués en recalculant, à la date d'évaluation, le taux de change à terme à l'échéance du contrat. Cette méthode se base sur les taux de change et les courbes des taux d'intérêt directement observables sur le marché à la date d'évaluation.
- Les options de taux, les options de change et les options sur matières premières sont évaluées selon le modèle Black & Scholes. Ce modèle utilise la volatilité implicite du sous-jacent à la date d'évaluation.
- Le risque de contrepartie est évalué en utilisant le CDS coté sur le marché à la date d'évaluation ; sinon, il est évalué en utilisant les données disponibles sur le marché secondaire (spread de crédit de titres cotés).

L'impact de CVA/DVA sur les engagements du Groupe n'est pas significatif au 31 mars 2022.

26.1 Modification des niveaux et focus sur le niveau 3

La méthodologie adoptée par le Groupe pour déterminer la juste valeur des actifs biologiques de niveau 3 est présentée dans la note 12.

La variation de juste valeur des actifs biologiques est analysée comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Niveau 3 Actifs biologiques
Juste valeur au 31 mars 2021	83,5
Gain (perte) au compte de résultat (**)	22,0 *
Gain (perte) dans les autres éléments du résultat global	25,7
Variation de périmètre	(7,4)
Juste valeur au 31 mars 2022	123,8

* Correspond aux augmentations de coût de traitement, aux variations liées à la récolte et aux variations de juste valeur

** Inclus dans les coûts de ventes

La juste valeur de l'option de vente sur titres de participation a été calculée sur la base d'une évaluation de la valeur des actions qui pourrait être obtenue dans le cadre du contrat sous-jacent.

Au 31 mars 2022, la valorisation de l'option était inférieur d'environ 20% au prix d'exercice de l'option.

La méthodologie retenue pour l'évaluation des options de vente (options américaines) est celle du modèle binomial. Les hypothèses de volatilité et de taux sans risque utilisées dans le cadre de l'évaluation des options s'établissent respectivement à 22,3% et 0,553%. L'hypothèse de volatilité est déterminée à partir du modèle de Merton.

Une variation de plus ou moins 2 points de la volatilité entrainerait une variation à la hausse ou à la baisse de la valeur de l'option de 0,5 million d'euros.

Une variation de plus ou moins 10% de la juste valeur de l'action entrainerait une variation à la hausse ou à la baisse de la valeur de l'option de 1,0 millions d'euros.

Durant l'exercice clos le 31 mars 2022, aucun actif ni passif des niveaux 1 et 2 évalué à la juste valeur n'a été reclassé.

26.2 Instruments dérivés

Répartition par type de dérivé :

Au 31 mars 2022		Juste valeur			Net
(EN MILLIONS D'EUROS)		Notionnel	Actifs	Passifs	
Swap et options de taux vanille	Couverture FVH	29,5	0,0	(1,7)	(1,7)
Swap et options de taux vanille	Couverture CFH	604,2	7,1	(5,2)	1,9
Swap et options de taux vanille	Trading	67,6	1,5	0,0	1,5
Change à terme	Couverture CFH	415,8	34,0	(5,5)	28,5
Change à terme	Trading	105,4	16,2	(14,6)	1,6
Futures matières premières	Couverture FVH	164,5	27,1	(0,6)	26,6
Futures matières premières	Couverture CFH	3 711,7	74,9	(81,0)	(6,1)
Futures matières premières	Trading	1 235,3	9,6	(2,3)	7,3
Dérivés d'énergie	Couverture CFH	228,4	326,3	(21,3)	305,0
Option de vente sur titres de participation	Trading	0,0	0,0	(10,7)	(10,7)
Emprunt USD qualifié de couverture (CFH)	Couverture CFH	197,1	0,0	(24,3)	(24,3)
TOTAL		6 759,6	496,8	(167,4)	329,4

Au 31 mars 2021

Juste valeur

(EN MILLIONS D'EUROS)		Notionnel	Actifs	Passifs	Net
Swap et options de taux vanille	Couverture FVH	23,2	0,0	(0,6)	(0,6)
Swap et options de taux vanille	Couverture CFH	263,5	0,0	(3,2)	(3,2)
Change à terme	Couverture CFH	375,0	1,0	(24,4)	(23,3)
Change à terme	Trading	118,9	10,6	(10,7)	(0,1)
Futures matières premières	Couverture FVH	412,4	3,6	(5,2)	(1,5)
Futures matières premières	Couverture CFH	1 609,9	10,3	(36,8)	(26,6)
Futures matières premières	Trading	1 671,1	2,5	(4,5)	(2,0)
Dérivés d'énergie	Couverture CFH	101,9	34,0	(0,9)	33,1
Option de vente sur titres de participation	Trading	0,0	0,0	(17,6)	(17,6)
Emprunt USD qualifié de couverture (CFH)	Couverture CFH	295,9	0,0	(97,1)	(97,1)
TOTAL		4 871,7	62,1	(201,1)	(139,0)

Impact des dérivés :

Au 31 mars 2022

Variation inclus dans les autres éléments du résultat global ou dans le compte de résultat	Catégorie	Produits / (charges)		OCI
		Juste valeur *	Recyclage des OCI	
Dérivés de taux d'intérêts	Trading	1,2	-	
	Couverture FVH	(1,1)		
	Couverture CFH	0,9	(1,8)	3,8
Dérivés de change	Trading	1,7	-	
	Couverture CFH	-	(9,1)	49,7
	Emprunt USD qualifié de couverture	-	(39,4)	87,6
Dérivés de matières premières	Trading	11,5	-	
	Couverture FVH	28,1		
	Couverture CFH	1,6	(21,8)	66,5
Dérivés d'énergie	Trading	6,9	-	
	Couverture CFH	0,1	335,3	271,5
TOTAL		50,9	263,1	479,1
Effet des ID sur OCI				(100,5)
OCI après ID				378,6
<i>Dont OCI recyclés dans le chiffre d'affaires</i>			(128,2)	128,2
<i>Dont OCI recyclés dans le coût des marchandises vendues</i>			393,1	(393,1)
<i>Dont OCI recyclés dans le résultat financier</i>			(1,8)	1,8

* Dont 2,6 millions d'euros de part inefficace au titre des dérivés qualifiés de couverture

27. Gestion des risques

Dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières, le Groupe est exposé aux risques financiers ci-après :

- Risques de marché : risque de taux d'intérêt, de change, de commodités (produits finis et matières premières) et d'énergie
- Risque de liquidité.

27.1 Gestion du risque de marché

Le Groupe gère ses risques financiers en central et au niveau de chaque filiale, en fonction du type de transaction. La gestion du risque de marché s'effectue par l'utilisation des instruments dérivés selon les procédures Groupe.

Le tableau ci-après présente les risques portés par le groupe sur les instruments financiers :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Dérivés de taux d'intérêts (OTC)	1,7		100%	
Dérivés de change (OTC)	5,7		100%	
Dérivés de matières premières	27,7	100%		
Dérivés d'énergie	305,0	100%		
Option de vente sur titres de participation	(10,7)			100%
Total au 31 mars 2022	329,4			

27.1.1 Gestion du risque de taux

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt provient essentiellement de ses emprunts à taux variable qui impactent les résultats financiers futurs.

Lorsque le Groupe souhaite minimiser l'exposition de ses filiales au risque de hausse des taux d'intérêt, il utilise des instruments dérivés - swaps vanille, des options et, dans une moindre mesure, des produits structurés. La politique de couverture des taux d'intérêt est définie à l'échelle du Groupe, en central. Les transactions sont négociées et approuvées en central pour l'Europe, et localement pour le Brésil, conformément aux procédures du Groupe.

Les montants notionnels et les justes valeurs des dérivés de taux d'intérêt par échéance sont les suivants :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Notionnel			TOTAL	Juste valeur	
	Au 31 mars 2022	inférieur à 1 an	1 - 5 ans			supérieur à 5 ans
Swaps vanille		126,5	159,8	0,0	286,3	(4,1)
qualifié de couverture CFH		97,0	92,2	0,0	189,2	(3,9)
à la juste valeur en compte de résultat		29,5	67,6	0,0	97,1	(0,2)
Options de taux		23,0	392,0	0,0	415,0	5,8
qualifié de couverture CFH		23,0	392,0	0,0	415,0	5,8
TOTAL TAUX D'INTERET		149,5	551,8	0,0	701,3	1,7
dont dérivés basés sur taux fixe		1,1	0,0	0,0	1,1	(0,0)
dont dérivés basés sur Euribor 1M		0,0	50,0	0,0	50,0	(0,1)
dont dérivés basés sur Euribor 3M		0,0	135,0	0,0	135,0	(0,2)
dont dérivés basés sur Euribor 6M		23,0	207,0	0,0	230,0	6,0
dont dérivés basés sur CDI		76,0	159,8	0,0	235,8	(3,5)
dont dérivés basés sur Libor 6M		4,3	0,0	0,0	4,3	(0,0)
dont dérivés basés sur Libor 3M		45,1	0,0	0,0	45,1	(0,5)

Au 31 mars 2022, 62,5 % des emprunts du Groupe sont à taux fixe et 37,5 % à taux variable (sur la base des montants tirés, en tenant compte des couvertures de taux d'intérêt).

Au 31 mars 2022, 15,0 % de la dette du Groupe est à court terme et 85,0 % à moyen et long termes (sur la base des montants tirés, hors coût amorti et impact IFRS16).

Sensibilité du compte de résultat et des autres éléments du résultat global

L'analyse de sensibilité intègre des variations des taux d'intérêt pour déterminer l'impact, selon différents scénarios, des fluctuations des taux d'intérêt sur le compte de résultat et les autres éléments du résultat global. Le tableau ci-après résume les expositions financières aux fluctuations des taux d'intérêt.

(EN MILLIONS D'EUROS)		Impacts dans un scénario probable		Impacts dans un scénario possible		Impacts dans un scénario stress	
Au 31 mars 2022	Notionnel	+10%	-10%	+25%	-25%	+50%	-50%
Emprunts à taux variable non couverts	1 158,5	(9,6)	9,6	(24,1)	24,1	(48,1)	48,1
Dérivés de taux	701,3	47,0	(48,5)	114,8	(124,3)	221,2	(259,1)
Trading (impact en résultat)	97,1	47,0	(48,5)	114,8	(124,2)	221,1	(259,0)
CFH (impact en autres éléments du résultat global)	604,2	0,0	(0,0)	0,033	(0,0)	0,1	(0,1)
Total	1 859,7	37,4	(38,9)	90,7	(100,2)	173,0	(211,0)
dont impact en résultat		37,4	(38,9)	90,7	(100,2)	173,0	(210,9)
dont impact en autres éléments du résultat global		0,0	(0,0)	0,0	(0,0)	0,1	(0,1)

Une variation de +/-10 %, considérée comme raisonnable au vu des données de marché observables, a été appliquée à tous les taux d'intérêt variables. Toutes les autres variables des montants sous-jacents sont constantes.

Les montants sous-jacents comportent des emprunts non couverts à taux variables et la juste valeur des dérivés de taux d'intérêt.

Ces variations auraient un impact sur le compte de résultat, sauf sur la juste valeur des dérivés de taux d'intérêt qualifiés de couverture de flux de trésorerie, dont les variations auraient un impact sur les autres éléments du résultat global.

27.1.2 Gestion du risque de change

Pour couvrir les expositions au risque de change, le Groupe utilise des instruments dérivés, principalement des contrats à terme à moins de 12 mois et des emprunts en dollars pour couvrir les fluctuations des taux de change sur la vente de sucre. Ces instruments sont qualifiés de couverture des flux de trésorerie.

Les montants notionnels et les justes valeurs des dérivés de change par échéance sont les suivants :

(EN MILLIONS D'EUROS)		Notionnel			TOTAL	Juste valeur
Au 31 mars 2022	inférieur à 1 an	1 - 5 ans	supérieur à 5 ans			
Change à terme/NDF	403,4	117,9	0,0	521,3	30,0	
qualifié de couverture CFH	345,9	69,9	0,0	415,8	28,5	
à la juste valeur au compte de résultat	57,4	48,0	0,0	105,4	1,6	
Emprunt USD qualifié de CFH	117,9	79,1	0,0	197,1	(24,3)	
TOTAL FOREX	521,3	197,0	0,0	718,3	5,7	
dont dérivés USD / BRL	266,4	120,5	0,0	387,0	7,4	
dont dérivés EUR / USD	198,5	48,0	0,0	246,5	(3,2)	
dont dérivés EUR / GBP	20,5	0,0	0,0	20,5	(0,1)	
dont dérivés USD / IDR	16,2	0,0	0,0	16,2	(0,0)	
dont dérivés EUR / CZK	19,5	28,5	0,0	48,0	1,6	
dont dérivés USD / INR	0,2	0,0	0,0	0,2	0,0	

Sensibilité du compte de résultat et des autres éléments du résultat global

L'analyse de sensibilité tient compte de l'impact, selon différents scénarios, d'une variation des taux de change sous-jacents sur le compte de résultat et les autres éléments du résultat global.

(EN MILLIONS D'EUROS)	Notionnel	Impacts dans un scénario probable		Impacts dans un scénario possible		Impacts dans un scénario stress	
		+10%	-10%	+25%	-25%	+50%	-50%
Au 31 mars 2022							
Actifs et Passifs	(747,4)	(74,7)	74,7	(186,9)	186,9	(373,7)	373,7
Actifs et Passifs financiers nets (impact en compte de résultat)	(716,2)	(71,6)	71,6	(179,1)	179,1	(358,1)	358,1
Créances en devises (Actif)	169,2	16,9	(16,9)	42,3	(42,3)	84,6	(84,6)
Dettes en devises (Passif)	(200,4)	(20,0)	20,0	(50,1)	50,1	(100,2)	100,2
Dérivés de change (y compris Emprunt USD qualifié de CFH)	718,3	45,7	(45,4)	110,4	(120,1)	213,5	(271,1)
Trading (impact en résultat)	105,4	4,1	(3,9)	8,6	(12,6)	14,0	(37,6)
CFH (impact en autres éléments du résultat global)	612,9	41,6	(41,5)	101,8	(107,5)	199,5	(233,5)
Dérivés de matières premières	2 376,5	(9,0)	9,0	(21,1)	21,1	(65,1)	65,1
Trading (impact en résultat)	1 189,6	0,2	(0,2)	0,4	(0,4)	0,8	(0,8)
Juste valeur (impact en résultat)	96,1	(51,7)	51,7	(129,2)	129,2	(258,3)	258,3
CFH (impact en autres éléments du résultat global)	1 090,8	42,6	(42,6)	107,6	(107,6)	192,5	(192,5)
Total	2 347,4	(37,9)	38,3	(97,7)	87,9	(225,2)	167,6
dont impact en résultat		(119,0)	119,2	(299,3)	295,3	(601,6)	578,0
dont impact en autres éléments du résultat global		81,1	(80,9)	201,6	(207,3)	376,4	(410,4)

Tous les éléments libellés en devises ont été inclus dans l'analyse, ainsi que l'impact sur la juste valeur des dérivés sur matières premières libellés en dollars (généralement le sucre).

Le tableau ci-dessus montre la sensibilité du compte de résultat et des autres éléments du résultat global du Groupe aux variations des paires de devises sous-jacentes (EUR/USD, EUR/GBP, USD/BRL).

L'analyse de sensibilité a été réalisée compte tenu d'une variation de +/-10 % jugée raisonnable compte tenu des observations générales du marché. Toutes les autres variables ont été maintenues constantes.

Les différents scénarios auraient un impact sur le compte de résultat, sauf pour les dérivés comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie, dont l'impact serait comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

27.1.3 Gestion du risque de matières premières et de produits finis

Pour gérer le risque de matières premières et de produits finis, plusieurs entités du Groupe peuvent, en fonction de leurs activités, acheter ou vendre des futures/contrats à terme. Les matières premières et produits finis négociés sont principalement : le sucre brut et blanc pour Sucre et énergie Brésil, Sucre France et Tereos Commodities, l'éthanol pour Sucre France et Amidons et produits sucrants Europe, qui sont leurs produits finaux, et le blé et le maïs pour Amidons et produits sucrants Europe, qui sont les matières premières servant à la production de ses produits finaux.

Les transactions sur matières premières et produits finis sont réalisées à l'échelle des filiales et revues par les Comités des risques marchés des entités concernées.

Les montants notionnels et les justes valeurs des dérivés de matières premières et produits finis sont présentés par échéance ci-après :

(EN MILLIONS D'EUROS)

Au 31 mars 2022	Notionnel			TOTAL	Juste valeur
	inférieur à 1 an	1 - 5 ans	supérieur à 5 ans		
Futures	2 994,8	2 116,8	0,0	5 111,6	27,7
qualifiés de couverture (CFH)	1 633,5	2 078,3	0,0	3 711,7	(6,1)
qualifiés de couverture (FVH)	164,5	0,0	0,0	164,5	26,6
à la juste valeur en compte de résultat	1 196,8	38,5	0,0	1 235,3	7,3
TOTAL DERIVES DE MATIERES PREMIERES	2 994,8	2 116,8	0,0	5 111,6	27,7
<i>dont dérivés céréales</i>	<i>719,8</i>	<i>1 901,1</i>	<i>0,0</i>	<i>2 620,9</i>	<i>69,0</i>
<i>dont dérivés sucres</i>	<i>2 160,9</i>	<i>215,6</i>	<i>0,0</i>	<i>2 376,5</i>	<i>(76,0)</i>
<i>dont dérivés éthanol</i>	<i>114,2</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>114,2</i>	<i>34,7</i>

Sensibilité du compte de résultat et des autres éléments du résultat global

(EN MILLIONS D'EUROS)

Au 31 mars 2022	Notionnel	Impacts dans un scénario probable		Impacts dans un scénario possible		Impacts dans un scénario stress	
		+10%	-10%	+25%	-25%	+50%	-50%
Dérivés Sucre	2 376,5	(9,0)	9,0	(21,1)	21,1	(65,1)	65,1
Trading (impacts en résultat)	1 189,6	0,2	(0,2)	0,4	(0,4)	0,8	(0,8)
Fair value hedge (impacts en résultat)	96,1	(51,7)	51,7	(129,2)	129,2	(258,3)	258,3
Cash-flow hedge (impacts en OCI)	1 090,8	42,6	(42,6)	107,6	(107,6)	192,5	(192,5)
Dérivés Céréales	2 620,9	17,8	(17,8)	44,5	(44,5)	89,0	(89,0)
Cash-flow hedge (impacts en OCI)	2 620,9	17,8	(17,8)	44,5	(44,5)	89,0	(89,0)
Dérivés Ethanol	114,2	14,9	(14,9)	37,2	(37,2)	74,4	(74,4)
Trading (impacts en résultat)	45,8	5,3	(5,3)	13,3	(13,3)	26,7	(26,7)
Fair value hedge (impacts en résultat)	68,4	9,6	(9,6)	23,9	(23,9)	47,8	(47,8)
Total	5 111,6	23,7	(23,7)	60,6	(60,6)	98,4	(98,4)
<i>dont impact en résultat</i>		<i>(36,6)</i>	<i>36,6</i>	<i>(91,5)</i>	<i>91,5</i>	<i>(183,1)</i>	<i>183,1</i>
<i>dont impact en OCI</i>		<i>60,4</i>	<i>(60,4)</i>	<i>152,1</i>	<i>(152,1)</i>	<i>281,5</i>	<i>(281,5)</i>

Les éléments inclus dans l'analyse correspondent exclusivement à la juste valeur des dérivés de matières premières et produits finis. Le Groupe n'a pas inclus d'engagements hors bilan dans cette analyse.

Le tableau ci-dessus montre la sensibilité du compte de résultat et des autres éléments du résultat global du Groupe aux variations éventuelles des cours des matières premières et de produits finis.

L'analyse a été basée sur des futures sur le maïs et le blé, sur des futures sur le sucre brut et blanc et sur des swaps d'éthanol.

L'analyse de sensibilité a été réalisée compte tenu d'une variation de +/-10 % jugée raisonnable compte tenu des observations générales des marchés. Toutes les autres variables ont été maintenues constantes.

Les différents scénarios auraient un impact sur le compte de résultat, sauf pour les dérivés de matières premières / produits finis comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie, dont l'impact serait comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

27.1.4 Gestion du risque d'énergie

Dans le cadre de la gestion du risque d'énergie, plusieurs entités du Groupe, selon leurs activités, peuvent être amenées à engager des dérivés d'énergie.

(EN MILLIONS D'EUROS)

Au 31 mars 2022	Notionnel			TOTAL	Juste valeur
	inférieur à 1 an	1 - 5 ans	supérieur à 5 ans		
Energie	206,9	21,6	0,0	228,4	305,0
qualifié de couverture (CFH)	206,9	21,6	0,0	228,4	305,0
TOTAL ENERGIE	206,9	21,6	0,0	228,4	305,0

Au 31 mars 2022, le Groupe a dans son portefeuille des dérivés de gaz, de diesel et de charbon.

(EN MILLIONS D'EUROS)

Au 31 mars 2022	Notionnel	Impacts dans un scénario probable		Impacts dans un scénario possible		Impacts dans un scénario stress	
		+10%	-10%	+25%	-25%	+50%	-50%
Dérivés de gaz et de charbon	222,2	52,6	(52,6)	131,4	(131,4)	262,9	(262,9)
CFH (impact en OCI)	222,2	52,6	(52,6)	131,4	(131,4)	262,9	(262,9)
Dérivés de diesel	6,2	0,8	(0,8)	1,9	(1,9)	3,9	(3,9)
CFH (impact en OCI)	6,2	0,8	(0,8)	1,9	(1,9)	3,9	(3,9)
TOTAL	228,4	53,3	(53,3)	133,4	(133,4)	266,7	(266,7)
<i>dont impact en compte de résultat</i>		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>dont impact en OCI</i>		53,3	(53,3)	133,4	(133,4)	266,7	(266,7)

27.2 Gestion du risque de liquidité

La gestion de la liquidité et le financement du Groupe sont assurés par la Direction Financement et Trésorerie Groupe, avec le support opérationnel des filiales.

Les principes généraux de la politique du Groupe en matière de gestion du risque de liquidité reposent essentiellement sur la diversification des instruments de financement en matière de typologie, de maturité et de source de financement. Ainsi, le Groupe se finance à la fois sur le marché bancaire, sur le marché obligataire, ainsi que sur d'autres marchés de financement spécialisés.

L'optimisation de la liquidité du Groupe repose à la fois (i) sur la mise en place de financements externes (à court et moyen termes) négociés généralement de façon centralisée par la Direction Financement et Trésorerie Groupe, permettant ainsi d'optimiser le coût des financements et l'adéquation des ressources aux besoins sous-jacents, et (ii) sur la mise en place de prêts intragroupe pour des besoins de financement essentiellement de court terme via cash pool, et moyen terme via des prêts bilatéraux, lorsque les réglementations locales le permettent.

Le profil d'amortissement de la dette du Groupe est principalement lié aux échéances des prêts bancaires sur les entités européennes et brésiliennes, ainsi qu'à celles des emprunts obligataires, dont les échéances finales sont mentionnées dans la note 25.2.2 ci-dessus.

La majeure partie de l'amortissement de la dette à court terme est composée (i) de lignes de découvert, (ii) de trade finance, dont certains sont liés à des accords de trade finance à long terme (pour financer les opérations commerciales à court terme) ; et (iii) des lignes à court terme renouvelables pour les besoins en fonds de roulement du Brésil.

Le montant des lignes de crédit non utilisées et disponibles au 31 mars 2022, incluant les lignes non confirmées et les découverts bancaires, s'élève à 720,3 millions d'euros, dont 170,3 millions d'euros à échéance court terme.

Le Groupe est soumis à des fluctuations de sa dette nette en raison de la nature saisonnière de certaines de ses activités (principalement dues à ses activités sucrières au Brésil et en Europe), ce qui peut générer des excédents de trésorerie pour des périodes de courte durée. Le Groupe a pour politique d'effectuer des placements uniquement sous la forme de dépôts bancaires ou en fonds monétaires liquides.

Les décaissements contractuels non actualisés (intérêts et amortissements du capital) relatifs à l'encours des dettes financières et des dérivés existants, par échéance, sont les suivants :

(EN MILLIONS D'EUROS)

Au 31 mars 2022	inférieur à 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	supérieur à 5 ans	TOTAL
Echéancier Dette avant coût amorti	433,6	626,1	249,0	754,3	316,2	502,7	2 881,9
Engagements de paiement d'intérêts à taux fixe	91,2	80,8	60,6	56,5	21,1	17,6	327,8
Engagements de paiement d'intérêts à taux variable	30,9	34,3	23,6	15,6	7,7	1,9	113,9
Total des dettes avant coût amorti	555,6	741,2	333,1	826,4	345,1	522,2	3 323,6
Flux nets sur swap	(6,7)	(3,1)	3,3	(2,8)	0,0	0,0	(9,3)
Total des dérivés	(6,7)	(3,1)	3,3	(2,8)	0,0	0,0	(9,3)
Total des engagements de paiement d'intérêts y compris dérivés	115,3	112,0	87,4	69,3	28,8	19,5	432,3

Au 31 mars 2021	inférieur à 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	supérieur à 5 ans	TOTAL
Echéancier Dette avant coût amorti	393,5	870,0	850,5	142,2	568,4	98,0	2 922,5
Engagements de paiement d'intérêts à taux fixe	74,4	70,8	61,3	30,0	28,2	8,2	272,9
Engagements de paiement d'intérêts à taux variable	27,9	17,3	7,6	5,9	4,2	1,9	64,8
Total des dettes avant coût amorti	495,7	958,1	919,4	178,1	600,8	108,1	3 260,2
Flux nets sur swap	0,0	(3,0)	0,0	0,0	0,0	0,0	(3,0)
Total des dérivés	0,0	(3,0)	0,0	0,0	0,0	0,0	(3,0)
Total des engagements de paiement d'intérêts y compris dérivés	102,2	85,0	69,0	35,9	32,4	10,1	334,6

28. Engagements contractuels non comptabilisés

Engagements donnés

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022	31 mars 2021
Garanties données en faveur de tiers	106,6	99,8
Actifs couverts par des engagements	21,6	10,8
Engagements d'achats de canne à sucre	938,5	574,0

Engagements reçus

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022	31 mars 2021
Garanties reçues de tiers	0,5	22,0

Garanties

Les garanties données à des tiers comprennent :

- des garanties à des fins agricoles données aux autorités françaises ;
- des garanties données aux autorités douanières ;
- des garanties données aux établissements bancaires.

Actifs couverts par des engagements

Le Groupe a donné des biens immobiliers, des locaux, des machines, des équipements et des véhicules pour un montant de 21,6 millions d'euros en garantie, dont 11,6 millions d'euros sur Tereos France en lien avec le programme de titrisation ou les prêts BPI pour les sites de Lillers et d'Escaudoeuvres et 7,0 millions d'euros en garantie de réclamations fiscales de l'administration brésilienne.

Achats de canne à sucre

Tereos Açucar e Energia Brasil et ses filiales ont conclu des contrats d'achats de canne à sucre produite sur des terrains détenus par des tiers hors groupe, pour un total d'environ 4,8 millions de tonne de canne par récoltes livrées entre 2022 et 2027. Au 31 mars 2022, l'engagement annuel est évalué à 914 millions d'euros sur la base d'un prix moyen constaté à fin mars 2022 de 166,62 réals brésiliens (31,70 euros) par tonne de canne à sucre achetée.

29. Parties liées

29.1 Transactions opérationnelles avec des parties liées

Les transactions présentées ci-dessous n'incluent pas les transactions avec les personnes physiques ou les sociétés contrôlées par les personnes physiques (notamment les achats de betteraves). Ces transactions sont non matérielles.

Des transactions ont été réalisées avec les entités suivantes :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Ventes		Achats	
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Coentreprises				
a/ Dongguan Yihai Kerry Syral Starch Technology Co. Ltd	0,0	0,0	0,0	6,9
a/ Liaoning Yihai Kerry Tereos Starch Technology Co. Ltd	0,0	0,0	0,0	7,3
a/ Beghin Meiji	18,2	16,5	0,0	0,0
Entreprises associées				
b/ Refineria de Olmeido	3,7	14,0	32,2	19,8
b/ France Fondants	2,0	1,7	0,5	0,5

(EN MILLIONS D'EUROS)	Clients		Fournisseurs	
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Coentreprises				
a/ Dongguan Yihai Kerry Syral Starch Technology Co. Ltd	0,0	1,1	0,0	0,3
a/ Liaoning Yihai Kerry Tereos Starch Technology Co. Ltd	0,0	0,1	0,0	0,4
a/ Sedalcol EU	0,0	0,5	0,0	0,0
a/ Beghin Meiji	2,0	2,3	0,0	0,0
Entreprises associées				
b/ Refineria de Olmeido	0,8	5,2	2,1	2,6
b/ France Fondants	0,3	0,3	0,1	0,3

Conformément à la norme IAS 24, la partie de la transaction réalisée avec des co-entreprises (a) et des entreprises associées (b) est présentée dans le tableau prévu à cet effet.

Les principales transactions concernent certaines activités opérationnelles (ventes et achats) de :

- Refineria de Olmeido qui réalise des prestations de raffinage et négoce pour Tereos France,
- Beghin Meiji à qui Tereos France vend des fructo-oligosaccharides,

29.2 Opérations de financement avec des parties liées

Les principales opérations de financement ont été réalisées avec les entités suivantes :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Actifs financiers		Passifs financiers	
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Coentreprises				
a/ Dongguan Yihai Kerry Syral Starch Technology Co.	0,0	0,1	0,0	0,0
a/ Beghin Meiji	0,0	0,0	1,8	3,6
Entreprises associées				
b/ QF Amenagement	5,6	5,6	0,0	0,0
b/ Refineria de Olmeido	3,5	6,6	0,0	0,0
b/ Sao Jose Agricultura	0,2	0,2	0,0	0,0
b/ France Fondants	0,4	0,4	0,0	0,0
b/ Cie Bourbon plastiques	0,0	0,0	0,5	0,2

Les montants présentés au 31 mars 2022 concernent des co-entreprises et correspondent aux comptes courants utilisés pour régler les flux de trésorerie opérationnels. Conformément à la norme IAS 24, le compte courant avec des co-entreprises est présenté dans le tableau prévu à cet effet.

Aucun intérêt d'un montant significatif n'a été perçu ou payé à des parties liées durant les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021.

Les actifs et passifs financiers des parties liées sont classés dans le bilan comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022	31 mars 2021
Actifs financiers courants avec les parties liées	9,6	31,6
Passifs financiers courants avec les parties liées	(5,8)	(5,1)
Actifs financiers non courants avec les parties liées	0,5	0,4
Passifs financiers non courants avec les parties liées	(5,5)	(12,0)
TOTAL ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS AVEC LES PARTIES LIEES	(1,2)	14,9

Réconciliation de la variation des parties liées avec le tableau des flux de trésorerie

Le tableau ci-après présente les variations des actifs et passifs des parties liées :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022	31 mars 2021
Compte courant avec les parties liées Ouverture	14,9	44,9
Variation avec effet sur la trésorerie	(26,7)	(28,6)
<i>Variation de la période</i>	(26,7)	(28,6)
Variation sans effet sur la trésorerie	10,6	(1,4)
<i>Variation de périmètre</i>	4,3	0,0
<i>Dépréciation</i>	7,3	(2,7)
<i>Ecart de conversion</i>	(1,1)	1,2
Compte courant avec les parties liées Clôture	(1,2)	14,9

29.3 Rémunération et avantages des dirigeants

La rémunération, les avantages et charges sociales attribués aux dirigeants du Groupe et de ses principales filiales et compris dans le résultat net de l'exercice pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021 se décomposent comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022	31 mars 2021
Rémunération brute court terme	5,7	8,8
Charges patronales	2,7	3,4
Avantages long terme et post-emploi	0,3	0,7
Indemnités de fin de contrat de travail, de fin de carrière et autres indemnités	1,5	2,0

A fin mars 2022, la part des dirigeants du Groupe et de ses principales filiales dans l'engagement de retraite (note 21) s'élève à 1,1 millions d'euros (1,2 millions d'euros à fin mars 2021).

Le montant total des indemnités au temps passé versées aux membres du Conseil de Surveillance s'est élevé à 0,8 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 mars 2022 (0,5 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 mars 2021).

30. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires des Commissaires aux Comptes du Groupe et des membres de leurs réseaux au titre de l'exercice clos au 31 mars 2022 et de l'exercice précédent sont détaillés comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	PricewaterhouseCoopers				Ernst & Young			
	Montant		%		Montant		%	
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Honoraires relatifs à des prestations d'audit	1,4	1,3	84%	80%	1,1	1,4	87%	76%
Honoraires relatifs à des prestations autres que l'audit	0,3	0,3	16%	20%	0,2	0,4	13%	24%
TOTAL	1,6	1,7	100%	100%	1,2	1,8	100%	100%

Ces honoraires correspondent à des honoraires facturés par les Commissaires aux Comptes du Groupe ou provisionnés, en lien avec les prestations de chacun des exercices clos. Les frais de débours sont exclus des montants présentés dans ce tableau.

Les honoraires relatifs à des prestations d'audit correspondent aux honoraires contractualisés dans le cadre de la certification des comptes sociaux des entités du Groupe et des comptes consolidés (Groupe et sous-palier).

Les honoraires relatifs à des prestations autres que l'audit correspondent aux honoraires contractualisés pour des services complémentaires, notamment des attestations de concordance et conformité pour l'obtention de subventions ou l'utilisation de déficits fiscaux, des lettres de confort et des prestations d'accompagnement des expatriés du Groupe dans le cadre de leurs obligations déclaratives fiscales locales.

31. Information par secteur d'activité et zone géographique

31.1 Information par secteur opérationnel

Le Groupe présente ses informations sur la base des secteurs suivants

- **Sucre Europe** : production de sucre et alcool/éthanol en Europe à base de betterave à sucre, qui regroupe les segments opérationnels Sucre France, Sucre République Tchèque, Sucre Roumanie and Sucre UK & Irlande.
- **Sucre International** : production de sucre, d'alcool/éthanol et d'énergie à partir de canne à sucre, qui regroupe les segments opérationnels Sucre & Energie Brésil, Sucre Océan Indien et Sucre Mozambique.
- **Amidons et produits sucrants** : production d'amidon et d'édulcorants à base de céréales, qui regroupe les segments opérationnels Amidons et produits sucrants Europe, Amidons et produits sucrants Brésil, et Amidons et produits sucrants Indonésie.
- **Autre** : sociétés holding, activités de négoce et éliminations inter-segment.

Ces secteurs sont déterminés sur la base d'une combinaison de facteurs dont les produits finis distribués, les processus de production et de l'environnement réglementaire. Cette répartition sectorielle correspond au reporting interne du Groupe, car elle représente la principale clé de l'analyse effectuée par le principal décideur opérationnel permettant la présentation d'informations financières. Les secteurs présentés ci-dessus regroupent les secteurs opérationnels ayant des caractéristiques économiques similaires.

Chacun des segments définis par le Groupe possède ses propres ressources, quoique certaines soient partagées, comme par exemple les réseaux et l'informatique, la recherche et le développement et d'autres compétences. L'utilisation de ressources partagées est prise en compte dans les résultats des secteurs en fonction des conditions des contrats conclus entre entités juridiques, de références externes ou en affectant les coûts entre les secteurs. La fourniture de ressources partagées est incluse dans les autres produits du prestataire, et l'utilisation des ressources est incluse dans les charges prises en compte dans le calcul du résultat opérationnel de l'utilisateur du service. Le coût des ressources partagées peut être affecté par une modification des relations contractuelles ou de l'organisation, et peut donc impacter les résultats des secteurs d'une année sur l'autre.

L'EBITDA ajusté fait partie des indicateurs de profitabilité opérationnelle utilisés par le Groupe pour i) piloter et évaluer le résultat de ses secteurs opérationnels, ii) mettre en œuvre sa stratégie d'investissements et d'allocation des ressources et iii) mesurer la performance des directeurs exécutifs du Groupe. Les dirigeants du Groupe considèrent que la présentation de l'EBITDA ajusté est pertinente puisqu'elle fournit une analyse des résultats opérationnels et de la rentabilité sectorielle, à l'identique de celle utilisée par les dirigeants. Dans ce contexte et conformément aux dispositions d'IFRS 8, l'EBITDA ajusté est présenté dans l'analyse par secteur opérationnel, en complément du résultat d'exploitation.

L'EBITDA ajusté ne constitue pas un agrégat financier défini par les normes IFRS comme élément de mesure de la performance financière et peut ne pas être comparable aux indicateurs ainsi dénommés par d'autres entreprises. L'EBITDA ajusté est un complément d'information et ne doit pas être considéré comme se substituant au résultat d'exploitation ou aux flux de trésorerie générés par l'activité.

Les dépenses d'investissement comprennent l'acquisition d'immobilisations corporelles, d'actifs biologiques définis comme les coûts des plantations et d'immobilisations incorporelles.

Les actifs et passifs non affectés comprennent :

- les participations dans les entreprises associées et les actifs financiers disponibles à la vente ;
- la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les emprunts à court et long terme ;
- les actifs et passifs d'impôts courants et différés.

Tous les autres actifs et passifs sont considérés comme des actifs et passifs opérationnels.

Les tableaux suivants résument les informations sectorielles :

Au 31 mars 2022

(EN MILLIONS D'EUROS)	Etats financiers consolidés	Ajustements	Sucre Europe	Sucre International	Amidons et produits sucrants	Autre	Total des segments présentés
Chiffre d'affaires	5 086,0		1 896,5	1 004,1	1 952,5	232,9	5 086,0
Chiffre d'affaires intragroupe			388,9	279,6	278,8	(947,3)	0,0
Chiffre d'affaires externe			1 507,6	724,5	1 673,7	1 180,2	5 086,0
EBITDA ajusté avant compléments de prix	683,5	(1,3)	251,8	224,5	152,9	53,1	682,2
Ajustement lié à la saisonnalité		1,3	2,3	0,7	0,2	(2,0)	1,3
Variation de juste valeur :							
- des actifs biologiques	13,8		0	13,1	0,7	0,0	13,8
- des autres éléments (1)	1,4		0,2	(0,2)	1,5	0,0	1,4
Amortissements	(396,3)		(131,2)	(165,2)	(93,3)	(6,6)	(396,3)
Eléments non récurrents :							
- Autres éléments non récurrents	80,9		(11,9)	87,3	0,0	5,5	80,9
Résultat opérationnel	383,3		105,1	160,2	62,0	56,0	383,3
Résultat financier	(213,8)						
Impôt sur le résultat	(14,9)						
Quote-part de résultat des entreprises associées	17,5						
Résultat net	172,1						

(1) Instruments financiers, stocks et engagements d'achat et de vente hors activités de négoce

Au 31 mars 2021

(EN MILLIONS D'EUROS)	Etats financiers consolidés	Ajustements	Sucre Europe	Sucre International	Amidons et produits sucrants	Autre	Total des segments présentés
Chiffre d'affaires	4 317,2		1 704,9	943,8	1 449,1	219,3	4 317,2
Chiffre d'affaires intragroupe			223,0	320,8	175,1	(719,0)	0,0
Chiffre d'affaires externe			1 481,9	623,0	1 274,0	938,3	4 317,2
EBITDA ajusté avant compléments de prix	468,4	(3,6)	148,7	245,8	70,0	0,3	464,8
Ajustement lié à la saisonnalité		3,6	0,8	2,5	0,1	0,2	3,6
Variation de juste valeur :							
- des actifs biologiques	6,6		0,0	7,5	(1,0)	0,0	6,6
- des autres éléments (1)	(0,9)		0,4	(0,3)	(1,0)	0,0	(0,9)
Compléments de prix	(7,8)		(2,1)	0,0	0,0	(5,8)	(7,8)
Amortissements	(380,1)		(126,0)	(155,8)	(92,0)	(6,4)	(380,1)
Eléments non récurrents :							
- Dépréciation du goodwill et des actifs corporels	(76,1)		0,0	(29,2)	(29,8)	(17,2)	(76,1)
- Autres éléments non récurrents	(1,0)		(0,1)	0,0	(1,9)	1,1	(1,0)
Résultat opérationnel	9,0		21,6	70,6	(55,5)	(27,7)	9,0
Résultat financier	(128,4)						
Impôt sur le résultat	(21,5)						
Quote-part de résultat des entreprises associées	7,7						
Résultat net	(133,1)						

(1) Instruments financiers, stocks et engagements d'achat et de vente hors activités de négoce

Au 31 mars 2022

(EN MILLIONS D'EUROS)	Etats financiers consolidés	Ajuste-ments	Sucre Europe	Sucre International	Amidons et produits sucrants	Autre	Total des segments présentés
Flux de trésorerie opérationnels	803,8	0,0	129,1	328,6	292,3	53,8	803,8
Flux de trésorerie d'investissement	(235,0)	0,0	(145,9)	(154,5)	(51,1)	116,4	(235,0)
Flux de trésorerie de financement	(469,7)	0,0	42,9	(163,7)	(180,5)	(168,4)	(469,7)
Acquisition d'immobilisations	(375,1)	0,0	(153,3)	(165,3)	(54,5)	(2,0)	(375,1)

Au 31 mars 2021

(EN MILLIONS D'EUROS)	Etats financiers consolidés	Ajuste-ments	Sucre Europe	Sucre International	Amidons et produits sucrants	Autre	Total des segments présentés
Flux de trésorerie opérationnels	584,0	0,0	212,7	263,5	147,5	(39,8)	584,0
Flux de trésorerie d'investissement	(346,5)	0,0	(137,8)	(131,0)	(78,8)	1,1	(346,5)
Flux de trésorerie de financement	(220,0)	0,0	(73,9)	(81,8)	(80,9)	16,6	(220,0)
Acquisition d'immobilisations	(367,9)	0,0	(138,5)	(143,4)	(83,6)	(2,3)	(367,9)

Au 31 mars 2022

(EN MILLIONS D'EUROS)	Etats financiers consolidés	Ajuste-ments	Sucre Europe	Sucre International	Amidons et produits sucrants	Autre	Total des segments présentés
Actifs opérationnels	7 356,1	0,0	2 034,4	1 581,3	1 112,7	2 627,7	7 356,1
Passifs opérationnels	5 014,3	0,0	1 591,1	1 402,3	792,6	1 228,3	5 014,3
Participations dans les entreprises associées	115,9	0,0	8,5	39,4	0,1	68,0	115,9

Au 31 mars 2021

(EN MILLIONS D'EUROS)	Etats financiers consolidés	Ajuste-ments	Sucre Europe	Sucre International	Amidons et produits sucrants	Autre	Total des segments présentés
Actifs opérationnels	6 193,3	0,0	1 626,6	1 141,6	706,4	2 718,7	6 193,3
Passifs opérationnels	4 363,0	0,0	1 375,0	1 166,4	593,6	1 228,1	4 363,0
Participations dans les entreprises associées	188,7	0,0	8,6	30,8	(0,3)	149,5	188,7

31.2 Information par secteur géographique

Les tableaux ci-après résument les produits et les actifs non courants en fonction de la localisation de l'entité qui réalise la vente :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Exercice clos le	
	31 mars 2022	31 mars 2021
France	1 830,5	1 533,5
Belgique	1 240,0	1 016,1
Suisse	502,1	467,8
République Tchèque	254,1	206,7
Autres pays Européens	425,0	424,3
La Réunion	105,0	69,4
Brésil	519,1	440,3
Reste du monde	210,2	159,0
TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES CLIENTS HORS-GROUPE	5 086,0	4 317,2

(EN MILLIONS D'EUROS)	Exercice clos le	
	31 mars 2022	31 mars 2021
France	2 196,6	2 179,7
République Tchèque	209,3	189,0
La Réunion	112,2	113,9
Autres pays Européens	220,0	226,2
Brésil	984,4	779,0
Reste du monde	79,9	79,1
TOTAL DES ACTIFS NON-COURANTS	3 802,5	3 567,0

Les actifs non-courants correspondent aux immobilisations corporelles et incorporelles, aux impôts différés actifs et au goodwill.

Le tableau ci-après résume les produits en fonction de la localisation du client externe :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Exercice clos le	
	31 mars 2022	31 mars 2021
Afrique	101,9	158,3
Amérique	830,6	663,5
Europe	3 793,9	3 185,0
Reste du monde	359,6	310,3
TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES	5 086,0	4 317,2

31.3 Informations sur les principaux clients

Aucun client ne représente à lui seul plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé.

32. Évènements postérieurs à la clôture

Néant

33. Périmètre de consolidation

Nom société	31 mars 2022		31 mars 2021	
	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Tereos SCA	Société mère		Société mère	
Compania de Sena	Mozambique	- Non consolidée	75,95	Intégration globale
Ercane	France	75,64 Intégration globale	72,48	Intégration globale
Eurocanne	France	75,64 Intégration globale	72,48	Intégration globale
Gie Utilites	France	54,72 Intégration globale	52,43	Intégration globale
Granochart	France	71,78 Intégration globale	68,78	Intégration globale
Les Vavangues	France	74,88 Intégration globale	71,75	Intégration globale
Les Sucrieries de la Réunion	France	75,64 Intégration globale	-	Non consolidée
Loiret & Haentjens Sucre Réunion	France	71,78 Intégration globale	-	Non consolidée
Loiret Espagne	Espagne	71,78 Intégration globale	68,78	Intégration globale
Loiret France	France	71,78 Intégration globale	68,78	Intégration globale
Mascareignes Transport International	France	75,64 Intégration globale	72,48	Intégration globale
Océan Indien Participation	France	98,45 Intégration globale	98,45	Intégration globale
PT Tereos FKS Indonesia	Indonésie	42,09 Intégration globale	40,33	Intégration globale
Sena Holding Limited	Maurice	- Non consolidée	79,93	Intégration globale
Sena Lines	Mozambique	- Non consolidée	75,99	Intégration globale
Société Agricole du Nord-Est	France	75,64 Intégration globale	72,48	Intégration globale
Societe Marromeu Limited	Maurice	63,14 Intégration globale	60,50	Intégration globale
Sofipa	France	71,78 Intégration globale	68,78	Intégration globale
Sucrierie de Bois Rouge	France	75,64 Intégration globale	72,48	Intégration globale
Sucrierie du Gol (ex Sucrière de la Réunion)	France	75,64 Intégration globale	72,48	Intégration globale
Tereos Açúcar e Energia Brasil (ex-Guarani)	Brésil	90,94 Intégration globale	88,93	Intégration globale
Tereos Açúcar e Energia Cruz Alta S.A, (ex Cruz Alta Participacoes)	Brésil	90,94 Intégration globale	88,93	Intégration globale
Tereos Agro Industrie	France	86,38 Intégration globale	84,14	Intégration globale
Tereos Amido e Adoçantes Agricultura LTDA (ex Syral Agricola)	Brésil	84,19 Intégration globale	80,67	Intégration globale
Tereos Amido e Adoçantes Brasil S.A. (ex-Syral Halotek)	Brésil	84,19 Intégration globale	80,67	Intégration globale
Tereos Asia	Singapour	100,00 Intégration globale	100,00	Intégration globale
Tereos Asia Investment	Belgique	84,19 Intégration globale	80,67	Intégration globale
Tereos Commodities Brasil	Brésil	92,66 Intégration globale	91,03	Intégration globale
Tereos Commodities France	France	100,00 Intégration globale	100,00	Intégration globale
Tereos Commodities Kenya	Kenya	100,00 Intégration globale	100,00	Intégration globale
Tereos Commodities South Africa	Afrique du Sud	- Non consolidée	100,00	Intégration globale
Tereos Commodities Suisse	Suisse	100,00 Intégration globale	100,00	Intégration globale
Tereos Cooperation	France	- Non consolidée	100,00	Intégration globale
Tereos Deutschland	Allemagne	100,00 Intégration globale	100,00	Intégration globale
Tereos do Brasil	Brésil	86,38 Intégration globale	84,14	Intégration globale
Tereos EU	Belgique	84,19 Intégration globale	80,67	Intégration globale
Tereos Finance Groupe 1	France	100,00 Intégration globale	100,00	Intégration globale
Tereos France	France	100,00 Intégration globale	100,00	Intégration globale
Tereos France Services	France	100,00 Intégration globale	100,00	Intégration globale
Tereos Grain Alcohols France (ex Sedalcol France)	France	84,19 Intégration globale	80,67	Intégration globale
Tereos Iberia	Espagne	60,00 Intégration globale	60,00	Intégration globale
Tereos Immobilier	France	100,00 Intégration globale	100,00	Intégration globale
Tereos India Private Limited	Inde	100,00 Intégration globale	100,00	Intégration globale
Tereos Internacional	Brésil	84,19 Intégration globale	80,67	Intégration globale
Tereos Italia	Italie	100,00 Intégration globale	100,00	Intégration globale
Tereos Luxembourg	Luxembourg	100,00 Intégration globale	100,00	Intégration globale
Tereos Nutrition Animale	France	100,00 Intégration globale	100,00	Intégration globale
Tereos Ocean Indien	France	75,64 Intégration globale	72,48	Intégration globale
Tereos Operations	France	100,00 Intégration globale	100,00	Intégration globale
Tereos Participations	France	100,00 Intégration globale	100,00	Intégration globale
Tereos Solutions	France	100,00 Intégration globale	100,00	Intégration globale
Tereos Romania	Roumanie	98,97 Intégration globale	98,97	Intégration globale
Tereos Sena Limited	Maurice	84,19 Intégration globale	80,67	Intégration globale

		31 mars 2022		31 mars 2021	
Nom société		% d'intérêt	Méthode de consolidation	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Tereos Services Europe	France	84,16	Intégration globale	80,18	Intégration globale
Tereos Starch & Sweeteners Belgium NV (ex-Syral Belgium)	Belgique	84,19	Intégration globale	80,67	Intégration globale
Tereos Starch & Sweeteners DVO (ex-Tereos DVO)	France	84,19	Intégration globale	80,67	Intégration globale
Tereos Starch & Sweeteners Europe SAS (ex-Tereos Syral)	France	84,19	Intégration globale	80,67	Intégration globale
Tereos Starch & Sweeteners Iberia SAU (ex-Syral Iberia)	Espagne	84,19	Intégration globale	80,67	Intégration globale
Tereos Starch & Sweeteners LBN (ex-Tereos Benp)	France	84,19	Intégration globale	80,67	Intégration globale
Tereos TTD	Republique Tchèque	62,07	Intégration globale	62,07	Intégration globale
Tereos UK	Grande Bretagne	-	Non consolidée	100,00	Intégration globale
Tereos UK & Ireland	Grande Bretagne	100,00	Intégration globale	100,00	Intégration globale
Tsm	France	100,00	Intégration globale	100,00	Intégration globale
Vertente	Brésil	45,47	Intégration globale	44,46	Intégration globale
Beghin Meiji	France	50,00	Co-entreprise / Mise en équivalence	50,00	Co-entreprise / Mise en équivalence
CJ-Tereos Sweeteners Europe	Corée du Sud	-	Non consolidée	50,00	Co-entreprise / Mise en équivalence
Dongguan Yihai Kerry Syral Starch Technology Co. Ltd	Chine	-	Non consolidée	39,53	Co-entreprise / Mise en équivalence
Liaoning Yihai Kerry Tereos Starch Technology Co. Ltd	Chine	-	Non consolidée	39,53	Co-entreprise / Mise en équivalence
Magnolia	Bosnie	42,09	Co-entreprise / Mise en équivalence	40,33	Co-entreprise / Mise en équivalence
Sedalcol EU	Belgique	-	Non consolidée	40,33	Co-entreprise / Mise en équivalence
Albioma Le Gol	France	34,84	Entreprise associée / Mise en équivalence	34,84	Entreprise associée / Mise en équivalence
Albioma Saint Pierre	France	29,54	Entreprise associée / Mise en équivalence	29,54	Entreprise associée / Mise en équivalence
Centro de Tecnologia Canavieira	Brésil	4,02	Entreprise associée / Mise en équivalence	3,93	Entreprise associée / Mise en équivalence
Copagest	Luxembourg	-	Non consolidée	11,66	Entreprise associée / Mise en équivalence
France Fondants	France	40,00	Entreprise associée / Mise en équivalence	40,00	Entreprise associée / Mise en équivalence
France Luzerne	France	32,67	Entreprise associée / Mise en équivalence	32,67	Entreprise associée / Mise en équivalence
Lesaffre	France	37,09	Entreprise associée / Mise en équivalence	37,09	Entreprise associée / Mise en équivalence
Refineria de Olmeido	Espagne	50,00	Entreprise associée / Mise en équivalence	50,00	Entreprise associée / Mise en équivalence
Sao Jose Agricultura	Brésil	29,10	Entreprise associée / Mise en équivalence	28,46	Entreprise associée / Mise en équivalence
Sucrière des Mascareignes Ltd	Maurice	30,26	Entreprise associée / Mise en équivalence	28,99	Entreprise associée / Mise en équivalence
Teapar	Brésil	31,83	Entreprise associée / Mise en équivalence	31,12	Entreprise associée / Mise en équivalence



Rapport à l'Assemblée Générale Plénière, et Rapport de gestion du Directoire sur l'exercice clôturé au 31 mars 2021

TEREOS S.C.A.

Le rapport de gestion est rédigé sur la base des comptes sociaux de Tereos SCA et des comptes consolidés du Groupe Tereos de l'exercice 2020-21 clos le 31 mars 2021 et arrêtés par le Directoire le 31 mai 2021.

1. PRÉSENTATION DES COMPTES SOCIAUX DE TEREOS SCA

1.1 SITUATION DE TEREOS SCA ET DE SON ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Au cours de l'exercice, Tereos SCA a procédé à la collecte des betteraves, pommes de terre féculé et luzerne contractées auprès de ses coopérateurs au titre de l'exercice 2020/2021.

Le chiffre d'affaires de Tereos SCA s'élève à 453,6 millions d'euros. L'activité de collecte-vente représente 74 % du chiffre d'affaires (soit 337,7 millions d'euros). Il se décompose par activité comme suit :

▪ Betteraves :	305,5 M€
▪ Pommes de terre de féculé :	23,9 M€
▪ Luzerne :	8,3 M€

L'activité approvisionnement de Tereos SCA comprend la fourniture des semences de betteraves, des plants de pommes de terre ainsi que la vente de pulpes surpressées et/ou déshydratées de betteraves aux coopérateurs. Cette activité a généré un chiffre d'affaires de 104,3 millions d'euros.

Enfin, Tereos SCA a réalisé des services pour le compte de ses coopérateurs consistant principalement en la réalisation de transport sur vente de pulpes et plants, transport et chargement de pommes de terre, ainsi qu'au bâchage mécanisé des récoltes pour un montant total de 11,6 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation de Tereos SCA est constitué par les opérations d'achats et de revente des productions agricoles de ses coopérateurs et des services facturés aux coopérateurs.

Lors du Conseil de Surveillance du 2 mars 2021, il a été décidé de verser un complément de prix de 7,8 millions d'euros sur les betteraves de la campagne 2020/21. Le résultat d'exploitation ordinaire de la coopérative avant prise en compte de ce complément de prix ressort positif à 0,1 millions d'euros (contre + 2,1 millions d'euros au cours de l'exercice précédent). Après déduction du complément de prix, le résultat d'exploitation de Tereos SCA s'établit à - 7,7 millions d'euros.

Comme au cours des exercices précédents, Tereos SCA a reçu des dividendes de ses filiales et participations, qui sont enregistrées au résultat financier. Tereos SCA a perçu au cours de l'exercice un montant de dividendes s'élevant à 49,8 millions d'euros. La coopérative enregistre de ce fait un résultat financier 2020/21, net des charges financières, positif de 48,4 millions d'euros, en baisse par rapport à l'exercice précédent dont le montant s'élevait à 102,8 millions d'euros.

Le montant d'impôts acquittés par Tereos SCA est en baisse, à 0,8 millions d'euros (contre 1,8 million d'euros).

Le résultat net de la coopérative est positif et ressort à 39,5 millions d'euros, contre un résultat net positif de 95,7 millions d'euros au cours de l'exercice précédent.

Revenu Agricole

Dans le cadre de l'adaptation à la fin des quotas, le Conseil de Surveillance a validé au cours de l'exercice 2018/19 les règles suivantes pour la détermination du prix de la betterave. Il s'agissait d'accompagner le passage à une logique de prix de marché, en vigueur depuis la libéralisation du secteur. La rémunération des coopérateurs de Tereos repose pour la campagne 2020/21 sur plusieurs piliers :

- Un prix d'acompte lié au marché basé sur une grille d'équivalence et le cash-flow prévisionnel de Tereos Sucre France,
- Des primes et des indemnités (cf. mémento betteraves),
- De la distribution de résultats : ristournes, intérêt aux parts et dividendes.

En termes de calendrier, Tereos paie un prix d'acompte, constitué de deux montants identiques versés en automne et au printemps. Leur montant est arrêté par le Conseil de Surveillance courant novembre fondé sur les prévisions commerciales au moment du paiement de l'acompte d'automne, de la grille d'équivalence et du cash-flow prévisionnel de Tereos Sucre France. Les indemnités de campagne continuent d'être décidées par le Conseil de Surveillance.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance a décidé en 2018 d'éviter autant que possible l'utilisation des compléments de prix comme outil de distribution du résultat, mais de privilégier les ristournes. Ainsi, les décisions de distribution de résultat (ristournes et dividendes) sont validées par l'Assemblée Générale plénière, sur la base des résultats arrêtés au 31 mars. A titre exceptionnel et tenant compte des rendements agricoles historiquement bas, le Conseil de Surveillance a décidé de verser un complément de prix de 7,8 millions d'euros sur les betteraves de la campagne 2020/21.

Au titre de l'exercice et pour les apports de betteraves concernant la campagne 2020/21, le Conseil de Surveillance a déterminé en application des règles précitées un prix d'acompte de 22,60 euros par tonne contractée, payé en deux versements le 30 novembre 2020 et le 31 mars 2021. A ce prix d'acompte, Tereos ajoute le versement d'une prime d'engagement aux coopérateurs ayant respecté leur surface objective d'un montant de 0,40 euros par tonne contractée et livrée.

Le Conseil de Surveillance a décidé de reconduire un prix de pomme de terre de base sur les mêmes principes que ceux de la campagne précédente. Concernant la rémunération de la luzerne, celle-ci est fonction du prix de vente reçu par Tereos de la part de France Luzerne / Désialis qui en assurent la commercialisation.

La rémunération de la betterave moyenne pour l'exercice 2020/21 s'élève à 24,50 euros par tonne de betterave à 16, hors prime de campagne (0,89 euros). Elle se décompose comme suit :

- Prix de base : 22,60 euros
- Prime d'engagement : 0,40 euros
- Complément de prix : 0,60 euros
- Dividendes issus de la diversification et intérêts aux parts : 0,90 euros

Gouvernance de la Coopérative

(i) Changements de dirigeants :

Au cours l'exercice social, la gouvernance de la Coopérative a été modifiée ainsi que la composition du Directoire :

- le 18 décembre 2020, Monsieur Gérard Clay a été élu Président du Conseil de Surveillance en lieu et place de Monsieur Jean-Claude Lefèbvre ; Monsieur Philippe de Raynal a été élu membre du Directoire et Président du Directoire en remplacement de Monsieur Alexis Duval, et Monsieur Gwénaél Eliès a été élu membre du Directoire en remplacement de Madame Stéphanie Billet ;

- le 2 février 2021, Monsieur Christopher Hervé a démissionné de son mandat de membre du Directoire et n'a pas été remplacé ; et

- le 6 avril 2021, Monsieur Jacyr da Silva Costa Filho a démissionné de son mandat de membre du Directoire et n'a pas été remplacé.

Ainsi, depuis cette date, le Directoire est désormais composé de trois membres : Monsieur Philippe de Raynal, Monsieur Gwénaél Eliès, et Monsieur Olivier Leducq.

(ii) Mise à jour des statuts de la Coopérative :

Le 30 novembre 2020, l'Assemblée Générale Plénière a adopté les statuts mis à jour de la Coopérative conformément à l'Arrêté du 20 février 2020 portant homologation des modèles de statuts des sociétés coopératives agricoles.

(iii) Mise à jour du règlement intérieur de la Coopérative :

Le 31 mai 2021, le Directoire, suivant discussions intervenues en Conseil de Surveillance et la présentation en Conseils de Régions avec avis favorable, le nombre de Conseillers de Région a été réduit de 181 à 140. Cette modification fait suite aux engagements pris lors de la constitution de la Coopérative unique en mars 2018 :

- fusion des Régions Nord et Nord Littoral ainsi que Picardie Est et Picardie Ouest après la clôture du 31 mars 2021 ;

- réduction du nombre de Conseillers de Région de 181 à 120 (objectif final) Conseillers de Région.

Ces engagements qui figuraient dans le règlement intérieur ont finalement été supprimés lors de la mise à jour du règlement intérieur en janvier 2021. Si le projet de fusion des Régions est définitivement abandonné, la réduction du nombre de Conseillers de Région est en enjeu majeur pour avoir des élus investis et acteurs dans la gestion de la Coopérative. Il a donc été acté le franchissement d'un cap avec la fixation à 140 du nombre de Conseillers de Régions toutefois, à terme, l'objectif de 120 Conseillers demeure.

Engagements financiers pris par la Coopérative

Au cours de l'exercice, la Coopérative a conclu les opérations de financement suivantes :

- en juillet 2020, un prêt d'un montant de 230 millions d'euros garanti à 80 % par l'État français (PGE), d'une maturité pouvant aller, à la main de Tereos, jusqu'à 5 ans ; et
- en octobre 2020, le renouvellement de la ligne *revolving* (RCF) avec la mise en place d'une facilité à impact positif pour 200 millions d'euros.

La Coopérative a également accordé une garantie intragroupe aux obligations émises en octobre 2020, celles-ci étant placées sur l'entité Tereos Finance Groupe 1.

1.2 ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Les coopérateurs ont pu mener à bien les semis 2021 de betteraves (avec la réutilisation des NNI pour cette campagne) ainsi que les plantations de la campagne 2020-21 (pommes de terre féculé). Toutefois, un épisode de gel fort et durable a imposé aux coopérateurs de ressemer environ 17 500 Ha (soit plus de 8% des surfaces emblavées auprès de la coopérative).

Par ailleurs, la campagne de récolte de luzerne a démarré tardivement le 2 mai 2021 en raison des conditions météorologiques qui ne profitaient pas à la croissance de la luzerne.

La Coopérative a accordé une garantie de paiement portant sur les sommes d'argent dues par Tereos Finance Groupe 1 dans le cadre de l'émission obligataire d'un montant maximum de 200.000.000 d'euros intervenue en avril 2021.

1.3 ACTIVITÉ DE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT

Aucune activité de recherche et de développement n'est actuellement exercée au sein de la structure Tereos SCA.

1.4 RÉSULTATS SOCIAUX DE TEREOS SCA

Les comptes présentés au 31 mars 2021 sont les comptes sociaux (statutaires) de Tereos SCA.

1.4.1 Compte de résultats de Tereos SCA

	31/03/2020	31/03/2021
Produits d'exploitation	507 015 041 €	461 158 071 €
Charges d'exploitation	512 332 299 €	468 910 996 €
Résultat d'exploitation	-5 317 258 €	-7 752 925 €

Résultat financier	102 801 318 €	48 018 575 €
Résultat courant	97 484 060 €	40 265 650 €
Résultat exceptionnel	38 271 €	111 515 €
Impôts sur les sociétés	1 786 129 €	820 709 €
Excédent net	95 736 202 €	39 556 456 €

1.4.2 Bilan de Tereos SCA

Le bilan de Tereos SCA, arrêté au 31 mars 2021, fait apparaître un montant de capitaux propres et provisions de 1 810 149 512 euros.

Le capital social s'établit à 194 958 150 euros, en baisse de 1 875 170 euros par rapport à l'exercice précédent dû principalement au remboursement de capital d'épargne et d'activités. Le montant de capital social libéré s'élève à 194 003 477 euros étant précisé que le solde de 954 673 euros sera à libérer par les coopérateurs selon leur souhait d'avril 2021 à novembre 2025.

ACTIF	31/03/2020	31/03/2021	PASSIF	31/03/2020	31/03/2021
Capital souscrit non appelé	805 578 €	954 673 €	Capitaux propres et provisions	1 837 772 832 €	1 810 149 512 €
Immobilisations Nettes	1 744 726 064 €	1 744 220 888 €			
Actif circulant	364 117 244 €	343 726 961 €	Autres dettes	271 876 054 €	278 753 010 €
TOTAL	2 109 648 886 €	2 088 902 522 €	TOTAL	2 109 648 886 €	2 088 902 522 €

Conformément aux prescriptions légales, nous vous informons des délais de paiement mis en place au sein de Tereos SCA :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D,441-4 du Code de commerce)

	Article D,441 I-1°:factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D,441 I-1°:factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						4	5					
Montant total des factures concernées hors taxes		2 224	3 123	5 520	3 745	14 612	276 493					
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice hors taxes	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice hors taxes							0,1%					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues		N/A					N/A					
Montant total des factures exclues hors taxes		N/A					N/A					
(C) Délai de paiement de référence utilisé (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels					Délais contractuels					

1.5 CONSTATATION DE LA VARIATION DU CAPITAL COOPERATIF

Au 31 mars 2021, le montant du capital coopératif de Tereos SCA s'élève à 194 958 150 euros, ce qui représente une baisse de 1 875 170 euros par rapport au 31 mars 2020.

1.6 RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Aucune part sociale de Tereos SCA n'est détenue par les salariés de Tereos ou des sociétés filiales de Tereos. A la date de clôture, Tereos SCA ne compte également aucun associé non coopérateur.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint la répartition des parts sociales en fonction des critères de souscription :

Valeur nominale des parts sociales	10 €
Total de parts sociales	19 495 815
<i>Dont nombre de parts sociales « collecte / vente »</i>	<i>19 163 092</i>
<i>Dont nombre de parts sociales « approvisionnement »</i>	<i>29 839</i>
<i>Dont nombre de parts sociales « services »</i>	<i>29 839</i>
<i>Dont nombre de parts sociales « épargne »</i>	<i>57 254</i>
<i>Dont nombre de parts sociales dites « PSAP »</i>	<i>215 791</i>

1.7 PROJET DE PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le Directoire vous propose de répartir l'excédent net de la façon suivante :

▪ Excédent net	39 556 456,42 €
▪ Réserve légale	: 3 955 645,64 €
▪ Réserve pour remboursement de parts	: 1 692 700,00 €
▪ Reprise provision pour parfaire l'intérêt aux parts	: 3 798 280,97 €
▪ Solde - Excédent distribuable	37 706 391,75 €
▪ Intérêts aux parts (2,00 %, soit 0,20 €/part) :	3 881 839,15 €
▪ Dividende campagne 20/21 (0,70 €/part)	:13 835 148,60 €
▪ Dividende campagne 19/20 (1 €/part ¹) :	19 989 404,00 €

(1) Ce dividende ne donnera pas lieu à un versement en numéraire et sera inscrit en compensation des sommes déjà reçues par les coopérateurs le 6 juillet 2020, toutes cultures confondues, et sur la base du capital social détenu dans la coopérative au 2 juin 2020.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts nous rappelons ci-dessous la distribution de dividendes sur les 5 derniers exercices.

Exercice	Tereos SCA	Tereos UCA (Périmètre complet avant la création de Tereos SCA)
31/03/2020	60 666 108,00 €	NA
31/03/2019	22 248 266,70 €	NA
31/03/2018	15 572 067,30 €	NA
30/09/2017	<i>Ex SDA seule 1 818 101,88 €</i>	15 614 852,50 €
30/09/2016	<i>Ex SDA seule 1 550 167,20 €</i>	13 008 870,00 €

1.8 CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des articles L225-86 et suivants du Code de commerce, il sera donné lecture à l'Assemblée Générale Plénière du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif aux conventions conclues par Tereos SCA au cours de l'exercice et au cours d'exercices antérieurs.

2. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

2.1 ENVIRONNEMENT DE MARCHÉ

MARCHÉ MONDIAL DU SUCRE

Les prix du sucre NY11 à 16,2 cts/lb sur le dernier trimestre ont augmenté de 19% par rapport à la même période l'an dernier, toujours portés par la baisse de l'offre du côté des pays producteurs et une forte demande. Sur les 12 derniers mois, le NY11 s'est établi en moyenne à 13,5 cts/lb, en hausse de 7% par rapport à l'an dernier, le marché sucrier mondial étant attendu en déficit de 4,5 millions de tonnes.

Les perspectives sur le NY11 sont positives, le marché mondial étant attendu en déficit pour la troisième année consécutive compte tenu de la faiblesse des rendements attendus dans l'hémisphère sud.

SUCRE EUROPE

D'après l'observatoire européen, le prix du sucre s'est établi à 392 euros/tonne en février 2021, soit une augmentation de 80 euros/tonne (+26%) par rapport au plus bas historique atteint en janvier 2019. En moyenne, sur 12 mois glissants les prix se sont établis à une moyenne de 380 euros/tonne, en hausse de 15% par rapport à l'an dernier.

Malgré l'impact de la crise sanitaire sur la consommation, le marché européen est attendu en déficit sur la campagne 2020-21 en raison de la faiblesse des rendements agricoles, sous l'impact des mauvaises conditions météorologiques, des attaques de bio-agresseurs (jaunisse virale) et de la baisse des surfaces emblavées (-2%). Pour la campagne 2021-22, le rythme de baisse des surfaces emblavées devrait se poursuivre. Malgré le rebond attendu de la consommation dans le contexte de sortie de la crise sanitaire et l'amélioration des rendements agricoles, le marché européen reste attendu en déficit.

ÉTHANOL BRÉSIL

Les prix de l'éthanol ESALQ ont poursuivi leur hausse au dernier trimestre, atteignant 2,36 R\$/litre, en hausse de 17% par rapport à l'an dernier. Cette hausse est portée par le retard de lancement de la campagne de canne à sucre brésilienne, un réal brésilien faible et la hausse des prix du pétrole en devise locale. Cette hausse a compensé la forte baisse subie pendant le premier trimestre en raison de l'impact de la crise sanitaire sur la demande en bio-éthanol. Ainsi, en moyenne sur 2020-21, l'ESALQ s'est établi à 1,89 R\$/litre, en hausse de 3% par rapport à l'an dernier.

ÉTHANOL EUROPE

Les prix de l'éthanol T2 Rotterdam se sont établis en moyenne à 521 euros/m3 au dernier trimestre, en baisse de 16% par rapport à l'an dernier, en raison d'un marché européen inhabituellement excédentaire sur le trimestre. Avec une année marquée par une très forte volatilité en raison notamment des confinements successifs, le T2 a baissé de 5% sur l'année avec un prix moyen annuel à 586 euros/m3.

La sortie de crise sanitaire devrait relancer la demande européenne. Conjugée à une production attendue en baisse ainsi qu'à des niveaux d'importations plus bas, le T2 devrait rebondir à la faveur d'un marché européen qui retourne en position déficitaire.

CÉRÉALES

Blé : Après une relative stabilité des prix du Blé MATIF autour de 184 euros/tonne sur l'exercice 2019-20 et sur le premier semestre de l'année 2020-21, les prix ont fortement progressé pendant le second semestre pour atteindre 250 euros/tonne en mars 2021, leur plus haut niveau depuis 7 ans. Cette hausse est portée par les mauvaises conditions météorologiques en Europe et en Mer Noire, la taxe à l'export russe et la forte demande notamment chinoise. Sur l'exercice, les prix du blé MATIF ont augmenté de 12% par rapport à l'an passé et s'établissent à 202 euros/tonne en moyenne sur l'exercice 2020-21 et 227 euros/tonne sur le dernier trimestre.

Maïs : Les prix du maïs MATIF ont augmenté de 11% par rapport à l'an passé. Cette hausse est portée par la

contraction des volumes de maïs sous l'effet conjugué d'une production européenne en recul, des craintes sur la récolte sud-américaine en raison de conditions météorologiques défavorables et de la forte demande chinoise.

2.2 FAITS MARQUANTS OPERATIONNELS

2.2.1 Tereos face à la COVID-19

Dès le début de la pandémie en mars 2020, Tereos a augmenté sa production d'alcool et s'est engagée dans la production de gel hydroalcoolique pour répondre à un nouveau besoin essentiel. Ceci a été rendu possible grâce à l'expertise du Groupe, présent sur le marché de l'alcool pharmaceutique depuis près de 100 ans.

Une production d'alcool en soutien au monde médical.

En mars 2020, 7 usines Tereos en France et le site d'Aalst en Belgique ont lancé une production de solution hydroalcoolique et fait don de 200 000 litres aux Agences Régionales de Santé. En parallèle, dans les régions Grand Est et les Hauts-de-France, ces mêmes sites ont offert aux pharmaciens d'officines quelques quantités d'alcool. Au Brésil, les sucreries de Tereos ont fourni 27 000 litres d'alcool à 70° aux hôpitaux et aux Unités Régionales de Santé de l'Etat de São Paulo.

Faciliter le travail de nos coopérateurs

Lors de la campagne betteravière 2020, les coopérateurs de Tereos ont reçu un bon de retrait pour venir récupérer dans les usines, un litre de solution hydroalcoolique par personne, produit à partir d'alcool de leur production betteravière. Une initiative qui a contribué à renforcer les mesures de prévention santé sur l'ensemble de la chaîne Tereos.

Lancement de Gel Hydro®

Le marché des gels et solutions hydroalcooliques a été multiplié par 10 depuis le début de la crise sanitaire. Pour répondre à cette demande croissante, Tereos a lancé en mars 2021 Gel Hydro®. Un gel made in France, produit dans notre usine d'Artenay (45) à partir d'éthanol issu de la transformation de la betterave de nos 12 000 coopérateurs français.

Plus généralement pendant cette pandémie, Tereos a pu maintenir la continuité de ses activités grâce à la mise en œuvre des mesures appropriées dès les premiers jours, notamment par la mise en place des mesures barrières et des équipements nécessaires et par l'adaptation de l'organisation du travail sur l'ensemble de ses sites en accord avec les instances représentatives du personnel.

2.2.2 Des efforts soutenus contre la jaunisse

En 2018, la France décidait l'arrêt des néonicotinoïdes (NNI) sur betteraves. Sans solution alternative au niveau des traitements de semences, les planteurs betteraviers n'ont plus été en mesure de lutter efficacement contre le puceron vert, vecteur de jaunisse virale. Lors de la campagne 2020, la maladie s'est développée en Centre-Val de Loire, Grand Est et en Ile-de-France, avant de s'étendre dans une moindre mesure aux Hauts-de-France.

Sensibiliser les pouvoirs publics

Dans ce contexte sans précédent de crise agronomique liée à la jaunisse virale, Tereos a sollicité l'interprofession pour avancer sur le sujet et obtenir du gouvernement français le retour temporaire des néonicotinoïdes sur l'enrobage des semences de betteraves. Une dérogation annuelle d'utilisation de ce produit a été accordée sous conditions jusqu'en 2023.

Identifier des solutions durables

Tereos s'est engagé, dès le début de la démarche, dans le Plan National de Recherche et d'Innovation. Il vise à accélérer la transition vers une culture de la betterave sans néonicotinoïdes. La coopérative mène également des expérimentations avec 3 objectifs : travailler sur les meilleurs traitements à adopter en cas d'attaque de pucerons, développer la recherche variétale et étudier le rôle des auxiliaires dans la régulation de la population de pucerons.

2.2.3 Soutenir nos filières

Mobilisation face à la jaunisse

Les difficultés agronomiques rencontrées lors de la campagne betteravière 2020 témoignent de l'évolution permanente des enjeux agricoles de la culture de la betterave sucrière. Face à la pression jaunisse en 2020, Tereos et l'ensemble des acteurs de la filière se sont mobilisés pour obtenir le retour temporaire des néonicotinoïdes, ainsi que des moyens d'accompagnement financier et technique de la part du gouvernement français. Une dérogation d'utilisation de ce produit a été accordée jusqu'en 2023. En parallèle, Tereos s'est associé à l'INRAE (Institut National de la Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement) et l'ITB (Institut Technique de la Betterave), dans le Plan National de Recherche et d'Innovation. Ce plan vise à accélérer la transition vers une culture de la betterave sans néonicotinoïdes et à protéger les pollinisateurs pendant la période de transition. Il doit permettre d'assurer la pérennité de la filière betterave-sucre-éthanol française, et de réconcilier impératif environnemental et impératif économique.

La luzerne : de nombreux atouts pour la protection de la biodiversité

En partenariat avec l'ensemble de la filière luzerne en Champagne-Ardenne (région Grand Est), Tereos s'est associé au projet Apiluz. Porté par l'association Symbiose, ce projet a pour objectif de développer la ressource alimentaire manquante des pollinisateurs pendant la saison de récolte (juin / juillet). Il contribue également à améliorer l'état de santé des abeilles et à promouvoir des pratiques agricoles favorables à la biodiversité. Concrètement, il s'agit de créer 1700km de bandes non fauchées, soit plus de 520 ha, afin de favoriser l'installation des abeilles et leur procurer la nourriture dont elles ont besoin.

2.2.4 Réaffirmer notre volonté de proximité

Promouvoir une gouvernance participative

2021 est une année charnière pour la gouvernance de Tereos. Il s'agit de repenser notre structure et le rôle de chacun au sein de la coopérative. Une première étape consiste à rendre davantage d'autonomie aux régions et à faire des Conseillers de Régions des acteurs de la gouvernance. Au contact du terrain, ils sont les plus à même de faire remonter les sujets et enjeux clés de nos 12 000 coopérateurs. Lors de la Réunion Générale des Conseillers de Région en février 2021, le Président du Directoire et le Président du Conseil de Surveillance ont réaffirmé leur volonté de redonner des marges de manœuvre au groupe Tereos. Cela passera au cours des prochains mois par des orientations stratégiques qui se recentreront sur l'essentiel : valoriser les matières premières de nos coopérateurs, renouer avec la rentabilité et amorcer le désendettement du Groupe.

1 mois de rencontre avec nos coopérateurs

Entre janvier et février 2021, 83 Journées Coop' ont été organisées en format digital entre adhérents, élus et équipes du Pôle Coopérateurs, autour des grandes thématiques de nos matières premières : betterave, luzerne et pomme de terre. Des rendez-vous pour entretenir le dialogue autour du bilan de campagne 2020/2021, sur les plans agricole et agronomique.

Amplifier le partage des connaissances agronomiques

Tous les ans, Tereos édite à l'attention de ses coopérateurs un Agrobook. Il partage les références techniques obtenues par les ingénieurs et experts de l'équipe agronomique. Toutes les étapes de l'itinéraire technique y sont étudiées : du travail du sol à la conservation en silo, en passant par les variétés, la fertilisation et la protection de la culture contre les maladies et le respect des engagements environnementaux. Ce document de référence vient compléter les conseils agronomiques diffusés tout au long de l'année sur la plateforme extranet dédiée aux coopérateurs du Groupe.

Favoriser la communication pendant la campagne

Tereos a développé pour ses planteurs de betterave l'application Mes Silos. Tout au long de la campagne, elle permet aux coopérateurs de déclarer leur date de constitution de silo, de suivre des recommandations sur sa protection et d'avoir accès aux dates d'enlèvement.

2.2.5 Repenser le travail de la canne à sucre

Déploiement du standard Bonsucro

Tereos encourage le déploiement de ce standard de durabilité destiné à diminuer les risques sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de la canne, de la culture jusqu'aux produits finaux (éthanol et sucre). C'est un standard exigeant qui intègre plus de 200 paramètres à renseigner, axés notamment sur le respect des droits de l'homme et de l'environnement. Ces paramètres, traduits par 55 indicateurs, doivent être respectés par les fournisseurs de canne à sucre. En 2020 -2021, 30% de la canne à sucre transformée par Tereos au Brésil a été certifiée ainsi que cinq de ses sept sucreries.

Fluidifier le parcours de la canne, du champ à l'usine

En avril 2021, Tereos Sucre & Energie Brésil lançait le projet OASIS, acronyme de Agricultural Operations System. Cette nouvelle plateforme digitale, développée depuis plus d'un an, permet de centraliser la plupart des informations relatives à la production agricole : contrats des planteurs, planification de la campagne agricole, enregistrement des opérations et des ressources utilisées, statistiques de récolte, mais aussi tarification. Un système qui fait évoluer le travail quotidien de plus de 500 collaborateurs, et qui a vocation à partager les bonnes pratiques entre les 7 sites industriels du Groupe au Brésil : respect des calendriers et des budgets, et signalement de toute anomalie ou difficulté observée. D'autre part, OASIS permet d'enregistrer la "carte d'identité" de la canne, c'est-à-dire une fiche technique regroupant l'ensemble des informations de la culture au champ à l'arrivée de la canne à l'usine. Un gain de temps pour les opérateurs qui n'ont plus à enregistrer manuellement ces informations, et un moindre risque d'erreur.

Les sols

Les équipes agricoles favorisent la plantation de crotalaire dans le cadre de la rotation des cultures. Cette légumineuse fourragère contribue à la fixation d'azote dans le sol (environ 300 kg/ha) et joue un rôle d'engrais vert améliorant la fertilité des sols. Plante de couverture, la crotalaire diminue les opérations de désherbage et participe à la lutte contre l'érosion et la dégradation des sols.

2.2.6 Garantir la qualité de nos céréales

Attester nos matières premières pour répondre aux attentes de nos clients

Après la betterave et la pomme de terre en 2016, Tereos a déployé ces cinq dernières années l'évaluation de SAI Platform (Sustainable Agriculture Initiative) auprès de ses fournisseurs de blé et de maïs. Cet organisme indépendant évalue régulièrement la durabilité des matières premières agricoles selon les trois axes interdisciplinaires que sont l'économique, le social et l'environnemental. Fin 2020, en s'inscrivant parmi les premiers acteurs de l'industrie amidonnière à engager cette démarche, Tereos a pris l'initiative d'élargir son offre et de proposer de nouvelles solutions à ses clients en quête de produits plus responsables.

2.2.7 Certifier notre biomasse

La certification 2BSvs est relative à la production durable de biomasse. Elle introduit deux objectifs d'utilisation d'énergie renouvelable à horizon 2030 : 23% dans la consommation globale et 10% dans le transport, notamment par l'utilisation de biocarburants. Acteur de ce changement, Tereos source son blé destiné à la production du biocarburant auprès de fournisseurs certifiés. Notre engagement commun : que la matière première ne provienne pas de terres renfermant un important stock de carbone ou riche en biodiversité. D'autre part le biocarburant doit permettre d'éviter au moins 50% d'émissions de gaz à effet de serre par rapport aux énergies fossiles (émissions CO2 du champ à la roue).

2.2.8 Poursuivre notre transition énergétique

Un nouveau lavoir à Connantre

La sucrerie-distillerie s'équipe pour la campagne sucrière 21/22, d'un nouveau lavoir. Il permettra de réduire de 30% la consommation d'énergie et de 50% la consommation d'eau de l'activité de lavage qui est au cœur du processus de transformation de la betterave. Il augmentera par ailleurs la capacité de l'usine à 27 000 tonnes de betteraves par jour (+22%) et placera Connantre parmi les toutes premières sucreries de betteraves au niveau mondial.

Une démarche environnementale pourvoyeuse d'emplois

En mars 2021, Tereos et SUEZ ont annoncé un projet de partenariat qui permettra de réduire la consommation de gaz sur le site de la sucrerie d'Origny-Sainte-Benoite, dans l'Aisne. Il s'appuie sur la fourniture par SUEZ d'une énergie renouvelable et de récupération sous forme de vapeur produite à partir de combustibles solides de récupération (CSR). Cette chaudière couvrira près de 40% des besoins énergétiques du site.

Au Brésil, Tereos mise sur la méthanisation

L'amidonnerie Tereos de Palmital au Brésil s'appuie depuis deux ans sur un méthaniseur pour traiter les effluents de la production d'amidon, générer du biogaz utilisé par l'usine et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Avec une capacité de traitement de 110 m³ d'effluents par heure ce méthaniseur est l'un des plus grands équipements de ce type installés en Amérique latine.

La cogénération comme levier de compétitivité

Tereos FKS Indonésie, filiale du Groupe détenue en joint-venture avec l'entreprise FKS, achevait en 2019 la construction d'une centrale de cogénération de 9 MW sur son site. Un investissement de 18 millions de dollars (15 millions d'euros), permettant à l'amidonnerie de produire sa propre énergie à moindre coût. Tereos FKS Indonésie estime à 6 millions de dollars (4,9 millions d'euros) les économies réalisées annuellement.

En République tchèque, Tereos fait certifier son système de gestion de l'énergie

Après six mois d'audit, Tereos TTD République tchèque a été certifié conforme à la norme ISO 50 001 pour ses six usines, y compris la nouvelle sucrerie de Kolin acquise en 2019 par le Groupe. Cette norme internationale évalue le système de gestion d'énergie. Dans le cas de Tereos, elle est synonyme d'une consommation énergétique maîtrisée par tonne de sucre.

2.2.9 Améliorer nos démarches en matière de sécurité

Des objectifs ambitieux

La stratégie sécurité de Tereos vise trois grands objectifs : zéro fatalité, un taux de fréquence d'accidents avec et sans arrêt (OFR) inférieur à 4, et un taux de fréquence d'accidents avec arrêt (LWC FR) inférieur à 2.

Déploiement du Process Safety Management

À l'automne 2020, Tereos faisait évoluer ses 8 priorités sécurité pour y intégrer la sécurité des biens et des procédés. Chaque Business Unit reporte tous les incidents procédés de ses usines, réalise l'évaluation de la criticité et définit les actions correctives adéquates. La synthèse de tous les incidents procédés est également consolidée sur l'ensemble du Groupe et intégrée dans le reporting sécurité global.

Engager ses partenaires dans sa démarche sécurité

Tereos organise pour la seconde année son « Safety Contractor's day » en septembre 2021. Un rendez-vous pour nos prestataires qui vise à leur partager notre ambition en matière de sécurité et les fédérer autour de nos enjeux communs. Chaque entreprise participante a ainsi préparé en amont un dossier de candidature pour présenter ses avancées et résultats en termes de sécurité. Un jury interne Tereos composé de collaborateurs des sites tertiaires et des usines (fonctions achats, HSE, maintenance) a étudié les 60 dossiers reçus avant d'élire les gagnants. 8 trophées seront remis cette année.

2.2.10 Soutenir le développement local

Si Tereos est un groupe agro-industriel international, il est également profondément ancré dans ses territoires. Pour chacune de ses implantations, l'entreprise contribue à l'économie locale. Cela s'observe sur l'analyse de ses achats, des rémunérations aux collaborateurs et des retombées fiscales notamment. Exemple en France, où la présence d'une usine Tereos impacte 4 principaux secteurs économiques : agriculture, santé / éducation / social, industrie et logistique, commerce et négoce.

2.2.11 Cultiver nos savoir-faire

Notre programme de formation récompensé

Tereos a reçu pour la première fois deux premiers prix internationaux pour son travail autour de la formation et du développement pour ses managers en usine (Plant Manager Leadership Program). Le Groupe avait

mobilisé certains de ses managers au Brésil, en France et sur l'île de la Réunion en leur permettant de se rencontrer lors de tables rondes pour échanger sur leurs bonnes pratiques et recevoir un accompagnement d'un cabinet externe spécialisé en leadership et développement managérial.

Tereos Starch & Sweeteners Brésil certifié Great Place to Work

Une certification reconnue en matière de qualité de vie au travail. 90 % des collaborateurs ont répondu à une enquête sur le climat interne, avec 68 questions sur l'engagement, le travail d'équipe, le leadership et la fierté d'appartenance. L'activité amidonnière de Tereos au Brésil a obtenu un indice de confiance de 76/100.

Une passerelle entre scolaire et industriel

La population réunionnaise est composée à 42 % de jeunes de moins de 25 ans. Un atout pour le développement de l'île mais également un enjeu fort en termes de formation et d'emploi. Partenaire de longue date du secteur de l'enseignement, Tereos Sucre Océan Indien a emmené cette année ses collaborateurs à la rencontre d'étudiants scolarisés dans des lycées à proximité de nos usines. En parallèle, des étudiants en étude de mécanique et robotique ont la possibilité de venir faire leur alternance dans nos sucreries. Cela permet aux équipes Tereos de former de potentiels futurs collaborateurs, tout en se tenant informées des nouveautés technologiques utiles à leur métier.

2.2.12 Elargir notre offre de produits Bio

Les produits biologiques connaissent depuis plusieurs années une croissance continue et soutenue qui ne se limite pas aux produits alimentaires. Sur le marché hors alimentaire, une étude de l'Agence Bio parue en février 2020 note ainsi que les produits cosmétiques et d'hygiène Bio ont enregistré la plus forte progression des ventes, avec 16 points de croissance au cours des deux dernières années. Producteur de sucre de betteraves Bio depuis deux ans, Tereos a fait le choix en 2021 de diversifier sa gamme en commercialisant pour la première fois en France un alcool de betterave certifié Bio selon le référentiel des cosmétiques biologiques COSMOS. Cet alcool éthylique surfin à 96° est à destination des applications parfums et produits de soin. Durable et traçable, il permet d'offrir de nouvelles opportunités de développement à ses clients des secteurs de la parfumerie et de la cosmétique.

Une production qui soutient le développement local

L'alcool Bio de Tereos est "made in France", produit dans notre usine d'Artenay en Centre-Val de Loire, dans une région rebaptisée "Cosmetic Valley". Cette situation géographique stratégique concentre de grandes entreprises et ressources mondiales de la cosmétique et des parfums. Grâce à cette implantation territoriale, Tereos contribue à la compétitivité d'une filière en développement et pourvoyeuse d'emplois.

Une diversification alignée sur le développement de la filière betterave bio

Cette production d'alcool Bio est une nouvelle étape dans la stratégie globale de développement de l'activité Bio au sein de Tereos. Stratégie soutenue par les agriculteurs bio partenaires du Groupe : après une première campagne en 2019, les surfaces emblavées Bio de nos agriculteurs partenaires sont passées de 200 à 450 ha de betteraves l'an dernier, soit une soixantaine de planteurs, deux fois plus qu'auparavant. 750 hectares en Bio ont été contractualisés en 2021, auprès d'une centaine d'agriculteurs.

2.2.13 Proposer une offre de sucres responsables

Les consommateurs sont de plus en plus exigeants sur la qualité de production et l'origine des produits qu'ils achètent. 79% d'entre eux privilégient des produits locaux aussi souvent que possible (Questionnaire Kantar 2020). Dans ce contexte, Tereos continue de développer son offre de sucres responsables afin de répondre aux attentes des marchés et des consommateurs.

Intégrer le sucre de betterave bio à notre offre

En complément de ses 15 ans d'expertise dans la distribution de sucre de canne bio, Tereos est devenu en 2019 le premier producteur de sucre de betterave certifié bio en France. Après avoir débuté sa commercialisation en 2019/20 auprès de ses grands clients industriels, en avril 2021, le Groupe commercialise pour la première fois ce sucre bio auprès du consommateur final, disponible en poudre et petits morceaux. Certifié Agriculture Biologique (AB), il est issu de betteraves sucrières 100% cultivées en France, dans le respect de la terre, des hommes et de sa biodiversité. Il est commercialisé auprès de nos clients B2B et du grand public à travers la

marque Béghin Say et s'accompagne d'un nouveau packaging 100% recyclable.

Lancement d'un sucre à Haute Valeur Environnementale

Après avoir lancé en 2020 sa première campagne de betteraves HVE dans son usine d'Artenay, Tereos commercialise depuis le printemps 2021 son sucre de betteraves issues d'exploitations certifiées Haute Valeur Environnementale. Cette certification engage les agriculteurs sur 4 axes : préservation de la biodiversité, réduction des produits phytosanitaires, réduction de la fertilisation azotée et protection de la ressource en eau. Portée par les pouvoirs publics français, cette certification allie exigence de durabilité dans les pratiques agricoles et accessibilité en termes de prix. Le sucre HVE se positionne ainsi comme un produit complémentaire au sucre traditionnel et au sucre bio.

2.2.14 Elargir notre portefeuille de produits alimentaires

Les protéines végétales plébiscitées

La demande mondiale en protéines est en croissance et continuera d'augmenter dans les années à venir. En raison de leurs avantages nutritionnels et environnementaux, les protéines végétales capteront une part importante de cette croissance. La demande en protéines de blé dans l'industrie alimentaire a par exemple connu une progression constante de 10% entre 2014 et 2020. Deuxième acteur mondial de la protéine de blé, Tereos a créé Epi&Co, une gamme de recettes 100% végétales. A base de pois chiche et de protéines de blé, ces spécialités végétales sont riches en fibres et en protéines, faibles en sel et en matières grasses saturées, "made in France" et issues de filières durables. Près de 4 années après la commercialisation en restauration hors foyer, Epi&Co est désormais également disponible pour le grand public, avec une offre à la vente en ligne en version traditionnelle ou Bio.

Un accompagnement dans la reformulation de produits

Depuis 2017, Tereos propose son service Sweet&You à ses clients professionnels de l'épicerie, de la confiserie, des glaces, boissons et viennoiseries. Avec l'appui des équipes de Recherche et Développement de Tereos, ce programme vise à repenser la composition de leurs produits, afin de les enrichir en fibres ou en protéines, sans en altérer le goût et avec des ingrédients 100 % naturels, le tout à un coût raisonnable et accessible.

2.2.15 Bioéthanol : une alternative pour décarboner les véhicules

Un marché en croissance

Malgré l'impact de la crise de la Covid et des confinements successifs, les ventes de biocarburants E85 ont augmenté de 4% en France par rapport à 2019. C'est un marché en croissance stimulé notamment par l'Arrêté autorisant la pose homologuée de boîtier de conversion au Superéthanol E85. Tereos s'est très tôt positionné sur ce segment et représente aujourd'hui 48% de la production d'éthanol français, soit le premier producteur de l'Hexagone et le leader européen.

Réduire immédiatement les émissions de gaz à effet de serre (GES)

Avec le Pacte Vert, l'Union européenne s'est fixé l'objectif de réduire ses émissions de GES de 55% d'ici 2030 (vs 1990). Les transports, responsables de 21% des émissions de l'UE ont un rôle déterminant à jouer. Dans ce contexte, le E85 produit à partir de bioéthanol issu de betteraves, de céréales ou de résidus de leur transformation en sucre ou amidon, présente 4 avantages. Il est à la fois :

- Plus respectueux de l'environnement : comparé à l'essence le bioéthanol produit en Europe réduit les émissions de GES d'environ 50% du puits à la roue ;
- Utilisable dès à présent pour décarboner la plupart des véhicules essence en circulation grâce aux boîtiers de conversion E85 – une technologie française - tout en utilisant les réseaux de distribution existants ;
- Source d'une grande quantité d'alimentation animale, sans OGM, alors que la France et l'UE sont très dépendantes en protéines animales ; et
- Produit localement, le bioéthanol soutient les emplois, le revenu agricole et diminue notre facture énergétique en réduisant la dépendance au pétrole.

Un carburant bon pour le pouvoir d'achat

Moins taxé car plus respectueux de l'environnement, le Superéthanol E85 est moins cher à la pompe, même en tenant compte de la surconsommation, ce qui permet d'amortir rapidement l'achat du boîtier. En outre, de

nombreuses régions dont les Hauts-de-France et le Grand Est offrent des aides aux automobilistes souhaitant équiper leur véhicules essence d'un boîtier de conversion homologué.

2.2.16 Sécuriser nos financements

Pendant l'année fiscale 2020/21 le Groupe a conduit plusieurs opérations de financement importantes, en mettant notamment en place :

- un nouveau financement de 105 millions de dollars d'une maturité de 5 ans en juin 2020, le premier emprunt à impact positif au Brésil dans le secteur du sucre et de l'éthanol,
- un nouveau prêt de 230 millions d'euros garanti à 80% par l'État français (PGE), d'une maturité pouvant aller, à la main de Tereos, jusqu'à 5 ans, en juillet 2020,
- une émission de 300 millions d'euros d'obligations senior non garanties d'une maturité de 5 ans, en octobre 2020,
- le renouvellement de la ligne revolving (RCF) de Tereos SCA avec la mise en place d'une facilité à impact positif pour 200 millions d'euros, en octobre 2020.

Concernant cette liste des principaux prêts levés par le Groupe durant l'exercice clôturé au 31 mars 2021, l'entité Tereos SCA a été celle sur laquelle le prêt garanti par l'État (PGE) et le financement *revolving* (RCF) ont été placés. En outre, Tereos SCA a accordé une garantie intragroupe aux obligations émises en octobre 2020, celles-ci placées sur l'entité Tereos Finance Groupe I.

Ces diverses opérations ont permis de renforcer la sécurité financière du groupe, ce qui était indispensable ; le taux effectif de la souche obligataire émise en octobre 2020, 8%, atteste du niveau de risque évalué par les investisseurs obligataires.

Éléments significatifs post-clôture relatifs à la dette

Depuis le 31 mars 2021, Tereos a émis des titres obligataires pour montant nominal de 125 millions d'euros à échéance 2025 à un taux effectif à la maturité de 5,79%. Les modalités de ces titres sont identiques à celles des obligations émises en octobre 2020 à un taux effectif de 8,00%.

La réussite de cette émission avec une baisse importante du taux effectif et dans un contexte d'incertitude lié à la situation sanitaire confirme l'accès du Groupe Tereos au marché obligataire et illustre la confiance des investisseurs dans les priorités affichées par le nouveau management : réduction de la dette, free cash-flow positif et restauration des profitabilités opérationnelles.

2.3 COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat consolidé du Groupe Tereos pour l'exercice 2020-21 est présenté en annexe.

Le **chiffre d'affaires** consolidé s'est établi à 4 317 millions d'euros pour l'exercice 20/21, en baisse de 4% à taux de change courant et en hausse de 1% à taux de change constant par rapport aux 4 492 millions d'euros l'an dernier.

En dépit de la hausse des prix du sucre mondial et européen, de la hausse des prix de l'alcool et de l'éthanol, des bénéfices de la campagne record au Brésil et de la hausse des volumes de produits amylicés, le chiffre d'affaires du Groupe est impacté par la dépréciation de 37% du réal brésilien face à l'euro sur l'exercice, par la baisse des volumes induits par la mauvaise campagne betteravière en Europe et par la baisse du trading de sucre et d'éthanol.

Le **coût des marchandises** vendues s'établit à 3 452 millions d'euros, en baisse de 248 millions d'euros par rapport à l'année dernière.

Les **frais de distribution** résultant des activités commerciales du Groupe s'établissent à 442 millions d'euros, en baisse de 39 millions d'euros. Les **frais généraux** du Groupe s'établissent à 324 millions d'euros, en baisse de 11 millions d'euros par rapport à l'an passé.

L'**EBITDA ajusté** consolidé s'est élevé à 465 millions d'euros pour l'exercice 20/21, en hausse de 11% à taux de change courant et 29% à taux de change constant par rapport aux 420 millions d'euros l'an dernier.

L'EBITDA ajusté est porté par le redressement des prix du sucre européen, l'amélioration des cours du sucre mondial et des prix de l'alcool/éthanol, une campagne record au Brésil, la baisse des coûts d'énergie en Europe ainsi que par les progrès opérationnels réalisés dans l'ensemble des divisions. Néanmoins, les résultats du Groupe reflètent les effets de la dépréciation du réal brésilien sur l'ensemble de l'exercice. En Europe, les résultats sont impactés, particulièrement au T4, par la baisse des volumes vendus en raison de la mauvaise campagne betteravière, par la dégradation des marges sur les produits amyliacés en Europe du fait notamment d'une politique commerciale inadaptée (objectif de gains de part de marché dans un marché sans croissance) et par des éléments exceptionnels ayant impacté les comptes. Ces éléments exceptionnels ont, cette année, un impact négatif significatif, résultant de l'environnement productif du groupe et de décisions de la nouvelle direction. Parmi ces éléments exceptionnels, nous avons l'impact de sous activité Tereos Sucre France (valeur des stocks abaissée et charge comptabilisée dans l'EBITDA : -25,0 millions d'euros).

La **charge de dépréciation et amortissements** s'élève à -380 millions d'euros, en baisse par rapport à l'année dernière (-420 millions d'euros), en raison notamment de l'impact change lié à la dévaluation du real brésilien (48 millions d'euros).

Le Groupe a enregistré au cours de l'exercice une charge de 77 millions d'euros d'**éléments non récurrents** qui impacte son résultat d'exploitation (sans impact sur l'EBITDA ajusté). Il s'agit en particulier des dépréciations de 76 millions d'euros d'actifs reflétant le résultat des tests de dépréciations sur 3 UGT du Groupe. Pour rappel en 2019-20, le compte de résultat du Groupe enregistrait 150 millions d'euros de profits liés à des éléments non récurrents résultant, en particulier, de la plus-value nette de cession sur l'opération ETEA pour un montant de 163 millions d'euros et de la charge liée au plan de restructuration européen engagé en 2017 (charge de 10 millions d'euros sur l'exercice).

Le **résultat opérationnel** du Groupe s'établit à 9 millions d'euros en 2020-21 (177 millions d'euros en 2019-20) impacté par les éléments décrits précédemment.

Le **résultat opérationnel net des éléments non récurrents** s'élève à 86 millions d'euros en 2021-20 (27 millions d'euros en 2019-20).

Le **résultat financier** du Groupe s'établit à -128 millions d'euros (-155 millions d'euros en 2019-20) impacté positivement par la dépréciation du réal brésilien face à l'euro.

De fait, en dépit de la progression du résultat opérationnel net des éléments non récurrents, celui-ci demeure insuffisant pour absorber l'impact négatif du résultat financier.

L'**impôt sur les sociétés** s'établit à -21 millions d'euros (contre -8 millions d'euros en 2019-20) sous l'impact de l'évolution des résultats des filiales du Groupe et de la constatation d'un produit d'impôts différés de 16 millions d'euros en lien avec le traitement fiscal de la cession de la créance financière intragroupe que TAEB détenait sur sa filiale mozambicaine à la holding Mauricienne SHL.

La **part de résultat des sociétés mises en équivalence** s'établit à +8 millions d'euros (contre +10 millions d'euros en 2019-20) principalement en raison de la variation de périmètre liée à l'opération avec ETEA l'an dernier (impact de -4,7 millions d'euros) et de l'impact de la baisse des résultats de Copagest (impact de -4,3 millions d'euros). Cette baisse est partiellement compensée par l'amélioration du résultat sur les JV Chinoises (impact +5,4 millions d'euros).

Le **résultat net du Groupe** est de -133 millions d'euros (contre +24 millions d'euros l'an passé), significativement impacté par la dépréciation d'actifs de 76 millions d'euros comptabilisés en éléments non récurrents et par les éléments exceptionnels dont les plus significatifs (en valeur) ont été détaillés en page précédente. Il n'en demeure pas moins que les résultats opérationnels du Groupe, avant impacts des éléments exceptionnels et non récurrents, ne suffisent toujours pas pour dégager un résultat net positif.

2.4 FLUX DE TRESORERIE

Le tableau des flux de trésorerie consolidé du Groupe Tereos pour l'exercice 2020-21 est présenté en annexe.

Le **flux de trésorerie net lié aux activités opérationnelles** s'élève à 584 millions d'euros en 2020-21, en hausse de 137 millions d'euros par rapport à 2019-20 (447 millions d'euros). Cette hausse s'explique par l'amélioration de la performance opérationnelle ainsi qu'un déstockage plus prononcé que l'année dernière, pour partie lié à la faiblesse de la récolte de betterave en France.

Le **flux de trésorerie lié aux activités d'investissement** s'élève à -347 millions d'euros en 2020-21 contre -178 millions d'euros en 2019-20, du fait principalement de l'opération avec ETEA l'an dernier qui s'était traduite par un produit de cession net de 215 millions d'euros. La baisse de 69 millions d'euros des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles du Groupe s'élevant à -368 millions d'euros en 2020-21 est amplifiée par la dévaluation du real brésilien.

Le **flux de trésorerie lié aux activités de financement** s'élève à -220 millions d'euros en 2020-21 (contre -212 millions d'euros en 2019-20). Par rapport à 2019-20, l'amélioration des frais financier de 52 millions d'euros a été plus que compensée par la hausse de 41 millions d'euros de dividendes versés et les opérations de financement internes et externes pour 20 millions d'euros.

L'impact des **taux de change** sur la trésorerie et équivalents de trésorerie s'élève à -58 millions d'euros en 2020-21 (contre -80 millions d'euros en 2019-20), reflétant essentiellement l'effet de la dépréciation du real brésilien.

La **variation nette de la trésorerie** sur l'exercice 2020-21 est de -41 millions d'euros (contre -23 millions d'euros en 2019-20).

2.5 BILAN

Le bilan consolidé du Groupe Tereos au 31 mars 2021 est présenté en annexe.

Le **total du bilan** s'établit à 6 193 millions d'euros au 31 mars 2021, en baisse de 509 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent (6 702 millions d'euros).

Les **actifs non courants** s'établissent à 3 867 millions d'euros, en baisse de 204 millions d'euros par rapport à l'an passé, principalement du fait de :

- la baisse de 139 millions d'euros (2 298 millions d'euros au 31 mars 2021) des **immobilisations corporelles** impactées par la dotation aux amortissements (-371 millions d'euros), des effets de change (-87 millions d'euros), la constatation de pertes de valeur (-60,5 millions d'euros), et les investissements de la période (+391 millions d'euros),
- la baisse de 44 millions d'euros de la **valeur nette des goodwill** (1 046 millions d'euros au 31 mars 2021) impactée par des effets de change négatifs (-24 millions d'euros) et par la dépréciation du goodwill de l'UGT Sucre Roumanie (-17 millions d'euros),
- la baisse de 31 millions d'euros des **autres actifs financiers non courants** (72 millions d'euros au 31 mars 2021).
- la hausse de 18 millions d'euros (71 millions d'euros au 31 mars 2021) des **impôts différés actifs**.

Les **actifs courants** s'établissent à 2 327 millions d'euros, en baisse de 305 millions d'euros par rapport à l'an passé, principalement du fait de :

- la baisse de 187 millions d'euros de la **trésorerie et équivalents de trésorerie** (468 millions d'euros au 31 mars 2021),
- la baisse de 99 millions d'euros (874 millions d'euros au 31 mars 2021) des **stocks**, principalement liée à la baisse du niveau de stocks de nos opérations Sucre et Renouvelables en France et au Brésil,
- la hausse de 72 millions d'euros des **autres actifs financiers courants** (437 millions d'euros au 31 mars 2021)

Au total les **autres actifs financiers courants et non courants** sont en hausse de 41 millions d'euros (509 millions d'euros au 31 mars 2021) en raison principalement de la hausse des appels de marge des brokers (+104 millions d'euros), partiellement compensée par la baisse de la juste valeur du portefeuille d'instruments dérivés (-54 millions d'euros) et la baisse des créances fiscales (-11 millions d'euros).

Le **capital coopératif et les capitaux propres** s'élevaient à 1 830 millions d'euros en baisse de 204 millions d'euros par rapport à la valeur au 31 mars 2020 (2 035 millions d'euros) en raison principalement du résultat de la période (-133 millions d'euros), des dividendes versés aux coopérateurs (-65 millions d'euros) et de la variation des écarts de conversion (-24 millions d'euros de variation non cash liée à l'effet de la conversion en euro dans les comptes Groupe de la dépréciation du real brésilien par rapport à l'euro).

Les **passifs courants et non courants** s'élevaient à 4 363 millions d'euros en baisse de 304 millions d'euros par rapport au 31 mars 2020 (4 667 millions d'euros) sous l'effet principalement de :

- la baisse de 212 millions d'euros des dettes financières courantes et non courantes (3 002 millions d'euros au 31 mars 2021).
- la baisse de 82 millions d'euros des autres passifs financiers (475 millions d'euros au 31 mars 2021) en raison notamment de la baisse des engagements de rachats de minoritaires (-44 millions d'euros) et de la variation de juste valeur du portefeuille d'instruments dérivés (-35 millions d'euros),
- la baisse de 22 millions d'euros des dettes fournisseurs (619 millions d'euros au 31 mars 2021),

L'**endettement financier net** au 31 mars 2021 s'est élevé à 2 533 millions d'euros par rapport à 2 558 millions d'euros au 31 mars 2020, soit une réduction de 24 millions d'euros. Hors stocks immédiatement commercialisables (346 millions d'euros qui peuvent être convertis en liquidités à tout moment), la dette nette ajustée du Groupe s'est élevée à 2 187 millions d'euros.

Il est à noter que la comptabilisation d'une ORA a été modifiée et est désormais considérée intégralement comme une dette financière, ce qui entraîne une hausse (non cash) de la dette financière de 57.2 millions d'euros.

La baisse de la dette par rapport au 31 mars 2020 reflète un flux de trésorerie positif¹ grâce à une excellente performance opérationnelle des activités au Brésil et au renforcement du contrôle des dépenses d'investissements et de frais généraux depuis l'arrivée de la nouvelle équipe dirigeante en décembre 2020 dans un contexte de redressement des prix du sucre et d'une variation favorable de taux de change. Ceci a permis de compenser les effets de l'impact de la jaunisse sur le rendement betteravier en France et la sous-performance de la division Amidons, Produits Sucrants et Renouvelables, démontrant la résilience du Groupe dans une année difficile.

Le **ratio d'endettement du Groupe** (nette dette sur EBITDA ajusté) s'est élevé à fin mars 2021 à 5,5x (et à 4,7x hors stock immédiatement commercialisable) en baisse par rapport à l'an passé (6,1x).

La **dette financière brute courante** (à moins d'un an) hors effet IFRS16 s'élève à 384 millions d'euros au 31 mars 2021 comparé à 703 millions d'euros au 31 mars 2020.

A fin mars 2021, la **sécurité financière** du Groupe s'élevait à 949 millions d'euros, composée de 468 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie et de 481 millions d'euros de lignes de crédit long-terme confirmées non tirées.

2.6 RESULTATS PAR BRANCHES D'ACTIVITE

Les résultats par branches d'activité du Groupe Tereos pour l'exercice 2020-21 sont présentés en annexe.

SUCRE EUROPE

En **France**, les surfaces emblavées en betterave sucrière par les coopérateurs de Tereos ont été en croissance de 2,3% en 2020 par rapport à la campagne précédente. Cependant, les impacts conjugués de fortes attaques de jaunisse virale et des conditions météorologiques défavorables ont entraîné une perte moyenne de rendement des coopérateurs Tereos de 26% par rapport à la moyenne des 5 dernières années avec de fortes disparités régionales. En dépit d'un calendrier de campagne qui a dû s'adapter à cette donne agricole, les usines ont fonctionné avec un niveau de performance en progression par rapport à la campagne précédente.

En **République Tchèque** les rendements ont été impactés par les attaques des bio-agresseurs.

En **Roumanie**, les hausses de surface ont permis de compenser des rendements sucriers décevants.

¹ Information de gestion

Le **chiffre d'affaires** de la division Sucre et Renouvelables Europe s'est élevé à 1 705 millions d'euros pour l'exercice 20/21, en baisse de 1% à taux de change courant par rapport aux 1 727 millions d'euros pour l'exercice 19/20.

Malgré l'impact de la baisse des volumes vendus en raison des mauvais rendements de la campagne betteravière 2020 plus particulièrement marquée sur le dernier trimestre de l'exercice, le chiffre d'affaires de la division a été soutenu par le redressement des prix du sucre (qui se poursuit à la faveur d'un marché européen toujours importateur) et par des prix de l'alcool soutenus par une forte demande.

L'**EBITDA ajusté** de la division s'est établi à 149 millions d'euros pour l'exercice 20/21, contre 95 millions d'euros pour l'exercice 19/20, en hausse de 56% à taux de change courant.

En dépit de l'impact de la crise sanitaire sur les volumes vendus et les coûts opérationnels, l'EBITDA ajusté de la division bénéficie de l'amélioration des prix du sucre et de l'alcool, de la baisse des coûts d'énergie ainsi que de l'amélioration des performances opérationnelles malgré une campagne perturbée par l'exceptionnelle faiblesse des rendements qui a impacté particulièrement le dernier trimestre de l'exercice.

L'EBITDA ajusté de la division est par ailleurs significativement affecté par des éléments exceptionnels dont certains éléments ont été détaillés en page 15.

Le Résultat Opérationnel récurrent de la division s'est établi à 22 millions d'euros pour l'exercice 20/21, en hausse de 52 millions d'euros par rapport à l'exercice 19/20 (-30 millions d'euros), progression en ligne avec celle de l'EBITDA, la hausse de 4 millions d'euros des amortissements étant partiellement effacée par la baisse de l'ajustement de saisonnalité et la variation des justes valeurs.

SUCRE INTERNATIONAL

Au **Brésil**, la campagne qui s'est achevée mi-novembre a enregistré un volume record de 20,9 millions de tonnes de canne transformée et une richesse en progression par rapport à l'an passé. Le Groupe a atteint de bons niveaux de productivité agricole et industrielle grâce aux plans de performance et aux investissements réalisés au cours des dernières années.

A **La Réunion**, le manque de pluie a pesé sur les volumes de canne, la baisse de rendements ayant été partiellement compensée par une meilleure richesse et une meilleure performance opérationnelle.

Au **Mozambique**, les volumes produits sont en hausse en raison des progrès opérationnels réalisés.

Le **chiffre d'affaires** de la division Sucre et Renouvelables International s'est élevé à 944 millions d'euros pour l'exercice 20/21, en baisse de 2% à taux de change courant et en hausse de 26% à taux de change constant par rapport aux 959 millions d'euros pour l'exercice 19/20.

En dépit de la dépréciation de 37% sur l'exercice du réal brésilien face à l'euro, le chiffre d'affaires de la division est porté par la hausse des volumes vendus, soutenue par le niveau exceptionnel de la campagne brésilienne et par la hausse des prix du sucre et de l'éthanol.

L'**EBITDA ajusté** de la division s'est établi à 246 millions d'euros pour l'exercice 20/21, contre 222 millions d'euros pour l'exercice 19/20, en hausse de 11% à taux de change courant et de 45% à taux de change constant. L'EBITDA ajusté de la division est porté par la hausse des volumes vendus, la hausse des prix du sucre et de l'éthanol et par l'optimisation des coûts opérationnels au Brésil malgré la dépréciation du réal brésilien.

Le Résultat Opérationnel récurrent de la division s'est établi à 100 millions d'euros pour l'exercice 20/21, en hausse de 39 millions d'euros à taux de change courant et 73 millions d'euros à taux de change constant par rapport à l'exercice 19/20 (61 millions d'euros), à la faveur de la progression de 24 millions d'euros de l'EBITDA, de la baisse des amortissements de 46 millions d'euros sous l'impact de la dévaluation du réal brésilien et du moindre bénéfice (-35 millions d'euros) des ajustements de juste valeur sous l'impact principal de les justes valeurs des actifs biologiques au Brésil.

AMIDON ET PRODUITS SUCRANTS

Le **chiffre d'affaires** de la division Amidon, Produits Sucrants et Renouvelables s'est élevé à 1 449 millions d'euros pour l'exercice 20/21, en baisse de 3% à taux de change courant et de 2% à taux de change constant par rapport aux 1 501 millions d'euros pour l'exercice 19/20. Malgré l'augmentation des volumes vendus sur l'amidon et les produits sucrants et la hausse des prix de l'éthanol, le chiffre d'affaires de la division est impacté

par la baisse des prix des produits amyliacés et des protéines et par l'impact de la dépréciation du réal brésilien.

L'**EBITDA ajusté** de la division s'est établi à 70 millions d'euros pour l'exercice 20/21, contre 93 millions d'euros pour l'exercice 19/20, en baisse de 25% à taux de change courant. L'EBITDA ajusté de la division a subi une forte pression sur les marges, essentiellement liée à la politique commerciale menée par le Groupe en Europe (gains de parts de marché) dans un contexte de très légère érosion de la demande en Europe et de prix des céréales sous tension, accentuée au dernier trimestre de l'exercice. A l'international, les volumes vendus et les marges sont en progression.

Le Résultat Opérationnel récurrent de la division s'est établi à -24 millions d'euros pour l'exercice 20/21, en baisse de 30 millions d'euros par rapport à l'exercice 19/20 (6 millions d'euros) : à la baisse de 23 millions d'euro d'EBITDA s'ajoute la hausse de 3 millions d'euros des amortissements et un impact de variation des justes valeurs dégradé de 4 millions d'euro par rapport à l'exercice précédent.

2.7 NOUVEAU PLAN STRATEGIQUE À HORIZON 2024

Tereos a défini un plan stratégique à horizon 2024 visant à améliorer la rentabilité des activités et à diminuer l'endettement. Ces initiatives permettront à Tereos de regagner des marges de manœuvre et renforcer sa capacité à surmonter les bas de cycles inhérents à ses activités sucre et ainsi d'assurer la pérennité du Groupe et la valorisation des productions des coopérateurs actionnaires.

Le Groupe confirme ses trois piliers stratégiques (activités sucre en Europe et au Brésil et activités amidon en Europe) sur lesquels il entend consacrer la totalité de ses investissements futurs.

Sur la base des audits commerciaux, industriels et financiers déclenchés en début d'année 2021, le Groupe a identifié 3 axes de création de valeur :

- L'excellence commerciale (passer d'une stratégie de volumes à une stratégie de marges)
- L'excellence de l'organisation (passer d'un fonctionnement en silos à un fonctionnement coordonné, et simplification de l'organigramme du Groupe)
- L'excellence industrielle (notamment inverser l'évolution des coûts fixes, dont la tendance à la hausse est constatée depuis de très nombreuses années)

Ces axes seront mis en œuvre avec des horizons de temps différenciés. A court terme, Tereos se concentrera sur l'excellence commerciale et l'organisation avant de poursuivre avec des initiatives à moyen terme en faveur de l'excellence industrielle et la réduction de la dette financière.

Tereos s'est ainsi fixé les objectifs suivants à horizon 2024 :

- Marge d'EBIT de 5%
- Génération récurrente de free cash-flow positif
- Endettement net inférieur à 2 milliards d'euros
- Levier d'endettement inférieur à 3x

Dans le cadre du plan stratégique 2021-24, le Groupe entend être un acteur clé pour continuer à relever les défis climatiques, énergétiques et alimentaires.

Ainsi, le Groupe poursuivra sa politique de décarbonation en investissant activement dans des projets visant à réduire l'utilisation des énergies fossiles.

En matière de transition énergétique, Tereos développera ses activités de production d'énergie végétale à partir de biomasse (éthanol, méthanisation, distilleries, électricité issue de la cogénération, bagasse).

Concernant la transition alimentaire, le Groupe développera les productions HVE (Haute Valeur Environnementale), tout en favorisant l'économie circulaire et le développement territorial. Tereos entend également développer ses positions sur la protéine végétale pour laquelle il est déjà un acteur significatif.

2.8 FEUILLE DE ROUTE RSE

Sur le plan de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), le Groupe a notamment atteint à l'exercice 2020-21 les niveaux de performance suivants : 62% des matières premières sont évaluées ou certifiées durables, 55% de l'énergie consommée dans les usines du Groupe est d'origine renouvelable (+5 points par rapport à l'exercice 2019-20) et 86% des sites industriels de Tereos sont certifiés ISO/FSSC 22000 ou ISO 9001.

En parallèle, Tereos a continué à mettre en place de nombreux programmes de développement auprès des communautés dans ses territoires d'implantation.

Le Groupe prévoit d'annoncer d'ici la fin de l'année de nouveaux objectifs à plus long terme en matière de RSE.

2.9 PERSPECTIVES COURT-TERME

En raison de l'impact de la faible récolte betteravière en Europe et des conséquences de la stratégie commerciale amidon Europe mise en œuvre en 2020, la progression des résultats opérationnels devrait marquer une pause au cours du 1er semestre 2021-22 (avril-septembre).

La croissance des résultats opérationnels devrait reprendre au second semestre 2021-22 (octobre-mars). Ainsi, le Groupe prévoit d'atteindre l'objectif d'EBITDA à 600-700 millions d'euros avec deux trimestres de décalage, soit à fin septembre 2022 sur 12 mois glissants.

3. INFORMATION SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS [A COMPLETER PAR DOMINIQUE FRULEUX]

Tereos SCA n'a pas recours à des instruments financiers en tant qu'outils de couverture.

Les informations sur les instruments dérivés du Groupe Tereos SCA (Tereos SCA et ses filiales consolidées) sont détaillées dans la note 26. Gestion des Risques, et en particulier la note 26.1 Gestion du risque de marché, des états financiers du Groupe pour l'exercice 2020/21.

4. GOUVERNANCE DE TEREOS SCA

À la suite de la mise en place de Tereos SCA en mars 2018, les coopérateurs ont approuvé les règles de gouvernement d'entreprise au travers de la Charte de Gouvernance annexée au Règlement Intérieur de la coopérative. Cette charte, validée par le Conseil de Surveillance, décrit la composition, le fonctionnement et les missions du Conseil de Surveillance et de ses différents Comités (Comité d'Audit, Comité des Rémunérations et Commissions dédiées à l'activité de Tereos SCA). Par ailleurs une information complémentaire est diffusée aux coopérateurs au travers d'un « Livret de la Coopérative » et de communiqués réguliers, notamment postérieurement à la tenue de l'Assemblée Générale et des Assemblées de Région. L'ensemble de ces éléments est disponible sur l'extranet <https://coop.tereos.com/coop/>.

Par ailleurs, l'animation des instances de gouvernance a été renforcée depuis le 18 décembre 2020 puisque désormais, il y a une réunion de Bureau par semaine (sauf exception) et un Conseil de Surveillance environ tous les quinze jours. Ainsi, il y a eu 19 réunions de Conseil de Surveillance. Les réunions de Comité d'Audit ont été complétées par des réunions de la Commission Finance et d'un groupe de suivi des audits menés par Tereos. Enfin, les travaux des Commissions métiers se sont poursuivies au travers des Commissions Betteraves, Pommes de terre féculé, Nutrition Animale et Luzerne. Il convient de noter que la crise sanitaire n'a pas restreint la vie de la coopérative puisque les réunions se sont tenues soit en présentiel soit en visioconférence.

4.1 MODIFICATION DE L'ARTICLE 8-4 DES STATUTS DE LA COOPERATIVE

Afin de répondre à une attente forte des coopérateurs et être attractif pour des agriculteurs qui ne produiraient pas de la betterave actuellement et qui souhaiteraient s'engager auprès de la coopérative pour cette production, il est proposé de ramener la période initiale d'engagement de 10 à 5 ans.

Nous vous prions de bien vouloir procéder à la modification de l'article 8-4 comme suit :

« Article 8 - Obligations des coopérateurs

(...)

*4. La durée initiale de l'engagement est fixée à **cinq (5)** exercices consécutifs à compter de l'expiration de l'exercice en cours à la date à laquelle il a été pris. Pour les coopérateurs engagés au titre de l'activité collecte/vente de pommes de terre de féculé, la durée initiale d'engagement est fixée à **trois (3)** exercices consécutifs à compter de l'expiration de l'exercice en cours à la date à laquelle il a été pris. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

4.2 MODIFICATION DE L'ARTICLE 26 DES STATUTS DE LA COOPERATIVE

Afin de tenir compte des évolutions de la gouvernance telles que la réduction du nombre de Conseillers de Région et la composition des Commissions "métiers", il est proposé de réduire le nombre de membres du Conseil de Surveillance progressivement pour atteindre un objectif de 17 membres.

Sur la base du point suivant (4.3), il est proposé une fourchette comprise entre 17 et 23.

Nous vous prions de bien vouloir procéder à la modification de l'article 26 comme suit :

« Article 26 - Membres du Conseil de surveillance - Désignations

1. *Le contrôle permanent de la gestion de la coopérative est exercé par un conseil de surveillance composé de 17 à 23 membres élus par l'assemblée générale parmi les associés à la majorité des suffrages exprimés. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

4.3 RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il est rappelé que le Conseil de Surveillance est composé de 25 membres depuis l'Assemblée Générale Plénière tenue le 30 novembre 2021.

Conformément à l'article 28 des statuts de la Coopérative et aux dates d'élections des membres du Conseil de surveillance élus pour une durée de 3 ans, nous vous prions de bien vouloir prendre acte de l'échéance des mandats des membres du Conseil de Surveillance suivants :

- GIE DES DEUX VALLEES, représenté par Monsieur Thierry Sergeant
- SCEA VERMERSCH, représentée par Monsieur Stéphane Vermersch
- EARL BEAUVAIS DIDIER, représentée par Monsieur Didier Beauvais
- SCEA CAUDRON, représentée par Monsieur Laurent Caudron
- SARL D'OUVENT, représentée par Monsieur Olivier Legrand
- SCEA BIJOT PERE ET FILS, représentée par Monsieur Brice Bijot

Le GIE DES DEUX VALLEES, représenté par Monsieur Thierry Sergeant et la SARL D'OUVENT représentée par Monsieur Olivier Legrand ont fait part de leurs volontés de ne pas solliciter le renouvellement de leurs mandats et mettent fin à leurs mandats de membres du Conseil de Surveillance à effet du 24 juin 2021.

Le Conseil de Surveillance a reçu la candidature de l'EARL DE BOITEAUX, représentée par Monsieur Constant Thirouin.

Par ailleurs, nous vous informons que la société FOY MICHEL ET PASCAL, représentée par Monsieur Pascal Foy, a présenté sa démission de son mandat de membre du Conseil de surveillance à effet au 24 juin 2021. Il conviendra d'en prendre acte.

4.4 INDEMNITE ALLOUEE AU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET AUX CONSEILLERS DE REGION

L'Assemblée Générale Plénière d'approbation des comptes clos le 31 mars 2020, valablement réunie le 30 novembre 2020 a fixé à 550 000 euros pour l'exercice 2020/21 le montant de l'allocation globale au titre des indemnités compensatrices du temps passé conformément aux dispositions du Code rural et de la pêche maritime. Les règles et principes concernant les indemnités perçues par les membres du Conseil de Surveillance et les Conseillers de Région de Tereos sont proposés par le Comité des Rémunérations et arrêtés par le Conseil de Surveillance.

Sur recommandation du Comité des Rémunérations, arrêté par le Conseil de Surveillance, et présenté aux Conseils de Région, la Coopérative a versé à ses membres un montant total de 513 900 euros correspondant à l'indemnité compensatrice du temps passé.

Tereos SCA a par ailleurs indemnisé forfaitairement les Conseillers de Région pour leur frais de déplacement dans l'exercice de leurs missions pour un montant de 17 580 euros.

En cohérence avec ces dispositions et les principes et règles d'indemnisation arrêtés par le Conseil de Surveillance, le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité des Rémunérations, demande que soit proposé à la prochaine Assemblée Générale Plénière une allocation globale de 850.000 euros pour l'exercice 2021-22 au titre de l'indemnisation du temps passé.

Le Conseil de Surveillance a décidé pendant l'exercice d'inclure au remboursement des frais engagés par les membres, leurs frais de déplacements ainsi que les coûts afférents à leur remplacement par un salarié sur leurs exploitations pour l'exercice de leur mission sous forme d'une allocation de remplacement.

4.5 ALLOCATION D'UN BUDGET DESTINE A LA FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Conformément à l'article 27-6 et 37-2 des statuts de Tereos SCA, il convient d'approuver lors de l'Assemblée Générale Plénière le budget de formation des membres du conseil de surveillance. Le Conseil de Surveillance propose un budget de 100 000 euros.

Sur l'année écoulée, et dans le cadre de la décision de l'Assemblée Générale du 30 novembre 2020 ayant octroyé un budget de 100 000 euros, aucun frais de formation n'a été engagé sur l'exercice clos le 31 mars 2021.

4.6 DIRECTOIRE DE LA COOPERATIVE

Au 31 mars 2021, la composition du Directoire était la suivante :

Monsieur Philippe de Raynal	Président et membre du Directoire
Monsieur Gwénaél Eliès	Membre du Directoire
Monsieur Olivier Leducq	Membre du Directoire
Monsieur Jacyr Da Silva Costa Filho	Membre du Directoire (jusqu'au 6 avril 2021)

5. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous informons que Tereos a publié, en annexe du présent rapport de gestion, une déclaration de performance extra-financière (DPEF), regroupant les informations requises sur la manière dont le Groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, parmi lesquelles :

- les conséquences sur le changement climatique de l'activité du Groupe et de l'usage des biens et services qu'il produit,
- les engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire et de la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- les accords collectifs conclus et leurs impacts sur la performance économique du Groupe ainsi que sur les conditions de travail des collaborateurs,
- les actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités.

La DPEF présente le modèle d'affaires du Groupe, ainsi que, pour les conséquences sociales et environnementales :

- une description des principaux risques,
- une description des politiques appliquées par le Groupe,
- les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

Enfin, cette déclaration fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant, dont l'avis est inséré en annexe du présent rapport.

6. INSTALLATIONS PRESENTANT DES DANGERS PARTICULIEREMENT IMPORTANTS POUR LA SECURITE ET LA SANTE DES POPULATION VOISINES ET POUR L'ENVIRONNEMENT

Compte tenu de son activité, Tereos SCA n'est pas concernée par cette mention.

Le Directoire.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ GROUPE TEREOS

(EN MILLIONS D'EUROS)	Exercice clos le	
	31 mars 2021	31 mars 2020
Chiffre d'affaires	4 317,2	4 491,8
Coûts des marchandises vendues	(3 451,8)	(3 699,7)
Frais de distribution	(442,1)	(481,3)
Frais généraux	(323,5)	(334,5)
Autres produits opérationnels (charges)	(90,7)	200,6
Résultat opérationnel	9,0	176,9
Charges financières	(202,1)	(287,5)
Produits financiers	73,7	132,5
Résultat financier	(128,4)	(155,0)
Quote-part de résultat des entreprises associées	7,7	10,2
Résultat avant impôts	(111,7)	32,1
Impôt sur le résultat	(21,5)	(7,8)
RESULTAT NET	(133,1)	24,3
<i>Dont part du groupe</i>	(129,2)	(5,5)
<i>Dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	(4,0)	29,8

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE DU GROUPE TEREOS

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2021	31 mars 2020
Résultat net	(133,1)	24,3
Participations dans les entreprises associées	(7,7)	(10,2)
Amortissement	380,1	420,1
Ajustements de juste valeur sur actifs biologiques	(6,6)	(42,3)
Ajustements de juste valeur par le résultat financier	2,8	2,8
Autres ajustements de juste valeur	5,0	(7,7)
Plus ou moins-value de cessions d'actifs	4,1	(166,7)
Charge d'impôt	21,5	7,8
Charge financière nette	131,0	161,1
Impact des variations de besoin en fond de roulement	126,7	86,8
<i>dont incidence de la variation des créances commerciales</i>	15,5	72,5
<i>dont incidence de la variation des autres débiteurs financiers</i>	34,2	(22,1)
<i>dont incidence de la variation des stocks</i>	76,9	36,3
Variation des autres éléments impact non cash	78,6	(27,2)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	602,3	448,9
Impôts payés	(18,4)	(1,8)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	584,0	447,1
Trésorerie versée pour les acquisitions, nette de la trésorerie acquise	0,0	(52,0)
<i>dont Sedalcol France</i>	0,0	(52,0)
Augmentation de capital dans les entreprises associées et coentreprises	0,0	(4,6)
<i>dont Albioma St Pierre</i>	0,0	(4,5)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(367,9)	(436,8)
Acquisitions d'actifs financiers	(8,0)	(1,6)
Variation des prêts consentis	(0,4)	(4,3)
Subventions d'investissement reçues	5,5	3,3
Intérêts financiers encaissés	9,1	18,7
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3,7	18,1
Cessions d'actifs financiers	0,3	267,2
<i>dont opération ETEA</i>	0,0	266,6
Dividendes reçus	11,1	14,2
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(346,5)	(177,9)
Augmentation de capital et capital coopératif	3,6	1,5
<i>dont Tereos SCA</i>	2,4	1,4
<i>dont PT Tereos FKS Indonesia</i>	1,2	0,0
Emission de dettes financières	879,7	1 423,2
Remboursement de dettes financières	(952,2)	(1 417,8)
Intérêts financiers versés	(113,1)	(165,1)
Incidence de la variation des comptes courants actifs avec les parties liées	25,4	(41,4)
Incidence de la variation des comptes courants passifs avec les parties liées	3,2	12,1
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	(65,1)	(24,3)
Dividendes payés aux minoritaires	(1,4)	(0,4)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(220,0)	(212,2)
Impact de change sur trésorerie et équivalent de trésorerie en devise étrangère	(58,3)	(80,2)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(40,8)	(23,3)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	466,2	489,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	425,3	466,2
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(40,8)	(23,3)

RESULTATS PAR BRANCHES D'ACTIVITES
Au 31 mars 2021

(EN MILLIONS D'EUROS)	Etats financiers consolidés	Ajustements	Sucre Europe	Sucre International	Amidons et produits sucrants	Autre	Total des segments présentés
Chiffre d'affaires	4 317,2		1 704,9	943,8	1 449,1	219,3	4 317,2
Chiffre d'affaires intragroupe			(223,0)	(320,8)	(175,1)	719,0	0,0
Chiffre d'affaires externe			1 481,9	623,0	1 274,0	938,3	4 317,2
EBITDA ajusté avant compléments de prix	468,4	(3,6)	148,7	245,8	70,0	0,3	464,8
Ajustement lié à la saisonnalité		3,6	0,8	2,5	0,1	0,2	3,6
Variation de juste valeur :							
- des actifs biologiques	6,6		0,0	7,5	(1,0)	0,0	6,6
- des autres éléments (1)	(0,9)		0,4	(0,3)	(1,0)	0,0	(0,9)
Compléments de prix	(7,8)		(2,1)	0,0	0,0	(5,8)	(7,8)
Amortissements	(380,1)		(126,0)	(155,8)	(92,0)	(6,4)	(380,1)
Eléments non récurrents :							
- Dépréciation du goodwill et des actifs corporels (2)	(76,1)		0,0	(29,2)	(29,8)	(17,2)	(76,1)
- Autres éléments non récurrents	(1,0)		(0,1)	0,0	(1,9)	1,1	(1,0)
Résultat opérationnel	9,0		21,6	70,6	(55,5)	(27,7)	9,0
Résultat financier	(128,4)						
Impôt sur le résultat	(21,5)						
Quote-part de résultat des entreprises associées	7,7						
Résultat net	(133,1)						

(1) Instruments financiers, stocks et engagements d'achat et de vente hors activités de négoce

(2) La dépréciation du goodwill de l'UGT Sucre Roumanie est comptabilisée dans une holding donc dans le secteur opérationnel « Autre ». Le chiffres d'affaires de cette UGT est quant à lui intégré dans le secteur opérationnel Sucre Europe.

Au 31 mars 2020

(EN MILLIONS D'EUROS)	Etats financiers consolidés	Ajustements	Sucre Europe	Sucre International	Amidons et produits sucrants	Autre	Total des segments présentés
Chiffre d'affaires	4 491,8		1 727,4	958,7	1 501,5	304,3	4 491,8
Chiffre d'affaires intragroupe			(294,0)	(193,0)	(182,7)	669,8	(0,0)
Chiffre d'affaires externe			1 433,3	765,7	1 318,7	974,0	4 491,8
EBITDA ajusté avant compléments de prix	417,8	1,9	95,5	221,6	93,4	9,3	419,8
Ajustement lié à la saisonnalité		(1,9)	(0,6)	(0,8)	(0,5)	(0,1)	(1,9)
Variation de juste valeur :							
- des actifs biologiques	42,3		0,0	41,8	0,6	0,0	42,3
- des autres éléments (1)	(5,6)		(0,6)	0,6	1,5	(7,1)	(5,6)
Compléments de prix	(7,4)		(2,1)	0,0	0,0	(5,3)	(7,4)
Amortissements	(420,1)		(122,0)	(201,9)	(89,1)	(7,1)	(420,1)
Eléments non récurrents :							
- Dépréciation du goodwill et des actifs corporels	(3,6)		0,0	(3,6)	0,0	0,0	(3,6)
- Autres éléments non récurrents	153,4		(5,2)	0,0	162,9	(4,3)	153,4
Résultat opérationnel	176,9		(34,9)	57,6	168,8	(14,6)	176,9
Résultat financier	(155,0)						
Impôt sur le résultat	(7,8)						
Quote-part de résultat des entreprises associées	10,2						
Résultat net	24,3						

(1) Instruments financiers, stocks et engagements d'achat et de vente hors activités de négoce

Tereos
Exercice clos le 31 mars 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Tereos

Exercice clos le 31 mars 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Associés de la société coopérative agricole Tereos,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société coopérative agricole Tereos relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Estimations comptables

Comme indiqué dans la note « 1.4. Recours à des estimations et à des jugements » de l'annexe aux comptes consolidés, la direction générale de votre groupe est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent certains montants figurant dans ses comptes consolidés et les notes qui les accompagnent.

Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les valorisations peuvent s'écarter des estimations dans les circonstances prévues dans la note « 1.4. Recours à des estimations et à des jugements » de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons estimé que, parmi les comptes sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations, figurent les tests de perte de valeur relatifs aux écarts d'acquisition, la valorisation des impôts différés actifs et l'évaluation de l'exposition éventuelle aux risques et litiges.

■ Goodwill

Le goodwill dont le montant net figurant au bilan au 31 mars 2022 s'établit à M€ 1 087,6 a fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans les notes « 2.9 Dépréciation d'actifs », « 16. Goodwill » et « 19. Tests de dépréciation ». Nous avons revu les modalités de réalisation de ces tests fondés sur l'actualisation des prévisions et les flux futurs de trésorerie des activités concernées, contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune des activités, sous le contrôle du groupe, revu les calculs des analyses de sensibilité et vérifié que la note « 19. Tests de dépréciation » de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée.

■ Impôts différés actifs

Les impôts différés actifs, dont le montant net figure au bilan au 31 mars 2022 pour M€ 42,8, sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable apprécié en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées, sous le contrôle de votre groupe. Nous avons revu l'appréciation de l'impôt récupérable ainsi réalisée par votre groupe et avons vérifié que les notes « 9.2 Autres montants comptabilisés au bilan », « 9.3 Impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables » et « 9.4 Déficit fiscal reportable non comptabilisés » de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

■ Risques et litiges

S'agissant des risques et litiges, nous avons vérifié que les procédures en vigueur dans votre groupe permettent leur recensement, leur évolution et traduction comptable dans des conditions satisfaisantes. Nous avons également vérifié que les litiges identifiés à l'occasion de la mise en œuvre de ces procédures sont traités de façon appropriée dans les notes annexes aux comptes consolidés et notamment dans la note « 22. Provisions ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société coopérative agricole à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société coopérative agricole ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société coopérative agricole.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société coopérative agricole à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 8 juin 2022

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit

Philippe Aerts

Serge Pottiez



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

GROUPE TEREOS

Exercice clos le 31 mars 2022



COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ GROUPE TEREOS

(EN MILLIONS D'EUROS)	Notes	Exercice clos le	
		31 mars 2022	31 mars 2021
Chiffre d'affaires	5	5 086,0	4 317,2
Coûts des marchandises vendues	6	(4 030,7)	(3 451,8)
Frais de distribution	6	(446,1)	(442,1)
Frais généraux	6	(281,9)	(323,5)
Autres produits opérationnels (charges)	6	56,0	(90,7)
Résultat opérationnel		383,3	9,0
Charges financières	8	(315,1)	(202,1)
Produits financiers	8	101,3	73,7
Résultat financier		(213,8)	(128,4)
Quote-part de résultat des entreprises associées	13	17,5	7,7
Résultat avant impôts		187,0	(111,7)
Impôt sur le résultat	9	(14,9)	(21,5)
RESULTAT NET		172,1	(133,1)
<i>Dont part du groupe</i>		<i>157,0</i>	<i>(129,2)</i>
<i>Dont participations ne donnant pas le contrôle</i>		<i>15,1</i>	<i>(4,0)</i>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés

ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(EN MILLIONS D'EUROS)	Exercice clos le	
	31 mars 2022	31 mars 2021
RÉSULTAT NET	172,1	(133,1)
<i>Dont part du groupe</i>	157,0	(129,2)
<i>Dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	15,1	(4,0)
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net		
Variation des écarts actuariels sur avantages du personnel	7,8	2,0
<i>Dont effet d'impôt</i>	(1,5)	(1,7)
Variation de juste valeur des titres de participations non consolidés à la juste valeur par réserve	1,3	1,1
<i>Dont effet d'impôt</i>	1,2	(0,1)
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net		
Variation de juste valeur des instruments de couverture *	378,6	32,5
<i>Dont effet d'impôt</i>	(100,5)	0,5
Variation des écarts de conversion **	22,7	(24,0)
Total des autres éléments du résultat global, nets d'impôts	410,3	11,6
TOTAL DU RESULTAT GLOBAL	582,4	(121,6)
<i>Dont part du groupe</i>	509,1	(125,1)
<i>Dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	73,3	3,6
* <i>dont entités mises en équivalence</i>	0,2	0,1
** <i>dont entités mises en équivalence</i>	2,0	(4,1)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés

BILAN CONSOLIDÉ GROUPE TEREOS

(EN MILLIONS D'EUROS)	Notes	31 mars 2022	31 mars 2021
ACTIFS			
Goodwill	16	1 087,6	1 045,6
Immobilisations incorporelles	17	244,5	151,7
Immobilisations corporelles	15	2 427,7	2 298,4
Participations dans les entreprises associées	13	115,9	188,7
Titres de participations non consolidés	25	35,8	35,4
Autres actifs financiers non courants	25	91,5	71,5
Actifs financiers non courants avec les parties liées	25	0,5	0,4
Actifs d'impôts différés	9	42,8	71,3
Actifs d'impôts exigibles	9	0,4	0,7
Autres actifs non courants	20	7,6	3,1
Total actifs non courants		4 054,1	3 866,8
Actifs biologiques	12	123,8	83,5
Stocks	11	1 087,8	874,0
Clients	25	526,0	382,8
Autres actifs financiers courants	25	889,6	437,2
Actifs financiers courants avec les parties liées	25	9,6	31,6
Actifs d'impôts exigibles	9	34,0	35,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25	615,0	468,1
Autres actifs courants	20	16,2	13,6
Total actifs courants		3 302,0	2 326,6
TOTAL ACTIFS		7 356,1	6 193,3

(EN MILLIONS D'EUROS)	Notes	31 mars 2022	31 mars 2021
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Primes		39,4	39,4
Réserves et résultats consolidés		1 703,8	1 242,8
Capitaux propres du groupe		1 743,2	1 282,1
Participations ne donnant pas le contrôle		410,8	354,2
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		2 154,0	1 636,3
Capital coopératif	24	187,8	194,0
Capital coopératif et capitaux propres		2 341,8	1 830,3
Dettes financières non-courantes	25	2 543,4	2 591,6
Avantages du personnel	21	62,7	72,5
Provisions non courantes	22	29,8	27,5
Passifs d'impôts différés	9	81,7	22,3
Autres passifs financiers non courants	25	26,8	37,3
Passifs financiers non courants avec les parties liées	25	5,5	12,0
Autres passifs non courants	23	29,3	24,9
Passifs non courants		2 779,3	2 788,1
Dettes financières courantes	25	458,3	410,0
Provisions courantes	22	18,8	14,6
Autres passifs financiers courants	25	784,6	438,1
Passifs financiers courants avec les parties liées	25	5,8	5,1
Fournisseurs	25	766,6	619,4
Passifs d'impôts exigibles	9	17,9	19,6
Autres passifs courants	23	182,9	68,2
Passifs courants		2 235,0	1 574,9
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		7 356,1	6 193,3

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL COOPERATIF ET DES CAPITAUX PROPRES

(EN MILLIONS D'EUROS)	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres intérêts minoritaires	Total Capitaux propres	Capital Coopératif	Capital coop. & capitaux propres
Au 1er avril 2020	1 490,6	348,0	1 838,6	196,0	2 034,6
Résultat net	(129,2)	(4,0)	(133,1)	0,0	(133,1)
Autres éléments du rés. global	4,0	7,5	11,6	0,0	11,6
Résultat global	(125,1)	3,6	(121,6)	0,0	(121,6)
Dividendes versés	(65,1)	(1,4)	(66,5)	0,0	(66,5)
Variation du capital coopératif	0,0	0,0	0,0	(2,0)	(2,0)
Autres mouvements	(18,2)	3,9	(14,3)	0,0	(14,3)
Au 31 mars 2021	1 282,1	354,2	1 636,3	194,0	1 830,3
Résultat net	157,0	15,1	172,1	0,0	172,1
Autres éléments du rés. global	352,1	58,2	410,3	0,0	410,3
Résultat global	509,1	73,3	582,4	0,0	582,4
Dividendes versés	(37,7)	(3,5)	(41,2)	0,0	(41,2)
Variation du capital coopératif	0,0	0,0	0,0	(6,2)	(6,2)
Autres mouvements	(10,3)	(13,2)	(23,5)	0,0	(23,5)
Au 31 mars 2022	1 743,2	410,8	2 154,0	187,8	2 341,8

(EN MILLIONS D'EUROS)	Réserves	JV instrum. De couverture	Ecarts actuariels avantages personnel	JV titres de part. non consolidés	Ecarts de conversion	Total autres éléments du résultat global	Capitaux propres
Au 1^{er} avril 2020	2 178,6	(149,4)	(15,1)	0,9	(524,4)	(688,0)	1 490,6
Résultat net	(129,2)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(129,2)
Autres éléments du rés. Global	0,0	29,0	1,4	0,4	(26,8)	4,0	4,0
Résultat global	(129,2)	29,0	1,4	0,4	(26,8)	4,0	(125,1)
Dividendes versés	(65,1)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(65,1)
Variation du périmètre	(4,2)	0,0	0,0	0,0	1,6	1,6	(2,6)
Engagements de rachat d'int. mino.	(14,6)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(14,6)
Autres variations	(1,0)	(0,0)	0,0	0,0	0,0	(0,0)	(1,0)
Au 31 mars 2021	1 964,5	(120,4)	(13,7)	1,4	(549,6)	(682,3)	1 282,1
Résultat net	157,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	157,0
Autres éléments du rés. Global	0,0	341,0	7,1	0,9	3,0	352,1	352,1
Résultat global	157,0	341,0	7,1	0,9	3,0	352,1	509,1
Dividendes versés	(37,7)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(37,7)
Variation du périmètre	9,7	(2,6)	(0,0)	0,1	(4,9)	(7,4)	2,3
Autres variations	(17,5)	0,0	4,8	0,0	0,0	4,8	(12,7)
Au 31 mars 2022	2 076,0	217,9	(1,7)	2,4	(551,5)	(332,9)	1 743,2

(EN MILLIONS D'EUROS)	Réserves	JV instrum. De couverture	Ecarts actuariels avantages personnel	JV titres de part. non consolidés	Ecarts de conversion	Total autres éléments du résultat global	Capitaux propres
Au 1^{er} avril 2020	433,2	(22,7)	(0,7)	0,3	(62,2)	(85,2)	348,0
Résultat net	(4,0)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(4,0)
Autres éléments du rés. Global	0,0	3,5	0,6	0,6	2,8	7,5	7,5
Résultat global	(4,0)	3,5	0,6	0,6	2,8	7,5	3,6
Dividendes versés	(1,4)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(1,4)
Variation du périmètre	4,2	0,0	0,0	0,0	(1,6)	(1,6)	2,6
Autres variations	1,3	0,0	0,0	(0,0)	0,0	(0,0)	1,3
Au 31 mars 2021	433,4	(19,2)	(0,1)	1,0	(61,0)	(79,3)	354,2
Résultat net	15,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15,1
Autres éléments du rés. Global	0,0	37,6	0,7	0,3	19,6	58,2	58,2
Résultat global	15,1	37,6	0,7	0,3	19,6	58,2	73,3
Dividendes versés	(3,5)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(3,5)
Variation du périmètre	(25,3)	2,6	0,0	(0,1)	9,4	11,8	(13,5)
Autres variations	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,3	0,3
Au 31 mars 2022	419,7	21,0	0,9	1,2	(31,9)	(8,9)	410,8

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE DU GROUPE TEREOS

(EN MILLIONS D'EUROS)	Notes	31 mars 2022	31 mars 2021
Résultat net		172,1	(133,1)
Participations dans les entreprises associées	13	(17,5)	(7,7)
Amortissement	6	396,3	380,1
Ajustements de juste valeur sur actifs biologiques	12	(13,8)	(6,6)
Autres ajustements de juste valeur		(12,9)	7,9
Plus ou moins-value de cessions d'actifs		(86,3)	4,1
Charge d'impôt	9	14,9	21,5
Charge financière nette		196,4	131,0
Impact des variations de besoin en fond de roulement		34,8	94,2
<i>dont incidence de la variation des créances clients</i>		(128,2)	64,6
<i>dont incidence de la variation des dettes fournisseurs</i>		120,1	(281,2)
<i>dont incidence de la variation des stocks</i>		(200,3)	82,6
<i>dont incidence de la variation des autres éléments (1)</i>		243,2	228,3
Variation des autres éléments impact non cash		141,3	111,0
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		825,2	602,3
Impôts payés		(21,4)	(18,4)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		803,8	584,0
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(375,1)	(367,9)
Acquisitions d'actifs financiers		(3,2)	(8,0)
Variation des prêts consentis		(6,2)	(0,4)
Subventions d'investissement reçues		4,6	5,5
Intérêts financiers encaissés		9,1	9,1
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		9,1	3,7
Cessions de participations, nette de la trésorerie cédée	4.4	(0,9)	0,0
Cessions de participations dans les entreprises associées		115,3	0,0
<i>dont Dongguan & Liaoning</i>	4.4	40,7	0,0
<i>dont Copagest</i>	4.4	74,6	0,0
Cessions d'actifs financiers		0,0	0,3
Dividendes reçus		12,2	11,1
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(235,0)	(346,5)
Augmentation de capital et variation du capital coopératif		(0,5)	3,6
<i>dont Tereos SCA</i>		(0,5)	2,4
<i>dont PT Tereos FKS Indonesia</i>		0,0	1,2
Emission de dettes financières	25	929,3	879,7
Remboursement de dettes financières	25	(1 183,9)	(952,2)
Intérêts financiers versés		(173,1)	(113,1)
Transactions sur les participations ne donnant pas le contrôle	4.4	(26,7)	0,0
Incidence de la variation des comptes courants actifs avec les parties liées		29,3	25,4
Incidence de la variation des comptes courants passifs avec les parties liées		(2,7)	3,2
Dividendes payés aux actionnaires du groupe		(37,7)	(65,1)
Dividendes payés aux minoritaires		(3,7)	(1,4)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(469,7)	(220,0)
Impact de change sur trésorerie et équivalent de trésorerie en devise étrangère		77,4	(58,3)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		176,5	(40,8)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	25	425,3	466,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	25	601,8	425,3
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		176,5	(40,8)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Incluant les appels de marge cf note 25.1.4

Sommaire

1. Présentation du Groupe, présentation des états financiers, normes comptables et recours à des estimations et à des jugements.....	8
2. Principes comptables significatifs	11
3. Risques climatiques.....	27
4. Acquisitions, cessions, mouvements de périmètre et autres faits marquants de l'exercice	27
5. Produits des activités ordinaires	29
6. Charges par nature	30
7. Frais de recherche et de développement	31
8. Charge financière nette	32
9. Impôt sur les bénéfices.....	33
10. Autres éléments du résultat global	35
11. Stocks	35
12. Actifs biologiques.....	36
13. Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	37
14. Participations ne donnant pas le contrôle significatives détenues dans les filiales.....	39
15. Immobilisations corporelles	41
16. Goodwill	42
17. Autres immobilisations incorporelles	43
18. Locations.....	44
19. Tests de dépréciation	45
20. Autres actifs	47
21. Avantages du personnel.....	47
22. Provisions	50
23. Autres passifs	52
24. Capital coopératif.....	53
25. Actifs et passifs financiers	53
26. Justes valeurs	65
27. Gestion des risques	69
28. Engagements contractuels non comptabilisés	74
29. Parties liées	75
30. Honoraires des Commissaires aux Comptes	77
31. Information par secteur d'activité et zone géographique.....	78
32. Evènements postérieurs à la clôture	81
33. Périmètre de consolidation	82

1. Présentation du Groupe, présentation des états financiers, normes comptables et recours à des estimations et à des jugements

1.1 Informations sur le groupe

Tereos SCA (la « Société ») est une société coopérative agricole régie par le droit français et soumise au Code rural.

Son siège social est situé 11 rue Pasteur à Origny-Sainte-Benoîte (02390), France.

Les états financiers consolidés annuels reflètent la situation comptable de Tereos SCA et de ses filiales (le « Groupe »).

Les principales activités du Groupe sont la production et la commercialisation de sucre et produits sucrants, d'alcools, d'amidon, de protéine de blé et de bioénergie.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2022 ont été établis par la Société, ont été arrêtés par le Directoire le 2 juin 2022 et ont été examinés par le Conseil de Surveillance le 7 juin 2022.

Compte tenu de la nature très particulière du capital coopératif, le Groupe a décidé de le présenter séparément des dettes financières et d'exploitation (cf. note 2.21).

1.2 Présentation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 mars 2022. Sur les périodes présentées, les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne sont similaires aux normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB, à l'exception des textes en cours d'adoption, ce qui est sans effet sur les comptes du Groupe. Par conséquent, les comptes du Groupe sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS, telles que publiées par l'IASB.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRS IC (International Financial Reporting Standards Interpretations Committee).

Les principes comptables, décrits dans la note 2, sont cohérents avec ceux utilisés dans le cadre de la clôture au 31 mars 2021. Les amendements à IFRS 9 (Instruments financiers), IAS 39 (Instruments financiers – comptabilisation et évaluation), IFRS 7 (Instruments financiers : informations à fournir) et IFRS 16 (Contrats de location), d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021 n'ont pas eu d'effet sur les comptes du Groupe.

Ces amendements, que le Groupe a choisi d'appliquer par anticipation dès le 1er avril 2020 comme autorisé par la norme pour la phase 2, ont pour objectif de préciser ce qui constitue une modification de taux contractuel et introduisent des aménagements ciblés permettant le maintien de la comptabilité de couverture.

Concernant la décision de l'IFRS IC relative à IAS 19, se référer à la note 1.3.

En perspective de la disparition prévue des taux LIBOR, le Groupe a travaillé sur les termes de ses lignes de crédit libellées en dollars américains indexées sur cet indice pour envisager des solutions, telles qu'une indexation au SOFR par exemple. Le groupe n'anticipe pas de risque particulier relatif à la transition vers le nouvel indice de référence et qui concernera ses contrats de dettes et de dérivés.

Les informations relatives aux emprunts indexés et aux instruments dérivés de couverture du Groupe sont détaillées en note 25.2.2 et en 27.1.1

Les comptes consolidés sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs biologiques, des dérivés et des titres de participations non consolidés, qui sont valorisés à la juste valeur.

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés et de manière uniforme par les entités du Groupe.

Les comptes consolidés sont présentés en millions d'euros avec une décimale, arrondis à la décimale la plus proche, sauf précision contraire. Dans certaines circonstances, cette présentation peut entraîner des différences négligeables entre la somme des données chiffrées et les sous-totaux indiqués dans les tableaux.

Le Groupe présente les actifs et passifs du bilan en les classant en courant et non courant.

Un actif est courant lorsque :

- il devrait être réalisé ou est destiné à être cédé ou consommé dans le cadre du cycle opérationnel normal,
- il est principalement détenu à des fins de transaction, et
- il est destiné à être réalisé durant les douze mois suivant la clôture.

Tous les autres actifs sont classés en non courant.

Un passif est courant lorsque :

- il devrait être réglé durant le cycle opérationnel normal,
- il est principalement détenu à des fins de transaction, et
- il est destiné à être réglé durant les douze mois suivant la clôture.

Le Groupe classe tous les autres passifs en non courant.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont classés dans les actifs et passifs non courants.

L'exercice de référence du Groupe est du 1er avril au 31 mars.

1.3 Norme IAS 19 – Décision de l'IFRS IC relative à la période d'attribution des avantages au personnel

En mai 2021, l'IFRS IC a publié une décision qui modifie les modalités de calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies. Celle-ci porte sur l'attribution de ces avantages aux périodes de service et implique désormais une comptabilisation des engagements uniquement sur les années de services précédant le départ en retraite.

L'impact de cette décision génère une diminution de 5,2 millions d'euros de la provision des engagements de retraite au 1^{er} avril 2020 et de 5,6 millions d'euros au 31 mars 2021. Le Groupe a comptabilisé l'incidence de cette décision via les capitaux propres au 31 mars 2021 (report à nouveau et écart actuariel).

1.4 Normes et interprétations d'application obligatoire après le 31 mars 2022 que le Groupe n'a pas décidé d'adopter par anticipation

Les normes et interprétations suivantes qui sont d'application obligatoire après le 31 mars 2022, pourraient avoir un impact sur les comptes consolidés annuels du Groupe.

Norme ou interprétation	Norme / Amendement / Interprétation	Date d'application*
Amendements IFRS 3	Regroupements d'entreprises	01/01/2022
Amendements IAS 16	Immobilisations corporelles	01/01/2022
Amendements IAS 37	Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels	01/01/2022
Amendement IFRS 9	Instruments financiers	01/01/2022
Amendements IAS 1	Présentation des états financiers	01/01/2023
Amendement IAS 12	Impôts sur le résultat	01/01/2023
Amendements IAS 8	Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs	01/01/2023

* date d'application pour les exercices ouverts à partir de cette date

1.5 Recours à des estimations et à des jugements

Lors de la préparation des comptes consolidés du Groupe, la direction recourt à des estimations ou à des jugements, car de nombreux éléments inclus dans les comptes ne peuvent être évalués avec précision. La direction revoit ces estimations et ces jugements lorsque les circonstances évoluent ou à la lumière d'informations nouvelles ou de l'expérience. En conséquence, les estimations et jugements retenus pour préparer les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2022 sont sujets à modification au cours des périodes futures.

1.5.1 Jugements

La détermination des méthodes comptables appropriées pour certaines transactions fait appel au jugement de la direction du Groupe, lorsque les normes IFRS en vigueur et leurs interprétations ne couvrent pas les aspects comptables concernés :

- Les normes IFRS ne contenant pas de commentaires précis sur le regroupement d'entreprises sous contrôle commun, le Groupe applique le cas échéant la méthode de la « mise en commun d'intérêts ».
- En l'absence de position de l'IFRS et d'interprétation sur la comptabilisation des quotas d'émission échangeables liés à des programmes favorisant la réduction de gaz à effet de serre, le Groupe applique la méthode comptable décrite Note 2.13.

1.5.2 Estimations

La direction recourt à des estimations significatives lorsqu'elle détermine les hypothèses utilisées pour la comptabilisation dans les domaines suivants :

Notes	Estimations	
Note 9	Impôts	Hypothèses retenues pour la reconnaissance d'impôts différés provenant du report de pertes fiscales non utilisées
Note 12	Actifs biologiques	Hypothèses clés utilisées pour déterminer la juste valeur de la canne à sucre (rendement estimé, quantité de sucre par tonne de canne, prix du sucre...).
Note 15	Immobilisations corporelles	Hypothèses utilisées pour valoriser les immobilisations corporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises. Hypothèses utilisées pour déterminer la durée de vie des immobilisations.
Note 16	Goodwill	Hypothèses utilisées pour mesurer la juste valeur des actifs acquis et passifs pris en charge, la juste valeur du paiement effectué et par conséquent le montant du goodwill.
Note 19	Tests de dépréciation	Niveau de regroupement des Unités Génératrices de Trésorerie dans le cadre des tests de perte de valeur des écarts d'acquisition. Hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur recouvrable : valeur d'usage (taux d'actualisation, taux de croissance à long terme, flux de trésorerie prévisionnels), valeur de marché (multiples de chiffre d'affaires et d'EBITDA de sociétés ou opérations comparables, flux de trésorerie)
Note 21	Avantages du personnel	Taux d'actualisation, taux d'inflation, rentabilité des actifs de couverture, augmentation de salaires.
Note 22	Provisions	Provisions pour réclamations et litiges : hypothèses sous-jacentes à l'évaluation et la mesure du risque. Provisions pour restructuration : estimation des coûts significatifs.
Note 25	Instruments financiers	Hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur des différentes catégories d'instruments financiers et le calcul des pertes de crédit attendues.

2. Principes comptables significatifs

2.1 Consolidation

Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à compter de la date d'acquisition, c'est-à-dire la date à laquelle le Groupe obtient le contrôle, et restent consolidées jusqu'à ce que le contrôle cesse.

Les entités sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale si le Groupe détient cumulativement :

- le pouvoir sur cette entité, et
- une exposition ou des droits aux rendements variables de cette entité, et
- la capacité d'agir sur ces rendements, c'est-à-dire qu'il existe un lien entre les rendements et le pouvoir.

Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir :

- sur plus de la moitié des droits de vote de l'autre entité en vertu d'un accord,
- de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'autre entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un accord,
- de nommer ou révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent de l'autre entité, ou
- de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent de l'autre entité.

Les comptes consolidés sont préparés sur la base des états financiers des filiales consolidées, qui sont préparés pour la même période que celle de la société mère. Des ajustements sont apportés, si besoin est, pour aligner les méthodes comptables sur celles du Groupe. Tous les soldes intragroupes, les produits et les charges, les profits et les pertes latents ainsi que les dividendes de nature significative liés aux activités internes sont intégralement éliminés.

Les modifications de la part d'intérêt dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Les pertes sont attribuées aux intérêts minoritaires même si cela se traduit par un solde déficitaire.

Si le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il :

- Décomptabilise les actifs (y compris le goodwill) et les passifs de la filiale,
- Décomptabilise la valeur comptable de tout intérêt minoritaire,
- Reclasse en résultat la réserve de conversion comptabilisée dans le compte de résultat,
- Reclasse en résultat la quote-part de la société mère des montants antérieurement comptabilisés en autres éléments du résultat global,
- Comptabilise la juste valeur de la contrepartie reçue,
- Comptabilise la juste valeur de toute participation conservée, et
- Comptabilise tout profit ou perte dans le compte de résultat.

2.2 Co-entreprises et entreprises associées

Une co-entreprise est un accord contractuel en vertu duquel les parties disposant du contrôle conjoint ont des droits sur ses actifs nets. Le contrôle conjoint est le partage contractuel du contrôle d'un accord, qui n'existe que lorsque les décisions concernant les activités requièrent le consentement unanime des parties qui partagent le contrôle.

Une entreprise associée est une entité sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. Une influence notable correspond au pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. L'influence notable est présumée exister lorsque le pourcentage des droits de vote exerçables par le Groupe est supérieur à 20 % mais n'entraîne ni un contrôle ni un contrôle conjoint.

Les éléments pris en compte pour déterminer l'influence notable ou le contrôle conjoint sont similaires à ceux requis pour déterminer le contrôle exercé sur une filiale.

L'appréciation du pouvoir d'un investisseur sur une entité prend en compte l'existence de droits de vote potentiels s'ils constituent des droits substantifs, c'est-à-dire s'ils confèrent à l'investisseur la capacité, en pratique, de diriger les activités pertinentes d'une entité au moment où les décisions sur les activités pertinentes ont besoin d'être prises.

Les participations dans les entreprises associées et les co-entreprises du Groupe sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence.

Selon cette méthode, la participation dans l'entreprise associée est initialement comptabilisée au coût d'acquisition, déterminé à la date d'acquisition. Après l'acquisition, la valeur comptable de la participation inscrite au bilan est ajustée au titre des variations de la quote-part du Groupe dans les actifs nets, y compris les éléments du résultat global de la période.

Le goodwill relatif à l'entreprise associée ou la co-entreprise est inclus dans la valeur comptable de la participation et n'est pas amorti.

Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans le résultat des opérations de l'entreprise associée ou de la co-entreprise. Toute variation des autres éléments du résultat global des entités acquises est présentée dans le compte de résultat consolidé. En outre, lorsqu'une variation a été directement comptabilisée dans les capitaux propres de l'entreprise associée ou de la co-entreprise, le Groupe comptabilise sa quote-part de la variation dans le tableau de variation des capitaux propres. Les profits et pertes latents découlant de transactions entre le Groupe et l'entreprise associée ou la co-entreprise sont éliminés à hauteur de la participation dans l'entreprise associée ou dans la co-entreprise.

Le total de la quote-part du Groupe dans le résultat d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise est comptabilisé en résultat sous le résultat opérationnel, et représente la quote-part dans le résultat après impôt des filiales de l'entreprise associée ou de la co-entreprise.

Quand cela est possible, les comptes des entreprises associées et des co-entreprises sont préparés pour la même période que la société mère. Des ajustements sont apportés, si besoin est, pour aligner les méthodes comptables sur celles du Groupe.

Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée ou une co-entreprise est supérieure ou égale à sa participation dans l'entreprise associée, y compris toute créance non garantie, le Groupe ne comptabilise pas de pertes additionnelles, sauf s'il a encouru une obligation ou effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Après application de la méthode de mise en équivalence, le Groupe détermine s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur au titre de la participation dans l'entreprise associée. À chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe des indices de perte de valeur de la participation dans l'entreprise associée. Si c'est le cas, le Groupe calcule le montant de la perte de valeur comme étant la différence entre la valeur recouvrable de l'entreprise associée et sa valeur comptable, et comptabilise ce montant en résultat.

Lorsqu'une participation cesse d'être une entreprise associée ou une co-entreprise, le Groupe évalue et comptabilise toute participation résiduelle à sa juste valeur. Toute différence entre la valeur comptable de l'entreprise associée lors de la perte d'influence notable et la juste valeur de la participation conservée et des produits de cession est comptabilisée en résultat.

Les participations dans lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable sont comptabilisées à leur juste valeur en « Titres de participations non consolidés à la juste valeur ».

Une liste des co-entreprises et des entreprises associées aux 31 mars 2021 et 31 mars 2022 est présentée Note 13.

2.3 Conversion des états financiers en devises étrangères

Les entités du Groupe hors zone euro ont généralement pour monnaie de fonctionnement leur monnaie nationale, à l'exception des sociétés de trading (hors Brésil et France) qui tiennent leur comptabilité en dollar US, conformément à IAS 21, la majorité de leurs flux étant libellés en dollars US.

Toutes les entités du Groupe convertissent leurs états financiers dans la monnaie de présentation du Groupe (l'euro) sur la base :

- des cours annuels moyens pour les produits et les charges du compte de résultat ;
- du cours de change en vigueur au 31 mars pour les actifs et passifs du bilan.

Les différences de conversion qui en résultent sont comptabilisées dans les « Ecart de conversion » dans les capitaux propres et sont également présentées dans les « Autres éléments du résultat global » dans l'état du résultat global. La part revenant aux intérêts minoritaires est présentée dans les « Intérêts minoritaires » dans les capitaux propres.

Ces montants sont intégralement reclassés en résultat lorsque la participation concernée est : (i) intégralement cédée ou liquidée, ou (ii) partiellement cédée (le Groupe perd le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable). En cas de cession partielle sans conséquence économique significative tel que décrit plus haut, un reclassement partiel et proportionnel de la « Réserve de conversion » est effectué.

Les cours moyens et de clôture utilisés pour la conversion des états financiers dans la monnaie de présentation sont les suivants :

Devise / Euro	Taux moyen pour les 12 mois		Taux de clôture			
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021		
Brésil	Real	BRL	6,20	6,27	5,26	6,69
République Tchèque	Couronne tchèque	CZK	25,30	26,60	24,38	26,14
Angleterre	Livre	GBP	0,85	0,90	0,85	0,85
USA	Dollar	USD	1,16	1,16	1,11	1,17
Chine	Yuan	CNY	7,46	7,91	7,04	7,68
Hong Kong	Dollar Hong Kong	HKD	9,05	9,03	8,69	9,12
Bosnie	Mark convertible	BAM	1,96	1,96	1,96	1,96
Roumanie	Leu roumain	RON	4,94	4,86	4,95	4,92
Mozambique	Metical mozambicain	MZM	73,21	83,75	70,80	79,37
Indonésie	Roupie Indonésienne	IDR	16 678,25	16 953,40	15 947,00	17 030,56

2.4 Transactions en monnaies étrangères

Lors de leur comptabilisation initiale, les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en monnaie de fonctionnement de la filiale au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

À la clôture, les actifs et passifs financiers sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change résultant de ces opérations sont comptabilisées en résultat sous la rubrique « Produits et charges financiers ».

Le Groupe accorde des avances à long terme aux filiales étrangères, qui peuvent être qualifiées selon la norme IAS 21 d'investissements nets dans une filiale étrangère. Dans ce cas précis, et conformément à la norme IAS 21, les écarts de change relatifs à la conversion au cours de clôture de ces dettes et créances ont été comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

2.5 Regroupement d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Le goodwill est initialement évalué au coût, qui est l'excédent du prix transféré et du montant de toute participation minoritaire dans l'entité acquise, et (le cas échéant) de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entité acquise sur les montants nets des actifs identifiables et des passifs acquis évalués à la juste valeur. Si, après réévaluation, le montant de la participation du Groupe dans la juste valeur des actifs nets identifiables de l'entité acquise est supérieur à la somme de la contrepartie transférée, de toute participation minoritaire dans l'entité acquise et (le cas échéant) de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entité acquise, l'excédent (également appelé « badwill ») est immédiatement comptabilisé en résultat comme un profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe décide de valoriser l'intérêt minoritaire dans l'entité acquise à la juste valeur ou à hauteur de la quote-part des actifs nets identifiables de l'entité acquise.

Les coûts d'acquisition sont comptabilisés en charges.

Lorsque le Groupe acquiert une activité, il évalue les actifs financiers acquis et les passifs financiers pris en charge pour les classer et les désigner conformément aux termes contractuels, aux circonstances économiques et autres conditions pertinentes à la date d'acquisition. Ceci inclut la séparation des dérivés incorporés des contrats hôtes détenus par l'entité acquise.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est incomplète à la clôture de la période durant laquelle il est réalisé, le Groupe comptabilise des montants provisoires pour les éléments dont la comptabilisation est incomplète. Ces montants provisoires sont ajustés au cours de la période de valorisation et des actifs ou passifs additionnels sont comptabilisés afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient affecté les montants comptabilisés à cette date.

En cas de regroupement d'entreprises par étapes, la valeur comptable de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entité acquise est revalorisée à sa juste valeur à la date d'acquisition par le biais du compte de résultat.

Tout complément de prix devant être transféré par l'acquéreur est comptabilisé à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur du complément de prix, qui est réputé être un actif ou un passif financier, sont comptabilisées conformément à IAS 39 soit en résultat, soit dans les autres éléments du résultat global. Si le complément de prix est classé dans les capitaux propres, il n'est pas revalorisé avant d'être définitivement réglé dans les capitaux propres.

Après la comptabilisation initiale, le goodwill est valorisé au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Les goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises sont, à compter de la date d'acquisition, affectés à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises, que d'autres actifs ou passifs de l'entité acquise soient ou non affectés à ces unités.

Les goodwill correspondant aux entités consolidées sont présentés séparément au poste « Goodwill » dans le bilan consolidé. Les goodwill relatifs à des sociétés mises en équivalence sont présentés dans la rubrique « Participation dans les entreprises associées ».

2.6 Actifs non courants (ou groupes destinés à être cédés) détenus en vue de la vente et passifs associés

Les actifs non courants (ou groupes destinés à être cédés) et les passifs détenus en vue de la vente dont la vente sous douze mois est hautement probable, sont classés au poste « Actifs non courants (ou groupes destinés à être cédés) classés en détenus en vue de la vente » et « Passifs directement associés aux actifs non courants classés en détenus en vue de la vente » dans le bilan.

Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs (groupe destiné à être cédé) dans son ensemble, ainsi que les passifs associés.

Une vente est hautement probable lorsque la direction du Groupe s'est engagée sur un plan de vente de l'actif non courant ou du groupe destiné à être cédé et un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan qui a été lancé.

Lorsque la perte de contrôle d'une filiale est hautement probable, tous les actifs et les passifs qui s'y rapportent sont classés en « détenus en vue de la vente », que l'entité conserve ou non un intérêt dans l'ancienne filiale après la vente.

Les actifs non courants (ou groupes destinés à être cédés) classés en « détenus en vue de la vente » sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les immobilisations corporelles et incorporelles ne sont plus amorties une fois classées en « détenues en vue de la vente ».

2.7 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- les brevets acquis ;
- les marques acquises, de notoriété reconnue, individualisables et dont il est possible de vérifier l'évolution de la valeur ;
- les logiciels informatiques ;
- les quotas d'émission (cf. Note 2.13) ; et
- les frais de développement qualifiés.

Les brevets acquis et les logiciels informatiques sont valorisés à leur coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée d'utilité. Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité anticipée, qui s'échelonne de 1 à 5 ans.

Les marques dont la durée de vie est indéfinie et les quotas d'émission ne sont pas amortis et sont soumis à des tests de dépréciation annuels.

Les amortissements et les pertes de valeur sont comptabilisés dans les produits opérationnels.

Conformément à IAS 38, les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception de certains frais de développement qualifiés qui remplissent les critères de capitalisation prévus par la norme.

2.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût (prix d'achat et frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens) ou à leur coût de production majoré des coûts directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction, sauf dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Lorsque certaines parties d'un bien corporel acquis ont des durées d'utilité différentes, l'approche par composants est retenue et ces composants sont amortis sur leurs durées d'utilité respectives.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'immobilisation sont comptabilisées comme un actif nouveau, et la valeur comptable des composants remplacés est éliminée.

Le Groupe effectue chaque année des activités de maintenance de ses installations industrielles afin d'inspecter et de remplacer des composants d'immobilisations. Les principaux frais de maintenance annuels comprennent la main-d'œuvre, le matériel, les services externes, frais généraux et assimilés encourus au cours de la période inter-campagnes. Le Groupe utilise la méthode des inspections et révisions majeures pour comptabiliser les coûts annuels des principales activités de maintenance.

Un élément d'immobilisation corporelle qui doit être remplacé chaque année est comptabilisé comme un composant séparé du coût de l'immobilisation, et est amorti sur la durée d'utilité estimée de l'actif. Il est ensuite remplacé dans le cadre des activités de maintenance annuelle. Les frais de maintenance régulière sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus, car les pièces remplacées n'accroissent pas la performance de l'actif et n'apportent pas d'améliorations.

Conformément à IAS 23, les intérêts des emprunts affectés à l'acquisition des actifs corporels d'un montant individuel significatif et pour lesquels la durée de construction est significative sont comptabilisés en augmentation du coût d'acquisition du bien.

Les coûts de plantation des plants de canne à sucre sont intégrés aux actifs corporels. Ils sont valorisés à leurs coûts et sont amortis sur leurs durées d'utilité respectives.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité anticipée de chaque actif :

Constructions industrielles	20 - 40 ans
Installations techniques, matériel et outillage (France, République Tchèque)	15 - 40 ans
Installations techniques, matériel et outillage (Brésil, Mozambique)	10 - 15 ans
Agencements et aménagements	10 - 20 ans
Plantes productrices	5 - 6 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel de transport	5 ans

2.9 Dépréciation d'actifs

Conformément à IAS 36, « Dépréciation d'actifs », les goodwill et les immobilisations corporelles et incorporelles sont soumis à des tests de dépréciation chaque fois que les événements ou changements significatifs de circonstances indiquent que les valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. Les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices matériels de perte de valeur. Le Groupe réalise les tests de dépréciation au cours du dernier trimestre de son exercice comptable.

Pour évaluer les pertes de valeur, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT). Ces UGT correspondent au plus petit groupe d'actifs générant des flux de trésorerie nettement indépendants de ceux générés par d'autres UGT.

Les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné lieu à la comptabilisation des goodwill.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif, de l'UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées avant impôt des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et la valeur terminale.

Les flux de trésorerie servant de base de calcul aux valeurs d'utilité sont issus des plans d'affaires à moyen terme des UGT. Les hypothèses retenues en termes d'évolution du chiffre d'affaires et du flux de trésorerie terminal sont considérées comme raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des UGT.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs) dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel et est imputée en priorité sur les goodwill. Les pertes de valeur imputées sur les goodwill ne peuvent être reprises au cours des périodes futures.

2.10 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement ne sont pas comptabilisées sauf s'il existe une certitude raisonnable que le Groupe réunira les conditions associées et qu'elles seront reçues.

Les subventions d'investissement reçues par le Groupe sont comptabilisées au bilan dans le poste « Autres passifs courants » ou « Autres passifs non courants » et sont reprises dans le compte de résultat au même rythme que les amortissements relatifs aux immobilisations qu'elles ont contribué à financer.

Lorsque les subventions publiques reçues ne sont pas liées à des actifs, ces subventions sont rapportées au résultat sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

2.11 Contrat de location

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation d'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat et d'une dette au titre de l'obligation de paiement.

Par mesure de simplification, tel que permis par la norme, les contrats de location d'une durée inférieure à douze mois ainsi que ceux dont la valeur à neuf est inférieure ou égale à 5 000 USD n'ont pas été inclus dans les contrats de location au sens de la norme IFRS 16.

Les principaux contrats de location identifiés correspondent à des terrains, des véhicules, et des biens immobiliers.

Evaluation du droit d'utilisation des actifs

A la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et correspond au montant initial de la dette ajusté, s'il y a lieu, du montant des loyers constatés d'avance ou à payer reconnus dans le bilan.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité des actifs sous-jacents.

Evaluation de la dette de loyer

A la prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Le montant du passif dépend, dans une large mesure, des hypothèses retenues au titre de la durée des contrats et des taux d'actualisation. La présence du Groupe sur plusieurs zones géographiques l'expose à un large éventail de conditions juridiques appliquées aux contrats. La durée du contrat de location généralement utilisée pour évaluer les passifs est, dans la plupart des cas, la durée initiale du contrat de location sans tenir compte des options de résiliation anticipée ou d'extension, sauf dans des circonstances exceptionnelles.

La dette liée au contrat de location est augmentée à hauteur des charges d'intérêts déterminées par application du taux d'actualisation à cette dette à l'ouverture de la période et diminuée du montant des paiements effectués.

La charge d'intérêts de la période ainsi que les paiements variables, non pris en compte lors de l'évaluation initiale de la dette, et encourus au cours de la période considérée, sont comptabilisés en charges.

La dette peut être ré-estimée lors de la révision de la durée de location, lors d'une modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option ou encore lors de la révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

2.12 Actifs biologiques

La norme IAS 41 Agriculture couvre le traitement comptable des activités agricoles. L'activité agricole est la gestion de la transformation biologique et de la récolte d'actifs biologiques en vue de la vente ou de la transformation en production agricole ou d'autres actifs biologiques. Ces actifs biologiques (canne à sucre et manioc) et les produits agricoles liés (canne à sucre et manioc récoltés) doivent être comptabilisés à la juste valeur diminuée des frais de vente. Pour satisfaire cette règle de valorisation, le Groupe évalue ses plants de canne à sucre et le manioc à la juste valeur diminuée, le cas échéant, des coûts de la vente et les classe en actifs biologiques courants.

Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat, en coût des marchandises vendues. Les terrains sur lesquels sont plantés les actifs biologiques sont évalués conformément à la norme IAS 16, « Immobilisations corporelles ».

2.13 Quotas d'émission

L'augmentation des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère a amené certains Etats et la communauté internationale à mettre en place des dispositifs réglementaires pour en limiter la progression. Dans le cadre du système européen d'échange des quotas d'émission de gaz à effet de serre, le Groupe reçoit à titre gratuit des quotas d'émission dans certains pays européens. Les quotas sont reçus une fois par an et, en contrepartie, le Groupe doit restituer des quotas d'émission de gaz à effet de serre à hauteur de ses émissions effectives.

En l'absence de dispositions spécifiques des normes IFRS ou d'interprétation sur la comptabilisation des quotas d'émission, le Groupe applique la méthode comptable suivante :

- Les quotas d'émission reçus à titre gratuit dans le cadre des plans nationaux d'allocation sont inscrits en immobilisations incorporelles pour leur valeur de marché à la date d'attribution en contrepartie d'un passif non financier pour la même valeur,
- Les achats de quotas d'émission sur le marché sont enregistrés en immobilisations incorporelles selon les mêmes critères que toute acquisition d'actifs isolés et une perte de valeur est enregistrée si la valeur nette comptable des quotas d'émission acquis sur le marché est supérieure à leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice,
- Une provision est comptabilisée si les émissions réelles excèdent les quotas détenus (alloués ou achetés),
- Les émissions par le Groupe de gaz à effet de serre sont comptabilisées au coût moyen pondéré des quotas gratuits de l'exercice et des quotas acquis, dans les autres charges opérationnelles et le passif non financier correspondant lié aux quotas gratuits est enregistré dans les autres produits opérationnels. En parallèle, un passif courant est comptabilisé.
- À la fin de la période, les quotas d'émission utilisés sont sortis des immobilisations incorporelles et le passif courant est repris.

Les quotas sont considérés comme un coût de production et à ce titre ils sont, lorsqu'ils sont consommés, pris en compte dans la valorisation des stocks de la manière suivante :

- Pour une valeur nulle lorsqu'ils sont reçus à titre gratuit ;
- A leur coût d'acquisition s'ils sont acquis à titre onéreux sur le marché.

Les opérations relatives à ces quotas, réalisées sur le marché à terme, sont généralement traitées en dehors du champ d'application de la norme IFRS 9 car ces opérations entrent dans le cadre du traitement « own-use ».

Le Groupe a reçu en 2021, les premières allocations gratuites au titre de la phase IV (2021-2030) du Système d'Échange de Quotas d'Émissions. Afin d'inciter les entreprises à réduire leurs émissions, les allocations gratuites de quotas ont diminué significativement par rapport à la phase III.

2.14 Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation diminuée des coûts de la vente. Le prix de revient est calculé selon la méthode du « coût moyen pondéré » ou du « premier entré – premier sorti » selon les produits. Les stocks détenus dans le cadre d'opérations de trading sont valorisés à la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Lors de leur comptabilisation initiale, les matières premières et les fournitures consommables sont comptabilisées au prix d'achat majoré des coûts attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état (transport, commissions, etc.).

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant le coût des matières consommées, les amortissements des biens concourant à la production, les charges directes ou indirectes de production à l'exclusion des frais financiers.

Le Groupe prend des engagements d'achat et de vente pour ses produits qui entrent dans le cadre de ses activités de transformation et de négoce. Les prix et les livraisons physiques liés aux ventes et aux achats sont précisés dans les contrats. Les engagements liés à des contrats d'achats et de ventes dans le cadre de l'activité propre du Groupe (« own use ») ne sont pas reconnus dans les états financiers tant que la vente physique n'a pas eu lieu. Les engagements liés à des contrats d'achats et de ventes dans le cadre de l'activité de trading du Groupe sont valorisés à la juste valeur dans les états financiers du Groupe tant que la vente physique n'a pas eu lieu. La juste valeur des engagements d'achats et de ventes est comptabilisée dans le compte de résultat en coût des marchandises vendues.

Une perte de valeur est comptabilisée sur les stocks lorsque :

- la valeur brute déterminée comme précisé ci-dessus s'avère supérieure à la valeur de marché ou à la valeur de réalisation, et/ou
- des produits ont fait l'objet d'une détérioration particulière.

2.15 Actifs financiers

La norme IFRS 9 prévoit une approche unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers, basée sur les caractéristiques de l'instrument financier et l'intention de gestion du Groupe. Ainsi :

- les actifs financiers dont les flux de trésorerie sont représentatifs uniquement du paiement de principal et d'intérêts sont évalués au coût amorti s'ils sont gérés dans le seul objectif de collecter ces flux ;
- dans les autres cas, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le résultat, à l'exception des instruments de capitaux propres (titres de participation ...) qui ne sont pas détenus à des fins de transaction et dont les variations de valeur affectent, sur option, les « autres éléments du résultat global ».

Ces principes se traduisent comme suit sur les actifs présentés dans le bilan du Groupe :

Les actifs financiers comprennent les catégories comptables suivantes : les titres de participations non consolidés, les placements financiers, les prêts et les créances et les instruments dérivés actifs.

A la date d'acquisition, le Groupe détermine la classification de l'actif financier dans l'une de ces catégories comptables.

Les titres de participations non consolidés et placements à la juste valeur

Cette catégorie comprend principalement les titres de participations non consolidés et les titres de dette qui ne répondent pas aux définitions des autres catégories d'actifs financiers.

Le Groupe a choisi de comptabiliser la variation de juste valeur de ses titres de participations non consolidés en autres éléments du résultat global car ces derniers répondent à la définition d'instrument de capitaux propres et ne sont pas détenus à des fins de transaction, à l'exception des parts détenues dans des fonds d'investissement qui ont leur variation de juste valeur comptabilisée en résultat financier.

Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de clôture. Les titres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable sont comptabilisés au coût diminué des pertes de valeur généralement calculées par rapport à la proportion du capital détenu.

Prêts et créances

Les créances clients, autres créances et prêts sont comptabilisés au coût amorti, correspondant à leur valeur nominale. La part des créances et prêts non couverts par une assurance-crédit donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation dès l'enregistrement des créances, à hauteur des pertes attendues à l'échéance. Celle-ci reflète la probabilité de défaut des contreparties et le taux de perte attendue, évalués, selon les cas, sur la base de statistiques historiques, d'informations communiquées par les agences de crédit, ou de notes attribuées par les agences de notation.

Lorsque l'échéance des créances et prêts est supérieure à un an, leur montant fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et les créances sont soumis à des tests de dépréciation. Ces actifs sont dépréciés si leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable estimée, dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur. La perte de valeur est enregistrée au compte de résultat.

Le groupe a recours à des opérations de cessions de créances sous forme d'affacturage et titrisation sur certaines de ses créances. Conformément à IFRS 9, le Groupe ne décomptabilise les créances que lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie ont été transférés, de même que la quasi-totalité des risques et avantages attachés à ces créances.

Dans le cadre de l'analyse de transfert des risques, le risque de dilution est ignoré, dès lors qu'il est défini et circonscrit (et en particulier correctement distingué du risque de retard de paiement).

Les cessions de créances avec recours possible contre le cédant en cas de non-paiement du débiteur ne sont pas décomptabilisées. Les coûts de cession de créances sont enregistrés en résultat opérationnel.

Instruments dérivés actifs

Les règles et principes comptables relatifs aux instruments dérivés sont traités dans la note 2.20.

2.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les dépôts à terme qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à trois mois) et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt, ainsi que les valeurs mobilières de placement par nature très liquides et soumises à un risque négligeable de variation de valeur.

2.17 Avantages du personnel

Régimes à cotisations définies

Le Groupe comptabilise en charge les cotisations aux régimes à cotisations définies au fur et à mesure qu'elles sont versées, lorsque les salariés ont rendu les services leur donnant droit à cotisation.

Régimes à prestations définies

Les estimations des obligations du Groupe au titre des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi, tels que les médailles du travail, sont calculées annuellement, conformément à la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel », en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements.

Lorsque les prestations sont pré-financées au travers de fonds externes, les actifs détenus au travers de ces fonds sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture de l'exercice.

Les écarts actuariels et les variations des rendements des actifs des fonds de pension (hors intérêts nets) sont immédiatement comptabilisés au bilan, et un débit ou un crédit correspondant est imputé aux capitaux propres à travers les autres éléments du résultat global au cours de la période durant laquelle ils surviennent.

Le coût des services rendus, qui constate l'augmentation des obligations liée à l'acquisition d'une année d'ancienneté supplémentaire, est pour sa part inclus dans le résultat opérationnel courant.

Le coût financier relatif aux régimes à prestations définies est comptabilisé dans les charges financières.

L'effet des modifications de plan sur les obligations des sociétés du Groupe est reconnu au compte de résultat l'année de la modification et ne peut plus être étalé sur la durée de vie résiduelle d'acquisition des droits.

Les obligations projetées au titre des avantages du personnel comptabilisées au bilan représentent la valeur actuelle de l'engagement diminuée de la juste valeur des actifs des fonds de pension. Les actifs résultant de ce calcul se limitent à la valeur actuelle des remboursements attendus des fonds de pension et à toute diminution future des cotisations due à un excédent.

2.18 Provisions

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduise par une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente attendue.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité ou s'il n'est pas probable qu'une obligation actuelle existe, alors il s'agit d'un passif éventuel.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, la provision est actualisée à sa valeur actuelle. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle reflète la valeur-temps de l'argent et les risques spécifiques inhérents au passif évalué. L'effet de l'actualisation est inscrit en charges financières.

Une provision pour restructuration est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

2.19 Passifs financiers

Cette catégorie comprend :

- Les passifs financiers au coût amorti ;
- Les passifs financiers à la juste valeur sur option ;
- Les passifs financiers classés comme détenus à des fins de transactions, y compris les instruments dérivés passifs (mais hors dérivés de couverture) ; et
- Les engagements de rachats de minoritaires.

Evaluation et comptabilisation des passifs financiers au coût amorti

A l'exception des passifs financiers à la juste valeur et des dérivés constituant des passifs valorisés et comptabilisés à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués et comptabilisés initialement à leur juste valeur, puis au coût amorti, déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Évaluation et comptabilisation des instruments hybrides

Les instruments hybrides sont séparés en éléments de passifs et de capitaux propres en fonction des conditions du contrat. Lors de l'émission d'instruments hybrides, la juste valeur de la composante passif est déterminée en utilisant le taux de marché d'un instrument similaire sans option de conversion. Ce montant est classé en passif financier au coût amorti (net des frais de transaction) jusqu'à son extinction lors de sa conversion ou de son remboursement.

Les produits résiduels sont affectés à l'option de conversion qui est comptabilisée dans les capitaux propres, nets des frais de transaction. La valeur comptable de l'option de conversion n'est pas réévaluée au cours des exercices futurs. Les frais de transaction sont répartis entre les composantes passif et capitaux propres de l'instrument hybride sur la base de l'affectation des produits aux composantes passifs et capitaux propres lors de la comptabilisation initiale de l'instrument.

Evaluation et comptabilisation des passifs financiers à la juste valeur sur option

Lorsqu'un passif financier est éligible à être comptabilisé pour sa totalité à la juste valeur, cas de passif ayant un dérivé incorporé, le groupe enregistre le passif à la juste valeur et les variations de juste valeur en résultat financier.

Engagements de rachats de minoritaires

Selon la norme IAS 32, les options de vente consenties de manière inconditionnelle aux tiers minoritaires de filiales consolidées globalement doivent être considérées comme un passif financier du Groupe.

Le Groupe enregistre ces options de vente consenties aux tiers minoritaires en passif financier pour la juste valeur de l'option, avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires.

En cas d'écart entre la juste valeur de la dette et les intérêts minoritaires concernés, celui-ci est imputé sur les capitaux propres - part du groupe.

Le passif financier est estimé en fonction des prix ou formules définis dans les contrats. Lorsque les formules sont basées sur un multiple de résultat après déduction de la dette, le montant de la dette relative à l'option est estimé en fonction des prévisions de résultat et de dette nette de la période d'exercice de l'option.

Les variations de juste valeur ultérieures de ces passifs, dont les effets d'actualisation, sont enregistrées en contrepartie des capitaux propres.

Les quotes-parts de réserves et de résultat ainsi considérées comme acquises sont également prises en compte dans les Intérêts Minoritaires des états financiers présentés.

2.20 Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments dérivés afin de gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts, des taux de conversion, des prix de matières premières et des prix d'énergies.

Les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière, dans les autres actifs et passifs financiers, qu'ils soient qualifiés ou non d'instruments de couverture au sens d'IFRS 9. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.

Chaque fois que cela est possible, les instruments dérivés sont comptabilisés conformément aux règles relatives à la comptabilité de couverture.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- L'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert.

Les types de relations de comptabilité de couverture actuellement mis en œuvre par le Groupe répondent aux exigences de la norme IFRS 9 et sont alignés sur la stratégie et les objectifs de gestion du risque du Groupe.

Le Groupe a recours à la couverture des flux de trésorerie ainsi qu'à la couverture de la juste valeur.

Dans ces relations de couverture, l'efficacité du dérivé est évaluée en utilisant la méthode des dérivés hypothétiques : le dérivé désigné dans chaque relation de couverture doit permettre de compenser les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert.

Les principales sources d'inefficacité sont les suivantes :

- Effet du risque de crédit du Groupe et des contreparties sur la juste valeur des instruments de couverture qui n'est pas reflété dans la variation de la juste valeur des éléments couverts (change, taux et matières premières). Conformément à IFRS 13, la mesure du risque de crédit sur instruments dérivés est effectuée de manière régulière. L'absence de matérialité n'a jamais donné lieu à constatation d'un ajustement à ce titre ;
- Modifications du calendrier et du montant des flux attendus des transactions couvertes pour le risque de change transactionnel. Les variations de juste valeur d'une période à l'autre sont comptabilisées de manière différente selon le type de comptabilité de couverture appliqué.

La couverture de flux de trésorerie (CFH) permet de couvrir l'exposition aux variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé ou d'une transaction prévue et hautement probable affectant le résultat net présenté. Pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en autres éléments du résultat global, la variation de juste valeur du sous-jacent n'étant pas enregistrée dans l'état de la situation financière consolidée. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont repris en résultat au cours de la même période que l'élément couvert lui-même.

La valeur temps des options documentées en couverture est traitée comme un coût de la couverture : les variations de juste valeur de la valeur temps sont comptabilisées en « autres éléments du résultat global » puis recyclées en résultat opérationnel ou financier au même rythme que l'élément couvert.

La couverture de juste valeur (FVH) permet de couvrir l'exposition aux variations de la juste valeur de la totalité ou d'une partie d'un actif ou passif comptabilisé affectant le résultat net présenté. Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajuste la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

Les instruments de couverture de matières premières entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9 sont des instruments dérivés et sont évalués à leur juste valeur, dont la variation de juste valeur et l'impact net du dénouement des opérations sont comptabilisés en résultat opérationnel.

Les instruments dérivés qui ne satisfont pas les critères de définition d'instruments de couverture sont qualifiés de « détenus à des fins de transaction ». Les variations de juste valeur des dérivés détenus à des fins de transaction sont reconnues dans le compte de résultat.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction ne sont pas détenus à des fins spéculatives.

Les variations de juste valeur des dérivés qualifiés de « détenus à des fins de transaction » ainsi que la part inefficace des dérivés qualifiés de couverture reconnues en résultat, les résultats de couvertures débouclées ainsi que les résultats débouclés des dérivés qualifiés de « détenus à des fins de transaction » sont classées :

- Dans les charges et produits financiers quand le risque sous-jacent est classé dans les charges et produits financiers (taux d'intérêts et change financier) ;
- Dans les charges et produits opérationnels, quand le risque sous-jacent est classé dans les charges et produits opérationnels (Commodités - ie matières premières, produits finis, énergie et change opérationnel).

Sur les matières premières, les contrats d'achats / ventes sont généralement traités en dehors du champ d'application d'IFRS 9 (traitement « own-use »), à l'exception de certaines opérations spécifiques sur l'éthanol, le sucre, les céréales, l'électricité, le charbon et le gaz. Pour ces opérations spécifiques, la comptabilité de couverture est systématiquement privilégiée.

La qualification en “own-use” est démontrée lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Les volumes achetés ou vendus au titre de ces contrats correspondent à des besoins d’exploitation de la filiale ;
- Les contrats ne donnent pas lieu à un règlement net au sens de la norme IFRS 9 et, en particulier, une livraison physique intervient systématiquement ;
- Les contrats ne sont pas assimilables à des ventes d’options au sens de la norme IFRS 9.

2.21 Capital coopératif

Tereos SCA est une société coopérative agricole, dont le capital est composé de parts sociales souscrites en fonction de l’activité de ses associés coopérateurs au cours d’une période d’engagement.

Les statuts précisent les règles applicables à la gestion de ces parts sociales : ces parts sont souscrites en fonction du niveau de l’activité des associés coopérateurs dans le cadre d’un engagement de 10 ans renouvelable par tacite reconduction de périodes de 5 ans.

Ce capital est susceptible de varier au sein d’une procédure d’approbation soumise au conseil de surveillance et le cas échéant à l’assemblée générale. Il ne peut être réduit en dessous d’un montant plancher correspondant aux trois quarts du montant le plus élevé du capital constaté lors d’une assemblée générale. Par ailleurs, toute variation à la baisse doit faire l’objet d’une constitution de réserve pour remboursements de parts, lors de l’affectation de résultat, afin de couvrir l’éventuelle baisse des capitaux propres.

La norme IAS 32 établit les principes du classement des instruments financiers en passifs financiers ou en capitaux propres. En particulier, les instruments remboursables au gré du porteur qui lui confèrent le droit de demander le remboursement auprès de l’émetteur en échange d’un montant de trésorerie ou d’un autre instrument financier sont qualifiés d’instruments de dette selon IAS 32.

L’interprétation IFRIC 2 contient un certain nombre d’indicateurs et d’exemples sur le traitement comptable des parts sociales des coopératives.

Compte tenu des spécificités de la coopération agricole et du fonctionnement de Tereos SCA, le groupe considère que pour le classement des parts sociales il convient de tenir compte des particularités suivantes :

- Une activité fortement capitalistique nécessitant un engagement important des coopérateurs sur le long terme ;
- Des statuts conditionnant les remboursements de capital au travers d’une procédure ;
- Une faiblesse du niveau de remboursement de capital constatée historiquement.

Compte tenu de ces éléments, montrant la nature très particulière des parts sociales, le groupe a décidé de les présenter séparément des dettes financières et dettes d’exploitation du groupe.

Le sous-total « Capital coopératif et capitaux propres » de l’ensemble consolidé est présenté dans le bilan, conformément à IAS 1 pour faciliter la compréhension de la structure financière du Groupe. Cette rubrique permet de présenter les capitaux investis par les associés coopérateurs.

2.22 Réserves

La nature et l’objectif de chaque réserve sont les suivants :

Réserve de couverture des flux de trésorerie et réserve des écarts actuariels (OCI)

La réserve de couverture des flux de trésorerie inclut la part efficace de la relation de couverture à la date de clôture, nette d’impôts. La note 2.20 donne des informations plus détaillées sur les méthodes comptables applicables à l’utilisation de cette réserve.

La réserve des écarts actuariels comprend les écarts actuariels découlant des variations des provisions pour retraites. La note 2.17 donne des informations plus détaillées sur les méthodes comptables applicables à l'utilisation de cette réserve.

Réserve de conversion

La réserve de conversion est utilisée pour comptabiliser les différences de change résultant de la conversion des comptes des filiales étrangères. La note 2.3 donne des informations plus détaillées sur les méthodes comptables applicables à l'utilisation de cette réserve.

2.23 Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt qui figure dans le compte de résultat consolidé comprend les impôts exigibles et les impôts différés.

Impôts courants

La dette d'impôts exigibles est basée sur le résultat imposable de l'exercice. Le résultat imposable de l'exercice diffère du résultat reporté dans le compte de résultat consolidé car il exclut les produits ou charges qui sont respectivement imposables ou déductibles sur d'autres exercices ainsi que les produits ou charges qui ne sont jamais imposables ou déductibles.

Les actifs ou passifs d'impôts courants sont comptabilisés au bilan en utilisant les taux d'imposition qui ont été adoptés à la clôture.

Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition qui devraient s'appliquer sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, et sont classés en actifs et passifs non courants. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée, sauf dans la mesure où elle concerne des éléments précédemment comptabilisés en dehors du compte de résultat consolidé.

Les pertes fiscales non utilisées sont reportables indéfiniment et ne font pas l'objet d'ajustements au titre de l'inflation. Le recouvrement de tous les impôts différés actifs s'appuie sur des prévisions de résultat imposable déterminées par les directions des entités concernées, et sont revues par la direction du Groupe.

Les prévisions de résultat imposable englobent plusieurs estimations sur la situation de l'économie mondiale et plus spécifiquement des économies dans lesquelles le Groupe opère, les fluctuations des taux d'intérêt, les volumes et prix de ventes et les taux d'imposition ; ces estimations peuvent s'avérer différentes des données et des montants réels.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, de déficits fiscaux et de crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable. Celui-ci est apprécié à la clôture de chaque exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées.

En application d'IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges et produits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement aux autres éléments du résultat global. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés dans les autres éléments du résultat global.

2.24 Produit des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est principalement composé de ventes de produits et marchandises. Il est constaté dans le compte de résultat lors du transfert de contrôle des produits.

Le chiffre d'affaires est enregistré net des remises et ristournes accordées aux clients, des avantages commerciaux et des taxes sur les ventes (TVA, ICMS, PIS et COFINS). Ces montants sont estimés au moment de la reconnaissance du chiffre d'affaires, sur la base des accords et des engagements avec les clients concernés.

3. Risques climatiques

Les matières premières transformées par le Groupe sont issues de l'activité agricole, qui est intrinsèquement soumise aux variations imprévisibles des conditions météorologiques. Les activités de Tereos sont ainsi susceptibles d'être directement touchées par des conditions climatiques extrêmes ou défavorables, des agresseurs naturels, des catastrophes naturelles et le changement climatique.

Le Groupe prend en compte, au mieux de sa connaissance, les risques climatiques dans ses hypothèses de clôture et intègre leurs impacts potentiels dans les états financiers, avec en particulier :

- la revue de la durée d'utilité de certains actifs
- l'intégration dans les tests de dépréciation des actifs à durée de vie indéfinie des impacts attendus de ces risques sur les flux futurs de trésorerie, dont notamment la hausse des coûts des quotas CO2 en Europe et les évolutions des productivités agricoles.
- la prise en compte au mieux de notre connaissance des principaux risques de transition liés à l'évolution attendue de la réglementation, comme par exemple la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'interdiction des néonicotinoïdes pour les betteraves sucrières.

Dans le prolongement de ces actions, le Groupe a recours à des financements « à impact positif ». Un prêt « à impact positif » (sustainability-linked loan), est un financement comprenant une structure qui lie son taux de financement à des indicateurs de performance durable de l'emprunteur. Au cours de l'exercice 2021-2022, le Groupe Tereos a souscrit des financements « à impact positif » pour un montant total de 580 millions d'euros pour ses activités sucrières en France et amidonnières en Europe.

Tereos considère que l'évaluation des risques climatiques est correctement prise en compte et qu'elle est cohérente avec ses engagements pris en la matière.

L'évaluation de l'ensemble de ces éléments n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

4. Acquisitions, cessions, mouvements de périmètre et autres faits marquants de l'exercice

4.1 Effets de la crise sanitaire Covid-19

Depuis 2020, l'environnement économique global a été profondément impacté par la crise sanitaire du Covid-19, qui impacte l'ensemble des entreprises. Le Groupe est mobilisé pour assurer la sécurité de ses employés et continuer à servir ses clients dans ce contexte. Les environnements de travail et règles de fonctionnement ont été adaptés afin de respecter les recommandations des différentes autorités sanitaires. Dans ce contexte, l'ensemble de nos 48 sites de production est resté pleinement opérationnel pendant les confinements liés à l'épidémie du COVID-19.

Nos activités sucre, amidon et produits sucrants et éthanol ont retrouvé des niveaux de consommation normaux malgré de la volatilité sur certains produits.

4.2 Guerre en Ukraine

Tereos déplore vivement la situation humanitaire critique déclenchée par la guerre en Ukraine, et a mobilisé ses équipes pour apporter des produits essentiels au peuple ukrainien ainsi qu'aux réfugiés via les filiales les plus proches des théâtres d'opération.

Depuis le début du conflit le 24 février dernier, la volatilité et la hausse des prix déjà constatées sur les marchés des matières premières et de l'énergie se sont intensifiées. Les impacts économiques et financiers ainsi que la durée de cette situation sont difficiles à évaluer.

Une cellule de crise a été mise en place au sein de Tereos afin d'évaluer de manière constante les effets de cette crise sur les différentes activités du Groupe. A ce stade, Tereos est essentiellement impacté au niveau de ses coûts de production (coût des céréales, des intrants et de l'énergie). Les activités commerciales ne sont que très peu touchées compte tenu des faibles volumes exportés vers les zones géographiques concernées.

Les équipes Tereos sont entièrement mobilisées et adaptent en permanence leur stratégie afin de gérer au mieux la volatilité des marchés et des prix dans le respect des contraintes européennes et internationales. En ce sens, le Groupe a aussi choisi de changer de fournisseur d'énergie dans une optique de sécuriser et de renforcer sa souveraineté énergétique.

Les hypothèses que nous avons considérées pour clôturer nos comptes annuels, compte tenu des informations disponibles, sont celles d'un scénario temporaire, limité à un niveau régional avec un approvisionnement physique en énergie et en matières premières garanti ainsi qu'une normalisation partielle des marchés de matières premières et de l'énergie au cours de l'exercice 2023/24.

4.3 Principales opérations de financement

Le 13 avril 2021, le Groupe a conclu le placement d'une émission d'obligations senior d'un montant total de 125,0 millions d'euros à échéance 2025 à un taux effectif à maturité de 5,79% (à un prix de 106,75%).

Ce financement a été utilisé pour rembourser par anticipation des lignes de crédits souscrites par le Groupe et renforcer la sécurité financière du Groupe.

En septembre 2021, le Groupe a signé, pour son activité sucre en France, un crédit syndiqué de 390,0 millions d'euros d'une maturité jusqu'à septembre 2026 afin de remplacer le précédent crédit syndiqué de 450,0 millions d'euros arrivant à échéance en mai 2022.

En janvier 2022, le Groupe a conclu le placement d'une émission d'obligations d'un montant total de 350,0 millions d'euros à échéance avril 2027 et délivrant un coupon fixe 4,75% par an.

Enfin, en février 2022, le Groupe a signé pour son activité Amidon et produits sucrants en Europe un crédit syndiqué pour un montant total de 190,0 millions d'euros d'une maturité jusqu'à février 2027 afin de remplacer le précédent crédit syndiqué de 200,0 millions d'euros arrivant à échéance en décembre 2022.

4.4 Mouvements de périmètre

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie et sa volonté de se recentrer sur ses principales activités, le Groupe a procédé au cours de l'exercice à plusieurs opérations impactant son périmètre.

Dongguan & Liaoning :

Le 17 août 2021, un accord de vente a été signé pour les entités mises en équivalence Dongguan Yihai Kerry Syral Starch Technology Co. Ltd et Liaoning Yihai Kerry Tereos Starch Technology Co. Ltd.

Les cessions définitives des titres détenus dans ces filiales sont intervenues respectivement le 1er novembre 2021 et le 2 novembre 2021 pour un montant global de 40,7 millions d'euros. Cette opération a généré un gain net des frais de cession de 17,8 millions d'euros reconnu dans le résultat opérationnel.

Copagest & Tereos Agro-Industrie :

Le 6 août 2021, un accord a été signé avec le Groupe Axéreal pour lui céder notre participation dans l'entité mise en équivalence Copagest. La cession définitive des titres détenus dans cette entité a eu lieu le 28 février 2022, pour un montant de 74,6 millions d'euros. Cette opération a généré un gain de 13,5 millions d'euros reconnu dans le résultat opérationnel.

Dans le même temps, la société Tereos Participation a procédé au rachat d'intérêts minoritaires de la société Tereos Agro-Industrie détenus auparavant par Axéreal pour un montant de 26,7 millions d'euros. A l'issue de cette opération, Tereos Participation détient 86,38% de Tereos Agro-Industrie.

Mozambique :

En date du 11 février 2022, le Groupe a cédé ses sociétés Sena Holding Limited, Compania de Sena et Sena Lines pour un montant de 4,6 millions d'euros (en tenant compte de la trésorerie cédée de 5,5 millions d'euros, le flux net de la trésorerie s'élève à (0,9) millions d'euros).

Cette opération a généré un gain net des frais de cession de 64,5 millions d'euros reconnu dans le résultat opérationnel.

4.5 Fermeture de Tereos Romania

Au cours du dernier trimestre de l'exercice, le Groupe a décidé la fermeture de son site industriel en Roumanie. Les comptes de cette société ont donc été clôturés au 31 mars 2022 selon le principe de valeur liquidative. Des provisions et dépréciations pour un montant total de (14,3) millions d'euros ont par conséquent été comptabilisées dans le résultat opérationnel du Groupe.

5. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires comprennent principalement la vente de marchandises et la répartition par catégorie est la suivante :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022	Sucre Europe	Sucre International	Amidons et produits sucrants	Autres
Sucre	1 810,4	1 073,4	239,4	0,0	497,6
Amidon/Produits sucrants/Protéines	1 307,5	27,4	0,0	1 246,2	33,9
Alcool/Ethanol	1 108,2	255,5	261,5	61,3	530,0
Co-produits	398,3	127,3	11,8	219,3	39,9
Energie	48,7	0,0	48,7	0,0	0,0
Autres	413,0	24,0	163,3	146,9	78,8
CHIFFRE D'AFFAIRES	5 086,0	1 507,6	724,5	1 673,7	1 180,2

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2021	Sucre Europe	Sucre International	Amidons et produits sucrants	Autres
Sucre	1 725,7	1 029,9	231,5	0,0	464,3
Amidon/Produits sucrants/Protéines	1 068,5	31,6	0,0	1 008,8	28,0
Alcool/Ethanol	881,2	274,4	215,7	61,4	329,7
Co-produits	331,1	121,9	12,5	157,2	39,5
Energie	49,6	0,0	49,6	0,0	0,0
Autres	261,0	24,1	113,8	46,5	76,7
CHIFFRE D'AFFAIRES	4 317,2	1 481,9	623,0	1 274,0	938,3

La description des secteurs opérationnels se trouve en note 31.1.

6. Charges par nature

Les charges par nature sont analysées ci-après :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Note	Exercice clos le	
		31 mars 2022	31 mars 2021
Coûts des marchandises vendues		(4 030,7)	(3 451,8)
Frais de distribution		(446,1)	(442,1)
Frais généraux		(281,9)	(323,5)
Autres produits opérationnels / (charges)		56,0	(90,7)
TOTAL CHARGES OPERATIONNELLES PAR DESTINATION		(4 702,7)	(4 308,1)
Achats consommés		(2 955,6)	(2 391,1)
Compléments de prix		0,0	(7,8)
Charges externes		(925,9)	(899,7)
Charges de personnel	6.1	(573,0)	(573,8)
Amortissements	6.2	(396,3)	(380,1)
Autres	6.3	148,1	(55,5)
TOTAL CHARGES OPERATIONNELLES PAR NATURE		(4 702,7)	(4 308,1)

Les charges externes correspondent principalement aux frais de transport, de maintenance et d'honoraires.

Au 31 mars 2022, les autres produits opérationnels s'élèvent à 56,0 millions d'euros, incluant notamment un produit 96,2 millions d'euros de plus-values de cession liés à la vente de filiales (note 4.4), une perte de (14,3) millions d'euros liée à la décision de fermeture de Tereos Romania (note 4.5) et des dépréciations d'immobilisations pour (26,7) millions d'euros.

Au 31 mars 2021, les autres charges opérationnelles s'élèvent à (90,7) millions d'euros, incluant notamment (76,1) millions d'euros de pertes de valeur.

6.1 Charges de personnel

(EN MILLIONS D'EUROS)	Exercice clos le	
	31 mars 2022	31 mars 2021
Rémunérations brutes	(422,7)	(424,8)
Charges relatives à ces rémunérations	(135,5)	(136,3)
Autres charges du personnel	(14,8)	(12,7)
TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL	(573,0)	(573,8)

Les effectifs moyens du Groupe sur l'exercice se répartissent comme suit :

	31 mars 2022	31 mars 2021
Afrique	3 521	4 416
Amérique	8 736	8 959
Asie	387	382
Europe	5 732	5 689
TOTAL DES EFFECTIFS	18 377	19 446

6.2 Amortissements

(EN MILLIONS D'EUROS)	Exercice clos le	
	31 mars 2022	31 mars 2021
Amortissement des immobilisations corporelles	(385,9)	(371,8)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(10,4)	(8,2)
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	(396,3)	(380,1)

6.3 Autres produits et charges opérationnels

Les autres charges et produits opérationnels par nature se décomposent comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Exercice clos le	
	31 mars 2022	31 mars 2021
Taxes	(32,7)	(39,6)
Variation de juste valeur sur dérivés	43,6	(16,6)
Provisions et dépréciations (1)	(40,4)	(10,8)
Subventions opérationnelles	6,5	6,1
Autres (2)	170,9	5,4
TOTAL AUTRES PRODUITS (CHARGES)	148,1	(55,5)

(1) Au 31 mars 2022, la ligne « Provisions et dépréciations » inclut (2,8) millions d'euros liée à la décision de fermeture de Tereos Romania (note 4.5) et des dépréciations d'immobilisations pour (26,7) millions d'euros (note 6.)

(2) Au 31 mars 2022, la ligne « Autres » s'élève à 170,9 millions d'euros et correspond principalement à :

- des aides conventionnelles pour 90,4 millions d'euros,
- le résultat de cession de participations pour 96,2 millions d'euros
- une charge de (29,4) millions d'euros relative à la consommation sur l'exercice de quotas de CO² acquis (ou à acquérir) sur le marché

Au 31 mars 2021, la ligne « Autres » s'élève à 5,4 millions d'euros et correspond principalement à :

- des aides conventionnelles pour 87,0 millions d'euros,
- la dépréciation d'actifs corporels, incorporels et de stocks comptabilisée sur les UGT Sucre Mozambique, Amidons et produits sucrants Brésil et à la dépréciation du goodwill de l'UGT Sucre Roumanie pour un total de (76,1) millions d'euros,
- une charge de (4,2) millions d'euros relative à la consommation sur l'exercice de quotas de CO² acquis sur le marché

7. Frais de recherche et de développement

Les dépenses en frais de recherche et développement réalisées par le Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2022 s'élèvent à 17,2 millions d'euros dont 12,1 millions sont comptabilisées dans le compte de résultat. Au 31 mars 2021, ces montants s'élevaient respectivement à 17,5 millions d'euros et 12,6 millions d'euros.

8. Charge financière nette

8.1 Produits et charges financières

(EN MILLIONS D'EUROS)	Exercice clos le	
	31 mars 2022	31 mars 2021
Charges d'intérêts	(187,4)	(137,1)
Pertes sur actifs et passifs financiers à la juste valeur comptabilisés en résultat	(2,3)	(1,8)
Pertes de juste valeur sur dérivés	(0,7)	(3,7)
Pertes de change	(97,5)	(48,6)
Autres charges financières	(27,1)	(11,0)
Charges financières	(315,1)	(202,1)
Produits d'intérêts	5,6	4,2
Gains sur actifs et passifs financiers à la juste valeur comptabilisés en résultat	1,2	0,9
Gains de juste valeur sur dérivés	8,0	1,4
Gains de change	75,3	59,4
Autres produits financiers	11,1	7,8
Produits financiers	101,3	73,7
PRODUITS (CHARGES) FINANCIERS NETS	(213,8)	(128,4)
<i>Dont charge nette d'intérêts</i>	<i>(181,7)</i>	<i>(132,9)</i>
<i>Dont gains et pertes de change</i>	<i>(22,3)</i>	<i>10,8</i>

8.2 Gains et pertes sur actifs et passifs financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

(EN MILLIONS D'EUROS)	Produits d'intérêts (charges)	Gains et pertes de change	Gains et pertes de juste valeur	Autres produits financiers (charges)	Résultat financier	Résultat opérationnel	OCI
Clients		(2,3)			(2,3)		
Trésorerie	7,3	(6,3)		0,0	1,0		
Stocks					0,0	0,0	
Autres actifs fin. (hors dérivés)	(1,3)		(1,7)	(7,0)	(10,1)	(34,8)	
Emprunts	(185,5)	10,4			(175,1)		87,6
Fournisseurs		(5,6)			(5,6)		
Autres passifs fin. (hors dérivés)		(8,2)	1,2		(7,0)		
Dérivés	(1,8)	(10,1)	7,2		(4,7)	43,6	391,5
Autres	(0,3)	(0,0)	(0,5)	(9,0)	(9,9)		
TOTAL	(181,7)	(22,3)	6,2	(16,0)	(213,8)	8,8	479,1
Effet des impôts différés sur OCI							(100,5)
OCI NET DES IMPOTS DIFFERES							378,6

Exercice clos le 31 mars 2021

(EN MILLIONS D'EUROS)	Produits d'intérêts (charges)	Gains et pertes de change	Gains et pertes de juste valeur	Autres produits financiers (charges)	Résultat financier	Résultat opérationnel	OCI
Clients		1,2			1,2		
Trésorerie	1,9	5,4		0,0	7,3		
Stocks					0,0	2,3	
Autres actifs fin. (hors dérivés)	0,7		(1,2)	0,1	(0,4)	12,8	
Emprunts	(134,2)	0,5			(133,7)		22,2
Fournisseurs		(0,3)			(0,3)		
Autres passifs fin. (hors dérivés)		(0,3)	0,2		(0,1)		
Dérivés	(1,3)	4,3	(2,2)		0,7	(16,6)	9,8
Autres			0,1	(3,2)	(3,1)		
TOTAL	(132,9)	10,8	(3,2)	(3,1)	(128,4)	(1,4)	31,9
Effet des impôts différés sur OCI							0,5
OCI NET DES IMPOTS DIFFERES							32,5

9. Impôts sur les bénéfiques

9.1 Impôts sur les bénéfiques comptabilisés au compte de résultat

Les impôts sur les bénéfiques sont analysés ci-après :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Exercice clos le	
	31 mars 2022	31 mars 2021
Impôts courants	(22,1)	(20,8)
Impôts différés	7,2	(0,7)
TOTAL IMPÔTS	(14,9)	(21,5)

Le statut fiscal particulier de la société mère du Groupe Tereos SCA (société coopérative agricole) engendre une imposition limitée aux opérations avec les Tiers Non Associés. Ainsi, le taux nominal d'imposition de la société mère du Groupe n'est pas représentatif de la charge d'impôt supportée par la société mère.

Le tableau ci-après présente le rapprochement entre les taux d'imposition en vigueur et effectif :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Exercice clos le	
	31 mars 2022	31 mars 2021
Résultat net	172,1	(133,1)
Quote-part de résultat des entreprises associées et co-entreprises	17,5	7,7
Produit (charge) d'impôt	(14,9)	(21,5)
Résultat avant impôt et résultat des entreprises associées	169,5	(119,3)
<i>Taux d'impôt français</i>	28%	32%
Impôt sur le résultat basé sur le taux d'impôt du Groupe	(48,0)	38,2
Pertes fiscales sans reconnaissance d'impôt différé actif sur déficit reporté en avant	(42,3)	(75,5)
Effet des taux d'impôt différents	21,4	(19,0)
Autres dépenses non déductibles fiscalement	54,0	34,8
Ajustements pour réconciliation avec l'impôt sur le résultat	33,1	(59,7)
IMPOT SUR LE RESULTAT EFFECTIF	(14,9)	(21,5)

9.2 Autres montants comptabilisés au bilan

La situation des impôts exigibles et différés au bilan se présente de la façon suivante :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022	31 mars 2021
Impôts exigibles actifs	34,5	36,3
Impôts exigibles passifs	(17,9)	(19,6)
TOTAL IMPOTS EXIGIBLES	16,5	16,7
Impôts différés actifs	42,8	71,3
Impôts différés passifs	(81,7)	(22,3)
TOTAL IMPOTS DIFFERES	(38,9)	49,0

Les impôts différés nets s'élèvent à (38,9) millions d'euros (passif) dont 76,8 millions d'euros proviennent de la reconnaissance de déficits fiscaux reportables et (53,4) millions d'euros proviennent d'impôts différés passifs reconnus au titre des gains latents comptabilisés en OCI.

L'analyse des impôts différés au bilan est présentée ci-après :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022	31 mars 2021
Impôts différés actifs	42,8	71,3
Impôts différés actifs comptabilisés en résultat	22,2	28,7
Impôts différés actifs comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	20,6	42,6
Impôts différés passifs	(81,7)	(22,3)
Impôts différés passifs comptabilisés en résultat	(7,8)	(20,3)
Impôts différés passifs comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	(73,9)	(2,0)
TOTAL IMPOTS DIFFERES	(38,9)	49,0

Les variations des impôts différés sont présentées ci-après :

(EN MILLIONS D'EUROS)	
Au 31 mars 2020	33,1
Montants comptabilisés en résultat	(0,7)
Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	22,2
Effet des variations de change	(4,9)
Autres	(0,8)
Au 31 mars 2021	49,0
Montants comptabilisés en résultat	7,2
Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	(100,9)
Effet lié à la décision IFRIC (IAS 19)	(0,6)
Effet des variations de change	6,4
Au 31 mars 2022	(38,9)

9.3 Impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables

Les impôts différés actifs comptabilisés résultant des déficits fiscaux reportables non utilisés sont principalement situés dans des entités Amidons et produits sucrants européennes et de Sucre et énergie brésiliennes, ainsi que dans une entité holding au Brésil.

Le tableau ci-après présente le recouvrement anticipé des impôts différés actifs liés aux déficits fiscaux reportables basé sur des prévisions de résultat imposable approuvées par la direction du Groupe :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022	31 mars 2021
N+1	25,3	8,8
N+2	15,0	10,4
N+3	12,9	12,6
N+4	8,6	14,9
N+5	8,0	13,1
N+6 et suivantes	6,9	4,4
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS DIFFERES SUR DEFICITS REPORTABLES	76,8	64,2

Les prévisions de résultat imposable englobent plusieurs estimations sur la situation des économies brésilienne, européenne et mondiale, les fluctuations des taux de change, les volumes de ventes, les prix de vente, les taux d'imposition et d'autres facteurs ; ces estimations peuvent être différentes des données et des montants réels.

La société Tereos Starch & Sweeteners Europe a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices allant du 31 mars 2015 au 31 mars 2018. Des discussions sont en cours avec l'administration fiscale. Conformément à la norme IFRIC 23, le Groupe a néanmoins tenu compte des conséquences potentielles de ce contrôle dans ses comptes et dans l'évaluation de sa capacité à recouvrer ses déficits fiscaux activés.

9.4 Déficits fiscaux reportables non comptabilisés

Les impôts différés actifs non comptabilisés provenant du report de pertes fiscales non utilisées s'élèvent à 228,1 millions d'euros au 31 mars 2022 (contre 188,6 millions d'euros au 31 mars 2021) ; ils ont été déterminés conformément aux principes comptables détaillés Note 2.23.

10. Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global (OCI) sont liés :

- à la couverture de flux de trésorerie que le Groupe utilise pour se couvrir contre son risque de taux, de change, de matières premières et d'énergie,
- aux variations des écarts actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi
- aux variations de juste valeur des titres de participations non consolidés,
- et enfin à l'impact des variations des réserves de conversion sur l'exercice.

L'impact positif sur les réserves de conversion est directement lié à l'appréciation de la devise brésilienne (BRL) sur l'exercice 2021/2022.

L'impact positif sur les justes valeurs des instruments financiers est expliqué Note 8.2.

11. Stocks

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022	31 mars 2021
Matières premières	229,1	209,1
Energie	4,8	6,9
Travaux en cours	203,4	166,0
Stocks de frais fixes intercampagne	7,0	2,3
Produits finis et intermédiaires (*)	586,8	430,1
Marchandises	56,8	59,6
STOCKS	1 087,8	874,0

(*) : dont 3,2 millions d'euros de juste valeur d'actifs biologiques récoltés au 31 mars 2022 contre 1,7 millions d'euros au 31 mars 2021.

Le tableau ci-après présente les variations des stocks :

(EN MILLIONS D'EUROS)	
Au 31 mars 2020	973,1
Variation de stock inclus dans le coût des ventes	(84,7)
Dotations et reprises de dépréciation des stocks au compte de résultat	(12,3)
Autres	4,4
Ecart de conversion	(6,5)
Au 31 mars 2021	874,0
Variation des stocks inclus dans le coût des ventes	200,3
Dotations et reprises de dépréciation des stocks au compte de résultat	(5,2)
Variation de périmètre	(3,4)
Autres	(0,3)
Ecart de conversion	22,4
Au 31 mars 2022	1 087,8

12. Actifs biologiques

Le tableau ci-après récapitule les variations du montant net des actifs biologiques :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Total
Au 31 mars 2020	83,7
Variation liée aux récoltes	(74,3)
Variation de juste valeur	86,6
Ecart de conversion	(12,4)
Au 31 mars 2021	83,5
Variation liée aux récoltes	(87,1)
Variation de juste valeur	109,1
Variations de périmètre	(7,4)
Ecart de conversion	25,7
Au 31 mars 2022	123,8

L'ajustement de juste valeur comptabilisé en résultat s'élève à un montant de 13,8 millions d'euros au 31 mars 2022 contre 6,6 millions d'euros au 31 mars 2021.

La quantité de canne à sucre propre broyée s'élève à 8,1 millions de tonnes pour la période close le 31 mars 2022 contre 11,0 millions de tonnes pour l'exercice clos le 31 mars 2021.

Canne sur pied

La juste valeur de la canne sur pied a été déterminée en retenant les hypothèses suivantes :

Au 31 mars 2022	Unité	Brésil	
Surface à récolter attendue	hectares	137 392	
Rendements estimés	tonnes de canne par hectare	66	
Quantité totale de sucre recouvrable	kg par tonne de canne	143	
Quantité de sucre	kg de sucre par tonne		
Valeur d'un kg de TRS*	€	0,20	
Valeur d'un kg de sucre	€		
Au 31 mars 2021	Unité	Brésil	Mozambique
Surface à récolter attendue	hectares	133 875	8 831
Rendements estimés	tonnes de canne par hectare	78	54
Quantité totale de sucre recouvrable	kg par tonne de canne	142	
Quantité de sucre	kg de sucre par tonne		10
Valeur d'un kg de TRS*	€	0,11	
Valeur d'un kg de sucre	€		0,45

*Total Recoverable Sugar (Sucre récupérable total)

13. Participations dans les entreprises associées et les co-entreprises

Les principales participations dans les entreprises associées et les co-entreprises sont les suivantes :

Participation dans les entreprises associées et co-entreprises

(EN MILLIONS D'EUROS)	Activité	% Contrôle	31 mars 2022	31 mars 2021
Dongguan Yihai Kerry Syral Starch Technology Co. Ltd (1)	Production de produits amylacés	49,00%	0,0	(6,6)
Liaoning Yihai Kerry Tereos Starch Technology Co. Ltd (1)	Production de produits amylacés	49,00%	0,0	26,0
Autres co-entreprises			2,1	1,5
Sous-total co-entreprises			2,1	20,9
Lesaffre	Production de sucre de betteraves	37,09%	18,6	21,7
Albioma Le Gol	Production d'énergie	35,38%	43,6	41,5
Sucrière des Mascareignes	Production et commercialisation de sucre de canne	40,00%	26,0	21,8
Copagest (1)	Holding	11,66%	0,0	62,2
Autres entreprises associées			25,6	20,7
Sous-total entreprises associées			113,8	167,7
TOTAL			115,9	188,7

(1) Au 31 mars 2022, le Groupe a vendu ses investissements en Chine et Copagest.

Quote-part de résultat des entreprises associées et co-entreprises

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022	31 mars 2021
Dongguan Yihai Kerry Syral Starch technology Co. Ltd	0,7	(1,5)
Liaoning Yihai Kerry Tereos Starch technology Co. Ltd	0,8	(0,7)
Autres coentreprises		
Sous-total co-entreprises	2,4	(2,0)
Lesaffre	(2,7)	(0,6)
Albioma Le Gol	7,8	5,6
Sucrière des Mascareignes Ltd	7,0	3,4
Copagest	0,0	(1,1)
Autres entreprises associées		
Sous-total entreprises associées	15,1	9,7
TOTAL	17,5	7,7

Les variations des participations dans les entreprises associées et les co-entreprises sont présentées ci-après :

(EN MILLIONS D'EUROS)	
Au 31 mars 2021	188,7
Résultat Net	17,5
Dividendes payés	(11,8)
Variation de périmètre (1)	(81,9)
Écarts de conversion	3,4
Au 31 mars 2022	115,9

(1) Cf Note 4.4

Les principales données financières sur les participations significatives dans des entreprises associées et des co-entreprises sont présentées ci-après (base 100 %) :

Bilan

(EN MILLIONS D'EUROS)	Dongguan Yihai Kerry Syral Starch Technology Co. Ltd		Liaoning Yihai Kerry Tereos Starch Technology Co. Ltd	
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Actifs courants	0,0	36,2	0,0	163,7
Actifs non courants	0,0	103,2	0,0	175,2
Passifs courants	0,0	64,3	0,0	143,4
Passifs non courants	0,0	88,6	0,0	177,9
Capitaux propres	0,0	(13,5)	0,0	17,6

(EN MILLIONS D'EUROS)	Sucrière des Mascareignes Ltd		Lesaffre	
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Actifs courants	87,1	82,0	31,7	39,0
Actifs non courants	135,3	125,7	24,5	28,9
Passifs courants	58,5	59,4	9,3	12,7
Passifs non courants	81,8	78,1	2,5	2,7
Capitaux propres	82,1	70,2	44,4	52,6

(EN MILLIONS D'EUROS)	Albioma Le Gol		Copagest	
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Actifs courants	65,7	56,3	(0,0)	507,2
Actifs non courants	200,1	202,9	0,0	863,3
Passifs courants	61,6	45,9	0,0	192,6
Passifs non courants	80,8	96,2	0,0	644,8
Capitaux propres	123,3	117,1	0,0	533,1

Compte de résultat (exercice clos)

(EN MILLIONS D'EUROS)	Dongguan Yihai Kerry Syral Starch Technology Co. Ltd		Liaoning Yihai Kerry Tereos Starch Technology Co. Ltd	
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Chiffre d'affaires	55,8	202,4	97,6	416,3
Coût des marchandises vendues	(47,8)	(186,4)	(89,2)	(386,4)
Frais généraux	(3,2)	(4,7)	(6,2)	(9,2)
Autres produits opérationnels (charges)	0,0	0,0	(0,0)	0,0
Résultat financier	(3,2)	(14,4)	(0,4)	(22,2)
RESULTAT NET	1,5	(3,1)	1,7	(1,5)
Réserve de conversion	(0,7)	0,0	1,2	0,2
Total du résultat global	0,8	(3,1)	2,9	(1,3)

(EN MILLIONS D'EUROS)	Sucrière des Mascareignes Ltd		Lesaffre	
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Chiffre d'affaires	136,5	117,4	24,5	46,4
Coût des marchandises vendues	(78,4)	(71,4)	(31,8)	(47,8)
Frais généraux	(19,6)	(19,6)	0,0	0,0
Autres produits opérationnels (charges)	1,4	1,5	0,1	(0,2)
Résultat financier	(6,2)	(7,3)	0,0	0,1
Impôt sur le résultat	(16,3)	(12,0)	0,0	0,0
RESULTAT NET	17,5	8,6	(7,2)	(1,5)
Réserve de conversion	3,4	(4,9)	0,0	0,0
Total du résultat global	21,0	3,7	(7,2)	(1,5)

(EN MILLIONS D'EUROS)	Albioma Le Gol		Copagest	
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Chiffre d'affaires	169,8	134,4	1 190,0	881,6
Coût des marchandises vendues	(115,7)	(98,2)	(1 131,0)	(868,8)
Frais généraux	(22,6)	(10,8)	0,0	0,0
Autres produits opérationnels (charges)	0,0	0,0	1,0	4,4
Résultat financier	(2,1)	(2,3)	(40,0)	(24,2)
Impôt sur le résultat	(7,4)	(7,2)	(19,0)	(2,5)
RESULTAT NET	22,0	15,9	0,0	(9,5)
Réserve de conversion	0,0	0,0	0,0	0,0
Total du résultat global	22,0	15,9	0,0	(9,5)

14. Participations ne donnant pas le contrôle significatives détenues dans les filiales

Les informations financières des filiales ayant une participation ne donnant pas le contrôle significatif sont indiquées ci-après :

(EN MILLIONS D'EUROS)			% détenu par les intérêts minoritaires		Part des minoritaires dans les capitaux propres		Part des minoritaires dans le résultat	
Pays	Activité	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021	
Tereos Agro-Industrie et ses filiales	Brésil, Mozambique, Chine et Europe Holding et production et commercialisation de sucre de canne, d'éthanol et d'énergie	16,2%	20,0%	244,7	176,9	15,7	(18,3)	
Tereos TTD	République Tchèque Production et commercialisation de sucre de betterave, d'éthanol, d'alcool et de coproduits	35,38%	35,38%	103,3	92,5	6,9	6,6	

Tereos Agro-Industrie et ses filiales

Tereos Agro-Industrie est une holding qui détient exclusivement les titres de Tereos Internacional. Ses actifs et passifs sont essentiellement représentés par ceux du périmètre Tereos Internacional (et ses filiales) présenté ci-après. Les participations ne donnant pas le contrôle correspondent à des coopératives céréalières et divers investisseurs.

Tereos TTD

L'actionnaire minoritaire Nordzucker détient 35,38 % du capital de la société.

Les tableaux-ci-après présentent des informations financières résumées pour Tereos Internacional et ses filiales et Tereos TTD avant éliminations intragroupes.

(EN MILLIONS D'EUROS)	Tereos Internacional et ses filiales		Tereos TTD	
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Actif courant	2 379,6	1 527,1	153,5	123,1
Actif non courant	2 163,4	1 929,2	178,6	158,1
Passif courant	1 426,8	983,0	80,1	57,0
Passif non courant	1 338,7	1 403,8	15,5	16,1
Capitaux propres	1 777,5	1 069,5	236,6	208,0
Capitaux propres - part du Groupe	1 472,3	833,6	133,2	115,5
Intérêts minoritaires - TAI/TI	244,7	176,9		
Intérêts minoritaires - Nordzucker			103,3	92,5
Intérêts minoritaires - Autres	60,5	59,0		
TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES	305,1	235,9	103,3	92,5

(EN MILLIONS D'EUROS)	Tereos Internacional et ses filiales		Tereos TTD	
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Chiffre d'affaires	2 959,7	2 408,2	264,8	223,0
Coût des marchandises vendues	(2 424,3)	(1 943,9)	(215,3)	(173,9)
Frais de distribution	(209,2)	(211,1)	(21,2)	(18,5)
Frais généraux	(170,0)	(173,5)	(8,9)	(8,9)
Autres produits opérationnels (charges)	60,0	(68,7)	3,4	0,0
Résultat financier	(110,2)	(66,9)	(0,6)	(0,2)
Quote-part de résultat des entreprises associées	10,5	2,6	0,0	0,0
Impôts	(2,8)	(10,4)	(4,1)	(4,4)
Résultat net (perte)	113,8	(63,7)	18,2	17,3
Réserves OCI	269,1	10,0	1,0	1,0
Réserves de conversion	5,8	(32,6)	17,7	10,2
TOTAL RESULTAT GLOBAL	388,6	(86,3)	36,8	28,4
Intérêts minoritaires - TAI / TI	15,7	(18,3)		
Intérêts minoritaires - Nordzucker			6,9	6,6
Intérêts minoritaires - Autres	(0,8)	4,6		
TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES	14,8	(13,8)	6,9	6,6
Dividendes versés aux minoritaires	0,0	0,0	(3,5)	(1,3)

(EN MILLIONS D'EUROS)	Tereos Internacional et ses filiales		Tereos TTD	
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	582,7	421,9	19,8	34,9
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(148,3)	(212,3)	(16,4)	(13,6)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(366,9)	(168,9)	(6,2)	(24,0)
Variation nette de la trésorerie	143,0	(8,5)	(7,2)	(2,0)

15. Immobilisations corporelles

Les variations des immobilisations corporelles sont présentées dans les tableaux ci-après :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Terrains	Bâtiments	Matériels, Equip. & Installations	Plantes productrices	Autres	Immo. en cours	Droit d'utilisation	TOTAL
VALEUR BRUTE								
31 mars 2020	119,3	1 073,7	4 159,1	228,3	149,9	182,3	131,9	6 044,5
Acquisitions	0,0	0,1	105,4	47,4	0,3	196,7	41,5	391,3
Reclassements	7,2	36,2	67,9	(12,7)	10,4	(245,2)	(5,7)	(141,9)
Cessions	(0,2)	(2,7)	(15,2)	(0,3)	(5,1)	(0,1)	0,0	(23,6)
Ecarts de conversion	(0,9)	(23,8)	(77,1)	(33,0)	(8,4)	(0,6)	(13,8)	(157,6)
Autres variations	0,0	(0,0)	(0,0)	0,0	(0,0)	(0,0)	(4,2)	(4,2)
31 mars 2021	125,4	1 083,5	4 240,1	229,7	147,1	133,1	149,7	6 108,6
Acquisitions	0,0	0,1	113,7	56,2	0,9	181,4	56,4	408,8
Reclassements	6,6	29,1	72,1	12,8	6,9	(217,0)	(15,2)	(104,6)
Variation de périmètre	(10,6)	(8,7)	(38,9)	(11,1)	(20,6)	(1,3)	0,0	(91,3)
Cessions	(2,0)	(4,5)	(76,4)	(71,4)	(4,4)	(2,0)	(10,8)	(171,3)
Ecarts de conversion	3,6	56,1	163,3	60,9	16,2	8,2	32,6	341,0
Autres variations	0,0	(0,0)	0,0	0,0	0,0	(0,0)	0,4	0,4
31 mars 2022	123,1	1 155,6	4 473,9	277,1	146,2	102,5	213,1	6 491,6
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR								
31 mars 2020	(30,7)	(534,9)	(2 803,2)	(93,4)	(124,8)	(0,0)	(20,4)	(3 607,5)
Dotations aux amortissements	(1,8)	(36,0)	(264,4)	(33,6)	(6,2)	0,0	(29,9)	(371,8)
Pertes de valeur	(5,7)	(10,6)	(34,0)	(4,7)	(2,4)	(3,0)	0,0	(60,5)
Reclassements	(0,3)	(2,4)	130,4	12,4	(6,0)	0,0	5,6	139,7
Reprises sur cessions	0,1	1,2	12,4	0,2	4,8	0,0	0,0	18,5
Reprises de pertes de valeur	0,0	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4
Ecarts de conversion	(0,1)	7,7	41,3	12,8	6,9	(0,1)	2,7	71,1
31 mars 2021	(38,7)	(574,9)	(2 917,5)	(106,3)	(127,8)	(3,1)	(41,9)	(3 810,2)
Dotations aux amortissements	(1,7)	(35,8)	(272,4)	(36,8)	(5,5)	0,0	(33,7)	(385,9)
Pertes de valeur	(0,8)	(10,7)	(20,8)	0,0	(0,1)	(0,2)	0,0	(32,6)
Reclassements	(0,3)	0,0	98,0	(12,9)	0,0	1,4	14,9	101,3
Variation de périmètre	10,5	8,7	38,8	9,5	20,2	0,0	0,0	87,7
Reprises sur cessions	0,0	3,2	70,6	66,6	3,8	1,8	0,0	146,0
Reprises de pertes de valeur	0,1	0,2	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1
Ecarts de conversion	(1,3)	(23,9)	(97,2)	(24,8)	(14,1)	(0,1)	(9,7)	(171,2)
Autres variations	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,0)	0,0	(0,1)	(0,1)
31 mars 2022	(32,3)	(633,1)	(3 099,6)	(104,7)	(123,5)	(0,2)	(70,5)	(4 063,9)
Valeurs nettes au 31 mars 2020	88,5	538,8	1 355,9	134,9	25,1	182,3	111,5	2 437,0
Valeurs nettes au 31 mars 2021	86,7	508,6	1 322,6	123,4	19,3	130,0	107,8	2 298,4
Valeurs nettes au 31 mars 2022	90,8	522,5	1 374,3	172,4	22,7	102,3	142,6	2 427,7

Les principales acquisitions de l'exercice 2021/22 sont les suivantes :

Sucre Europe

- Divers investissements industriels et de maintenance pour 144,1 millions d'euros (129,5 millions d'euros en 2020/21)

Sucre International

- Divers investissements industriels et de maintenance pour 108,2 millions d'euros (92,7 millions d'euros en 2020/21)
- Des coûts de plantation de canne à sucre propre pour 56,2 millions d'euros (47,4 millions d'euros en 2020/21)
- Des droits d'utilisation pour 47,1 millions d'euros relatifs à l'évolution des contrats de locations au cours de l'exercice (28,8 millions d'euros en 2020/21)

Amidon et produits sucrants

- Divers investissements industriels et de maintenance pour 42,6 millions d'euros (77,0 millions d'euros en 2020/21)

16. Goodwill

16.1 Goodwill par UGT

Le goodwill a été affecté aux UGT suivantes aux fins des tests de dépréciation :

(EN MILLIONS D'EUROS)		31 mars 2022	31 mars 2021
Unité Génératrice de Trésorerie	Segment opérationnel		
Sucre et Energie Brésil	Sucre et Energie Brésil	198,9	157,2
Sucre Océan Indien	Sucre Océan Indien	2,7	2,7
Amidons et produits sucrants Europe	Amidons et produits sucrants Europe	103,2	103,2
Amidons et produits sucrants Indonésie	Amidons et produits sucrants Indonésie	5,7	5,7
Sucre France, UK	Sucre France /Sucre UK & Irlande	721,4	721,4
Sucre République Tchèque	Sucre République Tchèque	44,2	41,3
Sucre Roumanie	Sucre Roumanie	0,0	2,8
Autres	Autres	11,4	11,3
TOTAL GOODWILL NET		1 087,6	1 045,6

Dans le cadre de la décision de fermeture de la société Tereos Romania, le Goodwill résiduel de 2,8 millions d'euros a été totalement déprécié au 31 mars 2022.

16.2 Variations du goodwill

Les variations du goodwill sont présentées ci-après :

(EN MILLIONS D'EUROS)		
VALEUR BRUTE		
31 mars 2020		1 185,2
Ecart de conversion		(31,9)
Autres		(10,4)
31 mars 2021		1 142,9
Variations de périmètre		(6,1)
Ecart de conversion		57,3
Autres		(0,2)
31 mars 2022		1 193,9
PERTES DE VALEUR		
31 mars 2020		(95,8)
Pertes de valeur reconnue au cours de l'exercice		(17,2)
Ecart de conversion		7,9
Autres		7,7
31 mars 2021		(97,3)
Dépréciation reconnue au cours de l'exercice		(2,8)
Variations de périmètre		6,1
Ecart de conversion		(12,5)
Autres		0,2
31 mars 2022		(106,3)
Montant net au 31 mars 2020		1 089,4
Montant net au 31 mars 2021		1 045,6
Montant net au 31 mars 2022		1 087,6

17. Autres immobilisations incorporelles

Les tableaux ci-après récapitulent les variations des autres immobilisations incorporelles au cours des douze derniers mois :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Quotas de CO2	Concession s/ Brevets	Frais de R&D	Fonds d'industrie	Marques	Autres	TOTAL
VALEUR BRUTE							
31 mars 2020	65,3	87,1	48,6	79,2	55,2	47,3	382,6
Acquisitions	12,4	0,0	3,1	0,0	0,0	3,3	18,8
Acquisitions non cash	23,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	23,4
Cessions	(41,4)	(0,6)	0,0	0,0	0,0	0,0	(42,0)
Ecart de conversion	(0,0)	(2,1)	(0,0)	0,0	0,0	(3,4)	(5,6)
Reclassements	(0,5)	2,3	(0,0)	0,0	0,0	2,6	4,3
31 mars 2021	59,1	86,6	51,6	79,2	55,2	49,8	381,5
Acquisitions	5,0	0,0	3,2	0,0	0,0	0,7	8,9
Acquisitions non cash	139,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	139,9
Variation de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,6)	(0,6)
Cessions	(55,3)	(0,7)	0,0	0,0	0,0	0,0	(56,0)
Ecart de conversion	0,3	3,7	0,0	0,0	0,0	6,2	10,1
Reclassements	0,0	4,2	0,5	0,0	0,0	(1,6)	3,0
31 mars 2022	148,9	93,7	55,3	79,2	55,2	54,5	486,8
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR							
31 mars 2020	0,0	(75,9)	(37,5)	(79,1)	(5,7)	(25,0)	(223,3)
Dotations aux amortissements	0,0	(4,0)	(3,5)	(0,0)	0,0	(0,7)	(8,2)
Pertes de valeur	0,0	(0,2)	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,2)
Cessions	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6
Ecart de conversion	0,0	1,4	0,0	0,0	0,0	0,1	1,5
Reclassements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,1)	(0,1)
31 mars 2021	0,0	(78,2)	(41,0)	(79,1)	(5,7)	(25,8)	(229,8)
Dotations aux amortissements	0,0	(4,9)	(4,7)	0,0	0,0	(0,9)	(10,4)
Variation de périmètre	0,0	(0,0)	0,0	0,0	0,0	0,6	0,6
Cessions	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7
Ecart de conversion	0,0	(3,0)	(0,0)	0,0	0,0	(0,4)	(3,4)
31 mars 2022	0,0	(85,3)	(45,6)	(79,1)	(5,7)	(26,5)	(242,4)
Valeurs nettes au 31 mars 2020	65,3	11,2	11,0	0,1	49,4	22,3	159,3
Valeurs nettes au 31 mars 2021	59,1	8,5	10,6	0,1	49,4	24,0	151,7
Valeurs nettes au 31 mars 2022	148,9	8,4	9,6	0,1	49,4	28,0	244,5

Le tableau ci-après présente les variations des quotas d'émission de gaz à effet de serre :

(EN KILOS TONNES)	
Au 31 mars 2021	3 043
Attributions gratuites de quotas	1 775
Acquisitions / cessions	(366)
Restitutions	(1 880)
Au 31 mars 2022	2 572

Le stock de 2.572 kilos tonnes correspond à 148,9 millions d'euros au 31 mars 2022. Le passif reconnu en contrepartie s'élève à 169,0 millions d'euros (y compris la provision relative au déficit constaté au 31 mars 2022) (cf note 23).

18. Locations

18.1 Droits d'utilisation

La variation des droits d'utilisation sur l'exercice est présentée ci-après :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Terrains	Immeubles	Matériels, Equip. & Outils	Matériel de transport	Mobilier de bureau & Inst. Info.	Autres	TOTAL
VALEUR BRUTE							
31 mars 2020	63,9	18,9	9,2	36,9	0,6	2,4	131,9
Augmentations	11,2	3,8	5,9	20,4	0,1	0,1	41,5
Reclassements	(0,5)	(1,3)	(0,9)	(2,9)	(0,1)	(0,0)	(5,7)
Ecart de conversion	(8,5)	(0,2)	(0,0)	(5,1)	(0,0)	0,0	(13,8)
Autres variations	(1,7)	(0,5)	(0,6)	(1,3)	0,0	(0,1)	(4,2)
31 mars 2021	64,4	20,8	13,7	48,0	0,6	2,4	149,7
Augmentations	35,3	4,6	2,2	14,2	0,1	0,0	56,4
Reclassements	(1,7)	(2,5)	(2,9)	(7,9)	(0,1)	(0,1)	(15,2)
Diminutions non-cash	(1,1)	(0,6)	(0,1)	(8,9)	(0,0)	(0,0)	(10,8)
Ecart de conversion	21,7	0,4	0,1	10,4	0,0	0,0	32,6
Autres variations	(0,0)	0,3	(0,1)	0,2	0,0	0,0	0,4
31 mars 2022	118,6	23,0	12,9	55,9	0,6	2,3	213,1
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR							
31 mars 2020	(6,3)	(3,4)	(2,3)	(7,9)	(0,2)	(0,4)	(20,4)
Dotations aux amortissements	(6,6)	(4,0)	(3,9)	(14,8)	(0,2)	(0,4)	(29,9)
Reclassements	0,5	1,3	0,9	2,8	0,1	(0,0)	5,6
Ecart de conversion	1,2	0,0	0,0	1,4	0,0	0,0	2,7
31 mars 2021	(11,2)	(6,1)	(5,3)	(18,5)	(0,3)	(0,7)	(41,9)
Dotations aux amortissements	(10,1)	(4,9)	(3,8)	(14,5)	(0,2)	(0,3)	(33,7)
Reclassements	1,7	2,3	2,9	7,8	0,1	0,1	14,9
Ecart de conversion	(4,3)	(0,2)	(0,0)	(5,2)	(0,0)	0,0	(9,7)
Autres variations	0,0	(0,1)	0,1	(0,1)	0,0	0,0	(0,1)
31 mars 2022	(23,9)	(8,9)	(6,1)	(30,4)	(0,3)	(0,9)	(70,5)
Valeurs nettes au 31 mars 2020	57,6	15,5	6,9	29,0	0,5	2,0	111,5
Valeurs nettes au 31 mars 2021	53,2	14,7	8,4	29,5	0,4	1,7	107,8
Valeurs nettes au 31 mars 2022	94,7	14,1	6,8	25,4	0,3	1,3	142,6

18.2 Contrats de location

Le montant net des contrats de location non retraités dans le cadre de l'application d'IFRS 16 est présenté ci-dessous :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022
Charges locatives sur contrats court-terme (< 1 an)	(10,3)
Charges locatives sur contrats de faible valeur (< 5 000 USD)	(11,9)
Charges locatives sur contrats temporaires	(1,7)
Charges locatives	(1,3)
Autres	(6,6)
TOTAL CONTRATS DE LOCATION	(31,7)

19. Tests de dépréciation

19.1 Principales hypothèses

Les tests de dépréciation sont réalisés chaque année au cours du dernier trimestre de l'exercice, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Le Groupe procède à un calcul de la valeur recouvrable d'une UGT sur la base des flux de trésorerie futurs.

Les principales hypothèses retenues pour calculer la valeur des UGT sont les suivantes :

2021/2022	Amidons et produits sucrants Europe	Sucre République Tchèque	Sucre et Energie Brésil	Sucre Océan Indien	Sucre France UK	Amidons et produits sucrants Indonésie
Base utilisée pour la détermination de la valeur recouvrable	Valeur d'usage	Valeur d'usage	Valeur d'usage	Valeur d'usage	Valeur d'usage	Valeur d'usage
Source	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés
Taux de croissance utilisé pour la valeur terminale	1,6%	2,0%	3,0%	1,6%	1,6%	2,3%
Taux d'actualisation après impôts	5,2%	7,4%	10,9%	5,2%	5,9%	10,1%
Taux d'actualisation avant impôts	6,4%	8,7%	15,2%	5,7%	5,9%	11,7%

Au 31 mars 2022, conformément aux dispositions d'IAS 36, l'UGT Amidon et produits sucrants Brésil n'a pas fait l'objet de test de dépréciation. En effet, cette UGT ne possède plus d'actifs incorporels à durée de vie indéfinie et aucun indice de perte de valeur n'a été identifié au cours de l'exercice.

2020/2021	Amidons et produits sucrants Europe	Amidons et produits sucrants Brésil	Sucre et Energie Brésil	Sucre Mozambique	Sucre Océan Indien	Sucre Roumanie
Base utilisée pour la détermination de la valeur recouvrable	Valeur d'usage	Valeur d'usage	Valeur d'usage	Valeur d'usage	Valeur d'usage	Valeur d'usage
Source	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés	business plan sur 7 ans - flux de trésorerie actualisés	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés
Taux de croissance utilisé pour la valeur terminale	1,6%	3,2%	3,2%	5,7%	1,6%	3,0%
Taux d'actualisation après impôts	5,5%	9,5%	9,1%	15,2%	5,5%	7,9%
Taux d'actualisation avant impôts	6,8%	12,2%	12,1%	15,7%	6,3%	8,8%

2020/2021	Amidons et produits sucrants Indonésie	Chine Tieling	Chine Dongguan	Sucre France UK	Sucre République Tchèque
Base utilisée pour la détermination de la valeur recouvrable	Valeur d'usage	Valeur d'usage	Valeur d'usage	Valeur d'usage	Valeur d'usage
Source	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés
Taux de croissance utilisé pour la valeur terminale	2,1%	2,4%	2,4%	1,6%	1,9%
Taux d'actualisation après impôts	8,9%	8,0%	8,0%	6,3%	7,7%
Taux d'actualisation avant impôts	10,5%	9,8%	9,7%	6,3%	9,2%

La valeur recouvrable est déterminée par référence à la valeur d'utilité en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés sur la base des plans à moyen terme établis par les directions des UGT concernées, et revus par la direction du Groupe, qui prennent en compte les hypothèses pour chaque activité et se fondent sur des données de marché, ainsi que sur les performances passées.

Les principales hypothèses et estimations sont : (i) pour la production de sucre et d'éthanol : prévisions des prix de vente de sucre et d'éthanol, des coûts de l'énergie et des matières premières, des coûts des quotas de CO2 et d'autres facteurs macroéconomiques ; (ii) pour la production d'amidon : prévisions des prix de vente des amidons et produits sucrants et de l'éthanol, et des prix d'achat des céréales et de l'énergie (gaz), des coûts des quotas de CO2 et d'autres facteurs macroéconomiques.

19.2 Pertes de valeur comptabilisées durant l'exercice

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au 31 Mars 2022.

19.3 Analyse de sensibilité

Les analyses de sensibilité réalisées **au cours du dernier trimestre de l'exercice 2021/2022** ont porté sur les hypothèses suivantes :

- Variation du taux d'actualisation après impôts de +/- 1 point
- Variation du taux de croissance à l'infini de +/- 0,5 point
- Variation de la marge d'EBITDA sur l'année terminale dans le modèle économique de +/- 1 point
- Variation à la baisse de 10% des prix du sucre, de l'alcool, de l'éthanol et des amidons et produits sucrants sur les trois premières années du plan

Ces variations d'hypothèses, toutes choses restant égales par ailleurs, n'entraîneraient pas la comptabilisation d'une perte de valeur, sauf pour les UGT suivantes :

- Sucre Océan Indien : une hausse de 1 pts du taux d'actualisation après impôts entraînerait une dépréciation de 2 millions d'euros. Une baisse de 10% des prix du sucre sur les trois premières années du plan, une baisse de 1 point du taux de marge d'EBITDA sur l'année terminale ou une baisse de 0,5 point du taux de croissance à l'infini n'entraîneraient pas la comptabilisation d'une perte de valeur toutes choses restant égales par ailleurs.
- Amidon et Produits Sucrants Indonésie : une baisse de 10% des prix de vente des amidons et produits sucrants sur les trois premières années du plan entraînerait une dépréciation de 25 millions d'euros. Une hausse de 1 pts du taux d'actualisation après impôts entraînerait une dépréciation de 2 millions d'euros. Une baisse de 1 point du taux de marge d'EBITDA sur l'année terminale entraînerait une dépréciation de 3 millions d'euros. Une baisse de 0,5 point du taux de croissance à l'infini n'entraînerait pas la comptabilisation d'une perte de valeur toutes choses restant égales par ailleurs.

Au cours du dernier trimestre de l'exercice 2020/2021 l'analyse de sensibilité de la valeur recouvrable des principales UGT reflétait les résultats suivants :

- Sucre Roumanie : une baisse de 10% des prix du sucre sur les trois premières années du plan entraînerait une dépréciation complémentaire de 6 millions d'euros. Une hausse de 1 pts du taux d'actualisation après impôts entraînerait une dépréciation complémentaire de 5 millions d'euros. Une baisse de 0,5 point du taux de croissance à l'infini entraînerait une dépréciation complémentaire de 3 millions d'euros. Une baisse de 1 point du taux de marge d'EBITDA sur l'année terminale entraînerait une dépréciation complémentaire de 4 millions d'euros.
- Sucre Océan Indien : une hausse de 1 pts du taux d'actualisation après impôts entraînerait une dépréciation de 12 millions d'euros. Une baisse de 1 point du taux de marge d'EBITDA sur l'année terminale entraînerait une dépréciation de 1 millions d'euros. Une baisse de 10% des prix du sucre sur les trois premières années du plan ou une baisse de 0,5 point du taux de croissance à l'infini n'entraîneraient pas la comptabilisation d'une perte de valeur toutes choses restant égales par ailleurs.

- Amidon et Produits Sucrants Brésil : une baisse de 10% des prix de vente des amidons et produits sucrants sur les trois premières années du plan entraînerait une dépréciation complémentaire de 15 millions d'euros. Une hausse de 1 pts du taux d'actualisation après impôts entraînerait une dépréciation complémentaire de 5 millions d'euros. Une baisse de 0,5 point du taux de croissance à l'infini entraînerait une dépréciation complémentaire de 2 millions d'euros. Une baisse de 1 point du taux de marge d'EBITDA sur l'année terminale entraînerait une dépréciation complémentaire de 5 millions d'euros.
- Chine Tieling : une baisse de 10% des prix de vente des amidons et produits sucrants sur les trois premières années du plan entraînerait une dépréciation de 26 millions d'euros. Une hausse de 1 pts du taux d'actualisation après impôts entraînerait une dépréciation de 16 millions d'euros. Une baisse de 0,5 point du taux de croissance à l'infini entraînerait une dépréciation de 2 millions d'euros. Une baisse de 1 point du taux de marge d'EBITDA sur l'année terminale entraînerait une dépréciation de 16 millions d'euros.

Ces variations d'hypothèses, toutes choses restant égales par ailleurs, n'entraîneraient pas la comptabilisation d'une perte de valeur.

20. Autres actifs

(EN MILLIONS D'EUROS)	Courant		Non courant	
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Charges constatées d'avance	16,2	13,6	7,6	3,1
TOTAL AUTRES ACTIFS	16,2	13,6	7,6	3,1

21. Avantages du personnel

Les avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les autres avantages à long terme accordés par le Groupe varient en fonction des obligations légales et de la politique de chaque filiale en la matière. Ils comportent des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

21.1 Régimes à cotisations définies

En ce qui concerne les régimes à cotisations définies, les obligations du Groupe se limitent au paiement de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui assurent la gestion administrative et financière des régimes au profit des anciens salariés du Groupe. Les charges comptabilisées relatives à ces plans correspondent aux cotisations payées pendant la période de référence.

21.2 Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies du Groupe comprennent principalement les retraites en France et les régimes de retraite en Belgique.

Toutes les entreprises françaises doivent verser une indemnité de départ en retraite. Les montants sont basés sur l'ancienneté dans la société et sur le salaire en fin de carrière.

En Belgique, les régimes de retraite offrent les prestations suivantes :

- une indemnité de départ en retraite, l'âge minimum de départ étant de 60 ans ;
- une indemnité payable en cas de décès en activité ; et
- une pension d'invalidité mensuelle en cas d'invalidité résultant d'un accident ou d'une maladie (qu'il s'agisse ou non d'accidents du travail ou de maladie professionnelle).

Principales catégories d'actifs de couverture

En Belgique, les obligations sont dans certains cas pré-financées par des cotisations employeurs et employés au travers de fonds externes, constituant des entités juridiques séparées dont les investissements sont soumis aux fluctuations des marchés financiers.

Le tableau ci-après présente l'allocation des actifs de couverture :

Actifs de couverture	Belgique	
	31 mars 2022	31 mars 2021
% des actifs de couverture		
Actions	34%	34%
Obligations	47%	47%
Actifs immobiliers	4%	4%
Autres	15%	15%
TOTAL / MOYENNE	100%	100%

Évolution au cours de l'exercice et rapprochement avec les données du bilan

Les tableaux suivants fournissent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture pour le passif (actif) net et ses composantes au titre des régimes à prestations définies :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Avantages postérieurs à l'emploi	Juste valeur des actifs de couverture	Autres avantages à long terme	(Passif) / Actif net	Avantages du personnel - surplus plafonné (asset ceiling)	Avantages du personnel
Au 31 mars 2021	93,5	35,5	10,6	68,7	3,8	72,5
Coût des services rendus (courants et passés)	10,1	0,0	0,4	10,6	0,0	10,6
Coûts / (produits) financiers	0,7	0,2	(0,5)	(0,0)	0,0	(0,0)
Impact de la limitation des actifs de couverture selon le paragraphe 58b	0,0	0,7	0,0	(0,7)	0,0	(0,7)
Comptabilisé dans le compte de résultat	10,8	1,0	(0,0)	9,8	0,0	9,8
Pertes / (gains) actuariels	(10,5)	1,8	0,0	(12,3)	2,9	(9,4)
Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(10,5)	1,8	0,0	(12,3)	2,9	(9,4)
Prestations payées par le fonds	(4,2)	(1,0)	(0,4)	(3,6)	0,0	(3,6)
Cotisations payées par le Groupe	0,0	0,9	0,0	(0,9)	0,0	(0,9)
Ecart de conversion	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Effet lié à la décision IFRIC (IAS 19)	(5,6)	0,0	0,0	(5,6)	0,0	(5,6)
Autres variations	(9,8)	(0,1)	(0,4)	(10,1)	0,0	(10,1)
Au 31 mars 2022	84,1	38,2	10,2	56,1	6,6	62,7
<i>Dont plans intégralement / partiellement financés</i>	31,5					
<i>Dont Plans non financés</i>	52,5					

(EN MILLIONS D'EUROS)	Avantages postérieurs à l'emploi	Juste valeur des actifs de couverture	Autres avantages à long terme	(Passif) / Actif net	Avantages du personnel - surplus plafonné (asset ceiling)	Avantages du personnel
Au 31 mars 2020	91,3	33,9	11,1	68,5	2,4	70,9
Coût des services rendus (courants et passés)	8,1	0,0	1,3	9,4	0,0	9,4
Variation liée à la réorganisation en Europe	1,3	0,0	(1,0)	0,3	0,0	0,3
Coûts / (produits) financiers	0,4	0,2	(0,2)	0,0	0,0	0,0
Comptabilisé dans le compte de résultat	9,8	0,1	0,1	9,7	0,0	9,7
Pertes / (gains) actuariels	(3,8)	1,1	(0,1)	(5,1)	1,4	(3,6)
Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(3,8)	1,1	(0,1)	(5,1)	1,4	(3,6)
Prestations payées par le fonds	(3,8)	(0,5)	(0,5)	(3,7)	0,0	(3,7)
Cotisations payées par le Groupe	0,0	0,8	0,0	(0,8)	0,0	(0,8)
Autres variations	(3,7)	0,3	(0,5)	(4,5)	(0,0)	(4,5)
Au 31 mars 2021	93,5	35,5	10,6	68,7	3,8	72,5
<i>Dont plans intégralement / partiellement financés</i>		<i>31,7</i>				
<i>Dont Plans non financés</i>		<i>61,8</i>				

Répartition géographique de l'obligation nette

L'engagement net correspond au passif actuariel diminué de la juste valeur des actifs de couverture. L'engagement net concernant les régimes postérieurs à l'emploi s'élève à 56,1 millions d'euros au 31 mars 2022, contre 68,7 millions d'euros au 31 mars 2021. Sa répartition par pays est la suivante :

	31 mars 2022	31 mars 2021
France	97%	97%
Autres	3%	3%
TOTAL	100%	100%

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour la comptabilisation des régimes de retraite et indemnités de cessation de service sont les suivantes :

	France		Belgique	
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Taux d'actualisation (%)	1,71%	0,66%	1,71%	0,66%
Taux d'augmentation des salaires (%)	3,00%	2,50%	3,50%	3,50%
Age de départ à la retraite - Cadres	65	65	65	63
Age de départ à la retraite - Non cadres	62	62	62	63

Le taux utilisé pour calculer les intérêts générés par les actifs de couverture avoisine le taux utilisé pour actualiser les engagements au titre des régimes à prestations définies.

Sensibilité aux principales hypothèses

Une variation d'un point du taux d'actualisation aurait les effets suivants :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022
Augmentation de 1% du taux d'actualisation	
Impact sur le coût des services rendus et la charge financière	0,0
Impact sur les avantages postérieurs à l'emploi	(6,8)
Diminution de 1% du taux d'actualisation	
Impact sur le coût des services rendus et la charge financière	0,0
Impact sur les avantages postérieurs à l'emploi	8,9

22. Provisions

Les provisions concernent les éléments suivants :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Courant		Non courant	
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Provisions pour restructuration	2,9	2,8	0,0	0,0
Provisions pour risques sociaux	0,1	0,1	17,4	15,5
Provisions pour risques commerciaux	2,3	0,0	2,1	0,8
Provisions pour risques fiscaux	0,0	0,7	0,6	2,3
Provisions pour risques environnementaux	9,7	9,6	6,4	6,1
Autres provisions	3,7	1,4	3,3	2,9
TOTAL PROVISIONS	18,8	14,6	29,8	27,5

Les variations des provisions durant l'exercice sont présentées ci-après :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Restructuration	Risques sociaux	Risques commerciaux	Risques fiscaux	Environnement	Autres	Total
Au 1er avril 2020	9,4	7,2	0,1	1,4	10,4	9,9	38,4
Dotations de l'exercice	0,0	9,1	0,8	1,0	0,1	5,0	16,0
Reprises de prov. utilisées	(6,7)	(1,0)	(0,2)	(0,4)	(0,1)	(3,0)	(11,3)
Ecart de conversion	0,0	(0,8)	(0,0)	(0,0)	(0,3)	(0,1)	(1,3)
Autres	0,0	1,1	0,0	1,1	5,6	(7,6)	0,3
Au 31 mars 2021	2,8	15,6	0,8	3,0	15,7	4,3	42,1
Dotations de l'exercice	0,3	4,7	1,3	0,1	0,5	7,9	14,8
Reprises de prov. utilisées	(1,9)	(3,4)	0,0	(0,8)	(0,8)	(3,4)	(10,3)
Ecart de conversion	(0,0)	1,3	0,0	0,0	0,5	0,2	2,0
Autres	1,8	(0,7)	2,3	(1,7)	0,2	(1,9)	0,0
Au 31 mars 2022	2,9	17,5	4,3	0,6	16,2	7,0	48,6

Le tableau ci-après récapitule les litiges probables et éventuels dans lesquels le Groupe est impliqué, pouvant entraîner une perte :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Probable		Eventuel	
	Nombre de réclamations	Provision	Nombre de réclamations	Réclamations
Sociaux	297	15,6	1 191	28,4
Fiscaux	3	3,0	415	257,9
Environnementaux	28	15,7	158	2,5
Autres	13	7,8	80	5,2
Au 31 mars 2021	341	42,1	1 844	294,0
Sociaux	191	17,6	1 056	34,0
Fiscaux	3	0,6	446	328,3
Environnementaux	31	16,2	143	3,1
Autres	36	14,3	89	7,5
Au 31 mars 2022	261	48,6	1 734	372,9

À la date de publication des présents états financiers consolidés, la direction n'est pas informée de litige comportant des risques significatifs susceptibles d'affecter les résultats ou la situation financière du Groupe, qui n'ont pas été comptabilisés au 31 mars 2022.

Provisions pour litiges sociaux

Différents litiges sociaux sont en cours au Brésil. Des provisions ont été constituées en fonction d'évaluations au cas par cas, et s'élèvent à 6,0 millions d'euros au 31 mars 2022.

Dans le cadre du changement de Gouvernance du Groupe intervenu en décembre 2020 et de divers litiges sociaux, la société a pris en compte au 31 mars 2022 diverses indemnités et coûts potentiels pour un montant total de 9,5 millions d'euros, contre 8,8 millions d'euros au 31 mars 2021.

Provisions pour risques environnementaux

- Brésil

L'industrie de la canne à sucre nécessite des interventions constantes sur l'environnement, et peut de temps à autre affecter la flore protégée, les sols, l'eau et les étendues d'eau, ou être à l'origine d'une pollution de l'air. Le Groupe est actuellement partie à des procès administratifs et judiciaires se rapportant au brûlage de la canne à sucre dans des conditions non expressément autorisées par les réglementations locales. Dans ces cas, les autorités environnementales ont décidé d'imposer des amendes au Groupe fondées uniquement sur le fait qu'il avait acheté ou récolté de la canne à sucre après brûlis. À la connaissance du Groupe, aucune procédure de réclamation importante n'a été identifiée.

- Océan Indien

L'administration française a demandé que deux usines se conforment à la nouvelle réglementation sur l'amiante. Le coût du désamiantage a été estimé à 1,5 million d'euros. Les opérations de désamiantage ont démarré. Le reliquat de la provision s'élève à 0,3 million d'euros au 31 mars 2022.

- France

Le Groupe, en tant qu'ancien propriétaire d'un terrain, jamais exploité par le Groupe et vendu en 2009, a accepté, dans le cadre d'un protocole d'accord avec les différentes parties en cause, de participer, sous réserve de la réalisation de certaines conditions, au règlement de travaux de résorption d'une installation de traitement conçue et réalisée par l'Etat. A ce titre, une provision de 6,9 millions d'euros a été comptabilisée dans les comptes clos au 31 mars 2022, comparé à 7,5 millions d'euros au 31 mars 2021.

Suite à l'incident survenu en avril 2020 sur le site français d'Escaudœuvres, Tereos a proposé, dans le cadre de la procédure de responsabilité environnementale prévue par la loi sur la responsabilité environnementale (LRE), des mesures de restauration de l'Escaut. A ce titre, une provision de 2,0 millions d'euros a été comptabilisée dans les comptes clos au 31 mars 2022, comparé à 1,5 millions au 31 mars 2021.

Litiges fiscaux

Le Groupe est partie prenante dans un certain nombre de litiges fiscaux dans plusieurs pays. Ces litiges ont été analysés conformément à la norme IFRIC 23 et ont fait le cas échéant l'objet d'une provision.

- Brésil

Le Groupe est partie prenante à différents litiges fiscaux portant principalement sur : (i) des crédits ICMS liés à la consommation de carburant diesel pour planter et récolter la canne à sucre ; (ii) la documentation des crédits PIS/COFINS ; (iii) des charges sociales sur les exportations à travers des sociétés commerciales (exportations indirectes) ; (iv) des contributions PIS/COFINS (non cumulatives) sur l'éthanol ; (v) la compensation des contributions PIS par des crédits demandés par voie judiciaire ; (vi) l'exemption d'amendes pour déclaration volontaire lorsque le Groupe considère qu'il est possible d'obtenir une décision favorable, aucune provision n'ayant été constituée ; et (vii) l'ICMS sur l'écart présumé entre la production et les ventes.

Projet de réorganisation en Europe

Dans le cadre du projet de réorganisation en Europe annoncé en octobre 2017 prévoyant la création d'un Campus Europe et d'un Centre de Service Business, un plan de sauvegarde de l'emploi a été mis en œuvre. A ce titre, une provision résiduelle de 1,1 millions d'euros reste comptabilisée au 31 mars 2022 contre 2,8 millions d'euros au 31 mars 2021.

Fermeture de Tereos Romania

Dans le cadre de la décision de la fermeture de Tereos Romania (note 4.5), il a été constaté un montant global de provisions de 2,8 millions d'euros au 31 mars 2022 couvrant notamment les coûts de restructuration.

Provision pour risque commercial

En fin d'exercice, Tereos Starch & Sweeteners Europe, à la demande de l'administration française, a été contrainte d'aménager les conditions de vente d'une partie de sa production de gluten. Une provision pour risque a été constituée au 31 mars 2022 pour couvrir les conséquences commerciales et les coûts relatifs estimés.

Autres provisions

Le Groupe est entré dans une procédure d'arbitrage dans le cadre d'un litige opposant certaines entités du Groupe à un prestataire de service.

23. Autres passifs

(EN MILLIONS D'EUROS)	Courant		Non courant	
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Quotas de CO2	169,0	54,8	0,0	0,0
Subventions reçues	3,2	2,7	25,6	21,3
Passifs sur contrats	10,7	10,5	3,7	3,6
Autres	0,0	0,2	0,0	0,1
TOTAL AUTRES PASSIFS	182,9	68,2	29,3	24,9

24. Capital coopératif

La société mère du Groupe, en qualité de Coopérative Agricole française, régie par les dispositions du Code Rural et les textes applicables en la matière, dispose d'un capital variable.

Sur l'exercice, les mouvements sur le capital coopératif qui sont intervenus sont les suivants :

Exercice clos au 31 mars 2021	
Nombre de parts composant le capital coopératif de TEREOS SCA au 1er avril 2020	19 683 332
Nombre de parts remboursées par TEREOS SCA pendant l'exercice	(187 297)
Nombre de parts composant le capital coopératif de TEREOS SCA au 31 mars 2021	19 496 035
<i>Valeur nominale de la part (Euros)</i>	<i>10</i>
<i>Montant du capital coopératif de TEREOS SCA (en millions d'euros) au 31 mars 2021</i>	<i>195,0</i>
<i>Nombre d'associés en fin d'exercice</i>	<i>11 790</i>
Exercice clos au 31 mars 2022	
Nombre de parts composant le capital coopératif de TEREOS SCA au 1er avril 2021	19 496 035
Nombre de parts remboursées par TEREOS SCA pendant l'exercice	(618 482)
Nombre de parts composant le capital coopératif de TEREOS SCA au 31 mars 2022	18 877 553
<i>Valeur nominale de la part (Euros)</i>	<i>10</i>
<i>Montant du capital coopératif de TEREOS SCA (en millions d'euros) au 31 mars 2022</i>	<i>188,8</i>
<i>Nombre d'associés en fin d'exercice</i>	<i>11 458</i>

Au 31 mars 2022, le montant du capital souscrit non appelé s'élève à 1,0 millions d'euros. Dans les états financiers consolidés, cet élément a été présenté en diminution du capital coopératif qui ressort donc à 187,8 millions d'euros.

Le fonctionnement et le classement au bilan du crédit coopératif est présenté en note 2.21.

25. Actifs et passifs financiers

25.1 Actifs financiers

Au 31 mars 2022

(EN MILLIONS D'EUROS)	Notes	Titres de participations non consolidés	Prêts et créances au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Instruments financiers qualifiés de CFH	Total
Clients	25.1.1	0,0	526,0	0,0	0,0	526,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25.1.2	0,0	0,0	615,0	0,0	615,0
Actifs fin. courants avec les parties liées	29.2	0,0	9,6	0,0	0,0	9,6
Autres actifs financiers courants	25.1.4	0,0	402,4	63,4	423,8	889,6
Total actifs financiers courants		0,0	937,9	678,4	423,8	2 040,2
Titres de participations non consolidés	25.1.3	35,8	0,0	0,0	0,0	35,8
Actifs fin. non courants avec les parties liées	29.2	0,0	0,5	0,0	0,0	0,5
Autres actifs financiers non courants	25.1.4	0,0	66,3	6,6	18,6	91,5
Total actifs financiers non courants		35,8	66,7	6,6	18,6	127,7
TOTAL ACTIFS FINANCIERS		35,8	1 004,7	685,1	442,3	2 167,9

Au 31 mars 2021

(EN MILLIONS D'EUROS)	Notes	Titres de participations non consolidés	Prêts et créances au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Instruments financiers qualifiés de CFH	Total
Clients	25.1.1	0,0	382,8	0,0	0,0	382,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25.1.2	0,0	0,0	468,1	0,0	468,1
Actifs fin. courants avec les parties liées	29.2	0,0	31,6	0,0	0,0	31,6
Autres actifs financiers courants	25.1.4	0,0	365,9	28,7	42,7	437,2
Total actifs financiers courants		0,0	780,3	496,8	42,7	1 319,8
Titres de participations non consolidés	25.1.3	35,4	0,0	0,0	0,0	35,4
Actifs fin. non courants avec les parties liées	29.2	0,0	0,4	0,0	0,0	0,4
Autres actifs financiers non courants	25.1.4	0,0	65,0	3,8	2,7	71,5
Total actifs financiers non courants		35,4	65,4	3,8	2,7	107,3
TOTAL ACTIFS FINANCIERS		35,4	845,7	500,6	45,3	1 427,0

25.1.1 Clients

Au 31 mars 2022 et 31 mars 2021, les créances commerciales se présentaient comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022	31 mars 2021
Créances clients brutes	492,5	362,5
Actifs sur contrats	42,7	30,5
Dépréciations	(9,2)	(10,2)
TOTAL CREANCES CLIENTS	526,0	382,8

Le tableau ci-après récapitule les variations des créances commerciales :

(EN MILLIONS D'EUROS)	
Au 31 mars 2021	382,8
Variation de l'exercice	124,2
Reprise de l'exercice	1,0
Ecart de conversion	20,5
Variation de périmètre	(2,2)
Autres	(0,4)
Au 31 mars 2022	526,0

Au 31 mars 2022, dans le cadre des opérations d'affacturage et de titrisation, 211,4 millions d'euros de créances commerciales ont été cédées, dont 204,5 millions d'euros ont été décomptabilisées en application de la norme IFRS 9, les créances ayant été cédées sans recours.

Ainsi, au 31 mars 2022, les créances à court terme comprennent 6,9 millions d'euros de créances cédées dans le cadre d'opérations d'affacturage qui ne répondent pas aux exigences de déconsolidation d'IFRS 9 (cession sans recours). Bien qu'elles aient été cédées d'un point de vue juridique, ces créances sont comptabilisées au bilan, un passif financier correspondant est inscrit au bilan.

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022			31 mars 2021		
	Total cédé à des institutions financières	Part cédée et maintenue à l'actif de Groupe	Part cédée et décomptabilisée	Total cédé à des institutions financières	Part cédée et maintenue à l'actif de Groupe	Part cédée et décomptabilisée
Encours de financement maximum autorisé	310,5	0,0	0,0	293,0	-	-
Cédé à des institutions financières	211,4	6,9	204,5	214,7	10,9	203,8

En outre, le dépôt de garantie relatif aux programmes d'affacturage s'élève à 13,3 millions d'euros au 31 mars 2022.

Les créances clients par échéance se répartissent de la manière suivante :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022	31 mars 2021
Créances clients	535,2	393,0
Non échues	471,0	324,8
Echues	64,2	68,2
<i>Moins de 30 jours</i>	39,3	27,3
<i>Entre 31 et 60 jours</i>	7,3	3,9
<i>Entre 61 et 90 jours</i>	1,2	1,4
<i>Entre 91 et 180 jours</i>	2,5	2,4
<i>Entre 181 et 360 jours</i>	1,8	5,6
<i>Plus de 360 jours</i>	12,1	27,6
Provisions pour dépréciations	(9,2)	(10,2)
TOTAL	526,0	382,8

25.1.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les variations de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont présentées dans le tableau des flux de trésorerie.

La trésorerie nette présentée dans le tableau des flux de trésorerie est la suivante :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022	31 mars 2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	615,0	468,1
Concours bancaires (inclus dans les dettes financières courantes)	(13,2)	(42,8)
TRESORERIE NETTE	601,8	425,3

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent au 31 mars 2022 des éléments suivants :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022	31 mars 2021
Intérêts courus	1,3	1,3
SICAV de trésorerie	1,6	58,2
Placement en certificat de dépôt	281,5	204,8
Comptes ou dépôts à terme, comptes rémunérés	0,5	1,2
Total équivalents de trésorerie	284,8	265,5
Trésorerie	330,2	202,6
TOTAL TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	615,0	468,1

25.1.3 Titres de participations non consolidés

Les titres de participations non consolidés comprennent principalement les filiales d'Océan Indien Participations et des participations dans des fonds d'investissement en recherche et développement.

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022			31 mars 2021		
	Variation par OCI	Variation par le compte de résultat	TOTAL	Variation par OCI	Variation par le compte de résultat	TOTAL
Health For Life	0,0	8,5	8,5	0,0	8,0	8,0
CapAgro	0,0	2,0	2,0	0,0	2,0	2,0
Gardel	7,6	0,0	7,6	7,6	0,0	7,6
Agricultura companies	0,3	0,0	0,3	0,3	0,0	0,3
Filiales OIP	14,6	0,0	14,6	13,9	0,0	13,9
Consolidation Energie	0,0	0,0	0,0	0,8	0,0	0,8
Others	2,7	0,0	2,7	2,7	0,0	2,7
TOTAL	25,3	10,5	35,8	25,4	10,0	35,4

25.1.4 Autres actifs financiers

(EN MILLIONS D'EUROS)	Courant		Non courant	
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Créances fiscales	228,0	154,1	9,4	15,1
Appel de marge des brokers	86,1	134,0	0,0	0,0
Dérivés	478,3	59,5	18,6	2,7
Juste valeur des contrats	8,9	11,9	0,0	0,0
Dépôts et cautionnement versés	3,6	3,7	32,9	25,5
Avances et acomptes versés	67,6	57,0	0,3	0,5
Créances clients non courantes	0,0	0,0	1,8	1,9
Créances sur cessions d'actifs	0,1	0,1	0,0	0,0
Produits à recevoir	7,2	8,3	0,0	0,0
Autres	9,7	8,7	28,5	25,8
AUTRES ACTIFS FINANCIERS	889,6	437,2	91,5	71,5

La juste valeur des contrats au 31 mars 2022 s'élève à 8,9 millions d'euros dont 4,7 millions d'euros se rapportent à des contrats qualifiés de couverture en Fair Value Hedge et 4,2 millions d'euros se rapportent à des contrats en trading relatifs à l'activité Tereos Commodities.

Les appels de marge des brokers sont détaillés ci-après :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Sucre Europe	Sucre International	Amidons et produits sucrants	Autre	TOTAL
Marge initiale	2,8	26,1	16,3	24,2	69,5
Variation de la marge	(79,1)	52,2	(193,9)	(26,1)	(247,0)
Au 31 mars 2022	(76,3)	78,2	(177,6)	(1,9)	(177,5)
Marge initiale	1,0	30,3	5,2	23,8	60,4
Variation de la marge	(3,1)	43,6	(6,1)	(5,4)	29,0
Au 31 mars 2021	(2,1)	73,9	(0,9)	18,4	89,4

Au 31 mars 2022, la position nette des appels de marge vis-à-vis des brokers est un passif net de (177,5) millions d'euros constitué de 86,1 millions d'euros d'actif et 263,6 millions d'euros au passif (cf note 25.2.4).

25.2 Passifs financiers

Les différentes catégories de passifs financiers sont détaillées ci-après :

Au 31 mars 2022

(EN MILLIONS D'EUROS)	Notes	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur	Instruments financiers qualifiés de CFH	Total
Dettes financières courantes	25.2.2	434,4	0,0	23,9	458,3
Fournisseurs	25.2.1	766,6			766,6
Comptes-courants passifs courants	29.2	5,8			5,8
Autres passifs financiers courants	25.2.4	630,6	54,6	99,4	784,6
Total passifs financiers courants		1 837,4	54,6	123,4	2 015,4
Dettes financières non courantes	25.2.2	2 543,0	0,0	0,4	2 543,4
Comptes-courants passifs non courants	29.2	5,5			5,5
Autres passifs financiers non courants	25.2.4	0,7	10,7	15,3	26,8
Total passifs financiers non courants		2 549,2	10,7	15,7	2 575,7
TOTAL PASSIFS FINANCIERS		4 386,7	65,3	139,1	4 591,0

Au 31 mars 2021

(EN MILLIONS D'EUROS)	Notes	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur	Instruments financiers qualifiés de CFH	Total
Dettes financières courantes	25.2.2	361,1	0,8	48,1	410,0
Fournisseurs	25.2.1	619,4			619,4
Comptes-courants passifs courants	29.2	5,1			5,1
Autres passifs financiers courants	25.2.4	363,0	25,9	49,2	438,1
Total passifs financiers courants		1 348,6	26,6	97,3	1 472,5
Dettes financières non courantes	25.2.2	2 542,6	0,0	49,0	2 591,6
Comptes-courants passifs non courants	29.2	12,0			12,0
Autres passifs financiers non courants	25.2.4	2,9	17,6	16,8	37,3
Total passifs financiers non courants		2 557,5	17,6	65,8	2 640,9
TOTAL PASSIFS FINANCIERS		3 906,1	44,2	163,0	4 113,4

25.2.1 Fournisseurs

Au 31 mars 2022 et 31 mars 2021, les dettes fournisseurs se présentaient comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022	31 mars 2021
Dettes fournisseurs	738,1	619,4
Dettes fournisseurs – Opérations d'affacturage inversé	28,5	0,0
TOTAL DETTES FOURNISSEURS	766,6	619,4

Le Groupe, dans le cadre de la saisonnalité de ses activités au Brésil, a eu recours à des opérations d'affacturage inversé avec certains fournisseurs par l'intermédiaire d'établissements bancaires. Ces opérations concernent un montant total de dettes fournisseurs au 31 mars 2022 de 28,5 millions d'euros et procurent un allongement moyen du délai de paiement fournisseurs de 60 jours à 180 jours.

Le tableau ci-après récapitule les variations des dettes fournisseurs :

(EN MILLIONS D'EUROS)	
Au 31 mars 2021	619,4
Variation de l'exercice	108,7
Ecart de conversion	39,3
Variation de périmètre	(0,7)
Au 31 mars 2022	766,6

25.2.2 Emprunts

Les différentes facilités de crédit du Groupe sont présentées ci-après :

Au 31 mars 2022

(EN MILLIONS D'EUROS)			Courant	Non courant	Total	Taux d'intérêt moyen
INDICE	Devise	Type				
a / LIBOR	USD	Préfinancements export et financements long terme	180,3	118,8	299,1	4,1%
b / EURIBOR	EUR	Financements court terme et long terme	70,3	473,0	543,3	2,0%
c / CDI	BRL	Financement du besoin en fonds de roulement	48,1	144,3	192,3	14,1%
d / TJLP	BRL	Financement d'investissements (BNDES)	28,2	103,2	131,4	9,1%
e / PRIBOR	CZK	Financements court terme	6,6	0,0	6,6	5,7%
f / Autres			14,1	330,8	344,9	14,9%
TOTAL VARIABLE			347,6	1 170,0	1 517,6	7,5%
g/ Taux fixes	EUR	Financements long terme	44,5	1 257,0	1 301,5	5,4%
	BRL	Financement d'invest. et besoin en fonds de roulement	31,5	3,3	34,8	7,9%
	USD	Préfinancements export et financements long terme	10,0	18,0	28,1	4,7%
TOTAL FIXE			86,0	1 278,3	1 364,3	5,4%
TOTAL DETTE BRUTE AVANT COÛT AMORTI			433,6	2 448,3	2 881,9	6,5%
Coût amorti			(8,2)	(22,5)	(30,7)	
TOTAL DETTE BRUTE			425,4	2 425,8	2 851,2	
Dettes locatives			32,9	117,6	150,6	
TOTAL DETTE FINANCIERE			458,3	2 543,4	3 001,7	
Trésorerie et équivalents de trésorerie					(615,0)	
TOTAL DETTE FINANCIERE NETTE					2 386,7	
Comptes courants actifs avec les parties liées					(10,1)	
Comptes courants passifs avec les parties liées					11,3	
TOTAL DETTE FINANCIERE NETTE Y COMPRIS PARTIES LIEES					2 387,9	

Au 31 mars 2021

(EN MILLIONS D'EUROS)			Courant	Non courant	Total	Taux d'intérêt moyen
INDICE	Devise	Type				
a / LIBOR	USD	Préfinancements export et financements long terme	147,4	263,0	410,4	3,9%
b / EURIBOR	EUR	Financements court terme et long terme	108,1	775,7	883,8	2,0%
c / CDI	BRL	Financement du besoin en fonds de roulement	37,2	151,6	188,8	5,5%
d / TJLP	BRL	Financement d'investissements (BNDES)	22,5	100,9	123,5	7,6%
e / PRIBOR	CZK	Financements court terme	5,7	0,0	5,7	1,1%
f / Autres			14,6	115,6	130,2	5,1%
TOTAL VARIABLE			335,7	1 406,7	1 742,4	3,4%
g/ Taux fixes	EUR	Financements long terme	53,3	1 095,1	1 148,4	5,0%
	BRL	Financement d'invest. et besoin en fonds de roulement	4,5	27,2	31,7	7,6%
TOTAL FIXE			57,8	1 122,3	1 180,1	5,1%
TOTAL DETTE BRUTE AVANT COÛT AMORTI			393,5	2 529,1	2 922,5	4,1%
Coût amorti			(9,6)	(23,8)	(33,3)	
TOTAL DETTE BRUTE			383,9	2 505,3	2 889,2	
Dettes locatives			26,1	86,3	112,4	
TOTAL DETTE FINANCIERE			410,0	2 591,6	3 001,6	
Trésorerie et équivalents de trésorerie					(468,1)	
TOTAL DETTE FINANCIERE NETTE					2 533,5	
Comptes courants actifs avec les parties liées					(32,0)	
Comptes courants passifs avec les parties liées					17,1	
TOTAL DETTE FINANCIERE NETTE Y COMPRIS PARTIES LIEES					2 518,5	

Le calcul de la dette financière nette intègre la trésorerie encaissée ou décaissée à la date de clôture au titre des appels de marge sur instruments financiers (cf note 25.1.4).

Financements

Au 31 mars 2022, le financement du Groupe est principalement composé d'emprunts obligataires (Euro bonds et CRA), de financements bancaires sous forme de lignes bilatérales ou de crédits syndiqués, de lignes de préfinancement export ou d'affacturage / titrisation sans recours.

Le montant total de la dette brute avant coût amorti baisse de 2 922,5 millions d'euro au 31 mars 2021 à 2 881,9 millions d'euros au 31 mars 2022.

En tenant compte des couvertures de taux d'intérêts, l'endettement financier du Groupe au 31 mars 2022 est constitué à 37,5% d'emprunts à taux variable et à 62,5% d'emprunts à taux fixe.

Le taux moyen des financements du Groupe, au 31 mars 2022, est de 6,5% par an.

- **Financements en dollars US basés sur le LIBOR**

Le montant total de l'encours des financements basés sur le LIBOR USD est environ de 332,0 millions de dollars US (299,1 millions d'euros) au 31 mars 2022, dont la majorité est portée par les entités brésiliennes.

En effet, avec l'objectif d'aligner la typologie des lignes de crédit avec les besoins de financement, optimiser la maturité moyenne de la dette et approcher la répartition de la dette et du chiffre d'affaires entre la partie real brésilien et dollars US, le Groupe a structuré une part de sa dette logée au Brésil avec la mise en place de crédits de préfinancement export à moyen terme, libellés en dollars US, portant intérêts au taux LIBOR plus une marge, sous forme de club deals syndiqués ou de lignes bilatérales. La plupart de ces prêts sont garantis en partie par la cession de créances export futures. En juin 2020, Tereos a souscrit une ligne de préfinancement export pour un montant de 105,0 millions de dollars US avec un syndicat de sept banques. Les intérêts sont déterminés sur base de taux variable plus une marge, qui est elle-même ajustée via un mécanisme de discount ou de premium en fonction d'indicateurs de performance durables.

D'autre part, la société holding brésilienne, Tereos Internacional, dispose également d'une ouverture de crédit renouvelable d'un montant de 75,0 millions de dollars US (67,6 millions d'euros environ), qui a été étendue en mars 2021 jusqu'en octobre 2022. Au 31 mars 2022, le montant tiré de cette ligne est de 37,5 millions de dollars US.

Tereos a également mis en place plusieurs lignes bilatérales de trade finance pour financer son activité de négoce international sucre, portée par Tereos Commodities Suisse. L'encours de la dette financière de cette entité au 31 mars 2022 est de 20,4 millions de dollars US.

En Indonésie une ligne de financement court terme a été mise en place en septembre 2021 pour un montant de 5,0 millions de dollars US. Cette ligne n'est pas tirée au 31 mars 2022.

- **Financements basés sur l'EURIBOR**

Au 31 mars 2022, le montant total de l'encours des financements basés sur l'EURIBOR s'élève à 543,3 millions d'euros et provient principalement des financements suivants :

- i. Financements à moyen et long-terme

En février 2022, Tereos a mis en place, pour financer les besoins de sa division Tereos Amidon et produits sucrants, une ouverture de crédit renouvelable syndiqué auprès d'un pool composé de 7 groupes bancaires pour un montant total de 190,0 millions d'euros sur l'entité Tereos Starch & Sweeteners Europe. Cette ligne de crédit porte intérêts au taux EURIBOR plus une marge, qui est elle-même fonction de la notation du Groupe Tereos attribuée par des agences externes et elle est également ajustée via un mécanisme de *discount* ou de *premium* en fonction d'indicateurs de performance durables.

La date d'échéance initiale de cette ligne est en février 2027. Cette ligne n'est assortie d'aucune sûreté. Elle a été signée pour remplacer le précédent crédit syndiqué de 200,0 millions d'euros arrivant à échéance en décembre 2022. Ce prêt a pour objet le financement des opérations de Tereos Starch & Sweeteners Europe. Au 31 mars 2022, le montant tiré de cette ligne est de 40,0 millions d'euros.

En outre, Tereos Starch & Sweeteners Europe a signé un emprunt bilatéral de 30,0 millions d'euros en décembre 2021 d'une maturité jusqu'à juin 2022 avec une option permettant à Tereos d'étendre la maturité à décembre 2022. Cette ligne n'est assortie d'aucune sûreté. 10,0 millions d'euros ont d'ailleurs été remboursés de manière anticipée en mars 2022. Cet emprunt a pour but d'étendre la maturité d'une émission obligataire dont l'encours était de 40,0 millions d'euros émise en décembre 2016 avec pour maturité décembre 2021.

En septembre 2021, Tereos a mis en place, pour financer le besoin en fonds de roulement de sa division Sucre Europe, une nouvelle ligne de financement, syndiquée auprès d'un pool composé de 10 groupes bancaires pour un montant total de 390,0 millions d'euros, et dont les tirages sont assortis de gages portant sur des stocks et/ou des créances clients. Cette ligne porte intérêts au taux EURIBOR plus une marge, qui est elle-même fonction de la notation du Groupe Tereos attribuée par des agences externes et elle est également ajustée via un mécanisme de discount ou de premium en fonction d'indicateurs de performance durables. Ce nouveau crédit syndiqué sur Tereos France dont la maturité est en septembre 2026 a pour but de remplacer le précédent crédit syndiqué de 450,0 millions d'euros arrivant à échéance en mai 2022. Au 31 mars 2022, le montant tiré de cette ligne est de 190,0 millions d'euros.

En octobre 2020, Tereos a mis en place au niveau de la société mère du Groupe une ligne de crédit syndiquée renouvelable auprès d'un pool composé de 6 groupes bancaires pour un montant total de 200,0 millions d'euros. La maturité de cette ligne est en avril 2025. Les intérêts sont déterminés sur base de taux EURIBOR plus une marge, qui est elle-même fonction de la notation du Groupe Tereos attribuée par des agences externes et elle est également ajustée via un mécanisme de discount ou de premium en fonction d'indicateurs de performance durables. Cette ligne n'est assortie d'aucune sûreté. Au 31 mars 2022, elle n'est pas tirée.

En juillet 2020, Tereos SCA a également signé une nouvelle ligne de financement garantie à 80% par l'Etat Français (« Prêt Garanti par l'Etat ») pour 230,0 millions d'euros dont la maturité est en Juillet 2025. Cette ligne de crédit porte intérêts au taux EURIBOR plus une marge. Par ailleurs, le taux EURIBOR de cette ligne a été entièrement capé via les instruments de taux d'intérêt CAP à partir de janvier 2022 jusqu'à la maturité finale de la ligne.

ii. Financements à court terme

Les lignes de crédit court terme en euros sont principalement utilisées par les entités des activités Sucre Europe, Amidon et produits sucrants et Sucre Océan Indien, pour financer leurs besoins en fonds de roulement essentiellement.

• **Financements des filiales brésiliennes basés sur le taux interbancaire brésilien (taux CDI)**

Au 31 mars 2022, le montant total de l'encours des dettes basées sur le taux CDI s'élève à 192,3 millions d'euros. Ces lignes de financement, libellées en reals brésiliens, sont utilisées par les entités brésiliennes pour financer principalement leurs besoins en fonds de roulement.

En outre, deux CRA (*Certificados de Recebíveis do Agronegócio*) ont été émis au cours de l'exercice 2018/19.

Le premier CRA était composé de deux tranches, dont une tranche de 170,8 millions de reals brésiliens basée sur le taux CDI à un rendement de 103% du CDI, remboursable en deux versements équivalents en octobre 2021 et octobre 2022 et une seconde tranche de 221,4 millions de reals brésiliens basée sur le taux IPCA à un rendement annuel de IPCA + 5,8069%, remboursable en octobre 2024.

Le second CRA pour un montant de 324,4 millions de reals brésiliens portant un rendement de CDI + 0,7% et remboursable en deux versements équivalents en janvier 2024 et janvier 2025.

A titre d'information, au cours de l'exercice 2020/21, un CRA a été émis pour un montant de 347,8 millions de reals brésiliens portant un rendement annuel de IPCA + 4,9265%, remboursable en trois versements équivalents en mars 2024, mars 2025 et mars 2026.

- **Financement à moyen/long terme des filiales brésiliennes, basé sur le taux TJLP (*taxa de juros de longo prazo*, taux fédéral à long terme)**

Ce financement à moyen/long terme, basé sur le taux TJLP plus une marge plus le taux de base de la BNDES, comprend principalement des facilités consenties par la BNDES pour financer des investissements en équipements. Le montant total de ces facilités, qui sont libellées en reals brésiliens, s'élève à 131,4 millions d'euros au 31 mars 2022.

- **Financements basés sur le PRIBOR**

En République Tchèque, Tereos bénéficie de lignes bilatérales de financement bancaire court terme, libellées en couronnes tchèques, pour un encours d'un montant total de 6,6 millions d'euros au 31 mars 2022.

- **Autres financements basés sur taux variables**

Au 31 mars 2021, le montant total de l'encours des autres dettes basées sur des taux variables s'élève à 344,9 millions d'euros et comprend principalement les financements suivants :

- i. Financement BNDES en reals brésiliens (UMBNDDES)

Cette ligne de financement spécifique est octroyée par la BNDES. Elle est basée sur un panier de devises (*cesta de moedas* – moyenne des prêts en devises internationales consentis par la BNDES) plus une marge, auxquels s'ajoute le taux de base de la BNDES. Au 31 mars 2022, l'encours total de cette facilité s'élève à 4,2 millions d'euros.

- ii. Affacturage et titrisation

Tereos a mis en place des programmes d'affacturage et de titrisation sans recours pour ses activités Amidon et Produits Sucrants Europe, Sucre Europe et Sucre International. Comme mentionné précédemment, les créances commerciales cédées dans le cadre des programmes d'affacturage et de titrisation comprennent un montant de 6,9 millions d'euros au 31 mars 2022 non décomptabilisés. A ce titre, une dette à court terme du même montant a été enregistrée.

- iii. Autres

Cette ligne est notamment constituée de la seconde souche du CRA émis en octobre 2018 pour un montant de 221,4 millions de reals brésiliens basée sur le taux IPCA (*índice de preços ao consumidor amplo*, indice général des prix à la consommation) à un rendement de IPCA + 5,8069%, remboursable en octobre 2022.

Un CRA a été émis en mars 2021 pour un montant de 347,8 millions de reals brésiliens basé sur le taux IPCA à un rendement annuel de IPCA + 4,9265%, remboursable en trois versements équivalents en mars 2024, mars 2025 et mars 2026.

Enfin, une émission obligataire *infrastructure debenture*, émission obligataire brésilienne en real, a été émise en juin 2021 pour un montant de 480,0 millions de reals brésiliens basée sur le taux IPCA à un rendement annuel de IPCA + 6,0661%, remboursable en trois tranches équivalentes en décembre 2025, en décembre 2026 et en juin 2027.

- **Financements à taux fixe**

Au 31 mars 2022, le montant total de l'encours des financements à taux fixe s'élève à 1 364,3 millions d'euros et provient principalement des financements suivants :

- i. Emprunts obligataires en euros

Tereos a émis :

- un emprunt obligataire en juin et en octobre 2016 pour un montant total de 600,0 millions d'euros, remboursable *in fine* en juin 2023 et délivrant un coupon fixe de 4,125% par an. Cet emprunt obligataire a été racheté partiellement à hauteur de 287,4 millions d'euros en janvier 2022. Ainsi, au 31 mars 2022, l'encours de cette émission obligataire est de 312,6 millions d'euros. Cet emprunt obligataire fait l'objet d'une cotation sur Euronext ; et
- un emprunt obligataire en octobre 2020 et en avril 2021 pour un montant total de 425,0 millions d'euros, remboursable *in fine* en octobre 2025 et délivrant un coupon fixe de 7,5% par an. Cet emprunt fait l'objet d'une cotation sur The International Stock Exchange ; et
- un emprunt obligataire en janvier 2022 pour un montant total de 350,0 millions d'euros, remboursable *in fine* en avril 2027 et délivrant un coupon fixe de 4,75% par an. Cet emprunt fait l'objet d'une cotation sur The International Stock Exchange.

A titre d'information, les émissions obligataires de l'année fiscale 2021/2022 ont contribué au remboursement total anticipé d'un crédit syndiqué de 250,0 millions d'euros mis en place en février 2019 sur Tereos Finance Groupe I dont la maturité était en septembre 2022. Au 31 mars 2021, l'encours de cet emprunt s'élevait à 175,0 millions d'euros.

En outre, Tereos a également émis des emprunts obligataires privés à taux fixe comme suit :

- un emprunt obligataire remboursable en actions sur Tereos Participations en mars 2017 pour un montant total de 70,0 millions d'euros arrivant à échéance en septembre 2023. 10,0 millions d'euros ont été rachetés de manière anticipée en janvier 2022. Ainsi l'encours de cet emprunt s'élève au 31 mars 2022 à 60,0 millions d'euros ;
- un emprunt obligataire remboursable en actions sur Tereos Participations en mars 2018, comptabilisé en tant que quasi fonds propres. Le montant de cet emprunt s'élevait à 47,0 millions d'euros au 31 mars 2021, et arrivera à échéance en mars 2023. 17,5 millions d'euros ont été rachetés de manière anticipée en mars 2022. Ainsi l'encours de cet emprunt s'élève au 31 mars 2022 à 29,5 millions d'euros ; et
- un emprunt obligataire de type placement privé (EuroPP), réalisé par Tereos Starch & Sweeteners Europe, en décembre 2018 pour un montant total de 57,0 millions d'euros, arrivant à échéance en décembre 2025..

Au 31 mars 2022, la composante « dettes » afférente aux emprunts obligataires remboursables en actions nouvelles Tereos Participations est de 61,7 millions d'euros et la composante capitaux propres de 27,8 millions d'euros.

- ii. Financements en reals brésiliens

Les prêts à taux fixe libellés en reals brésiliens, dont le montant de l'encours total est de 34,8 millions d'euros au 31 mars 2022, comprennent (i) des financements d'investissements consentis par la BNDES au Brésil comme les prêts FINEM (*Financiamento a Empreendimentos*), FINAME (*Financiamento de Máquinas e Equipamentos*) et PCA (*Programa de Construção e Ampliação de Armazéns*) et (ii) des lignes bilatérales de financement de besoins en fonds de roulement.

Concernant les financements d'investissements, ces emprunts sont garantis par le nantissement des équipements financés.

iii. Financements en dollars US

Les prêts à taux fixe libellés en dollars US, dont le montant de l'encours total est de 28,1 millions d'euros au 31 mars 2022, comprennent (i) au Brésil, une ligne bilatérale de préfinancement export et (ii) en Indonésie, une ligne de financement à court-terme.

Répartition des emprunts par devise

Les emprunts du Groupe sont libellés dans les devises suivantes au 31 mars 2022 :

Devise	EUR	USD	BRL	CZK	Total
En Millions d'Euros	1 870,1	331,4	673,9	6,6	2 881,9

Dettes par maturité

La maturité de la dette du Groupe se présente comme suit au 31 mars 2022 :

Au 31 mars 2022

(EN MILLIONS D'EUROS)	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	supérieur à 5 ans	TOTAL
Echéancier Dette avant coût amorti	433,6	626,1	249,0	754,3	316,2	502,7	2 881,9
Dette locative	32,9	20,6	17,2	12,5	10,7	56,8	150,6

Réconciliation de la variation de la dette financière brute avec le tableau des flux de trésorerie

Le tableau ci-après présente les variations des dettes financières :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022	31 mars 2021
Dettes financières brutes - Ouverture	3 001,6	3 213,0
Variation avec effet sur la trésorerie	(249,5)	(204,3)
Augmentation des dettes financières	929,3	879,7
Remboursement des dettes financières	(1 183,9)	(952,2)
Remboursement des obligations remboursables en actions classées en quasi-fond propres	17,5	0,0
Variation de la trésorerie passive	(12,4)	(131,8)
Variation sans effet sur la trésorerie	249,7	(7,1)
Variation de juste valeur	(46,7)	28,8
Variation de périmètre	0,4	0,0
Ecart de conversion	231,3	(145,5)
Reclassement des obligations remboursables en actions	0,0	57,2
Impact application IFRS 16	53,7	44,2
Autres	10,9	8,1
Dettes financières brutes - Clôture	3 001,7	3 001,6

25.2.3 Covenants

Les clauses de ratios financiers suivantes concernent le Groupe et ses filiales.

Type au 31 mars 2022	Définition	Niveau de déclenchement
Endettement	Dette nette consolidée Groupe TSSE / EBITDA consolidé Groupe TSSE	Max. 3,5
	Dette nette consolidée Groupe TSSE / EBITDA consolidé Groupe TSSE	Max. 3,0
	Dette nette consolidée Groupe TSSE / EBITDA consolidé Groupe TSSE	Max. 2,5
	Dette nette ajustée Groupe Tereos / EBITDA consolidé Groupe Tereos	Max. 5,0
	Endettement externe Tereos SCA plus endettements externes des holdings hors TAI et Dette nette consolidée Groupe TSEB / EBITDA consolidé Groupe TSEB	<1,5 Mrd € Max. 4,5
Gearing	Dette nette consolidée Groupe TSF / Capitaux propres consolidés Groupe TSF	Max. 1,0
Couverture des taux d'intérêts	EBITDA consolidé Groupe TSSE / Charges financières nettes consolidées Groupe TSSE	Min. 4,0
	EBITDA consolidé Groupe TSEB / Charges financières nette consolidées Groupe TSEB	Min. 2,0
Liquidité	Actifs courants consolidés Groupe TSEB / Passifs courants consolidés Groupe TSEB	Min. 1,0

Le Groupe respecte toutes ses clauses de ratios financiers à la date d'émission des états financiers.

25.2.4 Autres passifs financiers

(EN MILLIONS D'EUROS)	Courant		Non-courant	
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Appel de marge des brokers	263,6	44,6	0,0	0,0
Dettes fiscales	143,9	109,9	0,1	0,1
Avances et acomptes reçus	33,8	23,0	0,0	0,0
Dettes sociales	149,4	139,4	0,0	0,0
Dérivés	117,0	69,6	26,0	34,4
Juste valeur des contrats	37,0	5,4	0,0	0,0
Dividendes à payer	0,3	0,6	0,0	0,0
Charges à payer	2,6	1,9	0,0	0,0
Engagements de rachats de minoritaires	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	37,0	43,7	0,6	2,8
AUTRES PASSIFS FINANCIERS	784,6	438,1	26,8	37,3

La ligne « Autres » inclut 12,2 millions d'euros de dettes sur acquisition d'immobilisations au 31 mars 2022 contre 26,0 millions d'euros au 31 mars 2021.

La juste valeur des contrats au 31 mars 2022 s'élève à 37,0 millions d'euros dont 33,6 millions d'euros se rapportent à des contrats qualifiés de couverture en Fair Value Hedge et 3,4 millions d'euros se rapportent à des contrats en trading relatifs à l'activité Tereos Commodities.

26. Justes valeurs

Les justes valeurs des actifs et passifs financiers avoisinent leurs valeurs comptables, à l'exception des emprunts, dont la juste valeur au 31 mars 2022 est présentée dans le tableau ci-après.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction normale entre acteurs du marché à la date d'évaluation.

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur :

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients, des dettes fournisseurs et autres dettes à court terme avoisine leur valeur comptable en raison principalement de l'échéance à court terme de ces instruments.

La juste valeur des emprunts à long terme à taux fixe et à taux variable repose sur l'estimation des flux futurs de trésorerie actualisés (paiement d'intérêts et remboursement de capital). Un taux d'actualisation est calculé pour chaque type de prêt, déterminé par référence au taux d'intérêt utilisé pour des transactions similaires réalisées au cours de la période précédente.

La juste valeur des titres disponibles à la vente (actifs financiers) est dérivée des prix cotés sur des marchés actifs, s'ils sont disponibles. L'investissement en instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable est évalué au coût diminué des pertes généralement calculées par rapport à la proportion du capital détenu.

Le Groupe conclut des instruments financiers dérivés avec des contreparties et institutions financières ayant des notations « investment grade ». Les dérivés sont évalués à l'aide de techniques utilisant des données de marché observables. Ces instruments sont principalement des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme, des contrats à terme et des options sur matières premières. Les techniques d'évaluation les plus fréquemment appliquées comprennent les prix à terme et les modèles de swaps, qui sont basés sur des calculs de la valeur actuelle.

Le Groupe évalue les actifs biologiques à la juste valeur diminuée, le cas échéant, des coûts de la vente.

Le Groupe utilise la hiérarchie suivante pour déterminer et présenter la juste valeur des actifs et passifs financiers et des actifs biologiques :

- Niveau 1 : utilisation de cotations (sans modification) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques
- Niveau 2 : techniques utilisant des données ayant un impact significatif sur la juste valeur comptabilisée, qui sont basées, directement ou indirectement, sur des données de marché observables.
- Niveau 3 : techniques utilisant des données ayant un impact significatif sur la juste valeur comptabilisée, qui ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Au 31 mars 2022, le Groupe détient les éléments suivants :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Note	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur		438,0	67,7	0,0	505,7
Dérivés de taux d'intérêts (OTC)	27.1.1				
CAP		0,0	8,6	0,0	8,6
Dérivés de change (OTC)	27.1.2				
Change à terme		0,0	50,2	0,0	50,2
Dérivés de matières premières	27.1.3				
Futures (coté)		111,7	0,0	0,0	111,7
Dérivés d'énergie	27.1.4				
Swaps		326,3	0,0	0,0	326,3
Juste valeur des contrats		0,0	8,9	0,0	8,9
Titres de participations non consolidés		0,0	0,0	35,8	35,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie		615,0	0,0	0,0	615,0
Actifs biologiques		0,0	0,0	123,8	123,8
Passifs financiers à la juste valeur		(105,2)	(3 308,0)	(10,7)	(3 423,9)
Dettes financières		0,0	(3 219,6)	0,0	(3 219,6)
Option de vente sur titres de participation		0,0	0,0	(10,7)	(10,7)
Dérivés de taux d'intérêts (OTC)	27.1.1				
CAP		0,0	(6,9)	0,0	(6,9)
Dérivés de change (OTC)	27.1.2				
Change à terme		0,0	(20,2)	0,0	(20,2)
Emprunt USD qualifié de couverture (CFH)		0,0	(24,3)	0,0	(24,3)
Dérivés de matières premières	27.1.3				
Futures (coté)		(83,9)	0,0	0,0	(83,9)
Dérivés d'énergie	27.1.4				
Swaps		(21,3)	0,0	0,0	(21,3)
Juste valeur des contrats		0,0	(37,0)	0,0	(37,0)
Total actifs et passifs fin. courants à la juste valeur		947,8	(20,7)	0,0	927,1
Total actifs et passifs fin. non-courants à la juste valeur			(3 219,6)	148,9	(3 070,7)
TOTAL ACTIFS ET PASSIFS FIN. A LA JUSTE VALEUR		947,8	(3 240,3)	148,9	(2 143,6)

La méthodologie adoptée par le Groupe pour déterminer la juste valeur des actifs et passifs appartenant au niveau 2 de la hiérarchie est détaillée ci-après :

- Les prêts, les emprunts et les instruments dérivés sont évalués à l'aide de la méthode des cash flows futurs actualisés. Cette méthode se base sur les taux d'intérêt et les courbes des taux d'intérêt directement observables sur le marché à la date d'évaluation.
- Les dérivés de change (à terme) sont évalués en recalculant, à la date d'évaluation, le taux de change à terme à l'échéance du contrat. Cette méthode se base sur les taux de change et les courbes des taux d'intérêt directement observables sur le marché à la date d'évaluation.
- Les options de taux, les options de change et les options sur matières premières sont évaluées selon le modèle Black & Scholes. Ce modèle utilise la volatilité implicite du sous-jacent à la date d'évaluation.
- Le risque de contrepartie est évalué en utilisant le CDS coté sur le marché à la date d'évaluation ; sinon, il est évalué en utilisant les données disponibles sur le marché secondaire (spread de crédit de titres cotés).

L'impact de CVA/DVA sur les engagements du Groupe n'est pas significatif au 31 mars 2022.

26.1 Modification des niveaux et focus sur le niveau 3

La méthodologie adoptée par le Groupe pour déterminer la juste valeur des actifs biologiques de niveau 3 est présentée dans la note 12.

La variation de juste valeur des actifs biologiques est analysée comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Niveau 3 Actifs biologiques
Juste valeur au 31 mars 2021	83,5
Gain (perte) au compte de résultat (**)	22,0 *
Gain (perte) dans les autres éléments du résultat global	25,7
Variation de périmètre	(7,4)
Juste valeur au 31 mars 2022	123,8

* Correspond aux augmentations de coût de traitement, aux variations liées à la récolte et aux variations de juste valeur

** Inclus dans les coûts de ventes

La juste valeur de l'option de vente sur titres de participation a été calculée sur la base d'une évaluation de la valeur des actions qui pourrait être obtenue dans le cadre du contrat sous-jacent.

Au 31 mars 2022, la valorisation de l'option était inférieur d'environ 20% au prix d'exercice de l'option.

La méthodologie retenue pour l'évaluation des options de vente (options américaines) est celle du modèle binomial. Les hypothèses de volatilité et de taux sans risque utilisées dans le cadre de l'évaluation des options s'établissent respectivement à 22,3% et 0,553%. L'hypothèse de volatilité est déterminée à partir du modèle de Merton.

Une variation de plus ou moins 2 points de la volatilité entrainerait une variation à la hausse ou à la baisse de la valeur de l'option de 0,5 million d'euros.

Une variation de plus ou moins 10% de la juste valeur de l'action entrainerait une variation à la hausse ou à la baisse de la valeur de l'option de 1,0 millions d'euros.

Durant l'exercice clos le 31 mars 2022, aucun actif ni passif des niveaux 1 et 2 évalué à la juste valeur n'a été reclassé.

26.2 Instruments dérivés

Répartition par type de dérivé :

Au 31 mars 2022		Juste valeur			
(EN MILLIONS D'EUROS)		Notionnel	Actifs	Passifs	Net
Swap et options de taux vanille	Couverture FVH	29,5	0,0	(1,7)	(1,7)
Swap et options de taux vanille	Couverture CFH	604,2	7,1	(5,2)	1,9
Swap et options de taux vanille	Trading	67,6	1,5	0,0	1,5
Change à terme	Couverture CFH	415,8	34,0	(5,5)	28,5
Change à terme	Trading	105,4	16,2	(14,6)	1,6
Futures matières premières	Couverture FVH	164,5	27,1	(0,6)	26,6
Futures matières premières	Couverture CFH	3 711,7	74,9	(81,0)	(6,1)
Futures matières premières	Trading	1 235,3	9,6	(2,3)	7,3
Dérivés d'énergie	Couverture CFH	228,4	326,3	(21,3)	305,0
Option de vente sur titres de participation	Trading	0,0	0,0	(10,7)	(10,7)
Emprunt USD qualifié de couverture (CFH)	Couverture CFH	197,1	0,0	(24,3)	(24,3)
TOTAL		6 759,6	496,8	(167,4)	329,4

Au 31 mars 2021

Juste valeur

(EN MILLIONS D'EUROS)		Juste valeur			Net
		Notionnel	Actifs	Passifs	
Swap et options de taux vanille	Couverture FVH	23,2	0,0	(0,6)	(0,6)
Swap et options de taux vanille	Couverture CFH	263,5	0,0	(3,2)	(3,2)
Change à terme	Couverture CFH	375,0	1,0	(24,4)	(23,3)
Change à terme	Trading	118,9	10,6	(10,7)	(0,1)
Futures matières premières	Couverture FVH	412,4	3,6	(5,2)	(1,5)
Futures matières premières	Couverture CFH	1 609,9	10,3	(36,8)	(26,6)
Futures matières premières	Trading	1 671,1	2,5	(4,5)	(2,0)
Dérivés d'énergie	Couverture CFH	101,9	34,0	(0,9)	33,1
Option de vente sur titres de participation	Trading	0,0	0,0	(17,6)	(17,6)
Emprunt USD qualifié de couverture (CFH)	Couverture CFH	295,9	0,0	(97,1)	(97,1)
TOTAL		4 871,7	62,1	(201,1)	(139,0)

Impact des dérivés :

Au 31 mars 2022

Variation inclus dans les autres éléments du résultat global ou dans le compte de résultat	Catégorie	Produits / (charges)		OCI
		Juste valeur *	Recyclage des OCI	
Dérivés de taux d'intérêts	Trading	1,2	-	
	Couverture FVH	(1,1)		
	Couverture CFH	0,9	(1,8)	3,8
Dérivés de change	Trading	1,7	-	
	Couverture CFH	-	(9,1)	49,7
	Emprunt USD qualifié de couverture	-	(39,4)	87,6
Dérivés de matières premières	Trading	11,5	-	
	Couverture FVH	28,1		
	Couverture CFH	1,6	(21,8)	66,5
Dérivés d'énergie	Trading	6,9	-	
	Couverture CFH	0,1	335,3	271,5
TOTAL		50,9	263,1	479,1
Effet des ID sur OCI				(100,5)
OCI après ID				378,6
<i>Dont OCI recyclés dans le chiffre d'affaires</i>			(128,2)	128,2
<i>Dont OCI recyclés dans le coût des marchandises vendues</i>			393,1	(393,1)
<i>Dont OCI recyclés dans le résultat financier</i>			(1,8)	1,8

* Dont 2,6 millions d'euros de part inefficace au titre des dérivés qualifiés de couverture

27. Gestion des risques

Dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières, le Groupe est exposé aux risques financiers ci-après :

- Risques de marché : risque de taux d'intérêt, de change, de commodités (produits finis et matières premières) et d'énergie
- Risque de liquidité.

27.1 Gestion du risque de marché

Le Groupe gère ses risques financiers en central et au niveau de chaque filiale, en fonction du type de transaction. La gestion du risque de marché s'effectue par l'utilisation des instruments dérivés selon les procédures Groupe.

Le tableau ci-après présente les risques portés par le groupe sur les instruments financiers :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Dérivés de taux d'intérêts (OTC)	1,7		100%	
Dérivés de change (OTC)	5,7		100%	
Dérivés de matières premières	27,7	100%		
Dérivés d'énergie	305,0	100%		
Option de vente sur titres de participation	(10,7)			100%
Total au 31 mars 2022	329,4			

27.1.1 Gestion du risque de taux

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt provient essentiellement de ses emprunts à taux variable qui impactent les résultats financiers futurs.

Lorsque le Groupe souhaite minimiser l'exposition de ses filiales au risque de hausse des taux d'intérêt, il utilise des instruments dérivés - swaps vanille, des options et, dans une moindre mesure, des produits structurés. La politique de couverture des taux d'intérêt est définie à l'échelle du Groupe, en central. Les transactions sont négociées et approuvées en central pour l'Europe, et localement pour le Brésil, conformément aux procédures du Groupe.

Les montants notionnels et les justes valeurs des dérivés de taux d'intérêt par échéance sont les suivants :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Notionnel			TOTAL	Juste valeur	
	Au 31 mars 2022	inférieur à 1 an	1 - 5 ans			supérieur à 5 ans
Swaps vanille		126,5	159,8	0,0	286,3	(4,1)
qualifié de couverture CFH		97,0	92,2	0,0	189,2	(3,9)
à la juste valeur en compte de résultat		29,5	67,6	0,0	97,1	(0,2)
Options de taux		23,0	392,0	0,0	415,0	5,8
qualifié de couverture CFH		23,0	392,0	0,0	415,0	5,8
TOTAL TAUX D'INTERET		149,5	551,8	0,0	701,3	1,7
dont dérivés basés sur taux fixe		1,1	0,0	0,0	1,1	(0,0)
dont dérivés basés sur Euribor 1M		0,0	50,0	0,0	50,0	(0,1)
dont dérivés basés sur Euribor 3M		0,0	135,0	0,0	135,0	(0,2)
dont dérivés basés sur Euribor 6M		23,0	207,0	0,0	230,0	6,0
dont dérivés basés sur CDI		76,0	159,8	0,0	235,8	(3,5)
dont dérivés basés sur Libor 6M		4,3	0,0	0,0	4,3	(0,0)
dont dérivés basés sur Libor 3M		45,1	0,0	0,0	45,1	(0,5)

Au 31 mars 2022, 62,5 % des emprunts du Groupe sont à taux fixe et 37,5 % à taux variable (sur la base des montants tirés, en tenant compte des couvertures de taux d'intérêt).

Au 31 mars 2022, 15,0 % de la dette du Groupe est à court terme et 85,0 % à moyen et long termes (sur la base des montants tirés, hors coût amorti et impact IFRS16).

Sensibilité du compte de résultat et des autres éléments du résultat global

L'analyse de sensibilité intègre des variations des taux d'intérêt pour déterminer l'impact, selon différents scénarios, des fluctuations des taux d'intérêt sur le compte de résultat et les autres éléments du résultat global. Le tableau ci-après résume les expositions financières aux fluctuations des taux d'intérêt.

(EN MILLIONS D'EUROS)		Impacts dans un scénario probable		Impacts dans un scénario possible		Impacts dans un scénario stress	
Au 31 mars 2022	Notionnel	+10%	-10%	+25%	-25%	+50%	-50%
Emprunts à taux variable non couverts	1 158,5	(9,6)	9,6	(24,1)	24,1	(48,1)	48,1
Dérivés de taux	701,3	47,0	(48,5)	114,8	(124,3)	221,2	(259,1)
Trading (impact en résultat)	97,1	47,0	(48,5)	114,8	(124,2)	221,1	(259,0)
CFH (impact en autres éléments du résultat global)	604,2	0,0	(0,0)	0,033	(0,0)	0,1	(0,1)
Total	1 859,7	37,4	(38,9)	90,7	(100,2)	173,0	(211,0)
dont impact en résultat		37,4	(38,9)	90,7	(100,2)	173,0	(210,9)
dont impact en autres éléments du résultat global		0,0	(0,0)	0,0	(0,0)	0,1	(0,1)

Une variation de +/-10 %, considérée comme raisonnable au vu des données de marché observables, a été appliquée à tous les taux d'intérêt variables. Toutes les autres variables des montants sous-jacents sont constantes.

Les montants sous-jacents comportent des emprunts non couverts à taux variables et la juste valeur des dérivés de taux d'intérêt.

Ces variations auraient un impact sur le compte de résultat, sauf sur la juste valeur des dérivés de taux d'intérêt qualifiés de couverture de flux de trésorerie, dont les variations auraient un impact sur les autres éléments du résultat global.

27.1.2 Gestion du risque de change

Pour couvrir les expositions au risque de change, le Groupe utilise des instruments dérivés, principalement des contrats à terme à moins de 12 mois et des emprunts en dollars pour couvrir les fluctuations des taux de change sur la vente de sucre. Ces instruments sont qualifiés de couverture des flux de trésorerie.

Les montants notionnels et les justes valeurs des dérivés de change par échéance sont les suivants :

(EN MILLIONS D'EUROS)		Notionnel			TOTAL	Juste valeur
Au 31 mars 2022	inférieur à 1 an	1 - 5 ans	supérieur à 5 ans			
Change à terme/NDF	403,4	117,9	0,0	521,3	30,0	
qualifié de couverture CFH	345,9	69,9	0,0	415,8	28,5	
à la juste valeur au compte de résultat	57,4	48,0	0,0	105,4	1,6	
Emprunt USD qualifié de CFH	117,9	79,1	0,0	197,1	(24,3)	
TOTAL FOREX	521,3	197,0	0,0	718,3	5,7	
dont dérivés USD / BRL	266,4	120,5	0,0	387,0	7,4	
dont dérivés EUR / USD	198,5	48,0	0,0	246,5	(3,2)	
dont dérivés EUR / GBP	20,5	0,0	0,0	20,5	(0,1)	
dont dérivés USD / IDR	16,2	0,0	0,0	16,2	(0,0)	
dont dérivés EUR / CZK	19,5	28,5	0,0	48,0	1,6	
dont dérivés USD / INR	0,2	0,0	0,0	0,2	0,0	

Sensibilité du compte de résultat et des autres éléments du résultat global

L'analyse de sensibilité tient compte de l'impact, selon différents scénarios, d'une variation des taux de change sous-jacents sur le compte de résultat et les autres éléments du résultat global.

(EN MILLIONS D'EUROS)	Notionnel	Impacts dans un scénario probable		Impacts dans un scénario possible		Impacts dans un scénario stress	
		+10%	-10%	+25%	-25%	+50%	-50%
Au 31 mars 2022							
Actifs et Passifs	(747,4)	(74,7)	74,7	(186,9)	186,9	(373,7)	373,7
Actifs et Passifs financiers nets (impact en compte de résultat)	(716,2)	(71,6)	71,6	(179,1)	179,1	(358,1)	358,1
Créances en devises (Actif)	169,2	16,9	(16,9)	42,3	(42,3)	84,6	(84,6)
Dettes en devises (Passif)	(200,4)	(20,0)	20,0	(50,1)	50,1	(100,2)	100,2
Dérivés de change (y compris Emprunt USD qualifié de CFH)	718,3	45,7	(45,4)	110,4	(120,1)	213,5	(271,1)
Trading (impact en résultat)	105,4	4,1	(3,9)	8,6	(12,6)	14,0	(37,6)
CFH (impact en autres éléments du résultat global)	612,9	41,6	(41,5)	101,8	(107,5)	199,5	(233,5)
Dérivés de matières premières	2 376,5	(9,0)	9,0	(21,1)	21,1	(65,1)	65,1
Trading (impact en résultat)	1 189,6	0,2	(0,2)	0,4	(0,4)	0,8	(0,8)
Juste valeur (impact en résultat)	96,1	(51,7)	51,7	(129,2)	129,2	(258,3)	258,3
CFH (impact en autres éléments du résultat global)	1 090,8	42,6	(42,6)	107,6	(107,6)	192,5	(192,5)
Total	2 347,4	(37,9)	38,3	(97,7)	87,9	(225,2)	167,6
dont impact en résultat		(119,0)	119,2	(299,3)	295,3	(601,6)	578,0
dont impact en autres éléments du résultat global		81,1	(80,9)	201,6	(207,3)	376,4	(410,4)

Tous les éléments libellés en devises ont été inclus dans l'analyse, ainsi que l'impact sur la juste valeur des dérivés sur matières premières libellés en dollars (généralement le sucre).

Le tableau ci-dessus montre la sensibilité du compte de résultat et des autres éléments du résultat global du Groupe aux variations des paires de devises sous-jacentes (EUR/USD, EUR/GBP, USD/BRL).

L'analyse de sensibilité a été réalisée compte tenu d'une variation de +/-10 % jugée raisonnable compte tenu des observations générales du marché. Toutes les autres variables ont été maintenues constantes.

Les différents scénarios auraient un impact sur le compte de résultat, sauf pour les dérivés comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie, dont l'impact serait comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

27.1.3 Gestion du risque de matières premières et de produits finis

Pour gérer le risque de matières premières et de produits finis, plusieurs entités du Groupe peuvent, en fonction de leurs activités, acheter ou vendre des futures/contrats à terme. Les matières premières et produits finis négociés sont principalement : le sucre brut et blanc pour Sucre et énergie Brésil, Sucre France et Tereos Commodities, l'éthanol pour Sucre France et Amidons et produits sucrants Europe, qui sont leurs produits finaux, et le blé et le maïs pour Amidons et produits sucrants Europe, qui sont les matières premières servant à la production de ses produits finaux.

Les transactions sur matières premières et produits finis sont réalisées à l'échelle des filiales et revues par les Comités des risques marchés des entités concernées.

Les montants notionnels et les justes valeurs des dérivés de matières premières et produits finis sont présentés par échéance ci-après :

(EN MILLIONS D'EUROS)

Au 31 mars 2022	Notionnel			TOTAL	Juste valeur
	inférieur à 1 an	1 - 5 ans	supérieur à 5 ans		
Futures	2 994,8	2 116,8	0,0	5 111,6	27,7
qualifiés de couverture (CFH)	1 633,5	2 078,3	0,0	3 711,7	(6,1)
qualifiés de couverture (FVH)	164,5	0,0	0,0	164,5	26,6
à la juste valeur en compte de résultat	1 196,8	38,5	0,0	1 235,3	7,3
TOTAL DERIVES DE MATIERES PREMIERES	2 994,8	2 116,8	0,0	5 111,6	27,7
<i>dont dérivés céréales</i>	<i>719,8</i>	<i>1 901,1</i>	<i>0,0</i>	<i>2 620,9</i>	<i>69,0</i>
<i>dont dérivés sucres</i>	<i>2 160,9</i>	<i>215,6</i>	<i>0,0</i>	<i>2 376,5</i>	<i>(76,0)</i>
<i>dont dérivés éthanol</i>	<i>114,2</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>114,2</i>	<i>34,7</i>

Sensibilité du compte de résultat et des autres éléments du résultat global

(EN MILLIONS D'EUROS)

Au 31 mars 2022	Notionnel	Impacts dans un scénario probable		Impacts dans un scénario possible		Impacts dans un scénario stress	
		+10%	-10%	+25%	-25%	+50%	-50%
Dérivés Sucre	2 376,5	(9,0)	9,0	(21,1)	21,1	(65,1)	65,1
Trading (impacts en résultat)	1 189,6	0,2	(0,2)	0,4	(0,4)	0,8	(0,8)
Fair value hedge (impacts en résultat)	96,1	(51,7)	51,7	(129,2)	129,2	(258,3)	258,3
Cash-flow hedge (impacts en OCI)	1 090,8	42,6	(42,6)	107,6	(107,6)	192,5	(192,5)
Dérivés Céréales	2 620,9	17,8	(17,8)	44,5	(44,5)	89,0	(89,0)
Cash-flow hedge (impacts en OCI)	2 620,9	17,8	(17,8)	44,5	(44,5)	89,0	(89,0)
Dérivés Ethanol	114,2	14,9	(14,9)	37,2	(37,2)	74,4	(74,4)
Trading (impacts en résultat)	45,8	5,3	(5,3)	13,3	(13,3)	26,7	(26,7)
Fair value hedge (impacts en résultat)	68,4	9,6	(9,6)	23,9	(23,9)	47,8	(47,8)
Total	5 111,6	23,7	(23,7)	60,6	(60,6)	98,4	(98,4)
<i>dont impact en résultat</i>		<i>(36,6)</i>	<i>36,6</i>	<i>(91,5)</i>	<i>91,5</i>	<i>(183,1)</i>	<i>183,1</i>
<i>dont impact en OCI</i>		<i>60,4</i>	<i>(60,4)</i>	<i>152,1</i>	<i>(152,1)</i>	<i>281,5</i>	<i>(281,5)</i>

Les éléments inclus dans l'analyse correspondent exclusivement à la juste valeur des dérivés de matières premières et produits finis. Le Groupe n'a pas inclus d'engagements hors bilan dans cette analyse.

Le tableau ci-dessus montre la sensibilité du compte de résultat et des autres éléments du résultat global du Groupe aux variations éventuelles des cours des matières premières et de produits finis.

L'analyse a été basée sur des futures sur le maïs et le blé, sur des futures sur le sucre brut et blanc et sur des swaps d'éthanol.

L'analyse de sensibilité a été réalisée compte tenu d'une variation de +/-10 % jugée raisonnable compte tenu des observations générales des marchés. Toutes les autres variables ont été maintenues constantes.

Les différents scénarios auraient un impact sur le compte de résultat, sauf pour les dérivés de matières premières / produits finis comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie, dont l'impact serait comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

27.1.4 Gestion du risque d'énergie

Dans le cadre de la gestion du risque d'énergie, plusieurs entités du Groupe, selon leurs activités, peuvent être amenées à engager des dérivés d'énergie.

(EN MILLIONS D'EUROS)	Notionnel			TOTAL	Juste valeur
	inférieur à 1 an	1 - 5 ans	supérieur à 5 ans		
Au 31 mars 2022					
Energie	206,9	21,6	0,0	228,4	305,0
qualifié de couverture (CFH)	206,9	21,6	0,0	228,4	305,0
TOTAL ENERGIE	206,9	21,6	0,0	228,4	305,0

Au 31 mars 2022, le Groupe a dans son portefeuille des dérivés de gaz, de diesel et de charbon.

(EN MILLIONS D'EUROS)	Notionnel	Impacts dans un scénario probable		Impacts dans un scénario possible		Impacts dans un scénario stress	
		+10%	-10%	+25%	-25%	+50%	-50%
Au 31 mars 2022							
Dérivés de gaz et de charbon	222,2	52,6	(52,6)	131,4	(131,4)	262,9	(262,9)
CFH (impact en OCI)	222,2	52,6	(52,6)	131,4	(131,4)	262,9	(262,9)
Dérivés de diesel	6,2	0,8	(0,8)	1,9	(1,9)	3,9	(3,9)
CFH (impact en OCI)	6,2	0,8	(0,8)	1,9	(1,9)	3,9	(3,9)
TOTAL	228,4	53,3	(53,3)	133,4	(133,4)	266,7	(266,7)
<i>dont impact en compte de résultat</i>		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>dont impact en OCI</i>		53,3	(53,3)	133,4	(133,4)	266,7	(266,7)

27.2 Gestion du risque de liquidité

La gestion de la liquidité et le financement du Groupe sont assurés par la Direction Financement et Trésorerie Groupe, avec le support opérationnel des filiales.

Les principes généraux de la politique du Groupe en matière de gestion du risque de liquidité reposent essentiellement sur la diversification des instruments de financement en matière de typologie, de maturité et de source de financement. Ainsi, le Groupe se finance à la fois sur le marché bancaire, sur le marché obligataire, ainsi que sur d'autres marchés de financement spécialisés.

L'optimisation de la liquidité du Groupe repose à la fois (i) sur la mise en place de financements externes (à court et moyen termes) négociés généralement de façon centralisée par la Direction Financement et Trésorerie Groupe, permettant ainsi d'optimiser le coût des financements et l'adéquation des ressources aux besoins sous-jacents, et (ii) sur la mise en place de prêts intragroupe pour des besoins de financement essentiellement de court terme via cash pool, et moyen terme via des prêts bilatéraux, lorsque les réglementations locales le permettent.

Le profil d'amortissement de la dette du Groupe est principalement lié aux échéances des prêts bancaires sur les entités européennes et brésiliennes, ainsi qu'à celles des emprunts obligataires, dont les échéances finales sont mentionnées dans la note 25.2.2 ci-dessus.

La majeure partie de l'amortissement de la dette à court terme est composée (i) de lignes de découvert, (ii) de trade finance, dont certains sont liés à des accords de trade finance à long terme (pour financer les opérations commerciales à court terme) ; et (iii) des lignes à court terme renouvelables pour les besoins en fonds de roulement du Brésil.

Le montant des lignes de crédit non utilisées et disponibles au 31 mars 2022, incluant les lignes non confirmées et les découverts bancaires, s'élève à 720,3 millions d'euros, dont 170,3 millions d'euros à échéance court terme.

Le Groupe est soumis à des fluctuations de sa dette nette en raison de la nature saisonnière de certaines de ses activités (principalement dues à ses activités sucrières au Brésil et en Europe), ce qui peut générer des excédents de trésorerie pour des périodes de courte durée. Le Groupe a pour politique d'effectuer des placements uniquement sous la forme de dépôts bancaires ou en fonds monétaires liquides.

Les décaissements contractuels non actualisés (intérêts et amortissements du capital) relatifs à l'encours des dettes financières et des dérivés existants, par échéance, sont les suivants :

(EN MILLIONS D'EUROS)

Au 31 mars 2022	inférieur à 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	supérieur à 5 ans	TOTAL
Echéancier Dette avant coût amorti	433,6	626,1	249,0	754,3	316,2	502,7	2 881,9
Engagements de paiement d'intérêts à taux fixe	91,2	80,8	60,6	56,5	21,1	17,6	327,8
Engagements de paiement d'intérêts à taux variable	30,9	34,3	23,6	15,6	7,7	1,9	113,9
Total des dettes avant coût amorti	555,6	741,2	333,1	826,4	345,1	522,2	3 323,6
Flux nets sur swap	(6,7)	(3,1)	3,3	(2,8)	0,0	0,0	(9,3)
Total des dérivés	(6,7)	(3,1)	3,3	(2,8)	0,0	0,0	(9,3)
Total des engagements de paiement d'intérêts y compris dérivés	115,3	112,0	87,4	69,3	28,8	19,5	432,3

Au 31 mars 2021	inférieur à 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	supérieur à 5 ans	TOTAL
Echéancier Dette avant coût amorti	393,5	870,0	850,5	142,2	568,4	98,0	2 922,5
Engagements de paiement d'intérêts à taux fixe	74,4	70,8	61,3	30,0	28,2	8,2	272,9
Engagements de paiement d'intérêts à taux variable	27,9	17,3	7,6	5,9	4,2	1,9	64,8
Total des dettes avant coût amorti	495,7	958,1	919,4	178,1	600,8	108,1	3 260,2
Flux nets sur swap	0,0	(3,0)	0,0	0,0	0,0	0,0	(3,0)
Total des dérivés	0,0	(3,0)	0,0	0,0	0,0	0,0	(3,0)
Total des engagements de paiement d'intérêts y compris dérivés	102,2	85,0	69,0	35,9	32,4	10,1	334,6

28. Engagements contractuels non comptabilisés

Engagements donnés

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022	31 mars 2021
Garanties données en faveur de tiers	106,6	99,8
Actifs couverts par des engagements	21,6	10,8
Engagements d'achats de canne à sucre	938,5	574,0

Engagements reçus

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022	31 mars 2021
Garanties reçues de tiers	0,5	22,0

Garanties

Les garanties données à des tiers comprennent :

- des garanties à des fins agricoles données aux autorités françaises ;
- des garanties données aux autorités douanières ;
- des garanties données aux établissements bancaires.

Actifs couverts par des engagements

Le Groupe a donné des biens immobiliers, des locaux, des machines, des équipements et des véhicules pour un montant de 21,6 millions d'euros en garantie, dont 11,6 millions d'euros sur Tereos France en lien avec le programme de titrisation ou les prêts BPI pour les sites de Lillers et d'Escaudoeuvres et 7,0 millions d'euros en garantie de réclamations fiscales de l'administration brésilienne.

Achats de canne à sucre

Tereos Açucar e Energia Brasil et ses filiales ont conclu des contrats d'achats de canne à sucre produite sur des terrains détenus par des tiers hors groupe, pour un total d'environ 4,8 millions de tonne de canne par récoltes livrées entre 2022 et 2027. Au 31 mars 2022, l'engagement annuel est évalué à 914 millions d'euros sur la base d'un prix moyen constaté à fin mars 2022 de 166,62 réals brésiliens (31,70 euros) par tonne de canne à sucre achetée.

29. Parties liées

29.1 Transactions opérationnelles avec des parties liées

Les transactions présentées ci-dessous n'incluent pas les transactions avec les personnes physiques ou les sociétés contrôlées par les personnes physiques (notamment les achats de betteraves). Ces transactions sont non matérielles.

Des transactions ont été réalisées avec les entités suivantes :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Ventes		Achats	
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Coentreprises				
a/ Dongguan Yihai Kerry Syral Starch Technology Co. Ltd	0,0	0,0	0,0	6,9
a/ Liaoning Yihai Kerry Tereos Starch Technology Co. Ltd	0,0	0,0	0,0	7,3
a/ Beghin Meiji	18,2	16,5	0,0	0,0
Entreprises associées				
b/ Refineria de Olmeido	3,7	14,0	32,2	19,8
b/ France Fondants	2,0	1,7	0,5	0,5

(EN MILLIONS D'EUROS)	Clients		Fournisseurs	
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Coentreprises				
a/ Dongguan Yihai Kerry Syral Starch Technology Co. Ltd	0,0	1,1	0,0	0,3
a/ Liaoning Yihai Kerry Tereos Starch Technology Co. Ltd	0,0	0,1	0,0	0,4
a/ Sedalcol EU	0,0	0,5	0,0	0,0
a/ Beghin Meiji	2,0	2,3	0,0	0,0
Entreprises associées				
b/ Refineria de Olmeido	0,8	5,2	2,1	2,6
b/ France Fondants	0,3	0,3	0,1	0,3

Conformément à la norme IAS 24, la partie de la transaction réalisée avec des co-entreprises (a) et des entreprises associées (b) est présentée dans le tableau prévu à cet effet.

Les principales transactions concernent certaines activités opérationnelles (ventes et achats) de :

- Refineria de Olmeido qui réalise des prestations de raffinage et négoce pour Tereos France,
- Beghin Meiji à qui Tereos France vend des fructo-oligosaccharides,

29.2 Opérations de financement avec des parties liées

Les principales opérations de financement ont été réalisées avec les entités suivantes :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Actifs financiers		Passifs financiers	
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Coentreprises				
a/ Dongguan Yihai Kerry Syral Starch Technology Co.	0,0	0,1	0,0	0,0
a/ Beghin Meiji	0,0	0,0	1,8	3,6
Entreprises associées				
b/ QF Amenagement	5,6	5,6	0,0	0,0
b/ Refineria de Olmeido	3,5	6,6	0,0	0,0
b/ Sao Jose Agricultura	0,2	0,2	0,0	0,0
b/ France Fondants	0,4	0,4	0,0	0,0
b/ Cie Bourbon plastiques	0,0	0,0	0,5	0,2

Les montants présentés au 31 mars 2022 concernent des co-entreprises et correspondent aux comptes courants utilisés pour régler les flux de trésorerie opérationnels. Conformément à la norme IAS 24, le compte courant avec des co-entreprises est présenté dans le tableau prévu à cet effet.

Aucun intérêt d'un montant significatif n'a été perçu ou payé à des parties liées durant les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021.

Les actifs et passifs financiers des parties liées sont classés dans le bilan comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022	31 mars 2021
Actifs financiers courants avec les parties liées	9,6	31,6
Passifs financiers courants avec les parties liées	(5,8)	(5,1)
Actifs financiers non courants avec les parties liées	0,5	0,4
Passifs financiers non courants avec les parties liées	(5,5)	(12,0)
TOTAL ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS AVEC LES PARTIES LIEES	(1,2)	14,9

Réconciliation de la variation des parties liées avec le tableau des flux de trésorerie

Le tableau ci-après présente les variations des actifs et passifs des parties liées :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022	31 mars 2021
Compte courant avec les parties liées Ouverture	14,9	44,9
Variation avec effet sur la trésorerie	(26,7)	(28,6)
<i>Variation de la période</i>	(26,7)	(28,6)
Variation sans effet sur la trésorerie	10,6	(1,4)
<i>Variation de périmètre</i>	4,3	0,0
<i>Dépréciation</i>	7,3	(2,7)
<i>Ecart de conversion</i>	(1,1)	1,2
Compte courant avec les parties liées Clôture	(1,2)	14,9

29.3 Rémunération et avantages des dirigeants

La rémunération, les avantages et charges sociales attribués aux dirigeants du Groupe et de ses principales filiales et compris dans le résultat net de l'exercice pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021 se décomposent comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 mars 2022	31 mars 2021
Rémunération brute court terme	5,7	8,8
Charges patronales	2,7	3,4
Avantages long terme et post-emploi	0,3	0,7
Indemnités de fin de contrat de travail, de fin de carrière et autres indemnités	1,5	2,0

A fin mars 2022, la part des dirigeants du Groupe et de ses principales filiales dans l'engagement de retraite (note 21) s'élève à 1,1 millions d'euros (1,2 millions d'euros à fin mars 2021).

Le montant total des indemnités au temps passé versées aux membres du Conseil de Surveillance s'est élevé à 0,8 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 mars 2022 (0,5 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 mars 2021).

30. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires des Commissaires aux Comptes du Groupe et des membres de leurs réseaux au titre de l'exercice clos au 31 mars 2022 et de l'exercice précédent sont détaillés comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	PricewaterhouseCoopers				Ernst & Young			
	Montant		%		Montant		%	
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2021
Honoraires relatifs à des prestations d'audit	1,4	1,3	84%	80%	1,1	1,4	87%	76%
Honoraires relatifs à des prestations autres que l'audit	0,3	0,3	16%	20%	0,2	0,4	13%	24%
TOTAL	1,6	1,7	100%	100%	1,2	1,8	100%	100%

Ces honoraires correspondent à des honoraires facturés par les Commissaires aux Comptes du Groupe ou provisionnés, en lien avec les prestations de chacun des exercices clos. Les frais de débours sont exclus des montants présentés dans ce tableau.

Les honoraires relatifs à des prestations d'audit correspondent aux honoraires contractualisés dans le cadre de la certification des comptes sociaux des entités du Groupe et des comptes consolidés (Groupe et sous-palier).

Les honoraires relatifs à des prestations autres que l'audit correspondent aux honoraires contractualisés pour des services complémentaires, notamment des attestations de concordance et conformité pour l'obtention de subventions ou l'utilisation de déficits fiscaux, des lettres de confort et des prestations d'accompagnement des expatriés du Groupe dans le cadre de leurs obligations déclaratives fiscales locales.

31. Information par secteur d'activité et zone géographique

31.1 Information par secteur opérationnel

Le Groupe présente ses informations sur la base des secteurs suivants

- **Sucre Europe** : production de sucre et alcool/éthanol en Europe à base de betterave à sucre, qui regroupe les segments opérationnels Sucre France, Sucre République Tchèque, Sucre Roumanie and Sucre UK & Irlande.
- **Sucre International** : production de sucre, d'alcool/éthanol et d'énergie à partir de canne à sucre, qui regroupe les segments opérationnels Sucre & Energie Brésil, Sucre Océan Indien et Sucre Mozambique.
- **Amidons et produits sucrants** : production d'amidon et d'édulcorants à base de céréales, qui regroupe les segments opérationnels Amidons et produits sucrants Europe, Amidons et produits sucrants Brésil, et Amidons et produits sucrants Indonésie.
- **Autre** : sociétés holding, activités de négoce et éliminations inter-segment.

Ces secteurs sont déterminés sur la base d'une combinaison de facteurs dont les produits finis distribués, les processus de production et de l'environnement réglementaire. Cette répartition sectorielle correspond au reporting interne du Groupe, car elle représente la principale clé de l'analyse effectuée par le principal décideur opérationnel permettant la présentation d'informations financières. Les secteurs présentés ci-dessus regroupent les secteurs opérationnels ayant des caractéristiques économiques similaires.

Chacun des segments définis par le Groupe possède ses propres ressources, quoique certaines soient partagées, comme par exemple les réseaux et l'informatique, la recherche et le développement et d'autres compétences. L'utilisation de ressources partagées est prise en compte dans les résultats des secteurs en fonction des conditions des contrats conclus entre entités juridiques, de références externes ou en affectant les coûts entre les secteurs. La fourniture de ressources partagées est incluse dans les autres produits du prestataire, et l'utilisation des ressources est incluse dans les charges prises en compte dans le calcul du résultat opérationnel de l'utilisateur du service. Le coût des ressources partagées peut être affecté par une modification des relations contractuelles ou de l'organisation, et peut donc impacter les résultats des secteurs d'une année sur l'autre.

L'EBITDA ajusté fait partie des indicateurs de profitabilité opérationnelle utilisés par le Groupe pour i) piloter et évaluer le résultat de ses secteurs opérationnels, ii) mettre en œuvre sa stratégie d'investissements et d'allocation des ressources et iii) mesurer la performance des directeurs exécutifs du Groupe. Les dirigeants du Groupe considèrent que la présentation de l'EBITDA ajusté est pertinente puisqu'elle fournit une analyse des résultats opérationnels et de la rentabilité sectorielle, à l'identique de celle utilisée par les dirigeants. Dans ce contexte et conformément aux dispositions d'IFRS 8, l'EBITDA ajusté est présenté dans l'analyse par secteur opérationnel, en complément du résultat d'exploitation.

L'EBITDA ajusté ne constitue pas un agrégat financier défini par les normes IFRS comme élément de mesure de la performance financière et peut ne pas être comparable aux indicateurs ainsi dénommés par d'autres entreprises. L'EBITDA ajusté est un complément d'information et ne doit pas être considéré comme se substituant au résultat d'exploitation ou aux flux de trésorerie générés par l'activité.

Les dépenses d'investissement comprennent l'acquisition d'immobilisations corporelles, d'actifs biologiques définis comme les coûts des plantations et d'immobilisations incorporelles.

Les actifs et passifs non affectés comprennent :

- les participations dans les entreprises associées et les actifs financiers disponibles à la vente ;
- la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les emprunts à court et long terme ;
- les actifs et passifs d'impôts courants et différés.

Tous les autres actifs et passifs sont considérés comme des actifs et passifs opérationnels.

Les tableaux suivants résument les informations sectorielles :

Au 31 mars 2022

(EN MILLIONS D'EUROS)	Etats financiers consolidés	Ajustements	Sucre Europe	Sucre International	Amidons et produits sucrants	Autre	Total des segments présentés
Chiffre d'affaires	5 086,0		1 896,5	1 004,1	1 952,5	232,9	5 086,0
Chiffre d'affaires intragroupe			388,9	279,6	278,8	(947,3)	0,0
Chiffre d'affaires externe			1 507,6	724,5	1 673,7	1 180,2	5 086,0
EBITDA ajusté avant compléments de prix	683,5	(1,3)	251,8	224,5	152,9	53,1	682,2
Ajustement lié à la saisonnalité		1,3	2,3	0,7	0,2	(2,0)	1,3
Variation de juste valeur :							
- des actifs biologiques	13,8		0	13,1	0,7	0,0	13,8
- des autres éléments (1)	1,4		0,2	(0,2)	1,5	0,0	1,4
Amortissements	(396,3)		(131,2)	(165,2)	(93,3)	(6,6)	(396,3)
Eléments non récurrents :							
- Autres éléments non récurrents	80,9		(11,9)	87,3	0,0	5,5	80,9
Résultat opérationnel	383,3		105,1	160,2	62,0	56,0	383,3
Résultat financier	(213,8)						
Impôt sur le résultat	(14,9)						
Quote-part de résultat des entreprises associées	17,5						
Résultat net	172,1						

(1) Instruments financiers, stocks et engagements d'achat et de vente hors activités de négoce

Au 31 mars 2021

(EN MILLIONS D'EUROS)	Etats financiers consolidés	Ajustements	Sucre Europe	Sucre International	Amidons et produits sucrants	Autre	Total des segments présentés
Chiffre d'affaires	4 317,2		1 704,9	943,8	1 449,1	219,3	4 317,2
Chiffre d'affaires intragroupe			223,0	320,8	175,1	(719,0)	0,0
Chiffre d'affaires externe			1 481,9	623,0	1 274,0	938,3	4 317,2
EBITDA ajusté avant compléments de prix	468,4	(3,6)	148,7	245,8	70,0	0,3	464,8
Ajustement lié à la saisonnalité		3,6	0,8	2,5	0,1	0,2	3,6
Variation de juste valeur :							
- des actifs biologiques	6,6		0,0	7,5	(1,0)	0,0	6,6
- des autres éléments (1)	(0,9)		0,4	(0,3)	(1,0)	0,0	(0,9)
Compléments de prix	(7,8)		(2,1)	0,0	0,0	(5,8)	(7,8)
Amortissements	(380,1)		(126,0)	(155,8)	(92,0)	(6,4)	(380,1)
Eléments non récurrents :							
- Dépréciation du goodwill et des actifs corporels	(76,1)		0,0	(29,2)	(29,8)	(17,2)	(76,1)
- Autres éléments non récurrents	(1,0)		(0,1)	0,0	(1,9)	1,1	(1,0)
Résultat opérationnel	9,0		21,6	70,6	(55,5)	(27,7)	9,0
Résultat financier	(128,4)						
Impôt sur le résultat	(21,5)						
Quote-part de résultat des entreprises associées	7,7						
Résultat net	(133,1)						

(1) Instruments financiers, stocks et engagements d'achat et de vente hors activités de négoce

Au 31 mars 2022

(EN MILLIONS D'EUROS)	Etats financiers consolidés	Ajuste-ments	Sucre Europe	Sucre International	Amidons et produits sucrants	Autre	Total des segments présentés
Flux de trésorerie opérationnels	803,8	0,0	129,1	328,6	292,3	53,8	803,8
Flux de trésorerie d'investissement	(235,0)	0,0	(145,9)	(154,5)	(51,1)	116,4	(235,0)
Flux de trésorerie de financement	(469,7)	0,0	42,9	(163,7)	(180,5)	(168,4)	(469,7)
Acquisition d'immobilisations	(375,1)	0,0	(153,3)	(165,3)	(54,5)	(2,0)	(375,1)

Au 31 mars 2021

(EN MILLIONS D'EUROS)	Etats financiers consolidés	Ajuste-ments	Sucre Europe	Sucre International	Amidons et produits sucrants	Autre	Total des segments présentés
Flux de trésorerie opérationnels	584,0	0,0	212,7	263,5	147,5	(39,8)	584,0
Flux de trésorerie d'investissement	(346,5)	0,0	(137,8)	(131,0)	(78,8)	1,1	(346,5)
Flux de trésorerie de financement	(220,0)	0,0	(73,9)	(81,8)	(80,9)	16,6	(220,0)
Acquisition d'immobilisations	(367,9)	0,0	(138,5)	(143,4)	(83,6)	(2,3)	(367,9)

Au 31 mars 2022

(EN MILLIONS D'EUROS)	Etats financiers consolidés	Ajuste-ments	Sucre Europe	Sucre International	Amidons et produits sucrants	Autre	Total des segments présentés
Actifs opérationnels	7 356,1	0,0	2 034,4	1 581,3	1 112,7	2 627,7	7 356,1
Passifs opérationnels	5 014,3	0,0	1 591,1	1 402,3	792,6	1 228,3	5 014,3
Participations dans les entreprises associées	115,9	0,0	8,5	39,4	0,1	68,0	115,9

Au 31 mars 2021

(EN MILLIONS D'EUROS)	Etats financiers consolidés	Ajuste-ments	Sucre Europe	Sucre International	Amidons et produits sucrants	Autre	Total des segments présentés
Actifs opérationnels	6 193,3	0,0	1 626,6	1 141,6	706,4	2 718,7	6 193,3
Passifs opérationnels	4 363,0	0,0	1 375,0	1 166,4	593,6	1 228,1	4 363,0
Participations dans les entreprises associées	188,7	0,0	8,6	30,8	(0,3)	149,5	188,7

31.2 Information par secteur géographique

Les tableaux ci-après résument les produits et les actifs non courants en fonction de la localisation de l'entité qui réalise la vente :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Exercice clos le	
	31 mars 2022	31 mars 2021
France	1 830,5	1 533,5
Belgique	1 240,0	1 016,1
Suisse	502,1	467,8
République Tchèque	254,1	206,7
Autres pays Européens	425,0	424,3
La Réunion	105,0	69,4
Brésil	519,1	440,3
Reste du monde	210,2	159,0
TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES CLIENTS HORS-GROUPE	5 086,0	4 317,2

(EN MILLIONS D'EUROS)	Exercice clos le	
	31 mars 2022	31 mars 2021
France	2 196,6	2 179,7
République Tchèque	209,3	189,0
La Réunion	112,2	113,9
Autres pays Européens	220,0	226,2
Brésil	984,4	779,0
Reste du monde	79,9	79,1
TOTAL DES ACTIFS NON-COURANTS	3 802,5	3 567,0

Les actifs non-courants correspondent aux immobilisations corporelles et incorporelles, aux impôts différés actifs et au goodwill.

Le tableau ci-après résume les produits en fonction de la localisation du client externe :

(EN MILLIONS D'EUROS)	Exercice clos le	
	31 mars 2022	31 mars 2021
Afrique	101,9	158,3
Amérique	830,6	663,5
Europe	3 793,9	3 185,0
Reste du monde	359,6	310,3
TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES	5 086,0	4 317,2

31.3 Informations sur les principaux clients

Aucun client ne représente à lui seul plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé.

32. Évènements postérieurs à la clôture

Néant

33. Périmètre de consolidation

Nom société	31 mars 2022		31 mars 2021	
	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Tereos SCA	Société mère		Société mère	
Compania de Sena	Mozambique	- Non consolidée	75,95	Intégration globale
Ercane	France	75,64 Intégration globale	72,48	Intégration globale
Eurocanne	France	75,64 Intégration globale	72,48	Intégration globale
Gie Utilites	France	54,72 Intégration globale	52,43	Intégration globale
Granochart	France	71,78 Intégration globale	68,78	Intégration globale
Les Vavangues	France	74,88 Intégration globale	71,75	Intégration globale
Les Sucrieries de la Réunion	France	75,64 Intégration globale	-	Non consolidée
Loiret & Haentjens Sucre Réunion	France	71,78 Intégration globale	-	Non consolidée
Loiret Espagne	Espagne	71,78 Intégration globale	68,78	Intégration globale
Loiret France	France	71,78 Intégration globale	68,78	Intégration globale
Mascareignes Transport International	France	75,64 Intégration globale	72,48	Intégration globale
Océan Indien Participation	France	98,45 Intégration globale	98,45	Intégration globale
PT Tereos FKS Indonesia	Indonésie	42,09 Intégration globale	40,33	Intégration globale
Sena Holding Limited	Maurice	- Non consolidée	79,93	Intégration globale
Sena Lines	Mozambique	- Non consolidée	75,99	Intégration globale
Société Agricole du Nord-Est	France	75,64 Intégration globale	72,48	Intégration globale
Societe Marromeu Limited	Maurice	63,14 Intégration globale	60,50	Intégration globale
Sofipa	France	71,78 Intégration globale	68,78	Intégration globale
Sucrierie de Bois Rouge	France	75,64 Intégration globale	72,48	Intégration globale
Sucrierie du Gol (ex Sucrière de la Réunion)	France	75,64 Intégration globale	72,48	Intégration globale
Tereos Açúcar e Energia Brasil (ex-Guarani)	Brésil	90,94 Intégration globale	88,93	Intégration globale
Tereos Açúcar e Energia Cruz Alta S.A, (ex Cruz Alta Participacoes)	Brésil	90,94 Intégration globale	88,93	Intégration globale
Tereos Agro Industrie	France	86,38 Intégration globale	84,14	Intégration globale
Tereos Amido e Adoçantes Agricultura LTDA (ex Syral Agricola)	Brésil	84,19 Intégration globale	80,67	Intégration globale
Tereos Amido e Adoçantes Brasil S.A. (ex-Syral Halotek)	Brésil	84,19 Intégration globale	80,67	Intégration globale
Tereos Asia	Singapour	100,00 Intégration globale	100,00	Intégration globale
Tereos Asia Investment	Belgique	84,19 Intégration globale	80,67	Intégration globale
Tereos Commodities Brasil	Brésil	92,66 Intégration globale	91,03	Intégration globale
Tereos Commodities France	France	100,00 Intégration globale	100,00	Intégration globale
Tereos Commodities Kenya	Kenya	100,00 Intégration globale	100,00	Intégration globale
Tereos Commodities South Africa	Afrique du Sud	- Non consolidée	100,00	Intégration globale
Tereos Commodities Suisse	Suisse	100,00 Intégration globale	100,00	Intégration globale
Tereos Cooperation	France	- Non consolidée	100,00	Intégration globale
Tereos Deutschland	Allemagne	100,00 Intégration globale	100,00	Intégration globale
Tereos do Brasil	Brésil	86,38 Intégration globale	84,14	Intégration globale
Tereos EU	Belgique	84,19 Intégration globale	80,67	Intégration globale
Tereos Finance Groupe 1	France	100,00 Intégration globale	100,00	Intégration globale
Tereos France	France	100,00 Intégration globale	100,00	Intégration globale
Tereos France Services	France	100,00 Intégration globale	100,00	Intégration globale
Tereos Grain Alcohols France (ex Sedalcol France)	France	84,19 Intégration globale	80,67	Intégration globale
Tereos Iberia	Espagne	60,00 Intégration globale	60,00	Intégration globale
Tereos Immobilier	France	100,00 Intégration globale	100,00	Intégration globale
Tereos India Private Limited	Inde	100,00 Intégration globale	100,00	Intégration globale
Tereos Internacional	Brésil	84,19 Intégration globale	80,67	Intégration globale
Tereos Italia	Italie	100,00 Intégration globale	100,00	Intégration globale
Tereos Luxembourg	Luxembourg	100,00 Intégration globale	100,00	Intégration globale
Tereos Nutrition Animale	France	100,00 Intégration globale	100,00	Intégration globale
Tereos Ocean Indien	France	75,64 Intégration globale	72,48	Intégration globale
Tereos Operations	France	100,00 Intégration globale	100,00	Intégration globale
Tereos Participations	France	100,00 Intégration globale	100,00	Intégration globale
Tereos Solutions	France	100,00 Intégration globale	100,00	Intégration globale
Tereos Romania	Roumanie	98,97 Intégration globale	98,97	Intégration globale
Tereos Sena Limited	Maurice	84,19 Intégration globale	80,67	Intégration globale

		31 mars 2022		31 mars 2021	
Nom société		% d'intérêt	Méthode de consolidation	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Tereos Services Europe	France	84,16	Intégration globale	80,18	Intégration globale
Tereos Starch & Sweeteners Belgium NV (ex-Syral Belgium)	Belgique	84,19	Intégration globale	80,67	Intégration globale
Tereos Starch & Sweeteners DVO (ex-Tereos DVO)	France	84,19	Intégration globale	80,67	Intégration globale
Tereos Starch & Sweeteners Europe SAS (ex-Tereos Syral)	France	84,19	Intégration globale	80,67	Intégration globale
Tereos Starch & Sweeteners Iberia SAU (ex-Syral Iberia)	Espagne	84,19	Intégration globale	80,67	Intégration globale
Tereos Starch & Sweeteners LBN (ex-Tereos Benp)	France	84,19	Intégration globale	80,67	Intégration globale
Tereos TTD	Republique Tchèque	62,07	Intégration globale	62,07	Intégration globale
Tereos UK	Grande Bretagne	-	Non consolidée	100,00	Intégration globale
Tereos UK & Ireland	Grande Bretagne	100,00	Intégration globale	100,00	Intégration globale
Tsm	France	100,00	Intégration globale	100,00	Intégration globale
Vertente	Brésil	45,47	Intégration globale	44,46	Intégration globale
Beghin Meiji	France	50,00	Co-entreprise / Mise en équivalence	50,00	Co-entreprise / Mise en équivalence
CJ-Tereos Sweeteners Europe	Corée du Sud	-	Non consolidée	50,00	Co-entreprise / Mise en équivalence
Dongguan Yihai Kerry Syral Starch Technology Co. Ltd	Chine	-	Non consolidée	39,53	Co-entreprise / Mise en équivalence
Liaoning Yihai Kerry Tereos Starch Technology Co. Ltd	Chine	-	Non consolidée	39,53	Co-entreprise / Mise en équivalence
Magnolia	Bosnie	42,09	Co-entreprise / Mise en équivalence	40,33	Co-entreprise / Mise en équivalence
Sedalcol EU	Belgique	-	Non consolidée	40,33	Co-entreprise / Mise en équivalence
Albioma Le Gol	France	34,84	Entreprise associée / Mise en équivalence	34,84	Entreprise associée / Mise en équivalence
Albioma Saint Pierre	France	29,54	Entreprise associée / Mise en équivalence	29,54	Entreprise associée / Mise en équivalence
Centro de Tecnologia Canavieira	Brésil	4,02	Entreprise associée / Mise en équivalence	3,93	Entreprise associée / Mise en équivalence
Copagest	Luxembourg	-	Non consolidée	11,66	Entreprise associée / Mise en équivalence
France Fondants	France	40,00	Entreprise associée / Mise en équivalence	40,00	Entreprise associée / Mise en équivalence
France Luzerne	France	32,67	Entreprise associée / Mise en équivalence	32,67	Entreprise associée / Mise en équivalence
Lesaffre	France	37,09	Entreprise associée / Mise en équivalence	37,09	Entreprise associée / Mise en équivalence
Refineria de Olmeido	Espagne	50,00	Entreprise associée / Mise en équivalence	50,00	Entreprise associée / Mise en équivalence
Sao Jose Agricultura	Brésil	29,10	Entreprise associée / Mise en équivalence	28,46	Entreprise associée / Mise en équivalence
Sucrière des Mascareignes Ltd	Maurice	30,26	Entreprise associée / Mise en équivalence	28,99	Entreprise associée / Mise en équivalence
Teapar	Brésil	31,83	Entreprise associée / Mise en équivalence	31,12	Entreprise associée / Mise en équivalence